



**RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE
DES NATIONS UNIES
DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DE LA NOUVELLE-GUINÉE (1971)**

**ET RÉOLUTION Y AFFÉRENTE
DU CONSEIL DE TUTELLE**

CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-HUITIÈME SESSION

(25 mai - 18 juin 1971)

SUPPLÉMENT N° 2

NATIONS UNIES



**RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE
DES NATIONS UNIES
DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DE LA NOUVELLE-GUINÉE (1971)**

**ET RÉOLUTION Y AFFÉRENTE
DU CONSEIL DE TUTELLE**

CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-HUITIÈME SESSION

(25 mai - 18 juin 1971)

SUPPLÉMENT N° 2

NATIONS UNIES

New York, 1971

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

T/1728

TABLE DES MATIERES

Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée (1971) [T/1717]

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE, EN DATE DU 19 AVRIL 1971, ADRESSEE PAR LE PRESIDENT DE LA MISSION DE VISITE AU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES		1
INTRODUCTION	1 - 10	2
CHAPITRE PREMIER - CONSIDERATIONS GENERALES	11 - 281	5
A. Mandat	11 - 14	5
B. Itinéraire	15 - 22	6
C. Programme des visites et des réunions	23 - 281	8
1. District des Hautes Terres de l'Est	23 - 57	8
2. District de Morobe	58 - 76	16
3. District de la Nouvelle-Bretagne occidentale	77 - 96	21
4. District de la Nouvelle-Bretagne orientale .	97 - 113	25
5. District de Bougainville	114 - 127	31
6. District de la Nouvelle-Irlande	128 - 159	34
7. District de Manus	160 - 169	41
8. District du Sepik occidental	170 - 187	43
9. District du Sepik oriental	188 - 222	48
10. District de Madang	223 - 235	55
11. District de Chimbu	236 - 267	59
12. District des Hautes Terres de l'Ouest	268 - 281	65
CHAPITRE II - PROGRES POLITIQUE	282 - 311	70
A. Le pouvoir exécutif	282 - 284	70
B. Le pouvoir législatif	285 - 289	71
C. Organisation judiciaire	290 - 292	72
D. Les collectivités locales	293 - 298	73
E. La fonction publique	299 - 306	75
F. Education politique	307 - 311	77
CHAPITRE III - PROGRES ECONOMIQUE	312 - 404	80
A. Programme de développement : buts et méthodes ..	312 - 326	80
Introduction	312 - 316	80
1. Les coopératives	317	81

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
2. Les conseils locaux	318	82
3. Les sociétés inspirées par les missions chrétiennes	319	82
4. Les sociétés de villages	320	82
5. Les entreprises mixtes	321	82
6. L'aide aux petites entreprises individuelles	322 - 326	83
B. Un obstacle au développement économique : le problème foncier	327 - 335	84
1. Le problème	327 - 328	84
2. Les tentatives de solution	329	84
3. Préparation de la réforme	330 - 331	85
4. Difficultés d'application de la réforme	332	86
5. Les terres aliénées	333 - 335	86
C. L'application du programme de développement : la production	336 - 369	87
1. L'agriculture	336 - 347	87
2. Elevage	348	89
3. Pêche	349 - 350	89
4. Forêts	351 - 354	90
5. Mines : le projet de Bougainville	355 - 361	91
6. Les autres projets miniers	362	92
7. Industrie	363 - 365	92
8. Tourisme	366 - 368	93
9. Energie	369	94
D. L'application du programme de développement : les communications et les échanges	370 - 387	94
1. Routes	370 - 373	94
2. Aviation civile	374 - 375	95
3. Navigation maritime	376 - 377	95
4. Télécommunications	378 - 379	95
5. Commerce extérieur	380 - 387	96
E. Le financement du programme de développement ...	388 - 400	98
1. Importance de l'aide extérieure	388 - 393	98
2. Rôle financier des conseils locaux	394	99

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
3. Crédit	395 - 400	100
F. Conclusion	401 - 404	101
CHAPITRE IV - PROGRES SOCIAL	405 - 445	102
A. Enseignement	405 - 425	102
1. Généralités	405 - 407	102
2. Enseignement primaire	408 - 413	104
3. Enseignement secondaire	414 - 419	105
4. Enseignement supérieur	420 - 425	107
B. Santé publique	426 - 429	108
C. Relations du travail	430 - 433	108
D. Condition de la femme	434 - 437	109
E. Discrimination	438 - 440	110
F. Croissance de la population	441 - 445	111
CHAPITRE V - DEFENSE, RELATIONS INTERNATIONALES ET ROLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	446 - 453	113
CHAPITRE VI - AVENIR DU TERRITOIRE	454 - 467	116
CHAPITRE VII - RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	468 - 501	123
A. Progrès politique	468 - 473	123
B. Progrès économique	474 - 485	123
C. Progrès social	486 - 493	125
D. Défense, relations internationales et rôle de l'Organisation des Nations Unies	494 - 496	126
E. Avenir du Territoire	497 - 501	126
ANNEXES		
I - ITINERAIRE DE LA MISSION		127
II - LOI DE 1949-1968 SUR LE PAPUA ET LA NOUVELLE-GUINEE - DISPOSITIONS APPROUVEES AU TITRE DE L'ARTICLE 25		139
III - RESOLUTION 2155 (XXXVIII), ADOPTEE PAR LE CONSEIL DE TUTELLE LE 18 JUIN 1971		149
IV - CARTE DU TERRITOIRE SOUS TUTELLE DE LA NOUVELLE-GUINEE		150

LETTRE, EN DATE DU 19 AVRIL 1971, ADRESSEE PAR LE PRESIDENT DE LA
MISSION DE VISITE AU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à la résolution 2154 (XXXVII), adoptée le 19 juin 1970 par le Conseil de tutelle, et à l'article 98 du règlement intérieur du Conseil, le rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée (1971).

Ce rapport a été adopté à l'unanimité par les quatre membres de la Mission.

Le Président de la Mission de visite
dans le Territoire sous tutelle de
la Nouvelle-Guinée (1971),

(Signé) Denis ALLEN

INTRODUCTION

1. Même en avion à réaction, le vol de Sydney à Port Moresby dure longtemps - plus que le trajet de Sydney à la Nouvelle-Zélande ou la Nouvelle-Calédonie, moins cependant que le voyage de Sydney à Perth, et les Australiens ont tendance à considérer le Territoire du Papua et de la Nouvelle-Guinée comme un simple appendice de leur propre pays et non pas comme ce monde lointain et exotique que l'Inde et le Nigéria évoquaient pour l'Anglais moyen ou l'Indochine et la Côte d'Ivoire pour le Français moyen. La contiguïté géographique n'y est pas étrangère : le Queensland et le Territoire ont une frontière commune. Mais il faut tenir compte aussi du passé commun et notamment des difficultés partagées au cours de deux guerres mondiales. Ainsi se sont nouées des relations différentes à bien des égards de celles auxquelles on songe habituellement entre une puissance coloniale et ses possessions.

2. L'Australie a concentré son action de puissance administrante sur ce seul territoire où sa présence, en conséquence, se reconnaît aujourd'hui partout. Le fonctionnement d'une machine administrative importante et coûteuse dépend encore largement des 7 000 fonctionnaires australiens. La vie économique des ports et des villes et les principales entreprises agricoles et minières sont presque entièrement entre les mains d'Australiens. Les missions chrétiennes, avec leurs écoles, leurs hôpitaux, leurs centres de formation agricole, leurs ramifications omniprésentes dans les zones les plus éloignées, leur réseau de petites pistes d'atterrissage et leurs services aériens par avions légers, exercent des activités vitales pour l'éducation, la santé et la protection sociale, et même pour l'économie du pays.

3. Les relations étroites existant entre l'Australie et le Territoire font que de nombreux administrateurs, missionnaires, colons et enseignants australiens ont apporté au Territoire un dévouement que l'on réserve souvent à sa patrie, ce qui a permis l'établissement de rapports sociaux extraordinairement faciles et détendus. Mais ceci conduit également les Australiens qui s'installent à Rabaul ou Port Moresby à ne pas mettre en doute qu'ils puissent y vivre comme s'ils habitaient Townsville ou Rockhampton. Il existe une tendance, qui se manifeste notamment dans certaines communautés d'expatriés 1/ établies de longue date, à juger que les normes australiennes sont seules valables et à négliger leurs effets sur les coutumes et les traditions locales. Dans certaines des communautés les plus importantes, il existe des barrières sociales que les Papuans et les Néo-Guinéens ont du mal à franchir. Et partout la différence de niveau de vie entre expatriés et autochtones est sensible.

4. L'intérêt bienveillant que porte l'Australie au Territoire a permis à celui-ci de bénéficier d'une assistance économique remarquablement importante. Mais il a aussi développé, chez des esprits déjà enclins au culte de la "cargaison", une tendance à compter sur l'aide des autres, une répugnance à assumer des responsabilités et un manque de curiosité pour le monde extérieur. Ces traits de l'esprit néo-guinéen, déjà notés par la Mission de visite de 1965, subsistent aujourd'hui.

1/ En Nouvelle-Guinée, le mot "expatrié" désigne de façon générale une personne d'origine européenne résidant dans le Territoire. Il s'agit principalement d'Australiens.

5. D'autres caractéristiques bien connues du Territoire s'opposent également à la naissance d'un sentiment national fort et autonome. Les missions antérieures ont toutes parlé du relief accidenté du pays, de la dispersion des populations, de la multitude de langues, du souvenir encore vivant des guerres tribales. On a souligné le contraste entre les hautes terres nouvellement ouvertes à la pénétration, où l'administration ne s'est véritablement installée qu'au cours des 25 dernières années, et les régions côtières et les villes qui depuis plus de 80 ans sont en contact avec le monde extérieur. Il ne faudrait pas accorder aujourd'hui trop d'importance à ce contraste. Il est exact que les hautes terres sont encore en majorité conservatrices et qu'elles sont assez peuplées pour que leur tendance politique exerce une influence. Mais au cours des récentes années leur développement a été très rapide et l'on y trouve certaines des zones de culture industrielle les plus prospères du Territoire. L'établissement de l'ordre et la construction de routes ont donné aux habitants des hautes terres une mobilité nouvelle; on les trouve dans les villes de la côte et leurs alentours où ils créent d'ailleurs de nouveaux problèmes sociaux. A l'inverse, de nombreuses zones des districts côtiers et des îles n'ont pas encore été intégrées au réseau de communications et leur développement est lent. Leurs populations se sentent négligées, isolées et quelquefois frustrées. Même dans des villes favorisées comme Rabaul et Lae, qui ont été reconstruites après leur destruction totale durant la seconde guerre mondiale, apparaissent les signes d'un mal à l'aise dû semble-t-il au désir impatient d'arriver à une autonomie complète plus rapidement que ne le permettent les régions plus conservatrices.

6. Il existe, entre les différentes parties du Territoire, une très grande inégalité de développement qu'ont encore accentuée, au cours des dernières années, les rapides changements de structure politique, les progrès de l'économie et l'enseignement supérieur. L'expansion économique des villes est encore dominée par des entreprises non autochtones et c'est seulement dans un passé récent que l'administration s'est donné beaucoup de peine pour intégrer les Néo-Guinéens à la vie économique. Ailleurs, des projets de grande envergure comme l'exploitation de la mine de cuivre de Bougainville, le programme d'installation d'agriculteurs pour le développement du palmier à huile en Nouvelle-Bretagne occidentale, les permis forestiers de grande surface et la mise en valeur envisagée de gisements miniers sont en train de transformer des zones jusqu'alors peu exploitées, tandis que les autochtones sont encouragés avec succès à planter du café et d'autres cultures industrielles ainsi qu'à élever du bétail. Cependant la plus grande partie de la population se consacre encore à une agriculture de subsistance.

7. Le rythme de plus en plus rapide du développement suscite de nouveaux espoirs. Même dans les zones les plus rétrogrades, la population commence à prendre conscience des avantages de l'économie de marché et la demande d'argent s'accroît, sans que les gens comprennent toujours très bien comment se crée la richesse et comment on gagne de l'argent. Partout la Mission de visite a entendu demander plus d'entreprises, plus de routes, plus d'écoles. En fait l'éducation commence à être considérée comme la seule voie de la réussite. C'est pourquoi l'on s'inquiète beaucoup de ce que 50 p. 100 des enfants d'âge scolaire ne fassent pas d'études et plus encore de ce que 60 p. 100 de ceux qui finissent leurs classes primaires ne trouvent pas de place dans l'enseignement secondaire. Il y a un bouillonnement

de nouvelles idées. On parle souvent d'autonomie, sans toujours comprendre ce que le terme signifie. Là aussi, ces dernières années, l'opinion publique a évolué rapidement; la question n'est plus de savoir si cette autonomie sera réalisée mais seulement quand elle le sera. En même temps que s'éveillait la conscience politique, le souci de l'unité du Papua et de la Nouvelle-Guinée se marquait de plus en plus avec la crainte que cette unité et les bienfaits retirés récemment de l'établissement de la paix publique ne puissent survivre à l'instauration d'un gouvernement autonome.

8. Ces craintes et ces désirs engendrent de nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux. Dans les chapitres du présent rapport, où sont d'abord décrits les nombreux déplacements effectués par les membres de la Mission de visite et où les vues de la population locale sont consignées, ces problèmes sont examinés de façon détaillée et des solutions éventuelles sont suggérées. Mais il faut tout d'abord souligner que l'impression générale est celle d'un territoire essentiellement heureux et favorisé, dont les progrès sont rapides, qui jouit déjà d'une marge d'autonomie appréciable, mieux pourvu en institutions d'enseignement supérieur que de nombreux pays en voie de développement au moment de leur accession à l'autonomie et à l'indépendance, qui reçoit une aide extérieure très importante, qui a une économie aux possibilités considérables et à la croissance régulière, qui bénéficie d'un climat chaud, de pluies abondantes, d'un sol constitué en partie de terres volcaniques riches (et aussi de vastes zones de montagne et de marais impénétrables) et qui possède une population énergique et douée.

9. Qui plus est, la Mission de visite a été assurée de la ferme intention du Gouvernement et de l'Administration australiens de faire accéder tout le Territoire du Papua et de la Nouvelle-Guinée à l'autonomie interne intégrale et à l'indépendance, tout en maintenant l'aide et l'assistance de l'Australie aussi longtemps qu'elle demeurera nécessaire et souhaitée. Les quelques hésitations qui subsistent encore sont plus le fait de craintes et d'appréhensions dans le Territoire même que de réticences des Australiens. Au cours des réunions publiques qu'elle a organisées, la Mission a souvent entendu faire l'éloge de l'œuvre récemment accomplie par l'Australie dans le Territoire, œuvre dont on a demandé avec insistance qu'elle soit poursuivie.

10. La Mission de visite tient à remercier ici les autorités australiennes qui lui ont donné, outre la possibilité de se rendre dans les 12 districts du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, celle de se rendre à titre non officiel dans trois des six districts du territoire du Papua. Ces visites ont présenté un grand intérêt pour la Mission en aidant ses membres à se faire une idée plus juste du problème du Territoire sous tutelle. Il est impossible d'aller loin en Nouvelle-Guinée sans se rendre compte que sa vie et sa destinée sont indissolublement liées à celles du Papua. Les deux territoires forment une nation unique et un seul pays et c'est le voeu évident de la grande majorité de leurs habitants qu'il en soit ainsi. De fait, il devient de plus en plus difficile de traiter séparément des deux territoires et le présent rapport aura souvent à s'occuper de questions relatives à l'ensemble constitué par le Papua et la Nouvelle-Guinée.

CONSIDERATIONS GENERALES

A. Mandat

11. A sa 1370ème séance, tenue le 19 juin 1970, le Conseil de tutelle a examiné la question de l'envoi d'une mission de visite périodique dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, dans le cadre du point de son ordre du jour correspondant à la résolution 2590 (XXIV) de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1969. Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée générale priait le Conseil de tutelle d'inclure dans les missions périodiques qu'il envoie dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée des représentants d'Etats qui ne sont pas membres du Conseil de tutelle, en consultation avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et l'Autorité administrante, conformément à la Charte des Nations Unies. A l'issue de consultations qui ont eu lieu à ce sujet entre le Comité spécial et le Conseil de tutelle, ce dernier a décidé à sa 1370ème séance d'envoyer au début de 1971 une mission de visite dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et d'inviter les Gouvernements de la France, de l'Irak, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Sierra Leone à présenter des candidats en vue de leur participation à cette mission. Le Conseil a par ailleurs décidé que les candidatures qui seraient présentées par ces gouvernements seraient automatiquement approuvées au moment où elles seraient reçues.

12. A la même séance, le Conseil a adopté la résolution 2154 (XXXVII), par laquelle il chargeait la Mission de visite d'enquêter et de faire rapport aussi complètement que possible sur les mesures prises dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée pour atteindre les objectifs énoncés à l'alinéa b de l'Article 76 de la Charte des Nations Unies, et d'accorder une attention particulière à la question de l'avenir du Territoire, compte tenu des articles pertinents de la Charte et de l'Accord de tutelle, en ayant présentes à l'esprit les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de tutelle et de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée, en date des 14 et 15 décembre 1960. Le Conseil priait également la Mission d'étudier, en s'inspirant, selon qu'il conviendrait, des débats du Conseil de tutelle et des résolutions qu'il avait adoptées, les questions soulevées à propos des rapports annuels sur l'administration dudit Territoire sous tutelle, dans les pétitions reçues par le Conseil au sujet des rapports des missions de visites périodiques précédentes et dans les observations faites au sujet de ces rapports par l'Autorité administrante, de recevoir des pétitions, sous réserve qu'elle se conformât au règlement intérieur du Conseil, et d'enquêter sur place au sujet de celles des pétitions reçues qui appelaient, à son avis, une enquête spéciale. Enfin, le Conseil priait la Mission de visite de présenter au Conseil, aussitôt que faire se pourrait, un rapport sur sa visite dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée, dans lequel elle consignerait ses constatations, accompagnées de toutes observations, conclusions et recommandations qu'elle souhaiterait formuler.

13. Ultérieurement, l'Assemblée générale a adopté, le 14 décembre 1970, la résolution 2700 (XXV) par laquelle, entre autres, elle prenait acte des dispositions prises par le Conseil de tutelle et invitait la Puissance administrante à coopérer pleinement avec la Mission de visite et à lui fournir toutes les facilités et l'assistance **nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.**

14. M. Paul Blanc, conseiller auprès de la mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Adnan Raouf, représentant permanent adjoint de l'Irak auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Charles E. Wyse, premier secrétaire à la mission permanente de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies et sir Denis Allen, du Royaume-Uni, ont par la suite été désignés par leurs gouvernements pour participer à la Mission de visite. Le 18 janvier 1971, les membres de la Mission ont élu sir Denis Allen président de la Mission.

B. Itinéraire

15. Les membres de la Mission de visite se sont assemblés à Sydney le 23 janvier 1971 et sont partis pour Port Moresby le lendemain matin. En Nouvelle-Guinée, la Mission a été accompagnée de son secrétariat, **composé de** M. Maxime-Léopold Zollner, secrétaire principal, M. Richard W. Wathen, spécialiste des questions politiques, M. Girma Abebe, spécialiste des questions politiques, M. Milton Riedel, fonctionnaire d'administration, et Mme Helena-Maria Lim, sténographe.

16. La Mission est restée du 24 au 27 janvier à Port Moresby, où elle a eu des entretiens avec l'Administrateur et les hauts fonctionnaires du personnel de son siège. A Port Moresby, elle s'est rendue à l'Université du Papua et de la Nouvelle-Guinée, à l'Ecole d'administration, au Centre d'information des Nations Unies, à l'Ecole de formation de la police de Bomana et à l'Ecole de formation de la Commission de l'électricité du Papua et de la Nouvelle-Guinée.

17. Le 27 janvier, la Mission s'est rendue de Port Moresby à Goroka pour commencer son tour du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée. Elle est allée dans les **12 districts du Territoire et, dans chacun d'eux, elle a tenu** autant de réunions qu'il était possible dans les zones urbaines et rurales. On trouvera dans l'itinéraire détaillé qui figure à l'annexe I au présent rapport les endroits où s'est rendue la Mission, les réunions qu'elle a tenues et ce qu'elle a vu et fait dans le Territoire sous tutelle. La Mission est retournée à Port Moresby le 27 février et **s'est entretenue de nouveau avec l'Administrateur et ses collaborateurs.** Elle a également eu des entretiens avec les membres de la Chambre d'assemblée, les membres du Comité restreint de l'évolution constitutionnelle, le Bureau du Conseil de la fonction publique, le Directeur de la Banque de développement du Papua et de la Nouvelle-Guinée, le Conseil économique du gouvernement ainsi que le Directeur du Centre d'information des Nations Unies. La Mission s'est également rendue à l'Université du Papua et de la Nouvelle-Guinée et au collège technique.

18. Pendant son périple, la Mission a tenu 50 réunions avec les membres des conseils locaux et le public en général. Elle a également tenu 13 réunions avec des groupes de représentants, des organisations et des associations. Elle s'est rendue dans 24 établissements d'enseignement et s'est entretenue avec des étudiants. Elle a inspecté hôpitaux et centres médicaux, et 34 autres institutions, y compris des usines et des établissements industriels, des coopératives, des projets agricoles et des usines de transformation. Elle a tenu de nombreuses réunions avec des fonctionnaires de l'Administration dans les divers districts. A maintes reprises, elle s'est entretenue officieusement avec des particuliers de toutes conditions sociales.

19. Au cours de son séjour en Nouvelle-Guinée, la Mission a reçu un certain nombre de communications **écrites** dont elle a tenu compte lorsqu'elle a rédigé son rapport. Le texte de ces communications est à la disposition des intéressés au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

20. La Mission a quitté Port Moresby le 6 mars **pour se rendre à Canberra** où elle a vu le Ministre des territoires extérieurs et ses collaborateurs et de hauts fonctionnaires du Département des affaires étrangères du Commonwealth d'Australie ainsi que des membres de la Commission parlementaire des affaires étrangères. Le 11 mars, **la Mission a quitté Canberra pour New York.**

21. Pendant son séjour en Nouvelle-Guinée, la Mission était accompagnée de M. William Granger, du Département des territoires extérieurs, de M. Terry White, du Département de l'Administrateur à Port Moresby, et de M. Lucas Waka, du Département du travail du Territoire. **M. Malcolm Dan, du Département des affaires étrangères du Commonwealth, s'est joint à la Mission pendant tout le trajet entre Lae et Port Moresby.** La Mission était également accompagnée à Port Moresby et Canberra de M. Robin Ashwin, ministre, représentant permanent adjoint de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies. La Mission tient à exprimer ses chaleureux remerciements à toutes ces personnalités, **qui ont obtenu** et lui ont fourni des renseignements extrêmement précieux et qui ont beaucoup facilité sa tâche pendant tout son séjour dans le Territoire.

22. La Mission tient à exprimer sa gratitude à l'Administrateur, M. Leslie W. Johnson, aux commissaires de district, aux chefs de département et à tous les fonctionnaires de l'Administration qui ont consacré une si grande part de leurs efforts et de leur temps à organiser et à faciliter son voyage dans tous les districts du Territoire sous tutelle. Elle tient aussi à remercier vivement les membres de la Chambre d'assemblée et des conseils locaux et tous ceux qui, dans leurs districts, ont aidé la Mission dans toute la mesure du possible. Pendant tout son voyage, la Mission a reçu le maximum de coopération de la part de tous les fonctionnaires de l'Administration auxquels elle a eu affaire et elle tient à leur exprimer ses remerciements les plus sincères pour leur amabilité sans défaillance et leur aide extrêmement précieuse.

C. Programme des visites et des réunions

1. District des Hautes Terres de l'Est

23. Le district des Hautes Terres de l'Est, avec une population de quelque 230 000 habitants (227 702 autochtones et 2 500 non-autochtones) et une superficie d'environ 4 600 miles carrés, est l'un des districts les plus peuplés du Territoire. La rive orientale de la vallée de Goroka a été explorée pour la première fois au début des années 30. Ce n'est toutefois qu'après la **seconde** guerre mondiale qu'on a mis en oeuvre des programmes efficaces de mise en valeur du district. Le chef-lieu du district est Goroka. En 1958, on a instauré dans le district un **gouvernement local dont relève à présent la totalité de la population** du district, exception faite de 8 000 habitants. Les sept conseils locaux du district **sont tous multiraciaux**.

24. Le produit d'exportation le plus important est le café. La production annuelle du district atteint à présent plus de 7 000 tonnes, dont 70 p. 100 sont récoltés estime-t-on par les agriculteurs des villages. Les conseils locaux aident ces derniers en subventionnant l'acquisition de dépulpeurs dans les petits villages, permettant ainsi d'accroître la production locale du café. Bien que presque tout le café soit exporté tant qu'il est encore vert, une petite quantité de café destinée à la consommation locale est torréfiée, moulue et mise en paquets par deux usines situées à Goroka et à Kainantu. Quelques plantations appartenant à des Européens et à des Néo-Guinéens possèdent leurs propres petites usines de traitement mais la plus grande partie du café est traitée dans les deux principaux centres de Goroka et de Kainantu. Au nombre des autres cultures marchandes, on peut citer le fruit de la passiflore, le pyrèthre et le tabac. Dans les villages, diverses petites exploitations d'élevage continuent de s'agrandir. L'Administration a construit une porcherie en bois près de Goroka dans laquelle on élève quelque 600 porcs par an qui sont ensuite distribués aux villageois des Hautes Terres. Il existe **dans les villages 18 élevages de volaille** dont les oeufs aussi bien que les poulets sont destinés à la vente.

25. La Mission est arrivée à Goroka dans le district des Hautes Terres de l'Est le 27 janvier et elle a été accueillie à l'aéroport par le Commissaire de district par intérim, les membres de la Chambre d'assemblée et d'autres personnalités officielles. Une foule nombreuse d'habitants des Hautes Terres, vêtus de leurs costumes pittoresques, ont souhaité chaleureusement la bienvenue à la Mission par des chants et des danses traditionnelles. Pendant qu'elle visitait le district, elle a inspecté l'élevage de porcs du Conseil local d'Asaro-Watabung, le poste rural de police d'Asaro et le centre de santé, l'hôpital régional de Goroka, l'Ecole normale secondaire, le musée J. K. McCarthy, le **Centre tropical d'élevage de porcs du Département de l'agriculture et des pêcheries**, la plantation de M. John Akunai, l'élevage de volaille de M. Auwo Kotauwo, des entreprises commerciales mixtes ainsi que les entreprises commerciales de M. Harry Gotaha. Elle a également effectué une inspection aérienne et s'est rendue à Lufa et à Marawaka, dans les stations du sous-district d'Okapa, à la **station expérimentale agricole d'Aiyura**, à l'Institut linguistique d'Ukarumpa et à l'emplacement de la centrale hydro-électrique du Ramu dans la vallée de l'Arona.

La Mission s'est entretenue avec les conseils locaux d'Asaro-Watabung, de Kainantu, d'Okapa, d'Henganofi et de Goroka, avec des représentants de l'Association des fermiers et des colons de Goroka, ainsi qu'avec des membres de la Chambre de commerce de Goroka.

26. Au cours de l'entretien qui a eu lieu le 27 janvier avec le Conseil d'Asaro-Watabung, M. Ruipo Okoroho, qui a indiqué qu'il représentait 27 000 habitants de la région relevant du Conseil d'Asaro-Watabung, a fait savoir à la Mission que le 26 janvier, lors d'une réunion groupant les représentants de toute la population - les conseillers, les Luluais, les Tultuls 2/, les membres des comités et les dirigeants de villages de la région - il a été décidé à l'unanimité que la population de cette région ne souhaitait pas l'autonomie dans un avenir rapproché. Ils ont suggéré 1981 au plus tôt comme date d'accession à l'autonomie. M. Okoroho a dit qu'il avait été choisi comme porte parole, lors de cette réunion.

27. M. Sinake Giregire, membre de la Chambre d'assemblée, représentant chargé de fonctions ministérielles pour les postes et télégraphes et membre du Comité spécial constitutionnel, a déclaré que le Papua et la Nouvelle-Guinée, pays jeune qui visait à devenir autonome et, plus tard, indépendant, devrait tout d'abord être unifié - un seul nom, un seul peuple et un seul idéal - pour pouvoir prendre sa place parmi les nations du monde. M. Sinake Giregire a rappelé que la Nouvelle-Guinée était un Territoire sous tutelle dont les habitants étaient protégés australiens, tandis que le Papua était une possession australienne dont les habitants, qui ne différaient pas des Néo-Guinéens, étaient citoyens australiens. Selon M. Giregire, le fait que l'Australie se proposait d'accorder l'autonomie à la population du Papua et de la Nouvelle-Guinée au moment où la majorité en formulerait le vœu **équivalait à un abandon de la souveraineté australienne sur le Papua**. Il s'en félicitait, mais il voyait un obstacle dans la frontière entre le Papua et la Nouvelle-Guinée. Elle divisait le pays, la population et la nation, entravant de la sorte les efforts déployés par la population en vue de s'unifier. M. Giregire a suggéré à la Mission d'éliminer cette barrière pour que la population des deux territoires puisse, à juste titre, devenir un seul peuple, recherchant un même objectif. Il ne voyait pas pourquoi l'Organisation des Nations Unies ne pouvait pas demander à l'Australie d'incorporer le Papua au régime de tutelle pour le confier à l'Australie comme Territoire sous tutelle conjointement avec la Nouvelle-Guinée. M. Giregire a en outre indiqué que le bien-être futur des pays d'Asie et du Pacifique dépendait de l'établissement de relations commerciales avantageuses entre eux. A son avis, des relations commerciales faciles, libres et mutuellement profitables seraient un gage de paix et de prospérité pour tous. Pour conclure, il a fait observer qu'il faudrait dès que possible développer du point de vue économique le Territoire qui était sur le point de devenir autonome. Il ne pourrait accéder à l'autonomie que lorsqu'il serait économiquement indépendant. Les habitants du Territoire étaient reconnaissants à l'Australie de l'aide financière considérable qu'elle leur

2/ Les Luluais et les Tultuls étaient des notables locaux nommés par une administration antérieure. Bien que ces titres ne soient plus officiels, ils sont encore utilisés par les habitants pour désigner les dirigeants locaux.

apportait mais ils avaient besoin de davantage de crédits pour mettre en valeur les zones rurales, afin qu'ils puissent entreprendre eux-mêmes des activités plutôt que de demeurer au stade de l'économie de subsistance. M. Giregire suggérait que l'Organisation des Nations Unies envisage d'octroyer au Territoire - par l'entremise de ses organismes - de 3 à 4 millions de dollars par an qui seraient consacrés aux travaux essentiels de développement rural, conformément aux vœux formulés par les conseils locaux. D'autres personnes ont également pris la parole pour appuyer les orateurs qui les avaient précédées pour reprendre en général les mêmes idées. Elles ont notamment souligné que le pays au stade actuel de son développement n'était pas prêt pour l'autonomie.

28. La réunion avec le Conseil local de Kainantu, qui a eu lieu le 28 janvier a porté essentiellement sur la question de l'autonomie. On a également discuté du développement économique et de la situation de l'enseignement. Selon un membre du Conseil, certains habitants de la circonscription relevant du Conseil étaient d'avis que 1972 était une date appropriée pour l'accession à l'autonomie. Il a ajouté que le développement économique devait précéder l'autonomie. **Mil neuf cent soixante-douze** lui semblait prématuré et il ne fallait pas fixer de date limite tant que l'économie du Territoire ne serait pas développée. Un autre orateur a estimé qu'il incombait à l'Organisation des Nations Unies de préparer le Territoire à l'autonomie. D'autres aussi ont fait observer qu'il fallait développer l'économie de la Nouvelle-Guinée **et promouvoir le progrès social et de l'enseignement** avant que le pays ne devienne autonome.

29. Un fonctionnaire du Ministère de la santé, en poste dans le sous-district, s'est déclaré partisan de l'autonomie en 1972 **et a suggéré une forme provinciale** de gouvernement, le Territoire étant administré par un gouvernement central unique et comprenant quatre régions. De l'avis de l'orateur, une telle réforme des structures satisferait les partisans de l'autonomie dans un avenir proche.

30. Un maître d'école a fait allusion à la confusion qui régnait au Papua et en Nouvelle-Guinée. Il fallait instruire la population du Territoire et l'initier à la politique avant de lui demander son avis sur l'autonomie. L'autonomie ne devait pas lui **être accordée avant qu'elle ne se familiarise avec la politique.**

31. L'orateur suivant a estimé que les conseils locaux devaient être dotés de pouvoirs plus étendus. Il a demandé que l'Organisation des Nations Unies accorde une assistance financière à l'enseignement ainsi qu'à la Banque de développement du Papua et de la Nouvelle-Guinée.

32. Le Président du Conseil local a souligné qu'il était difficile d'octroyer l'autonomie au Territoire étant donné que l'Australie estimait que le Papua lui appartenait alors que **la Nouvelle-Guinée** était un Territoire sous tutelle.

33. Un grand nombre d'orateurs ont fait l'éloge du Gouvernement australien pour sa contribution au développement économique et social du Territoire mais ont estimé que son aide financière ne suffisait pas à répondre aux besoins du Territoire. C'est pourquoi ils se voyaient obligés de demander à l'Organisation des Nations Unies et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) de leur fournir une assistance financière. Il ne serait ni opportun ni souhaitable

d'octroyer l'autonomie à la population du Territoire avant qu'elle ne soit suffisamment prête. On devait donner une priorité de premier rang au développement de l'économie et de l'enseignement, notamment dans les zones rurales et reculées. On pourrait ensuite envisager l'autonomie.

34. Au cours de la réunion qui a eu lieu avec le Conseil local d'Okapa, le Président de ce conseil a indiqué qu'il appartenait à tous les Papuans et Néo-Guinéens et non pas seulement à la population d'une section du Territoire de fixer la date de l'accession à l'autonomie. Il y avait au Papua et en Nouvelle-Guinée une chambre d'assemblée et l'on pouvait recueillir les vues d'autres districts au sujet de l'avenir du Territoire dans son ensemble.

35. Un médecin a déclaré que les années 50 n'avaient connu que peu de changements. En revanche, pendant les années 60, de nombreux changements étaient apparus. Il songeait à l'écart considérable qui sépare les salaires des expatriés de ceux des autochtones. Il espérait qu'il serait remédié à cette anomalie avant l'indépendance. L'orateur estimait qu'il fallait apporter une solution rapide aux problèmes raciaux actuels pour que le Territoire puisse s'acheminer vers l'autonomie. Si les minerais et autres ressources du Territoire étaient convenablement prospectés et exploités, celui-ci pourrait connaître la prospérité. Il conviendrait, à son avis, d'octroyer l'autonomie et l'indépendance au Territoire respectivement en 1972 et 1980.

36. L'orateur suivant s'est montré préoccupé par le nombre insuffisant d'écoles secondaires et a déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'accorder l'autonomie à un peuple tant que celui-ci n'avait pas la formation nécessaire. Il n'était pas partisan de l'octroi de l'autonomie en 1972.

37. M. M. Warebu, membre de la Chambre d'assemblée, a témoigné sa reconnaissance à l'Australie pour son aide au développement du Territoire. Il était opposé à l'autonomie au stade actuel de l'évolution du Territoire. Il fallait entreprendre au Papua et en Nouvelle-Guinée de grands programmes de développement de toutes sortes qui y faisaient actuellement défaut. Le Territoire serait prêt à l'autonomie lorsqu'il aurait atteint un niveau suffisant de développement.

38. Au cours de la réunion avec le Conseil local d'Hengonofi, quelques orateurs se sont déclarés partisans de l'autonomie dans six ans; pour d'autres, il fallait attendre huit autres années; pour d'autres encore, 10 ans devaient s'écouler avant que le Territoire ne puisse devenir autonome. Les orateurs ont tous formulé le vœu de voir le Territoire - et notamment les régions rurales - beaucoup plus développé sur le plan politique, économique et social avant qu'il ne devienne autonome. On devait développer le tourisme pour aider à réunir les fonds nécessaires au développement. Un orateur a indiqué qu'il fallait chercher à obtenir des prêts pour accélérer la mise en oeuvre de programmes économiques. Un autre a estimé que si le Territoire devenait dès à présent autonome la population demanderait inévitablement des salaires plus élevés. Certains ont évoqué la nécessité de combler l'écart entre les salaires avant l'accession à l'autonomie. Selon le dernier orateur, des Européens et des autochtones tentaient de diviser le pays. Il a déclaré que les habitants du Territoire formaient un seul peuple

et que personne ne devait les diviser. Il devait y avoir un seul gouvernement et une chambre d'assemblée unique. L'orateur était favorable à un acheminement progressif vers l'autonomie.

39. Le 29 janvier, la Mission s'est rendue à l'Ecole normale secondaire de Goroka, qui a été inaugurée en 1967 et a coûté 2 millions de dollars australiens. En 1970, il y avait 370 étudiants et un corps enseignant composé de 48 chargés de cours en matière d'administration dont 10 chargés de cours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2 chargés de cours de l'Université du Papua et de la Nouvelle-Guinée et un volontaire du Service universitaire outre-mer du Canada. Quatre cents étudiants seront inscrits à l'Ecole normale pendant l'année universitaire 1971. Les étudiants se sont entretenus avec les membres de la Mission et ont témoigné un vif intérêt pour le développement social, économique et politique du Territoire. Ils semblaient avoir conscience des tâches importantes qui les attendaient et de la nécessité impérieuse de subordonner à toutes considérations régionales l'intérêt national qui devait primer tout.

40. Lors d'une réunion publique qui s'est tenue à Goroka le même jour, la secrétaire de la Fédération des enseignants des Hautes Terres de l'Est, représentant 300 enseignants autochtones et européens des Hautes Terres, a présenté par écrit une plainte portant sur le logement et les installations des enseignants. Beaucoup d'entre eux, notamment les autochtones, habitaient dans des logements tout à fait inadéquats et n'avaient pas le minimum de meubles nécessaire. Elle s'est plainte en outre de discrimination à l'égard des enseignantes européennes. Les femmes mariées étaient obligées d'accepter des salaires plus bas, des indemnités moindres et des congés assortis de restrictions. Aucune femme n'avait été nommée au Conseil d'administration de l'Ecole normale de Goroka et de façon générale les enseignants n'étaient pas tenus au courant de la façon dont les dispositions régissant le **Commonwealth Teaching Service** leur étaient applicables. Les conditions d'emploi des autochtones étaient inférieures à celles des agents d'outre-mer. Il fallait créer des écoles professionnelles dans les Hautes Terres et l'oratrice a suggéré de constituer un comité d'appel qui serait un organe indépendant, distinct du **Commonwealth Teaching Service** et ne relevant pas de ce dernier. Le matériel scolaire faisait défaut et l'oratrice lançait un appel pour qu'il soit réparti de façon plus judicieuse et plus équitable dans les Hautes Terres.

41. L'orateur suivant a indiqué que, dans le secteur européen, l'économie se développait mais qu'il n'en allait pas de même dans le secteur autochtone du Territoire. A son avis, il fallait que les bénéfices soient réinvestis dans le pays et qu'ils n'en sortent pas. L'Organisation des Nations Unies était en train d'imposer l'autonomie à la population. En ce qui concernait la participation toujours plus grande de la population locale à la vie du pays, l'orateur a indiqué que beaucoup d'autochtones avaient reçu une instruction mais que, leur place étant occupée par des Européens, ils étaient inactifs. Il souhaitait que les Néo-Guinéens inscrits dans des universités d'outre-mer reviennent travailler dans le Territoire. Il a ajouté que le Territoire devrait disposer de fonds plus importants par l'entremise de la Banque de développement.

42. Le troisième orateur a dit que l'Administration n'offrait pas un prix suffisamment intéressant pour les terrains et qu'en conséquence Goroka ne pouvait pas s'étendre. La grippe réduisait la population des Hautes Terres sans que le Ministère de la santé publique intervienne. Le district manquait de moyens de transports.

43. M. John Akunai, un planteur local de café, a déclaré que trop de personnes étaient tuées dans le pays et que certaines lois toléraient cet état de choses. Il fallait réadapter les délinquants. Les terres étaient à l'origine de bien des différends entre les tribus, ce qui empêchait la population de s'adonner aux cultures marchandes. A cet égard, la législation en vigueur n'était pas assez stricte. Pour ce qui était du gouvernement, M. Akunai a fait observer que la façon d'agir des Australiens différait de celle des Papuans et des Néo-Guinéens. Il était partisan du bicaméralisme. Il fallait doter la Chambre d'assemblée et les ministres de pouvoirs plus étendus. Ceux de la Chambre d'assemblée n'étaient pas suffisants si le Territoire devenait autonome. Il pensait qu'il devait y avoir une période d'attente de cinq ans de façon que la population puisse réfléchir à l'autonomie.

44. Selon M. Papuna Aruno, membre de la Chambre d'assemblée, la Mission devait accorder davantage de fonds aux conseils locaux avant que le Territoire ne devienne autonome. Il fallait davantage d'écoles, de postes de secours et de routes.

45. Un conseiller a dit que l'Organisation des Nations Unies voulait accélérer par trop le processus de l'accession du Territoire à l'autonomie. Lorsque les Européens étaient venus, ils n'avaient pas commencé immédiatement à instruire la population. Certains autochtones faisaient leurs études dans le Territoire, d'autres non. Il fallait que l'Organisation des Nations Unies fournisse des ressources financières plus grandes pour que le Territoire accède à l'autonomie. Il fallait allonger l'autoroute des Hautes Terres et envoyer des experts pour aider la population.

46. Le secrétaire du **Compass Party** a déclaré que les 15 membres élus ne seraient partisans de l'autonomie que si la Chambre d'assemblée acceptait de transférer les pouvoirs. Il craignait les éléments de gauche et les radicaux de Port Moresby et était favorable au maintien de la politique actuelle de l'Administration visant à accorder l'autonomie quand la majorité de la population en formulerait le vœu. Dernièrement, des pouvoirs plus grands avaient été conférés et il fallait d'abord que ces pouvoirs soient exercés. Il ne voulait pas que le Territoire subisse des pressions de l'extérieur.

47. L'orateur suivant a dit que le pays en était encore aux premiers stades du développement. Il n'y avait pas d'usines et il fallait importer un nombre considérable de produits. Il était nécessaire de développer davantage l'économie; le Territoire devait être prospère et tout devait y fonctionner sans à-coups avant qu'il puisse accéder à l'autonomie.

48. Un vice-président du Conseil local a indiqué que bien des terres du Territoire n'étaient pas suffisamment mises en valeur et qu'il convenait de prendre des mesures pour remédier à la situation. A son avis, la Banque de développement devait aider à mettre en valeur les terres en friche et l'Organisation des Nations Unies devait veiller à ce que davantage de fonds soient mis à la disposition du Territoire.

49. Un autre vice-président du Conseil local voulait savoir ce qu'on entendait véritablement par autonomie et il a précisé qu'aucune autorité ne devait fixer de date pour l'autonomie. La participation financière de l'Australie était généreuse mais insuffisante. Elle devait être complétée par l'Organisation des Nations Unies. L'orateur était préoccupé par les problèmes que posaient l'éducation, les routes, la santé publique et les affaires en général.

50. Un étudiant de l'université a critiqué les entreprises privées qui ne faisaient pas suffisamment appel à la main-d'oeuvre locale et a demandé au gouvernement de sanctionner les sociétés qui ne faisaient pas d'efforts dans ce sens. L'enseignement traversait une mauvaise passe du fait qu'il était déséquilibré; il y avait trop d'écoles primaires et pas assez d'écoles secondaires : on manquait d'enseignants et la majorité des enfants n'étaient pas scolarisés. L'orateur a suggéré de mettre l'accent sur l'enseignement technique et a demandé de formuler, auprès du Gouvernement australien, une recommandation portant sur le rôle de la Chambre d'assemblée et sur celui des ministres. Il a indiqué que la population voyait l'autonomie avec crainte et qu'il fallait procéder par étapes.

51. Le dernier orateur a estimé qu'il appartenait aux membres élus de la Chambre d'assemblée de fixer une date pour l'autonomie. Après la visite du Premier Ministre de l'Australie, des pouvoirs plus étendus avaient été conférés aux ministres. Il fallait toutefois que Canberra délègue plus de pouvoirs à Port Moresby. L'orateur ne voyait pas d'un oeil favorable l'idée d'une date limite car il ignorait à quel moment la population serait prête. Les partis politiques commençaient à peine à se constituer. Certains des arguments avancés par M. Whitlam étaient fondés, d'autres ne l'étaient pas. Selon l'orateur, M. Whitlam avait divisé le pays : il devait donc quitter le Territoire. Il fallait que l'Organisation des Nations Unies fournisse au pays une aide financière supplémentaire. La contribution de l'Australie avait été importante mais elle ne suffisait pas.

52. Lors d'une réunion commune avec des membres de l'Association des colons et des agriculteurs des Hautes Terres et de la Chambre de commerce de Goroka, les orateurs ont parlé surtout de l'autonomie, du développement économique et des problèmes fonciers. Ils ont formulé l'espoir que le Papua et la Nouvelle-Guinée seraient pour la population ce que l'Australie était pour les Australiens. Ils étaient fiers du rôle joué par la Chambre de commerce qui avait fait du Conseil local de Goroka le premier conseil dont relevait une zone urbaine et ils se félicitaient de la compréhension mutuelle qu'avait engendré ce premier pas important vers l'autonomie locale dans le Territoire. Dans les observations qu'ils ont présentées conjointement à la Mission, les membres ont indiqué que contrairement à la thèse soutenue par beaucoup de leurs détracteurs, le Papua et la Nouvelle-Guinée étaient déjà parvenus en fait à l'autonomie. La Chambre d'assemblée

disposait de pouvoirs plus étendus que le Parlement d'un Etat australien. Il y avait dans le district un nombre croissant d'entreprises importantes comptant des actionnaires autochtones et d'autres étaient sur le point d'offrir aux autochtones une participation appréciable au capital. Dans le district, le gouvernement local et le milieu des affaires poursuivaient une politique consistant à aider les hommes d'affaires locaux tandis que des expatriés et des autochtones se lançaient ensemble dans des entreprises. Soixante-dix pour cent du café étaient produits par des autochtones.

53. De l'avis des orateurs, l'évolution politique harmonieuse et ininterrompue du pays devait se poursuivre grâce au maintien de l'ordre public, **qui devait** constituer l'un des principaux facteurs de l'évolution démocratique. Il fallait donner au gouvernement l'assurance qu'il bénéficierait de l'appui de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de l'ordre public : c'était en effet le seul moyen d'éviter une dégradation du respect de la loi que l'on pouvait déjà noter dans bien des pays en voie de développement.

54. Les orateurs ont instamment prié la Mission d'appuyer leurs propositions en faveur d'une réforme de la politique agraire qui étaient exposées dans les annexes à leurs observations 3/. Il fallait que cette politique soit mise en oeuvre pendant la période d'administration par l'Australie si l'on voulait éviter que de graves différends n'éclatent **entre les autochtones après l'indépendance**. Bien peu a été fait dans ce sens depuis la dernière Mission de visite.

55. **L'augmentation, annoncée récemment, des tarifs de transport à destination et en provenance du Territoire était contraire à la recommandation** spécifique formulée par la dernière Mission de visite selon laquelle il fallait, pour assurer le développement économique du Territoire, que les tarifs de transport soient maintenus à un niveau peu élevé. L'Administration pourrait peut-être examiner la possibilité de constituer sa propre compagnie de navigation transmaritime. Les orateurs ont demandé à la Mission d'informer l'Organisation des Nations Unies que des minorités tapageuses financées et contrôlées par des sources extérieures faisaient une mauvaise réputation au Territoire. De fait, la majorité de la population désirait développer l'économie du Territoire dans un climat de stabilité et d'ordre.

56. Au cours de la discussion, plusieurs des questions soulevées ont apporté de nouveaux éclaircissements sur la position adoptée par l'Association et par la Chambre de commerce. Le représentant de la Chambre de commerce s'est plaint de ce que l'Administration, qui était seule habilitée à acquérir des terres, en offrait un prix exagérément bas.

57. Les orateurs ont précisé que c'était le Conseil de l'Administrateur qui avait pris l'initiative de déclarer que le Conseil local de la Gazelle devait être **monoracial, ce qui présentait, à leur avis, un caractère discriminatoire**. Le vice-président de la Chambre de commerce a déclaré que le maintien de l'ordre

3/ On trouvera les annexes dans les dossiers du Secrétariat où elles peuvent être consultées.

devait préoccuper tous les habitants. Le Papua et la Nouvelle-Guinée avaient été ces derniers mois le théâtre de désordres et d'émeutes. **La Mataungan Association** ne comptait que 5 000 membres pour une population de 2,5 millions d'habitants. Cette association avait demandé un appui financier à l'extérieur, à savoir au **parti communiste australien**. Aucune date ne devrait être fixée pour l'autonomie tant que des investissements n'auraient pas été effectués dans le Territoire. Un orateur a déclaré qu'il y avait des Européens dans les entreprises locales mais qu'il était difficile d'obtenir des prêts auprès de la Banque de développement pour ouvrir une petite entreprise. M. John Akunai, exploitant agricole, a déclaré que l'Administration devait déterminer à qui appartenaient les terres pour que les particuliers se voient délivrer des titres de propriété. Cette mesure était nécessaire pour promouvoir le développement agricole et financier. Le Département de l'agriculture ne s'acquittait pas suffisamment bien de sa tâche. Il n'y avait pas assez de jardins.

2. District de Morobe

58. Ce district, avec plus de 12 000 miles carrés, est le troisième du Territoire en superficie et le deuxième en population avec un quart de million d'habitants, dont près de 6 000 non-autochtones. Il est divisé par la vallée du Markham qui descend jusqu'au poste de Lae **et possède des montagnes dans la** péninsule du Huon au nord ainsi qu'aux alentours de la vallée de Wau-Bulolo dans le sud. Il inclut ainsi certaines des régions les plus développées et certaines des régions les plus arriérées du Territoire.

59. Il a connu aussi une histoire mouvementée. L'activité missionnaire allemande a commencé sur la côte dans les années 1880. L'Australie a pris possession de la région en 1914. Dans les années 20, **il y a eu une ruée vers l'or dans la vallée** de Wau-Bulolo, qui est maintenant un centre d'activités forestières et d'exploitation du bois. Au cours de la **seconde guerre mondiale, Lae a souffert beaucoup** de destructions mais a acquis un aéroport et des quais. Par la suite, les Hautes Terres ont été ouvertes, ce qui a fait de Lae un poste desservant environ un million de personnes.

60. L'ouverture de la route a provoqué le développement d'industries secondaires, principalement liées au transport et à la construction, ainsi que de l'élevage du bétail dans la vallée du Markham. Les mouvements de population le long de la route créent de nouveaux problèmes sociaux, particulièrement dans la ville de Lae. Le district est bien pourvu par les services de santé, avec en moyenne un lit d'hôpital pour 200 habitants. L'éducation est moins bien pourvue, avec seulement 35 p. 100 des enfants d'âge scolaire allant à l'école primaire et 35 p. 100 de ceux qui terminent l'école primaire pouvant obtenir des places dans les établissements secondaires. Il y a **13 conseils locaux mais plus d'un cinquième de** l'ensemble de la population n'est pas encore dotée de conseil dans les régions montagneuses éloignées. Le district est divisé en sept sous-districts : Lae, Menyamy, Finschhafen, Kaiapit, Kabwum, Mumeng et Wau.

61. La Mission de visite a séjourné dans le district de Morobe du 30 janvier au 3 février. Elle a tenu à son arrivée, le samedi 30 janvier, une réunion d'information avec le Commissaire de district et les responsables des divers services administratifs du district. Elle a ultérieurement visité l'Institut d'enseignement technique supérieur, la société de commercialisation Namasu et l'usine de cartonnage de Nouvelle-Guinée. Elle a rencontré les dirigeants de l'Association des travailleurs du district de Morobe, les membres de la Chambre de commerce de Lae et les membres du Conseil local de Huon. La Mission a en outre tenu des séances publiques à Kabwum, Finschhafen et Lae.

62. La Mission s'est rendue par avion le 1er février à Kabwum, dans la zone montagneuse au nord du district. Au cours de la séance publique de Kabwum, le premier orateur, M. Edward Tarasi, a déclaré que l'on parlait beaucoup de l'unité du Papua et de la Nouvelle-Guinée. A son avis, si cette unité n'était pas complète c'était de la faute des Nations Unies, qui n'avaient pas fait du Papua un territoire sous tutelle comme la Nouvelle-Guinée. Le Président du Conseil local de Kabwum, M. Franzing Ansvang, a rappelé qu'au cours de la visite d'une mission antérieure il avait estimé que la population n'était pas prête pour l'autonomie. Il pensait maintenant qu'il était temps que l'autonomie soit accordée, mais il ne voulait pas que les fonctionnaires australiens quittent le Territoire, et il souhaitait qu'un effort soit fait pour améliorer leur situation financière. Un autre orateur a déclaré que la population du district ne voulait pas fixer de date pour l'indépendance, mais souhaitait dans sa grande majorité que l'autonomie soit octroyée en 1972. La plupart des orateurs ont appuyé l'idée d'une autonomie rapide. Plusieurs ont fait l'analogie avec le gouvernement local en disant qu'au moment de la création des conseils la population n'était pas bien assurée de pouvoir gérer ses propres affaires mais s'en était cependant fort bien tirée.

63. Il en serait de même pour l'autonomie, et il fallait qu'ils apprennent à se gouverner. Un orateur, originaire du district de Bougainville, a insisté sur le fait que c'était à la population du Territoire de décider elle-même à quel moment il fallait qu'elle accède à l'autonomie; elle ne voulait pas que d'autres pays lui disent ce qu'elle devait faire.

64. Un membre du parti politique Pangu a déclaré que la population rurale souhaitait une assistance des Nations Unies pour l'amélioration des cours du café et du coprah qu'elle exportait. Il lui fallait davantage d'aide extérieure pour relever le niveau économique du pays. La population du Territoire voulait l'autonomie et l'indépendance mais l'économie n'était pas assez développée. Elle avait en outre l'impression que l'assistance octroyée était utilisée pour le développement des villes plutôt que pour celui des zones rurales. Il s'est également plaint de ce que les parlementaires australiens visitant le Territoire se contentaient de faire la tournée des villes sans réellement prendre contact avec les campagnes.

65. La Mission s'est rendue par avion le même jour de Kabwum à Finschhafen, situé sur la côte à la pointe est de la péninsule de Huon. Elle a tenu dans l'après-midi une réunion publique au siège du Conseil local de Finschhafen. Les avis recueillis sur la question de l'autonomie au cours de cette réunion étaient partagés. C'est

ainsi qu'un orateur a plaidé avec vigueur pour une autonomie rapide, disant que le plus tôt serait le mieux. Des facteurs de division commençaient à apparaître. Si l'autonomie n'était pas rapidement accordée à l'ensemble du Territoire, on courrait le risque de voir se diviser le pays et s'amoinrir les chances de le maintenir comme une seule entité. A l'opposé, **un conseiller local, M. Manaha, a soutenu** que si les villes étaient relativement développées et en conséquence favorables à l'autonomie, les campagnes n'étaient pas prêtes pour une autonomie rapide car elles n'avaient pas encore suffisamment de gens instruits et de développement économique. Un instituteur a déclaré que l'autonomie en 1972 serait accordée trop tôt **et qu'attendre que la majorité de la population soit instruite** amènerait l'autonomie beaucoup trop tard. Il a laissé entendre qu'il faudrait donc se mettre d'accord sur une date intermédiaire. Un autre orateur, **vice-président** du Conseil local de Finschhafen, a demandé à la Mission de suggérer au Gouvernement australien que des contacts soient pris avant l'autonomie pour que les îles Salomon sous administration britannique puissent joindre si possible le Territoire du Papua et de la Nouvelle-Guinée au moment de l'autonomie.

66. De l'avis d'un orateur, le pays devait progresser non seulement vers une indépendance politique nominale, mais aussi devenir économiquement indépendant. Il fallait davantage d'investissements extérieurs et il était souhaitable que les autochtones soient associés aux entreprises que ces investissements rendraient possibles. Un nombre plus grand de Papuans et Néo-Guinéens devraient occuper des positions de responsabilité dans leur pays. La création des écoles professionnelles par les Australiens était une initiative heureuse, mais la formation qui y était donnée pendant seulement un an ou deux était à son avis trop sommaire. Il faudrait donc développer les écoles professionnelles. Les établissements secondaires étaient trop peu nombreux et seul un petit nombre d'élèves pouvait accéder de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire. **Enfin, il était préoccupé** par la division du Territoire, **qui faisait du Papua un territoire directement placé** sous l'administration australienne, tandis que la Nouvelle-Guinée était un **territoire** sous tutelle. Si les Nations Unies voulaient que le pays parvienne à l'indépendance dans l'unité il serait souhaitable d'obtenir que **le Papua devienne** aussi un territoire sous tutelle. Un orateur a également évoqué le problème de la grande disparité entre les traitements et les conditions de logement des Australiens et des autochtones exerçant les mêmes fonctions. Un autre a mentionné le problème foncier et la difficulté de le résoudre lorsqu'il n'y avait pas de fonctionnaires du service foncier **sur place. Il souhaitait notamment qu'on en nomme un en poste à Finschhafen.**

67. La Mission est revenue par avion dans la soirée de Finschhafen à Iae. Le lendemain 2 février, dans la matinée, la Mission a visité l'entreprise de commercialisation Namasu, **créée à l'origine par l'Eglise luthérienne. Cette** entreprise compte 7 000 actionnaires autochtones et est dirigée par un conseil d'administration de **12 membres, dont 6 sont européens et les 6 autres** autochtones.

68. Le même jour, la Mission s'est rendue à l'Institut d'enseignement technique supérieur qui, tout comme l'Université, a été créé à la suite du rapport Currie. Les étudiants y sont formés dans les diverses disciplines scientifiques et

technologiques. Tous les étudiants sont boursiers : 60 p. 100 environ sont pris en charge par diverses firmes privées, 20 p. 100 sont des stagiaires du gouvernement et 20 p. 100 des boursiers d'Etat.

69. La Mission a ensuite visité **la fabrique de cartonnage de Nouvelle-Guinée**, qui représente un investissement de 3 millions de dollars australiens. Cette usine a commencé à opérer en 1970 et fabrique des bouteilles et divers cartonnages.

70. Dans l'après-midi du même jour, la Mission a tenu une réunion avec les membres du Conseil local de Huon et s'est intéressée au fonctionnement du Conseil. Divers conseillers ont fait des exposés et répondu aux questions du Président et des membres de la Mission. **Celle-ci a été informée que le Conseil de Huon a été créé en 1966 par l'amalgame de plusieurs conseils et est devenu un conseil multiracial.** Les taxes sont payées au Conseil au taux annuel de 8 dollars australiens pour les hommes et **de 1 dollar australien pour les femmes.** Le revenu total s'élève à environ 30 000 dollars australiens par an. Il est utilisé pour les écoles, les adductions d'eau, **les routes locales, etc.** **Pour les pistes d'aviation et les routes, une subvention est fournie par le gouvernement.** Certains conseillers, en réponse à des questions posées par des membres de la Mission, ont déclaré que le Conseil n'avait pas à leur avis suffisamment de **pouvoirs.** Ils avaient à plusieurs reprises adopté et envoyé à Port Moresby des motions demandant que leurs pouvoirs soient élargis, mais en vain. Le Commissaire de district et ses collaborateurs avaient la réalité du pouvoir. Si le Conseil avait davantage de pouvoir, il pourrait faire plus pour l'amélioration des conditions de vie dans les villages.

71. Un peu plus tard, **la Mission a eu un entretien avec le Président de l'Association des travailleurs du district de Morobe.** Celui-ci a déclaré qu'il y avait en tout 24 associations de travailleurs dans le Territoire. Huit de ces associations se sont récemment réunies en une fédération. A son avis, **le Territoire** avait peu d'expérience dans le domaine syndical. L'Association éprouvait des difficultés à financer ses activités car les salaires payés aux autochtones étaient très bas. Il n'était donc pas facile pour ceux-ci de contribuer aux dépenses de l'Association et de nombreux travailleurs n'en étaient pas membres, sans aucun doute à cause de la nécessité de payer les cotisations. D'une manière générale, il pensait que les bas salaires payés aux autochtones avaient un effet nocif sur l'économie du Territoire. L'Association s'efforçait de faire porter à 12 dollars australiens par semaine le salaire du travailleur non spécialisé, qui n'était en ce moment que de 7 dollars australiens. Il n'y avait pas d'association des travailleurs agricoles, dont les salaires étaient encore beaucoup plus bas. Si l'on voulait que les syndicats de travailleurs progressent dans le Territoire, **il serait nécessaire d'avoir l'assistance à la fois financière et en personnel de l'Organisation internationale du Travail (OIT).** Le Président de l'Association des travailleurs du district de Morobe a enfin exprimé le souhait que des représentants du Territoire assistent en tant que tels aux réunions de l'OIT.

72. Le même après-midi, **la Mission a tenu une réunion avec les membres de la Chambre de commerce de Iae.** Le Président de la Chambre de commerce a déclaré que la Chambre n'était apparentée à aucun mouvement politique, mais compte tenu

des développements récents elle était amenée à évoquer des questions d'ordre politique. Le Président de la Chambre a alors remis à la Mission une communication en quatre points. Le premier traitait de la question de l'autonomie et de l'indépendance. De l'avis de la Chambre de commerce, il y avait trop de pressions extérieures pour une indépendance précoce du Territoire. Une certaine autonomie existait déjà et il fallait prendre le temps de la consolider et de développer davantage l'éducation avant d'aller plus loin. La Chambre de commerce proposait qu'un referendum soit organisé en même temps que les élections à la Chambre d'assemblée en 1976, demandant aux habitants du Territoire s'ils voulaient l'indépendance ou le statu quo. Si la majorité était en faveur du statu quo, un nouveau referendum aurait lieu aux élections suivantes en 1980. Dans le deuxième point, la Chambre souhaitait que le Papua et la Nouvelle-Guinée fusionnent avant l'indépendance **et que les Nations Unies s'opposent fermement à toute tendance séparatiste**. Le troisième point demandait une plus grande assistance au Territoire de la part des diverses institutions spécialisées des Nations Unies. Dans le quatrième, la Chambre évoquait la possibilité que le Royaume-Uni devienne membre de la Communauté économique européenne (CEE), ce qui pourrait partiellement fermer le marché du Royaume-Uni aux produits du Territoire. La Chambre souhaitait que les Nations Unies interviennent, dans cette éventualité, auprès des membres de la CEE pour que leurs marchés soient ouverts aux denrées du Territoire sous tutelle.

73. Un membre de la Chambre de commerce, M. R. G. Conley, a soumis également à la Mission une communication au nom de l'Office du tourisme du Papua et de la Nouvelle-Guinée (**Papua and New Guinea Tourist Board**). Cette communication concernait une récente décision de l'Association du transport aérien international qui portait préjudice au tourisme dans le Territoire. En effet la période de validité des tarifs aériens d'excursion des Etats-Unis d'Amérique vers le Pacifique sud a été récemment réduite par l'Association de 45 à 35 jours. **Ceci affectait considérablement la Nouvelle-Guinée, qui constituait le point le plus éloigné et qui risquait ainsi de disparaître de l'itinéraire des touristes d'Amérique du Nord.** Le tourisme étant une importante source de revenus, la perte ainsi subie par le Territoire pourrait s'élever à plusieurs millions de dollars. La communication demandait l'appui des Nations Unies pour une révision de cette décision.

74. Enfin, un autre membre de la Chambre, M. F. O. Purnell, a soumis une communication demandant que le deuxième aéroport international dans le Territoire soit construit dans les environs de Lae.

75. Dans la soirée du 2 février la Mission a tenu une séance publique à Lae. La plupart des orateurs qui ont pris la parole se sont prononcés pour une autonomie rapide. M. Anthony Voutas, membre australien du parti Pangu et membre de la Chambre d'assemblée, a déclaré que le pays devrait avoir l'autonomie immédiatement. A son avis, **le pouvoir d'en décider existait déjà à la Chambre d'assemblée si seulement celle-ci voulait en user.** Le pays avait grand besoin d'éducation politique non seulement par les fonctionnaires de l'Administration mais aussi par les membres de la Chambre d'assemblée et les partis politiques de toutes opinions. M. Voutas a demandé que tous les partis politiques soient encouragés par l'adoption de certaines mesures. C'est ainsi que les partis devraient avoir le bénéfice d'un temps de parole sur les antennes de la radiodiffusion du Territoire.

Des dispositions devraient être prises pour assurer aux partis un personnel technique de soutien. Les dirigeants des partis politiques devraient avoir une allocation leur permettant de se déplacer dans l'ensemble du pays et non pas seulement pour se rendre dans leur électorat. Les partis politiques devraient être aussi autorisés à gérer des entreprises susceptibles de leur apporter les moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement. Il était préoccupé par le fait qu'à lae la plupart des directions d'entreprises étaient entre les mains d'expatriés australiens ou d'étrangers. Il devrait y avoir une politique plus systématique de la part de l'Administration pour favoriser l'accession des autochtones dans ces domaines.

76. Un ancien membre de la Chambre d'assemblée, M. Zurecnuoc, a déclaré que l'autonomie ne devrait pas tarder à être accordée, sinon le pays courrait le risque de se diviser. En ce qui concernait la forme du gouvernement, il préconisait un gouvernement fédéral, avec un parlement fédéral, des assemblées régionales et des conseils locaux. L'orateur a aussi demandé qu'il n'y ait pas une différence aussi marquée entre les traitements des fonctionnaires australiens et ceux de leurs homologues autochtones. Ceux-ci, à son avis, devraient avoir les deux tiers des traitements payés aux Australiens. Il a aussi préconisé la nationalisation de certains services avant l'indépendance : **les transports aériens, les transports maritimes, l'électricité, etc.** Un fonctionnaire autochtone du Service de l'agriculture a déclaré qu'il n'était pas d'accord avec ce qui avait été dit à la Mission dans certaines régions du Territoire au sujet de M. Whitlam, leader de l'opposition australienne. Suivant l'opinion de l'orateur, **M. Withlam avait** visité le Territoire dans le but d'aider les habitants. Un orateur australien a également préconisé la construction à lae d'un aéroport international. Il a attiré l'attention de la Mission sur le fait qu'il y avait beaucoup plus d'assistance accordée au Papua par tête d'habitant qu'à la Nouvelle-Guinée. Il souhaitait que cette politique soit changée pour éviter que des tendances sécessionnistes ne se développent.

3. District de la Nouvelle-Bretagne occidentale

77. Le 1er juillet 1966, l'ancien district de la Nouvelle-Bretagne a été divisé en deux nouveaux districts : **la Nouvelle-Bretagne occidentale et la Nouvelle-Bretagne orientale.** Avec une superficie de 8 433 miles carrés, le district de la Nouvelle-Bretagne occidentale englobe toute la partie ouest et nord de l'île. Un siège permanent a été établi à Kimbe **en août 1969.** Administrativement, le district comprend trois subdivisions - Hoskins, Kandrian et Talasea - et compte également un poste de patrouille dans les îles situées au large de Gloucester et des camps de base à Nigilani et à Ewasse.

78. De même que la Nouvelle-Bretagne orientale, le district produit du coprah, du cacao et du bois d'oeuvre. La production totale du district pour l'année 1969-1970 en ce qui concerne le bois d'oeuvre a atteint 48 millions de pieds carrés, dont 3 millions sous forme de bois scié. La Mission de visite a appris que la moitié des exportations des bois d'oeuvre du Territoire en 1971, soit 150 millions de pieds carrés, doit provenir du district.

79. Le plan relatif à l'industrie de l'huile de palme et le plan connexe de mise en valeur des terres ont été mis en application le 28 mai 1967, lorsque la **West New Britain Oil Palm Company**, dans laquelle l'Administration détient la moitié des parts (l'autre moitié appartenant à la société **Harrison and Crossfield**), s'est établie dans la région de Mosa. Le projet est décrit plus loin au chapitre III.

80. Le 3 février, la Mission a été accueillie à Kandrian par le Commissaire de district, par M. Urekit, membre de la Chambre d'assemblée représentant la circonscription électorale à candidature libre de Kandrian/Pomio, et par d'autres personnalités. Pendant qu'elle se trouvait à Kandrian, la Mission a organisé une réunion publique à laquelle ont participé les membres du Conseil local de Kandrian et l'ensemble de la population. M. Urekit a pris la parole à cette réunion et a déclaré qu'il était particulièrement préoccupé par la situation dans le domaine de l'enseignement et du développement économique dans la région. Il a dit qu'il était nécessaire d'accomplir de gros progrès dans ces domaines avant que le Territoire ne puisse accéder à l'autonomie. Les terres incultes devaient être utilisées. M. Urekit a exprimé le voeu que l'Autorité administrante continue à exercer ses fonctions et que l'accession à l'autonomie soit temporairement différée. Le Président et d'autres membres du Conseil local ont également pris la parole. Le Président a déclaré qu'il était préoccupé par le nombre croissant d'élèves qui quittaient l'école au niveau de la classe VI et qui n'avaient pas le moindre débouché. Il a dit qu'il faudrait créer dès que possible une école secondaire à Kandrian afin que les élèves ne soient pas obligés de quitter le district pour poursuivre leurs études. De même, il serait, à son avis, plus facile de mettre leurs connaissances à profit si l'on créait dans le district des usines où l'on pourrait former des ouvriers qualifiés et non qualifiés. Cette proposition a été appuyée par d'autres orateurs, notamment par un membre du Conseil de l'enseignement du district. Un orateur a estimé que lorsque le Territoire deviendrait autonome, les avantages découlant de l'administration australienne seraient vite épuisés et que la population ne pourrait dépendre que des ressources de la brousse.

81. Un autre orateur a demandé qu'un plus grand nombre de tracteurs et de camions soit importé rapidement pour prolonger les routes desservant l'intérieur du pays. On considère généralement que la région est peu développée mais qu'elle pourrait être mise en valeur si l'on renforçait le réseau routier.

82. Un membre du Conseil consultatif de district a dit que, bien que le nombre des cas de ce genre ait diminué, des colons et des planteurs européens qui emploient des ouvriers autochtones les maltraitaient encore, alors que ce sont ces derniers qui exécutaient en fait les travaux sans lesquels les Européens ne pourraient faire de bénéfices. En conséquence, ces ouvriers ne devraient pas être maltraités par les Européens.

83. Le dernier orateur était un membre du Conseil de l'enseignement du district qui a déclaré qu'à son avis les habitants de Kandrian ne souhaitent pas obtenir l'autonomie à brève échéance parce qu'ils avaient besoin d'acquérir une éducation meilleure et plus poussée. Il estimait qu'il ne fallait pas précipiter l'accession du Territoire à l'autonomie; lorsque ses habitants la désireraient, ils l'obtiendraient.

84. Dans l'après-midi, la Mission s'est rendue par avion à Hoskins puis par la route à l'embarcadère de **Kwalaskessi d'où elle s'est rendue par bateau à Kimbe.**

85. La Mission est retournée à Hoskins, le lendemain, 4 février, afin de tenir une réunion publique avec la population des subdivisions de Hoskins et de Talasea. Environ 400 personnes ont participé à cette réunion. Bien que la Mission ait regretté que nombre des habitants de la zone relevant du Conseil local de Nakanai qui avaient manifesté l'intention de participer à la réunion n'aient pu le faire faute de moyens de transport, elle a été heureuse d'accueillir ceux qui étaient venus d'endroits aussi éloignés que Gloucester et Bali-Witu. Plus de 30 orateurs ont pris la parole au **cours** de la réunion. Nombre d'entre eux, notamment le Président du Conseil local de Talasea, ont parlé de la question de l'autonomie et ont estimé que le **Territoire** pouvait devenir autonome sous peu, soit en 1972, soit pendant le mandat de la troisième Chambre d'assemblée. Au contraire, le Président du Conseil local de Bali-Witu a déclaré qu'il n'était pas partisan de l'autonomie avant une dizaine d'années. D'autres préféraient qu'il n'en soit pas question avant 1976 ou 1978. Une certaine confusion régnait dans les esprits quant à la différence entre l'autonomie et l'indépendance. Certains semblaient désireux d'obtenir l'indépendance sous peu, sous la direction de M. Lima Galoa (un ancien Luluai). La Mission a été informée par la suite que M. Galoa s'était proclamé chef d'un culte local et que l'indépendance dont il parlait ne concernait que cette zone limitée dans le cadre de la structure constitutionnelle actuelle du Territoire.

86. Plusieurs orateurs ont soulevé la question de l'inégalité entre les traitements des fonctionnaires autochtones et ceux des expatriés. Ils ont estimé que cette situation n'était pas équitable et ont demandé qu'elle soit corrigée. Tout comme à la réunion de Kandrian, nombre d'orateurs ont exprimé les préoccupations qu'ils ressentent devant le manque d'éducation, de revenus et de possibilités commerciales dans la région et ont déclaré que l'Administration australienne devait apporter une contribution plus importante à cet égard.

87. Dans le domaine du développement économique, un orateur a déclaré que les bénéfices des entreprises dirigées par des expatriés n'étaient pas réinvestis dans le Territoire mais exportés dans le pays d'origine des expatriés. Il a dit qu'il désirait que des usines soient installées et qu'il fallait que les habitants puissent investir dans ces entreprises afin d'éviter que des sentiments de haine n'opposent les expatriés à la population locale. Un autre orateur a déclaré que l'Autorité administrante donnait aux colons (dans le **cadre** du projet relatif à l'huile de palme) des avantages qu'elle refusait aux autochtones auxquels la Banque de développement ne prêtait aucune attention.

88. Dans le domaine de l'enseignement, un autre orateur s'est élevé contre les frais de scolarité que les parents sont obligés d'acquitter pour chaque enfant fréquentant l'école. L'orateur avait trois enfants et leurs études lui coûtaient 80 dollars australiens par an. Il avait des difficultés considérables à payer ces frais qui, à son avis, devraient être réduits pour les parents ayant plus d'un enfant ou pris en charge par l'Administration. Parfois, les parents devaient retirer de l'école leurs enfants plus âgés afin de les mettre au travail pour pouvoir payer les frais de scolarité de leurs enfants plus jeunes.

89. L'après-midi, la Mission s'est d'abord rendue à l'huilerie de palme de la plantation de Mosa; elle a assisté ensuite à Kapore à une réunion publique à laquelle ont participé les habitants de toutes les zones de lotissement rural. La construction de l'huilerie était presque terminée et le traitement des fruits provenant des plantations et des petites exploitations devait commencer en juillet 1971. La Mission s'est rendue auprès de plusieurs des familles de la zone aménagée pour voir quelles étaient leurs conditions d'existence.

90. On a estimé qu'environ 500 personnes ont participé à la réunion publique de Kapore. En ouvrant la réunion, le Président a dit que le projet relatif à l'huile de palme était un microcosme comparable à l'ONU. On y trouvait en effet des habitants d'environ 16 districts du Territoire qui travaillaient et vivaient ensemble dans la même région.

91. Une dizaine d'orateurs environ ont pris la parole; presque tous se sont plaints de leurs conditions d'existence et de leur situation financière. Le premier orateur, originaire du district de Sepik, était heureux d'avoir reçu un peu d'argent de la Banque mondiale, mais il a trouvé que ses allocations de subsistance étaient insuffisantes et que la maison où il vivait avec sa famille était trop petite. Il a dit que l'on donnait aux expatriés des maisons plus grandes et des indemnités de subsistance plus importantes. Il a invité les membres de la Mission à visiter la zone et à constater par eux-mêmes quelles étaient les conditions d'existence des habitants.

92. Le deuxième orateur, originaire du district de Chimbu, a déclaré que les colons avaient peur parce qu'ils avaient obtenu des prêts par l'entremise de la Banque de développement et qu'ils devaient les rembourser avec intérêt. Le travail était très dur, mais s'ils étaient fatigués et quittaient leur emploi le Département de l'agriculture les expulseraient et ils seraient obligés de retourner dans les districts dont ils étaient originaires. Toutefois, pour venir habiter dans la zone aménagée, ils avaient dû vendre toutes leurs possessions et ils n'avaient plus aucune raison de retourner dans leur ancien district.

93. En ce qui concerne l'autodétermination, l'orateur a dit que la visite du Comité restreint de l'évolution constitutionnelle, plusieurs semaines avant la visite de la Mission, avait occasionné certains troubles; il se demandait quels changements pourraient apporter l'autonomie. En tout état de cause, le concept de l'autonomie n'était pas appuyé dans la région avec autant d'intérêt qu'en Nouvelle-Bretagne orientale, parmi les Tolais.

94. Le troisième orateur, le Président de la coopérative de Buvassi, s'est déclaré préoccupé en outre par l'évolution future du marché mondial de l'huile de palme; il craignait que les cours ne tombent comme cela s'était produit pour les marchés du cacao et du coprah. Le quatrième orateur a notamment déclaré que les habitations que l'on construisait étaient non seulement trop petites, mais aussi insuffisamment ventilées pour y dormir. Il s'est également inquiété de l'absence d'écoles dans la zone, absence due à son avis au manque d'enseignants, et il a blâmé l'Administration pour cet état de choses.

95. Un autre orateur qui a pris la parole sur la question de l'autonomie a déclaré qu'il ne désirait pas que le Territoire y accède immédiatement mais dans un avenir indéterminé et qu'il n'envisageait pas l'indépendance avant quelque 30 ou 40 ans. Le Président du Conseil local de Sarakolok a proposé que l'Organisation des Nations Unies investisse dans l'économie de la Nouvelle-Guinée car il n'y avait pas assez de capitaux dans le Territoire.

96. Enfin, deux orateurs ont déclaré qu'ils étaient heureux de l'occasion qui leur était donnée de vivre dans cette communauté et qu'ils s'attendaient à récolter les fruits de leur travail dans un avenir rapproché. Toutefois, l'un d'entre eux désirait que l'Autorité administrante consente des prêts garantis par le gouvernement à la population de la zone aménagée, l'autre s'est élevé contre le fait qu'on essayait d'imposer l'autonomie à la population. Toutefois, il a convenu que l'on devrait fixer une date pour l'accession à l'autonomie afin d'encourager la population.

4. District de la Nouvelle-Bretagne orientale

97. Ce district, qui s'étend sur environ 6 000 miles carrés à l'extrémité orientale de l'île de la Nouvelle-Bretagne, s'était trouvé aux prises, au cours des dernières années, avec des problèmes particuliers liés principalement à la situation dans la presqu'île de la Gazelle, qui englobe Rabaul, principal port des îles néo-guinéennes. Cette région a des contacts continus avec le monde extérieur depuis près d'un siècle. Elle comprend des terres agricoles intensivement mises en valeur et constitue le foyer ancestral des Tolais, population vigoureuse et relativement développée sur le plan économique et social, qui est fortement attachée à son sol et se refuse à aller s'établir dans d'autres régions où des terres pourraient être mises à sa disposition. La population de la presqu'île de la Gazelle représente 80 p. 100 de la population totale du district - qui compte 105 000 habitants - bien que sa superficie ne représente que 3 p. 100 de la superficie totale des terres du district. On y trouve un certain nombre de plantations appartenant à des expatriés et établies sur des terres aliénées pendant l'occupation allemande avant la première guerre mondiale. La population non autochtone, relativement importante, compte environ 6 000 personnes.

98. Ces facteurs ont concouru à la création, en 1969, de la Mataungan Association, organisation fondée par un certain nombre de Tolais dont l'objectif est d'obtenir l'autonomie pour le peuple tolai et qui est entrée en opposition avec le Conseil local, organe multiracial représentant toutes les personnes résidant dans la presqu'île de la Gazelle. Malgré les conclusions auxquelles était parvenue une commission d'enquête, en novembre 1969, et selon lesquelles aucune autre formule d'administration locale ne pourrait mieux convenir à la presqu'île, la Mataungan Association a maintenu son opposition à l'égard du Conseil multiracial. En janvier 1971, les statuts du Conseil ont été modifiés en vue d'exclure toutes les terres non revendiquées par la population des villages qui n'étaient pas occupées par des Néo-Guinéens ou qui ne leur appartenaient pas, le Conseil devenant de ce fait uniracial. Néanmoins, la Mataungan Association a maintenu son hostilité à l'encontre du Conseil, s'est opposée à ce que des impôts lui soient versés et a organisé de son côté des élections à un organisme rival. L'Association a organisé

des manifestations - qui ont donné lieu à des opérations de police - au cours desquelles elle s'est attaquée à des plantations appartenant à des étrangers ainsi qu'aux installations de fermentation du Tolai Cocoa Project, qui initialement était géré par le Conseil local et qui est maintenant une société publique, dont les actions et la gestion sont entièrement entre les mains des autochtones. Il est impossible de savoir dans quelle mesure l'Association représente vraiment l'ensemble du peuple tolai comme elle le prétend, puisqu'elle a refusé de participer à des élections légalement organisées. Elle fait appel au nationalisme du peuple tolai. C'est là une position qui plaît certainement à la population locale, mais les Tolais sont profondément divisés et tout ce qui a été fait pour les unir a jusqu'ici échoué. La Mission a gardé de ses discussions à Rabaul l'impression que l'Association n'a pas d'objectifs politiques précis sur le plan national ni, semble-t-il, d'appui organisé important en dehors de la péninsule de la Gazelle.

99. La Mission est arrivée dans le district oriental de la Nouvelle-Bretagne le 5 février et y a séjourné jusqu'au 12 février. Elle y a visité l'école normale de Vunakanau, ainsi que l'exploitation agricole et les entreprises commerciales de M. Merima Tomakala. Elle a tenu des réunions publiques avec le Conseil local de la presqu'île de la Gazelle, le Conseil local de Mengen, le Conseil local de Bainings, la Chambre de commerce, l'Association des planteurs, la Mataungan Association et le groupe Warbete. La Mission s'est également entretenue avec M. Oscar Tammur, l'animateur de la Mataungan Association.

100. Lors de la réunion tenue avec le Conseil local de la Gazelle, le 5 février, la discussion a porté sur les conseils locaux, le développement économique, les problèmes fonciers et l'autonomie. Les conseillers ont critiqué l'opposition systématique de la Mataungan Association à l'égard du Conseil local. Ils ont déclaré que leur conseil était pour le maintien de l'ordre et le multiracisme et ont ajouté que la Mataungan Association était opposée aux deux. Ils ont demandé à la Mission de se déclarer en faveur des conseils multiraciaux.

101. Un orateur a demandé que l'on augmente le nombre des écoles et des usines en vue d'élever le niveau de vie de la population. Un autre a dit que plusieurs revendications foncières n'avaient pas encore été réglées dans la presqu'île de la Gazelle et a demandé que l'ONU intervienne auprès de l'Administration pour aider à en accélérer le règlement. L'orateur suivant a émis l'avis que le Territoire n'était pas encore prêt pour cette forme de gouvernement. Pour ce qui était du Conseil local de la péninsule, c'était à la Chambre d'assemblée qu'il appartenait de prendre les décisions à ce sujet. Le Territoire manquait cependant de gens instruits. Il avait encore besoin de cinq ou six ans avant l'accession à l'autonomie.

102. Au cours d'une réunion avec les membres de la Chambre de commerce, le même jour, ceux qui ont pris la parole ont déclaré qu'il existait un écart entre le progrès politique et le progrès social du Territoire. Il était vrai que le Territoire se développait mais, à leur avis, son développement n'était pas suffisamment avancé pour lui permettre de se suffire à lui-même. Un membre s'est demandé si la population n'était pas poussée trop rapidement en avant par une minorité qui était aidée par un vaste réseau de moyens d'information.

103. Répondant à une question posée par un membre de la Mission, les orateurs ont déclaré qu'aucun autochtone ne faisait partie de la Chambre de commerce. Celle-ci s'efforçait depuis longtemps d'attirer les autochtones, mais ses efforts avaient échoué. Les orateurs ont déclaré qu'ils avaient fait tout leur possible pour aider les hommes d'affaires et les patrons d'entreprises autochtones à organiser et à développer des entreprises saines mais qu'aucun progrès n'avait été accompli. Les deux Néo-Guinéens qui ont pris la parole au cours de la réunion ont attribué, l'un et l'autre, l'absence d'autochtones au sein de la Chambre de commerce au fait que le Territoire manquait de gens instruits. Ils ont fait l'éloge de l'Australie pour avoir contribué sensiblement au développement du Territoire. A leur avis, la presqu'île de la Gazelle avait beaucoup progressé et elle progresserait davantage au cours des années à venir.

104. Au cours de la réunion publique tenue avec les représentants de diverses organisations et de la communauté urbaine de Rabaul, les orateurs ont déclaré que le Territoire souffrait d'une sérieuse pénurie d'écoles. Le problème des élèves qui abandonnaient leurs études les préoccupait et ils ont demandé une aide pour le résoudre. Le Président de l'Association des travailleurs a estimé qu'on devrait envisager d'envoyer des étudiants recevoir une formation à l'étranger. Mentionnant les problèmes fonciers, plusieurs orateurs ont demandé instamment qu'ils soient réglés dans un bref délai. Un ancien militaire a dit que l'Australie devrait combler l'écart qui existait entre le revenu des expatriés et celui des autochtones. Un autre ancien militaire a déclaré que des indemnités avaient été versées seulement à d'anciens combattants européens. Il a demandé à la Mission d'aider à régler cette question.

105. Un autre orateur a déclaré que les difficultés dans la presqu'île de la Gazelle étaient surtout attribuables au fait qu'on avait institué un conseil multiracial sans consulter la population. La population n'était pas en faveur du conseil et ceux qui s'opposaient à lui étaient jetés en prison sans explications. Pour ce qui est de l'autonomie, certains ont déclaré que le Territoire devrait y accéder en 1972; d'autres qu'ils préféreraient attendre pour donner au Territoire plus de temps pour s'y préparer. D'autres personnes encore ont estimé que l'Australie n'avait pas préparé la population à l'autonomie. L'Australie avait créé des usines où elle faisait venir des travailleurs d'outre-mer qui envoyaient dans leur pays l'argent qu'ils gagnaient. L'Australie ne respectait ni les représentants du peuple ni ses coutumes. Un orateur a rappelé les nombreuses requêtes dont les missions antérieures avaient été saisies et a déclaré que l'Organisation des Nations Unies n'avait pas tenu ses promesses.

106. Lors d'une réunion avec l'Association des planteurs de la Nouvelle-Guinée, à Rabaul, les représentants de l'Association ont déclaré qu'ils avaient récemment saisi le Ministre des territoires extérieurs d'une requête lui demandant d'obtenir du Gouvernement du Commonwealth d'Australie de garantir que les expatriés producteurs de produits primaires ne perdraient pas leurs capitaux au moment de l'accession du Territoire à l'autonomie ou à l'indépendance, ou pendant les années précédant cette accession, pour des raisons telles que : expropriation, interdiction de transfert, destruction par suite d'anarchie ou de troubles civils, mesures discriminatoires ou sanctions économiques, et réformes constitutionnelles. Les représentants ont déclaré qu'en présentant cette requête ils n'avaient pas

voulu sous-entendre que ces risques deviendraient une réalité mais qu'ils en voyaient la possibilité. Ils ont déclaré que le sentiment de l'insécurité financière était réel et généralisé et que cela nuisait au développement économique du Territoire, si important pour la population du Papua et de la Nouvelle-Guinée et pour les contribuables australiens. Ils ont émis l'opinion que l'économie du Territoire progresserait considérablement si l'on pouvait obtenir du Gouvernement du Commonwealth une garantie, qui ne ferait d'ailleurs que donner aux expatriés producteurs de produits primaires la même protection qu'aux fonctionnaires expatriés. On a évoqué la possibilité d'utiliser les titres de propriété foncière comme garantie et un représentant a déclaré que les autochtones soutenaient qu'ils avaient été dépossédés de leurs terres par les Allemands sans avoir été suffisamment indemnisés. La situation en matière foncière n'était pas très claire. Pour ce qui est d'une garantie de la part du futur gouvernement papuan-néo-guinéen, les planteurs ont déclaré qu'ils souhaitaient obtenir une garantie tant de ce gouvernement que du Gouvernement australien.

107. Au cours de la réunion de la Mission avec le Conseil local de Mengen et le Conseil local de Bainings, le 6 février, les conseillers ont surtout parlé de la question de l'autonomie. Plusieurs ont déclaré que le Territoire avait besoin d'un plus grand nombre d'écoles et de meilleures routes et qu'il fallait améliorer ses possibilités sur le plan commercial. Ils ne souhaitaient pas que le Territoire accède à l'autonomie avant d'être suffisamment préparé du point de vue politique, économique et social. Un conseiller a déclaré que le Comité de démarcation des terres n'avait pas fait grand chose et il a exprimé le désir de voir ce comité s'attaquer à la tâche dont il était chargé. Un autre orateur a fait observer que le Comité restreint de l'évolution constitutionnelle et la Mission de visite ne s'étaient rendus que dans les villes, mais non dans les villages et les régions éloignées. Il a exprimé l'espoir que la prochaine mission de visite se rendrait également dans les villages.

108. M. K. Urekit, membre de la Chambre d'assemblée, a dit que le Gouvernement australien faisait tout ce qu'il pouvait pour le Territoire mais que celui-ci était resté sous-développé. Les entreprises ne trouvaient pas dans le Territoire les mêmes possibilités qu'en Australie. De vastes étendues de terres avaient besoin d'être mises en valeur et il fallait construire davantage d'écoles.

109. Au cours de la réunion tenue le même jour avec la Mataungan Association, la discussion a surtout porté sur le Conseil local de la presqu'île de la Gazelle, l'autonomie et les problèmes fonciers. Plusieurs membres de l'Association ont déclaré que le Conseil local de la péninsule ne représentait pas la population. Il lui avait été imposé et ceux qui l'appuyaient n'étaient qu'une minorité. Le Gouvernement australien devrait le supprimer a déclaré un orateur. Quant à l'autonomie du Territoire, plusieurs personnes ont dit qu'elle devrait être effective en 1972. L'Australie ne s'était pas acquittée de l'obligation de développer le Territoire et celui-ci n'avait d'autre solution que celle de s'administrer lui-même et de mettre à profit ses propres erreurs. Les orateurs ont estimé que le plus sérieux problème du Territoire était celui des terres. L'un d'eux a dit que les habitants savaient que les terres leur appartenaient et que s'ils ne réussissaient pas à rentrer dans leurs droits légitimes, c'était parce que l'Administration s'y opposait par la force des armes. Un autre a dit

que le Gouvernement australien avait dépossédé les autochtones et qu'à l'heure actuelle ces derniers ne possédaient pas plus de terres que les expatriés.

110. Au cours de la réunion de la Mission avec le groupe Warbete, groupe de villages qui avait refusé d'adhérer au système des conseils depuis l'adoption de celui-ci en 1951, un orateur a déclaré que les habitants de Warbete étaient opposés à la création des conseils mais qu'on n'avait pas tenu compte de leur opinion. Les pouvoirs publics n'avaient rien fait pour leur restituer leurs terres, pour lesquelles ils avaient déjà effectué un paiement. C'est pourquoi ils réclamaient l'autonomie, qui permettrait au Territoire de gérer ses propres affaires. Le deuxième orateur s'est préoccupé des enfants qui échouaient aux examens d'entrée aux écoles secondaires. Il a demandé que l'on fournisse au Territoire une assistance financière pour lui permettre d'ouvrir des écoles professionnelles. D'autres orateurs ont également parlé de la pénurie d'écoles et des problèmes fonciers et demandé que les Nations Unies fournissent une assistance financière pour aider à résoudre ces problèmes.

111. Les discussions tenues à l'école normale de Vunakanau ont réuni les représentants d'étudiants des classes du deuxième et du troisième degré des établissements d'enseignement de la péninsule ainsi que du groupe d'enseignants du district oriental de la Nouvelle-Bretagne. Les orateurs ont parlé de l'autonomie, de l'éducation politique, de mouvements sécessionnistes et de l'unité nationale. L'un d'eux a déclaré que le Papua et la Nouvelle-Guinée ne devraient pas accéder à l'autonomie avant que la population n'ait acquis une certaine compréhension des questions politiques. L'absence d'éducation politique pourrait conduire à la désunion. Un autre voyait dans l'existence du mouvement sécessionniste de Bougainville et de la Mataungan Association la preuve que le Territoire était loin de s'acheminer vers l'indépendance. On avait besoin de gens instruits pour remplacer les personnes venues de l'extérieur. L'orateur a déclaré que l'unité devait venir de la population elle-même; elle ne pouvait lui être imposée d'en haut ou de l'extérieur. L'orateur suivant s'est préoccupé de la situation tribale au Papua et en Nouvelle-Guinée. Il a réclamé tout particulièrement que la frontière entre le Papua et la Nouvelle-Guinée soit supprimée et a demandé si le Papua ne pourrait pas être placé sous un régime international de tutelle. Un orateur a dit que le Territoire devrait devenir autonome en 1972 pour que sa population puisse apprendre l'art d'administrer un pays. Le Territoire jouissait déjà d'une certaine autonomie. Les membres ministériels jouaient un rôle important à Port Moresby. Il était nécessaire d'entreprendre une vaste campagne d'éducation politique pour que la population soit en mesure de comprendre la différence qui existe entre l'autonomie et l'indépendance.

112. Le 7 février, la Mission a tenu réunion avec M. Oscar Tammur, membre de la Chambre d'assemblée et animateur de la Mataungan Association. M. Tammur a déclaré que le Conseil local de la péninsule de la Gazelle ne jouissait pas de l'appui de la population. Celle-ci ne s'opposait pas en principe aux conseils locaux, mais le Conseil en question n'avait aucun appui et devait être supprimé. M. Tammur a déclaré que l'ancien Conseil local de la presqu'île de la Gazelle avait fonctionné jusqu'en 1969, année où il a été dissous et remplacé par un conseil multiracial, sans que la population intéressée ait été consultée, et c'est pourquoi celle-ci demandait que soit abrogée la proclamation portant création de ce conseil. Il avait lui-même demandé que l'on reporte les élections au Conseil jusqu'à ce que

la population ait été consultée. Quant à l'affirmation selon laquelle son peuple était hostile aux Européens, M. Tammur a déclaré qu'elle était sans fondement. Lui-même avait dit aux Européens et aux Chinois qu'ils pourraient vivre dans le Territoire aussi longtemps qu'ils le voudraient mais que les Papuans et les Néo-Guinéens devraient être libres de décider du type de gouvernement qu'ils désiraient pour leur pays. M. Tammur a déclaré que la population voulait que son premier ministre soit un autochtone. Il a souligné le fait qu'elle voulait un gouvernement autochtone pour le Papua et la Nouvelle-Guinée et qu'il souhaitait que le Territoire vote ses propres lois. Ceux qui désiraient investir des capitaux dans le Territoire étaient libres de le faire. En ce qui concerne le développement économique, M. Tammur a fait observer que les autochtones maintenant manquaient de terres et qu'ils n'exerçaient aucun contrôle sur les ressources minérales et autres ressources naturelles du Territoire. Lorsqu'ils auraient leur propre gouvernement, ils pourraient promulguer les lois qui, à leur avis, conviendraient le mieux au Territoire et serviraient leurs propres intérêts. M. Tammur a demandé la suppression du Conseil local de la presqu'île de la Gazelle. Entre-temps, on devrait confier les fonctions du Conseil à un comité composé de représentants des trois groupes de la région pendant que ces derniers uniraient leurs efforts pour trouver une solution définitive au problème. Quant à l'autonomie, il a déclaré que la presqu'île de la Gazelle la voulait soit pour 1971, soit pour 1972. Mais, répondant à des questions sur la division des pouvoirs entre une administration autonome de la presqu'île de la Gazelle et le gouvernement central, il a déclaré qu'il ne voyait pas clairement ce qu'elle pourrait être. Il n'était pas non plus certain en ce qui concerne les futures relations entre le Territoire et l'Australie.

113. Au cours de la deuxième réunion que la Mission a tenue le même jour avec le Conseil local de la presqu'île de la Gazelle, un certain nombre d'orateurs ont déclaré que c'était manquer de réalisme que de vouloir l'autonomie en 1972. Certains ont ajouté que les jeunes et une minorité de la population ne devraient pas pousser le Territoire vers une autonomie prématurée. Le Territoire n'avait ni usines ni industries et, par-dessus tout, il manquait de gens instruits capables d'administrer un Papua et une Nouvelle-Guinée autonomes. Un orateur s'est déclaré en faveur de l'autonomie dans sept ans, lorsque le Territoire y aurait été soigneusement préparé. D'autres ont parlé des faiblesses de la législation en vigueur. Ils ont dit que l'autonomie et l'indépendance pourraient être dangereuses sans l'existence d'une législation efficace. Des orateurs ont souligné qu'il importait d'accélérer l'indigénisation des secteurs public et privé, de manière que les autochtones puissent se préparer à l'autonomie. Ils ont demandé que l'Autorité administrante élabore un programme à cet effet. Ils ont également demandé que l'Administration s'attaque aux problèmes du chômage. D'autres orateurs ont trouvé que les sérieuses difficultés auxquelles le Territoire faisait face dans le domaine de l'enseignement étaient principalement attribuables au manque d'écclés, notamment au niveau de l'enseignement secondaire. Un autre orateur a demandé que l'on crée une université dans le district oriental de la Nouvelle-Bretagne. Le dernier orateur a déclaré que la Nataungan Association était une organisation illégale : elle percevait illégalement des impôts et on ne comprenait pas pourquoi l'Australie n'avait pris aucune mesure pour mettre fin à ses activités illégales. Il a déclaré que l'Association induisait le peuple en erreur et a demandé que les Nations Unies aident à redresser la situation anormale dans laquelle la presqu'île de la Gazelle se trouvait à l'heure actuelle.

5. District de Bougainville

114. Le district se compose de l'île de Bougainville, de l'île de Buka juste au nord, et d'un bon nombre d'îlots et d'atolls. La superficie totale est de 4 100 miles carrés et la population est d'environ 84 000 habitants, dont plus de 3 000 non-autochtones. L'île principale est volcanique et montagneuse, avec des pics s'élevant à plus de 8 000 pieds et des sols riches le long de la côte est. Elle se situe plus près des îles Salomon britanniques que des autres îles de la Nouvelle-Guinée. Ses habitants sont plus foncés que les autres Néo-Guinéens. Elle a été transférée de l'administration britannique à l'administration allemande en 1899.

115. La vie et l'économie de la région centrale de Bougainville ont été transformées par les activités de la Compagnie de cuivre de Bougainville, qui sont décrites plus loin dans le chapitre III. A l'origine, ces activités ont provoqué des difficultés avec la population locale sur les droits de propriété foncière, mais ces problèmes sont maintenant résolus et les relations sont bonnes, tandis que le développement économique progresse rapidement. Cependant, la puissante présence de la Compagnie a contribué au développement du mouvement séparatiste dirigé par une association appelée Napidakoe Navitu, créée à l'origine pour protéger les droits des propriétaires terriens locaux mais maintenant entièrement occupée à préconiser un référendum sur la séparation d'avec la Nouvelle-Guinée. Le mouvement est influent dans la région de Kieta au centre de Bougainville et a de l'influence aussi dans le sud de l'île, mais pratiquement pas dans le nord de Bougainville et à Buka.

116. L'association connue sous le nom de Hahalis Welfare Society qui, pendant un certain nombre d'années, s'est opposée à la politique de l'Administration et aux activités du Conseil local dans l'île de Buka, semble perdre de l'influence à mesure que ses membres voient les avantages pratiques sous forme d'adduction d'eau et de routes que permettent les taxes du Conseil. Il y a six autres conseils couvrant le reste du district, qui sont tous bien soutenus par la population. Le district est divisé en trois sous-districts : Buka Passage, Kieta et Buin.

117. La Mission a séjourné dans le district de Bougainville du 8 au 10 février. Elle a visité à cette occasion les installations de fermentation de la société Hamuri à Buka, l'école secondaire de Hutjena, la Société de commercialisation de Buin et l'important gisement de cuivre de Panguna, dont la compagnie Bougainville Copper Pty. Ltd. prépare l'exploitation. La Mission a tenu des réunions publiques à Buka, Wakunai, Kieta et Buin.

118. La visite a commencé dans l'île de Buka où la Mission a été accueillie par le Commissaire de district, le membre de la Chambre d'assemblée pour la région du Nord Bougainville, M. Donatus Mola, le président du Conseil local, M. P. Holi, et divers officiels. Au cours de la réunion publique organisée au siège du Conseil local à Buka, le premier orateur a déclaré que la population de la région voulait une autonomie rapide. Elle était lasse d'avoir attendu si longtemps l'autonomie et la voulait dès maintenant. Plusieurs orateurs ont cependant indiqué qu'à leur avis elle n'était pas prête à assumer dès à présent une autonomie complète. Un conseiller local a notamment déclaré qu'il était nécessaire

d'avoir en nombre suffisant trois catégories de personnes avant l'autonomie : des personnes instruites, des hommes d'expérience, des chefs politiques. Il estimait que ces conditions pourraient être remplies vers 1975. Il a souligné en outre que l'autonomie ne voulait pas dire que la population serait abandonnée à elle-même. Il était persuadé que l'assistance extérieure continuerait même après l'autonomie.

119. Un orateur, gérant de plantation, a exprimé son inquiétude devant le fait que le secteur privé était presque entièrement contrôlé par les étrangers. Tout en étant conscient de l'assistance substantielle que le Gouvernement australien apportait à la Nouvelle-Guinée, il déplorait la pratique suivant laquelle les profits réalisés dans le Territoire par les hommes d'affaires n'étaient pas réinvestis sur place mais exportés en Australie. Appuyant cette opinion, un orateur a poursuivi en disant que les planteurs australiens avaient souvent acquis leurs terres injustement, pour des contreparties dérisoires. Un autre orateur s'est déclaré opposé à toute idée de sécession car cela ne ferait qu'affaiblir le pays. M. Bill, ancien président du Conseil local, a suggéré que les indemnités allouées aux membres du Conseil ne soient pas prélevées sur les ressources provenant des taxes imposées à la population par le Conseil local. Cela provoquait un mécontentement chez les contribuables et il valait mieux que ces indemnités soient fournies par une autre source. M. Mola, membre de la Chambre d'assemblée, a souligné le grand besoin qu'il y avait de nouvelles écoles. Il a demandé l'assistance des Nations Unies pour la création d'écoles primaires, secondaires, et surtout d'écoles professionnelles. Plusieurs orateurs ont loué, dans leurs exposés, le rôle des missions religieuses. L'idée a été également exprimée que trop peu d'autochtones se voyaient confier des postes importants dans le Territoire et que les Nations Unies devaient aider à améliorer cet état de choses.

120. La Mission s'est ensuite rendue par avion à Wakunai où elle a tenu une autre réunion publique. Le premier orateur, un employé de l'Administration, a longuement affirmé qu'il y avait un sentiment très marqué pour la sécession et l'autonomie parmi les habitants de Bougainville. Leurs demandes concernant l'autonomie du Territoire tout entier étaient rejetées au nom de la préservation de l'unité. Mais cette unité serait irrémédiablement compromise et Bougainville pour sa part ferait sécession si les mesures suivantes n'étaient pas prises dès à présent : a) octroi immédiat de l'autonomie; b) transfert des responsabilités aux autochtones capables de les assumer, non seulement dans l'Administration mais aussi dans le secteur privé; c) suppression de la frontière entre le Papua et la Nouvelle-Guinée. A son avis, les Australiens devaient organiser une consultation des habitants de Bougainville pour savoir s'ils souhaitaient demeurer avec le reste du Territoire, se joindre aux îles Salomon britanniques ou constituer une entité séparée. Il s'est finalement élevé contre l'idée que Bougainville voulait faire sécession pour se réserver le bénéfice de ses mines de cuivre.

121. L'octroi de l'autonomie en 1972 a également été réclamé par le président d'un conseil local de la région. Il s'est cependant opposé à la sécession. M. Kungkam, président du Conseil local de Wakunai, a exprimé, comme d'autres orateurs, le besoin pressant de routes et de ponts à Bougainville, ainsi que la nécessité de développer l'éducation des enfants.

122. De Wakunai, la Mission a poursuivi son voyage en avion à destination de Kieta, chef-lieu du district, où elle a tenu le soir même une réunion publique à l'école secondaire Saint-Joseph. L'assistance était très nombreuse à cette réunion. M. Paul Lapun, membre de la Chambre d'assemblée, a introduit au nom du peuple du sud de Bougainville une triple requête auprès de la Mission, lui demandant d'intervenir pour que : a) la population soit respectée par l'Administration australienne dans ses droits et ses opinions, au lieu d'être menacée comme cela a été le cas pour les propriétaires terriens à l'occasion des recherches minières; b) qu'un référendum ait lieu dans le courant même de l'année 1971 pour que le peuple de Bougainville puisse déterminer son avenir politique; c) qu'une route soit construite pour relier Sovele avec le confluent des fleuves Jaba et Kawaron, où une station de pompage est en construction.

123. La plupart des orateurs ont également demandé l'organisation immédiate d'un référendum, et le Président du Conseil local de Kieta a déclaré que si les Nations Unies, tout comme le Gouvernement australien, ne prêtaient pas l'oreille à leurs vœux ils n'auraient pas d'autre choix que de procéder eux-mêmes à leur référendum. Certains orateurs ont affirmé que le rattachement de Bougainville au Territoire n'était pas le fait des habitants mais celui des colonisateurs et l'un d'eux a estimé qu'ils étaient ethniquement différents des populations de Nouvelle-Guinée. Le secrétaire australien du Napidakoe Navitu, M. Middlemiss, a déclaré que le Gouvernement australien aussi bien que le parti d'opposition étaient en train de conditionner la population du Territoire à accepter l'indépendance vers 1976. A son avis, il s'agissait là d'une manœuvre pour décharger l'Australie de son obligation d'apporter une assistance financière, ce qui aurait des conséquences tragiques pour le Territoire.

124. Plusieurs orateurs se sont plaints du nombre insuffisant d'écoles, et en particulier d'écoles secondaires. Un prêtre autochtone a demandé qu'un moratoire soit décidé par l'Administration en ce qui concerne les prospections minières, jusqu'à ce que la population soit prête à s'en charger.

125. Le lendemain, 9 février, la Mission est arrivée en avion à Buin où elle a été accueillie par le Commissaire adjoint du district, le membre de la Chambre d'assemblée, M. J. Lue, qui est aussi membre ministériel pour les transports, le membre de la Chambre d'assemblée, M. P. Lapun, ainsi que M. A. Noga, président du Conseil local de Buin.

126. La Mission a tenu une séance publique dans les locaux du Conseil de Buin. M. A. Noga a déclaré que le Territoire avait considérablement progressé pendant ces 25 dernières années. Cependant, l'Administration n'avait pas réussi à réaliser l'un des objectifs les plus importants, l'unité, car elle n'avait pas aidé le peuple à organiser des partis politiques à l'échelon national. Le peuple de Buin souhaitait que l'unité du pays soit préservée et demandait la création d'un comité qui aurait pour tâche de bâtir l'unité nationale du Territoire. Le Président de l'Association coopérative de Buin s'est plaint de ce que l'Administration n'avait pas établi de moyens de transport pour l'évacuation des produits de la région. L'Administration, selon lui, n'a pas accédé non plus à la requête de l'Association pour l'octroi d'un terrain destiné à la construction d'un immeuble à Kieta. Il a ensuite vivement contredit la déclaration précédente

du Président du Conseil local, en disant que celle-ci ne reflétait aucunement l'opinion du peuple de Bougainville qui voulait se séparer du reste du Territoire et qui demandait l'organisation d'un référendum à ce sujet afin d'éviter les tragédies survenues dans d'autres pays. M. Noga a précisé alors que le peuple devait être éclairé sur toutes les conséquences de la sécession ou de l'unité avant qu'un référendum ne soit organisé. Il a suggéré qu'un comité soit créé pour étudier la question du référendum car ce problème devait être résolu entre eux. Le comité devrait aussi s'informer de l'opinion de l'ONU à ce sujet.

127. Plusieurs orateurs se sont préoccupés de la construction de routes d'accès. Il a été demandé que la route construite à Kunza soit prolongée jusqu'à Buin ou jusqu'à Kieta. Le secrétaire de la Société de commercialisation de Buin (Buin Marketing Society) a déploré l'insuffisance notoire des établissements secondaires et le fait que ceux qui existaient s'arrêtaient à la quatrième année (Form VI). Il a aussi déclaré que l'une des raisons fondamentales de la demande de référendum était la loi adoptée par la Chambre d'assemblée suivant laquelle les ressources du sous-sol appartiendraient au gouvernement. Selon lui, cette loi visait à déposséder les habitants de Bougainville. L'attention de la Mission a été attirée enfin par une jeune assistante sociale stagiaire, au nom des femmes de la région de Siwai, sur le fait qu'il n'y avait pas un seul fonctionnaire de la protection sociale en permanence à Bougainville. C'était le service de Rabaul qui s'occupait également du district de Bougainville et il y avait lieu de remédier à cette situation.

6. District de la Nouvelle-Irlande

128. Outre l'île principale, qui est longue, étroite et montagneuse, le district de la Nouvelle-Irlande comprend l'île toute proche du Nouveau-Hanovre, l'archipel Saint-Mathieu, à 100 miles au nord, et quatre autres archipels situés au large de la côte orientale de l'île principale. La population, qui est d'environ 52 000 habitants, est concentrée essentiellement sur la côte orientale, qui est desservie par une bonne route. La principale ressource agricole est la noix de coco et le district produit 21 p. 100 du coprah de tout le Territoire. Il existe un certain nombre de plantations appartenant à des expatriés. La production de cacao et de caoutchouc augmente et l'industrie de la pêche est en expansion. Le district est bien desservi dans les domaines de la santé publique et de l'enseignement et la proportion des enfants d'âge scolaire qui vont effectivement à l'école est à peu près de 95 p. 100, contre 50 p. 100 en moyenne pour l'ensemble du Territoire. Il y a des conseils locaux pour toute la population.

129. La Mission a commencé la visite du district par la ville de Namatanai, où elle est arrivée le 10 février, venant de Kieta dans le Bougainville; elle a été accueillie par M. Julius Chan, député de la circonscription ouverte de Namatanai à la Chambre d'assemblée, et par l'un des hauts fonctionnaires de l'Administration locale, M. Brian McCabe, ainsi que par d'autres personnalités. (La Mission avait eu à Lae une rencontre officieuse avec M. W. A. Lussick, député à la Chambre d'assemblée et représentant régional pour la Nouvelle-Irlande et Manus.) Elle a tenu, à proximité de l'aérodrome, une première réunion publique à laquelle ont assisté 50 personnes environ. Au début de la réunion, M. Robert Seeto, président de l'Association des collectivités locales du Territoire, a souhaité la bienvenue à la Mission.

130. M. Chan a pris la parole en premier. Il a déclaré à la Mission que le Territoire jouissait d'un certain degré d'autonomie, mais que les membres de la Chambre d'assemblée n'étaient pas suffisamment bien organisés pour gérer les affaires publiques. Ils étaient cependant en mesure de prendre des décisions. L'orateur a dit qu'à son avis l'une des caractéristiques principales du régime politique du Territoire était l'absence d'un système bien établi de parti politique. Tous les groupes tendant à se constituer en partis politiques devraient bénéficier au départ d'une assistance administrative et financière. Le député de la circonscription a également estimé qu'il fallait effectuer une enquête sur les activités minières entreprises dans le Territoire et que le Gouvernement australien devrait aider le Territoire à obtenir que les entreprises détenues par des étrangers soient transférées à la population locale.

131. De l'avis de M. Chan, il faudrait d'urgence former des fonctionnaires locaux; cette formation devrait bénéficier d'une haute priorité pour que la fonction publique puisse passer aux mains de la population locale. Néanmoins, en attendant que des fonctionnaires locaux expérimentés soient disponibles, il conviendrait d'offrir certaines garanties aux fonctionnaires expatriés qualifiés. M. Chan a fait appel à l'Organisation des Nations Unies pour que les Etats Membres examinent les possibilités de formation à l'étranger d'étudiants et de fonctionnaires déjà titulaires de postes.

132. Plus tard au cours de la réunion, M. Seeto a déclaré à la Mission que l'Administration n'avait tenu aucun compte de la demande formulée par l'Association en vue de la création d'un ministère de l'administration locale. Il a présenté à la Mission, au nom des 148 conseils locaux représentant 2 500 000 habitants du Territoire, une proposition écrite à cette fin. Les conseils locaux relevaient directement de l'Administration sans être rattachés à un ministère distinct. M. Seeto estimait qu'il fallait créer ce ministère distinct pour permettre au Territoire de progresser vers l'autonomie intérieure et l'indépendance et pour assurer le développement économique, politique, social et culturel. Il avait adressé une requête à cette fin à l'Administration, mais celle-ci avait déclaré qu'on manquait des fonds et du personnel nécessaires pour créer ce ministère distinct. Pourtant elle avait par la suite créé deux nouveaux ministères.

133. La Mission a également entendu M. Jason Langot, porte-parole de la Tutukuvul Kupkapis Association. M. Langot, qui représentait 4 200 membres de l'Association, a déclaré qu'ils désiraient avoir pour dirigeant l'ancien Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Lyndon Johnson, et souhaitaient que le Territoire soit intégré aux Etats-Unis. Il a déclaré que la population s'opposait à ce que d'autres pays s'occupent du Territoire.

134. M. Joseph Opa, secrétaire de la United Political Society, a déclaré qu'il représentait 14 000 personnes. Il a demandé l'aide de la BIRD en vue de la création d'une compagnie nationale de messageries maritimes intercontinentales et celle de l'Organisation des Nations Unies en vue d'aménager un aéroport international à Kavieng. Il désirait également qu'un expert soit envoyé dans le district pour y créer une industrie du tourisme. Enfin, il aurait souhaité également que l'on crée des usines de traitement du coprah et de fabrication de sacs, de corde et de ficelle avec la fibre de noix de coco, comme il en existait déjà à Tonga et aux Philippines.

135. Parmi les autres orateurs, on peut citer le deuxième vice-président de la United Political Society qui a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'aider la population du Territoire à connaître les options concernant son avenir entre lesquelles elle pouvait choisir et que selon l'orateur elle ignorait. Il a également demandé une assistance en vue de l'installation d'usines dans le Territoire. Un habitant de la côte occidentale de Namatanai a présenté les vues de la Mataungan Association, en soulignant que cette association était opposée aux conseils locaux multiraciaux.

136. Un autre orateur représentant la région de la côte ouest a déclaré que l'on n'avait guère constaté de progrès parmi la population, qui menait encore une vie très primitive parce qu'elle ne bénéficiait d'aucune aide. Dès les premiers temps de l'Administration australienne, elle s'était efforcée d'obtenir des routes, des dispensaires, des hôpitaux, etc. Les conseils locaux installaient actuellement ces services, mais l'orateur demandait que l'on construise de nouvelles routes et que l'on en assume l'entretien.

137. Un fonctionnaire du Conseil de Namatanai a rappelé la visite faite au début de janvier par le Comité restreint de l'évolution constitutionnelle de la Chambre d'assemblée et a déclaré ne pas savoir avec certitude quel serait le statut futur du Territoire. Le conseiller de coopérative du sous-district a présenté une proposition écrite en son nom propre et au nom de cinq autres personnes. Ce groupe reconnaissait que le Territoire jouissait déjà d'un certain degré d'autonomie mais jugeait regrettable qu'il soit divisé en deux parties, la Nouvelle-Guinée et le Papua. L'autonomie conduirait éventuellement à l'indépendance, mais celle-ci serait dépourvue de toute valeur en l'absence d'unité nationale. De l'avis du groupe, l'indépendance ne mènerait qu'au chaos et à l'effusion de sang. Pour que l'unité s'instaure entre toutes les régions, le groupe préconisait l'octroi progressif de l'autonomie aux différentes régions.

138. Après le déjeuner, les membres de la Mission se sont arrêtés à l'aérodrome de Kamiraba pour se rendre à Kavieng; de là on les a conduits à Konos, agglomération distante de 11 miles, pour participer à une réunion publique organisée au siège du Conseil local de la région centrale de la Nouvelle-Irlande. Plusieurs centaines de personnes ont assisté à cette réunion et 17 orateurs se sont adressés à la Mission; les sujets de leurs interventions étaient les mêmes que lors de la réunion précédente, à savoir des demandes d'assistance en vue de l'aménagement d'un aéroport international à Kavieng, de la création d'une compagnie de messageries maritimes intercontinentales et de l'installation d'une usine de transformation de la fibre de noix de coco, des demandes d'assistance en vue d'attirer les touristes dans la région et des demandes d'amélioration du réseau routier. Des orateurs se sont plaints de l'impossibilité de payer les frais de scolarité, du problème des élèves qui abandonnaient leurs études en cours de scolarité, problème particulièrement aigu après la classe VI, de la sortie des capitaux du Territoire, ainsi que du manque d'enseignants et d'écoles secondaires. On s'est plaint aussi de ce que les prêts de la Banque pour le développement étaient remboursables en une ou deux années et non pas dans le laps de temps nécessaire pour que les récoltes, et en particulier la noix de coco, parviennent à maturité. Enfin, certains orateurs ont estimé que la population autochtone ne profitait pas de ces prêts. Un orateur a demandé à la Mission d'examiner les moyens par lesquels l'Organisation des Nations Unies pourrait participer aux programmes de développement du Territoire.

139. En ce qui concerne l'avenir du Territoire, un orateur a demandé que l'autonomie soit octroyée pendant le mandat de la troisième Chambre d'assemblée, c'est-à-dire entre 1972 et 1976. Un autre a déclaré qu'il était opposé à l'autonomie parce que le Territoire ne disposait d'aucune force de défense, l'armée ayant des effectifs trop réduits. Un prêtre catholique s'est plaint que les activités d'éducation politique entravaient l'accomplissement de son devoir pastoral, que la population comprenait mal ce que signifiaient les mots autonomie et indépendance et que les méthodes actuelles d'explication de ces notions manquaient d'efficacité.

140. Le lendemain matin, la Mission s'est rendue en avion de Kavieng à Taskul, dans l'île du Nouveau-Hanovre, pour tenir une réunion avec le Conseil local de Lavongai et la population. On a à nouveau soulevé la question de l'aménagement d'un aéroport international dans le district. La Mission a été informée que le Conseil de district avait demandé la construction d'un aéroport, mais que l'on ne disposait ni du terrain ni des fonds nécessaires à la réalisation de ce projet. Il a été proposé que l'Organisation des Nations Unies prête son concours pour trouver un moyen de construire cet aéroport.

141. D'autres orateurs ont déclaré que la population devrait avoir un niveau d'instruction plus élevé et prendre une part plus grande à l'économie monétaire et que le Territoire devrait disposer de davantage de compétences industrielles et de routes pour être mûr pour l'autonomie.

142. M. Walla Gukguk, président du Conseil local et d'un groupement d'agriculteurs, la Tutukubal Isakul Association (TIA), a déclaré que la population avait créé sans aide en 1966 cette association qui comptait maintenant 2 000 membres environ. Elle groupait actuellement 32 plantations ayant un total de 81 400 arbres et le nombre d'exploitations qui en devenaient membres continuait de s'accroître. Elle possédait aussi trois bateaux qui lui permettaient d'acheminer le coprah produit vers Kavieng et elle avait également fait l'achat d'un tracteur en vue de la construction d'une route, mais ses projets dans ce domaine n'avaient pas abouti. L'Administration ne disposait d'aucuns fonds pour la construction de routes et le tracteur était resté inutilisé. L'Association possédait également une scierie permettant le débitage du bois d'oeuvre et projetait de construire une fabrique de meubles. Ce qu'elle désirait maintenant, c'était l'assistance d'experts dans les techniques de construction manuelle, car ceci aiderait la population à se préparer à l'autonomie.

143. En ce qui concerne l'avenir du Territoire, le Président du Conseil de Lavongai a déclaré que la TIA était favorable au regroupement des îles de la Nouvelle-Guinée (Manus, Nouvelle-Irlande, Nouvelle-Bretagne et Bougainville) en un seul Etat relevant d'une autorité centrale. La capitale de cet Etat serait située à Rabaul et le siège du gouvernement à Lae, qui se trouvait plus près du centre géographique du Territoire. La TIA considérait que Port Moresby se trouvait en territoire papuan et elle ne connaissait pas avec certitude le statut du Papua.

144. Les partisans de la TIA estimaient qu'étant donné leurs nombreux besoins c'est des Etats-Unis qu'ils devraient recevoir un enseignement. Le pays risquait de ne pas être à même de survivre par ses propres moyens après l'accession à

l'indépendance. Au cas où cette éventualité se matérialiserait, ils aimeraient que le Territoire tout entier soit intégré aux Etats-Unis.

145. Par la suite, l'un des membres du Conseil, soutenant l'opinion émise par le Président, a déclaré que la TIA envisageait de demander à la société Broken Hill Pty. (BHP) de commencer ses travaux dans le Nouveau-Hanovre en préparation de l'autonomie. La Mission a été informée que la BHP avait fait des travaux de prospection dans l'île au cours de l'année précédente.

146. M. Pangai Bitas a également fait une brève allusion au culte rendu au président Johnson, sorte de messianisme qui avait attiré l'attention mondiale en 1964 et 1965 au moment où la population du Nouveau-Hanovre avait demandé à M. Lyndon B. Johnson, alors Président des Etats-Unis, de se charger de son sort. Il a souligné que ce mouvement était encore très influent et que sa doctrine avait évolué en fonction des derniers événements.

147. Enfin, un orateur a fait remarquer qu'on avait prévu la construction d'une école technique à Taskul, mais que l'Administration ne pouvait trouver les fonds nécessaires à l'entretien d'un internat. Le plan actuel prévoyait donc que les étudiants seraient logés dans les villages. L'orateur a ajouté que la population ne serait pas mûre pour l'autonomie tant qu'elle ne jouirait pas d'un niveau d'instruction et de développement économique suffisant.

148. Avant de retourner à Kavieng, la Mission a visité un dispensaire. Dans l'après-midi, elle a été invitée à visiter l'école primaire de Carteret à Kavieng, où l'on a lancé en 1970 une expérience d'éducation intégrée, puis l'école secondaire de garçons d'Utu, située à environ 3 miles de la ville.

149. Dans la soirée, la Mission a terminé ses visites du district en tenant une réunion publique à Kavieng Town dans le centre municipal. Cette réunion, qui a duré plus de trois heures, est la plus longue que la Mission ait tenue au cours de sa visite du Territoire sous tutelle. Près de 30 orateurs ont été entendus. Les questions les plus graves portées à l'attention de la Mission avaient notamment trait à des plaintes d'ordre social qui n'avaient pas été formulées dans d'autres parties du Territoire. L'un des orateurs a déclaré que bien qu'en général les Européens et les autochtones entretiennent de bons rapports il avait pourtant l'impression qu'il y avait un manque de communication entre les deux groupes; il a demandé que chacun de ces deux groupes se consacre de tout coeur à sa tâche. Le Vice-Président du Conseil local de Tikana a fait observer que bien que l'on ait supprimé la pratique des bars réservés aux Européens et des bars réservés aux autochtones la discrimination existait encore sous d'autres formes : ainsi, avant de se faire servir à boire, les clients devaient verser une caution en cas de bris de verre et le montant de cette caution était deux fois plus élevé que le prix du verre. En outre, les clubs privés tels que le Kavieng Club n'admettaient pas encore de membres autochtones.

150. Une oratrice a parlé au nom des femmes de la Nouvelle-Irlande. Elle a déclaré qu'au cours des 23 dernières années les Australiens avaient cherché à enseigner à la population à se suffire à elle-même mais que l'évolution était très lente. A son avis, le moment de l'indépendance n'était pas encore venu. D'ailleurs, ces souhaits d'indépendance venaient des partis politiques et non des

villages. Il fallait tout d'abord assurer une plus grande unité et relever le niveau d'instruction et de développement économique. Selon elle, il faudrait encore cinq ans pour que le pays puisse accéder à l'autonomie.

151. L'un des membres du Conseil local de Tikana s'est plaint de l'insuffisance des services médicaux dans les villages. Un représentant de l'Association des travailleurs de la Nouvelle-Irlande voulait savoir pourquoi l'Association des travailleurs du Papua et de la Nouvelle-Guinée ne détenait aucun siège à la Chambre d'assemblée. Il a également soulevé le problème de la présence de pêcheurs japonais dans la région et a déclaré qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que le Territoire commerce avec ces pêcheurs; toutefois, le Gouvernement australien devrait construire dans le district une usine de traitement du poisson vers laquelle serait acheminé tout le produit de leur pêche.

152. Un autre orateur a évoqué la question des terres qui avaient été achetées par les autochtones dans l'île de Mussau en 1948. Au cours des années suivantes, ils avaient contacté l'Administration au sujet de cet achat; le Kiop (administrateur de district) leur avait déclaré qu'ils devraient attendre la décision de la Chambre d'assemblée. Ils s'étaient adressés à plusieurs reprises au commissaire adjoint de district, mais sans résultat, et on disait maintenant qu'il était trop tard pour faire quoi que ce soit au sujet de cet achat. Ils avaient attendu en vain pendant de nombreuses années que ces terres puissent être rachetées pour la population, mais apparemment elles étaient encore entre les mains d'un régisseur.

153. L'un des orateurs a estimé que le système d'enseignement avait été défectueux dès le départ. Des enfants traînaient dans les villages sans aller à l'école, pour la simple raison qu'il n'y avait pas d'instituteurs. L'orateur craignait qu'il soit maintenant trop tard pour remédier à la situation. Il a fait remarquer que le traitement des enseignants était trop bas et il a suggéré que le Ministère de l'éducation et le Gouvernement de Canberra devraient prendre rapidement des mesures pour donner à tous les enfants la possibilité de s'instruire et pour mettre au point un système visant à encourager les enfants à fréquenter l'école. A son avis, il fallait donner aux élèves qui abandonnaient leurs études en cours de scolarité la possibilité d'exercer une activité, la production des noix de coco ou du cacao, par exemple, et que par ailleurs il fallait développer davantage l'accès des filles à l'enseignement.

154. Touchant la question de la visite du Comité restreint de l'évolution constitutionnelle, l'orateur avait l'impression que la population ne pouvait comprendre les questions qu'on lui posait; en effet la notion même de systèmes de gouvernement comparés lui était étrangère.

155. Parmi les déclarations portant sur ces questions, on peut citer celle de M. Perry Kwan, président de la United Political Society. D'autres personnes appartenant à ce groupement s'étaient adressées à la Mission à Namatanai. M. Kwan craignait qu'en accédant à l'autonomie et à l'indépendance le pays ne se morcelle. Il a suggéré que l'Administration prête attention à l'opinion exprimée par la population pour déterminer les raisons de ce risque de fragmentation. A son avis, les différents archipels devraient bénéficier

d'une certaine autonomie. Il a suggéré que l'on constitue cinq Etats distincts dans le cadre d'un système de gouvernement fédéral dirigé par un président. A son avis, le système parlementaire britannique ne convenait pas au Territoire car le pays ne possédait pas de partis politiques viables.

156. Pour favoriser l'unification du pays, M. Kwan était partisan d'introduire la télévision dans le Territoire. Il a également demandé la création d'une compagnie de messageries maritimes intercontinentales qui serait la propriété de Papuans et de Néo-Guinéens résidant dans le Territoire, ainsi que la création d'une usine en vue de tirer parti de la fibre de noix de coco. Il a en outre demandé qu'un aéroport international soit créé en Nouvelle-Irlande.

157. Il s'est plaint de ce que, malgré la communication qu'il avait remise en personne au Premier Ministre australien au cours de la visite de ce dernier dans le Territoire concernant la discrimination raciale pratiquée dans un hôtel local, l'hôtel en question s'était vu accorder sans difficulté une nouvelle licence. Il se demandait si l'on accordait une importance quelconque à la loi sur la discrimination et il a prié la Mission d'aider le district à éliminer les pratiques discriminatoires. Il s'est également élevé contre la discrimination pratiquée au Kavieng Club 4/.

158. D'autres orateurs ont dit qu'ils attendaient toujours le règlement de leurs différends fonciers par le gouvernement. L'un d'entre eux a déclaré que les Allemands avaient saisi illégalement des terres qui lui appartenaient, et qu'ayant été privé de ses terres il n'avait plus de moyens d'existence et ne pouvait pas gagner de l'argent pour payer ses impôts. Cela faisait près de 10 ans qu'il plaidait sa cause mais les rapports envoyés à Port Moresby n'avaient eu aucun résultat.

159. Un autre orateur s'est plaint qu'un nombre insuffisant de fonctionnaires chargés des questions politiques soient envoyés sur place pour éduquer la population de façon à lui permettre de mieux comprendre la politique gouvernementale. La population n'avait pas à l'heure actuelle de formation politique qui l'aide à comprendre la situation. Au cours de cette réunion qui s'est prolongée tard dans la soirée, d'autres orateurs sont revenus sur des points déjà soulevés par des orateurs précédents ou lors de réunions antérieures.

4/ Le Kavieng Club a ultérieurement démenti, dans une lettre en date du 1^{er} février 1971 adressée au Président de la Mission de visite, les allégations formulées contre le Club.

7. District de Manus

160. C'est sur l'île de Manus que vivent pour la plupart les quelque 24 000 habitants du district, bien que **celui-ci comprenne également cinq autres** groupes d'îles et d'atolls, dont la superficie est de 800 miles carrés, mais qui couvrent une zone de 80 000 miles carrés. L'île principale a un relief accidenté **et est très boisée. Son sol est très peu fertile et se prête mal à la culture,** quoique le caoutchouc et le cacao donnent des résultats encourageants dans certaines zones. Les habitants sont bons marins et bons pêcheurs et tirent un revenu en espèces des noix de coco. Ils ont une bonne instruction, 98 p. 100 des enfants d'âge scolaire fréquentant l'école. Beaucoup émigrent vers d'autres districts et l'on retrouve partout des habitants de l'île de Manus occupant des emplois qualifiés et semi-qualifiés et des postes de cadres, notamment dans la fonction publique. Le principal établissement de formation navale du Territoire se trouve à Lombrum, sur l'île de Los Negros, voisine de Manus. Il n'existe pour l'ensemble du district, à l'exception des îles occidentales extérieures, qu'un seul conseil local.

161. La Mission de visite a commencé sa tournée dans le district de Manus le 12 février. Pendant son bref séjour dans le district, elle a visité le petit établissement de technique de la pêche, l'école secondaire de Manus, la société coopérative de vente en gros, la succursale de Lorengau et le marché du Conseil. La Mission a tenu une réunion publique à Lorengau. Elle a également visité la base navale de Lombrum sur l'île de Los Negros.

162. Le représentant du district à la Chambre d'assemblée, M. Palan Maloat, des membres du Conseil et plusieurs centaines de personnes ont assisté à la réunion publique tenue à Lorengau. Parmi les personnes qui ont pris la parole, un certain nombre se sont déclarées profondément préoccupées par le manque d'écoles secondaires et par les frais de scolarité très élevés. Elles ont réclamé un plus grand nombre d'écoles professionnelles pour accueillir une grande partie des enfants ayant achevé la classe VI. Beaucoup d'autres ont mentionné l'aliénation des terres, en demandant que les terres soient rendues à leurs propriétaires autochtones. Elles estimaient que l'économie de Manus était pauvre. Un participant a fait valoir que les recettes fiscales devraient être dépensées sur place. Certains ont demandé une indemnisation pour les dommages de guerre subis à Manus. D'autres ont déclaré que le principe d'une rémunération égale pour un travail égal devait être respecté. Ils ont dit qu'une part équitable des recettes provenant des ressources minérales et de la pêche devait revenir au Territoire.

163. Certains participants ont déclaré que toutes les plantations appartenant à des planteurs étrangers devaient être restituées gratuitement aux autochtones dont les ancêtres possédaient la terre. Si possible, toutes les matières premières devaient être traitées sur place, ce qui procurerait au Territoire de nouveaux emplois et un revenu plus élevé. Il fallait encourager la population locale à posséder des actions de sociétés étrangères. La présence d'une flotte de pêche japonaise dans les eaux avoisinantes n'était pas jugée souhaitable. Il fallait demander aux entreprises de former des employés autochtones. Un participant s'est plaint de discrimination. Il a dit que les autochtones n'avaient pas accès aux clubs européens et à d'autres associations de loisirs.

164. Un participant a demandé que l'on donne plus de pouvoirs au Conseil local de Manus. Sur la question de l'autonomie, les opinions variaient. Certains participants voulaient l'autonomie en 1972. Un participant estimait que l'Australie retardait l'autonomie parce qu'elle n'était pas prête à voir le Territoire devenir un pays séparé. D'autres ont déclaré qu'il ne fallait pas accorder l'autonomie au Territoire en 1972. Selon eux, le Territoire s'était affermi du point de vue économique : la population devait se familiariser avec les complexités de la vie politique et acquérir une maturité plus grande économiquement parlant avant l'accession à l'économie.

165. M. Maloat a déclaré qu'il fallait progresser suffisamment dans la voie de l'autonomie. Il a instamment invité le Gouvernement australien et l'Organisation des Nations Unies à former le plus grand nombre possible de personnes suffisamment qualifiées pour occuper des postes administratifs, politiques et techniques au moment de l'autonomie. Il a souligné que le Territoire se trouverait devant des problèmes critiques si l'Administration n'entreprenait pas immédiatement des programmes intensifs de formation.

166. M. Maloat a déclaré que, pendant la dernière guerre, le Japon et les Etats-Unis avaient détruit la terre à Manus, la rendant impropre à la culture. Il demandait qu'en conséquence **les deux gouvernements fournissent à Manus des fonds et du matériel à des fins de développement.** M. Maloat a déclaré que les moeurs de l'homme blanc étaient différentes de celles de son peuple et d'autres peuples de couleur, à plusieurs égards : **modes de vie, alimentation, habitudes de travail et disposition d'esprit.** Les Européens ne voulaient pas que la population locale gagne les mêmes traitements et ait les mêmes avantages qu'eux. M. Maloat a appelé l'attention du Gouvernement australien et de l'ONU sur la gravité de la question et leur a demandé de considérer les problèmes qui risquaient de surgir du fait des différences entre les Européens et la population locale.

167. M. Maloat a mentionné les îles Salomon britanniques, l'Irian occidental et le Papua et a déclaré que ces trois territoires devaient s'associer à la Nouvelle-Guinée pour former un seul pays unifié. Il a reconnu qu'il y aurait des problèmes si les trois territoires étaient unis à la Nouvelle-Guinée, mais que les problèmes seraient encore plus graves s'ils restaient séparés. Dans ce dernier cas, la situation serait déplorable. M. Maloat a prié instamment le Gouvernement australien et l'ONU d'examiner la situation avec la plus grande attention.

168. La Mission a visité la base navale de Lombrum, sur l'île de Manus, le 13 février, et s'est entretenue avec le commandant W. N. Bird, des officiers et des marins de la Marine royale australienne, des officiers et des marins originaires du Papua et de la Nouvelle-Guinée, **ainsi que des travailleurs civils.** La Mission a été informée qu'il y avait à la base **7 officiers originaires du Papua et de la Nouvelle-Guinée, 246 marins, 161 employés civils et 160 travailleurs manuels.**

169. Au cours de la réunion avec les officiers de la Division du Papua et de la Nouvelle-Guinée, un participant a demandé si l'ONU s'occuperait de la défense de son pays quand il serait devenu indépendant. Un autre a demandé si l'ONU les aiderait même si le Papua et la Nouvelle-Guinée décidaient de ne pas devenir Membres de l'ONU. Les membres de la Mission se sont également entretenus avec les

employés civils autochtones de la base navale. A cette occasion, la première personne qui a pris la parole a dit qu'elle était opposée à la proposition de l'ONU concernant la date prévue pour l'indépendance du Territoire. Elle souhaitait un développement économique préalable à l'autonomie. C'étaient les habitants eux-mêmes et non des personnes de l'extérieur qui devaient décider de la date de l'autonomie et de l'indépendance. Une autre personne a estimé qu'il était indispensable d'expliquer aux habitants du Papua et de la Nouvelle-Guinée l'importance de l'unité nationale. L'unité était la clef de tout, a-t-elle dit, et elle voulait que l'on appelle sur ce point l'attention de la population.

8. District du Sepik occidental

170. Avec plus de 14 000 miles carrés, ce district est le deuxième du Territoire quant à la superficie, et l'un des plus arriérés. Il a une population d'environ 100 000 habitants dispersés sur de vastes étendues de montagnes et de marécages. Il possède une longue frontière avec l'Irian occidental. Il y a de grandes différences parmi la population suivant les régions. La majorité se livre à une agriculture de simple subsistance, complétée par la chasse et la cueillette. Les habitants sont très recherchés comme main-d'oeuvre et on les retrouve dans de nombreuses autres parties du Territoire. Les communications, à l'exception de quelques miles de routes aux environs immédiats de Vanimo, sont assurées entièrement au moyen de petits avions et de pistes forestières. Il y a des régions reculées de montagne près de la frontière du Sepik oriental et des Hautes Terres de l'Ouest qui n'ont été entièrement explorées pour la première fois qu'en 1970. Les cultures d'exportation du cocotier et du café sont concentrées principalement aux alentours d'Aitape sur la côte. Mais de très grandes exploitations de bois sont en perspective près de Vanimo. Les services de santé et d'éducation sont assez sommairement assurés. Il n'y a dans les écoles que 18,4 p. 100 des enfants d'âge scolaire. Il y a neuf conseils locaux, dont cinq sont classés comme conseils à faible revenu. Le district comprend cinq sous-districts dont les chefs-lieux sont Vanimo, Amanab, Telefomin, Aitape et Lumi.

171. La Mission de visite s'est rendue par avion à Vanimo, chef-lieu du district du Sepik occidental, le samedi 13 février dans l'après-midi. Elle a séjourné dans ce district jusqu'au 16 février et a visité tous les sous-districts à l'exception d'Amanab où le mauvais temps n'a pas permis aux avions d'atterrir. Elle a tenu des réunions publiques à Vanimo, Telefomin, Aitape et Lumi.

172. Dès son arrivée à Vanimo, où elle a été accueillie par le Commissaire de district, le membre de la Chambre d'assemblée, M. Paul Langro, et divers officiels, la Mission a participé à une séance d'information. Le Commissaire de district et les responsables des divers services - développement rural, éducation, santé, travaux publics, etc. - ont fait des exposés sur la situation du district dans leurs domaines respectifs.

173. Le même soir, la Mission a tenu une séance publique au siège du Conseil local de Vanimo. M. Paul Langro, membre de la Chambre d'assemblée, a déclaré que le pays était déjà avancé sur la voie de l'autonomie. Dans ces conditions, consulter maintenant la population sur l'autonomie, comme le faisait le Comité restreint de l'évolution constitutionnelle, semait la confusion dans les esprits et engendrait une variété d'opinions divergentes. Il vaudrait mieux discuter de l'indépendance, et la date à fixer devrait être celle de l'indépendance et non de l'autonomie.

Cette date pourrait être 1978, quitte à la modifier en cas de besoin. L'actuel Conseil exécutif de l'Administrateur devrait être remplacé par un cabinet avec un premier ministre choisi parmi les membres élus de la Chambre d'assemblée. Un fonctionnaire autochtone de l'Administration a déclaré que, comme beaucoup d'autres personnes à Vanimo, il pensait que l'autonomie pouvait être accordée en 1972, et une date ultérieure fixée pour l'indépendance. Il a poursuivi en disant que de nombreux pays n'avaient pas tout ce qu'il leur fallait comme cadres sans pour autant avoir été empêchés d'accéder à l'indépendance. Il était toujours possible d'obtenir une assistance technique complémentaire de l'extérieur. Un certain nombre d'autres orateurs se sont prononcés également en faveur d'une autonomie rapide. L'un d'eux a ajouté que si en Nouvelle-Guinée il y avait des gens qui ne souhaitaient l'autonomie que pour beaucoup plus tard, il faudrait alors l'accorder dès à présent au territoire du Papua.

174. Quelques orateurs ont cependant estimé n'être pas prêts pour l'autonomie immédiate, craignant que si elle était obtenue en 1972 il n'y ait de graves difficultés. Le fait que les campagnes étaient moins développées que les villes a été invoqué comme une raison majeure. A cette occasion, il a été demandé qu'un département distinct soit créé pour les collectivités locales.

175. De nombreux orateurs ont exprimé leur malaise au sujet de ce qu'on rapportait de la situation en Irian occidental, qui semblait préoccuper les esprits dans ce district frontalier où des réfugiés irianais avaient cherché asile. Le Président du Conseil local de Vanimo a déclaré que la population de l'île tout entière devrait constituer une seule entité et n'être pas divisée, comme c'était le cas, entre trois territoires qui sont la Nouvelle-Guinée, le Papua et l'Irian occidental. Le Vice-Président du même Conseil a appuyé cette déclaration en précisant que la population n'était pas satisfaite de cette division de l'île en trois parties avec des statuts différents. L'orateur suivant a manifesté sa préoccupation pour la sécurité du Territoire, déclarant qu'il y a quelques années l'Indonésie s'était emparée de l'Irian occidental. Il a pris vivement à partie l'Organisation des Nations Unies qui, à son avis, aurait dû être la garante des droits et de la sécurité du peuple, et qui s'était contentée au lieu de cela de regarder l'Indonésie faire ce qu'elle voulait. Il se demandait avec inquiétude ce qui se passerait si dans l'avenir l'Indonésie essayait de faire de même avec le Papua et la Nouvelle-Guinée. Les Nations Unies, a-t-il demandé, laisseraient-elles une fois de plus s'accomplir de tels actes sans rien faire? D'autres orateurs sont intervenus sur le même sujet, en ajoutant que l'Irian occidental devrait pouvoir se joindre au Papua et à la Nouvelle-Guinée au moment de l'autonomie. Le Président de la Mission de visite a expliqué que le sort de l'Irian occidental avait été réglé par un accord entre les Pays-Bas et l'Indonésie, et il s'est efforcé d'apaiser les craintes exprimées.

176. Certains orateurs ont restreint leur désir d'unité au Papua et à la Nouvelle-Guinée. Il a été demandé que la frontière soit supprimée entre le Papua et la Nouvelle-Guinée, qui devraient être unis sous un même statut et un même nom avant l'accession à l'autonomie. Un orateur s'est déclaré préoccupé par les tendances séparatistes qui se manifestaient dans les îles. Il n'admettait pas que Bougainville puisse décider de faire sécession : il faudrait pour cela que le reste du Territoire soit également d'accord.

177. Le problème foncier a été aussi évoqué. Des orateurs ont reproché à l'Administration de passer des accords avec des compagnies pour l'exploitation du

bois sans consulter au préalable les propriétaires autochtones. Un représentant australien de la compagnie forestière opérant près de Vaimo est intervenu pour dire que sa compagnie agissait strictement dans le cadre des lois existantes. Il a rappelé que la présence de la compagnie a contribué au développement de la région, ce qu'a confirmé M. Langro, membre de la Chambre d'assemblée. D'autres orateurs ont cependant répondu que si les activités étaient légales il n'en restait pas moins que la population n'était pas satisfaite **et que l'accord des propriétaires de la terre** devrait être obtenu avant que l'Administration n'autorise les compagnies à opérer.

178. Le 15 février dans la matinée, la Mission, après avoir essayé en vain d'atterrir à Amanab, où le temps était bouché, a continué sur Telefomin.

179. A la réunion publique de Telefomin, le Président du Conseil local a déclaré que la population de la région n'était pas prête pour l'autonomie. Lui-même ne comprenait pas bien ce que représentait l'autonomie et souhaitait que le gouvernement puisse éclairer la population à ce sujet. Nombre d'orateurs ont également estimé qu'ils n'étaient pas assez instruits et que le district n'avait pas assez d'usines pour une autonomie rapide. Plusieurs ont cependant ajouté que si le reste du pays souhaitait l'autonomie ils ne s'y opposeraient pas. Un orateur a fait savoir qu'à son avis le Comité restreint de l'évolution constitutionnelle n'avait pas donné suffisamment de temps à la population pour réfléchir à la question de l'autonomie avant de la consulter. Selon lui, **cette consultation aurait dû avoir lieu en 1975.**

180. Un ministre du culte baptiste a attiré l'attention de la Mission sur la répartition des fonds de développement. Il a insisté sur le fait que les fonds devraient être attribués non pas exclusivement en fonction de leur rentabilité, mais également en fonction des besoins de la population. Dans cette région du Sepak, où la population était éparpillée sur une très grande superficie, les besoins étaient plus grands que dans d'autres parties du pays. Il a également fait remarquer que les frais de transport aérien grevaient considérablement le prix de revient des biens de consommation acheminés à l'intérieur du pays. Le résultat était que les gens les plus pauvres - ceux de l'intérieur - se trouvaient être ceux qui devaient payer les prix les plus élevés. Il était indispensable que le gouvernement subventionne le transport de ces biens de consommation. Il a enfin déclaré que l'entrée du Territoire devrait être facilitée pour les enseignants afin de leur permettre de développer l'infrastructure de l'enseignement si nécessaire dans ce pays.

181. La Mission a tenu dans l'après-midi une réunion publique à Aitape où elle s'est rendue de Telefomin par avion, en survolant une zone où la prospection de cuivre est en cours. Ceux qui ont pris la parole au cours de cette réunion se sont montrés beaucoup plus préoccupés des questions de développement et d'éducation que de la question politique de l'autonomie. Le premier orateur a souligné que ce district était beaucoup moins développé que les districts de l'Est qu'il a eu l'occasion de visiter. Le gouvernement malgré cela continuait à donner plus d'assistance aux districts les plus développés. Il a également fait remarquer que l'Australie, d'après lui, ne permettait pas à d'autres pays d'investir dans le Territoire. Il s'est enfin élevé contre le fait que des expatriés occupaient les emplois disponibles alors que certains autochtones ne pouvaient pas trouver du travail. Un autre orateur s'est plaint des conditions de vie des gens de la région et de leurs faibles revenus. Le prix des cultures d'exportation, telles que le coprah, n'augmentait pas,

contrairement aux autres denrées. Malgré l'assistance des missionnaires, **qui les aidaient à se procurer des ressources supplémentaires par la fabrication de meubles de rotin, les revenus demeuraient très insuffisants. Il leur restait très peu pour vivre, une fois payés les frais de scolarité des enfants et les taxes du Conseil local.**

182. M. Brere Awol, membre de la Chambre d'assemblée, a déclaré qu'il y avait un besoin pressant de routes en vue de permettre le transport des produits. Le problème de l'exode scolaire était également très sérieux et nécessitait l'assistance des Nations Unies. Cependant il souhaitait voir le peuple du Territoire commencer par s'aider lui-même, afin de devenir un peuple fort. **Il avait besoin de beaucoup plus d'écoles.** Le développement et l'éducation devraient aller de pair. D'autres orateurs ont exprimé leur préoccupation pour les problèmes d'éducation et en particulier celui de l'exode scolaire. Un Australien a déclaré qu'il était possible de déceler dès la quatrième année d'enseignement primaire (classe IV) les élèves qui pourraient accéder à l'enseignement secondaire et ceux qui ne le pourraient pas. Ces derniers devraient être orientés dès ce stade précoce vers les écoles professionnelles ou les écoles d'enseignement agricole. Les problèmes de l'exode scolaire et des frustrations seraient ainsi partiellement résolus. Le même orateur a également mentionné le problème foncier. Selon lui, **il était arrivé bien des fois qu'une terre ait commencé à être mise en valeur et que d'autres personnes en aient alors contesté la propriété.** Le résultat était souvent l'abandon du projet de mise en valeur. **Il était indispensable pour le développement que le problème foncier soit résolu.** Enfin il a attiré l'attention de la Mission sur le fait que l'Administration qui, auparavant, donnait la priorité à la création et au développement des avant-postes administratifs, semblait maintenant favoriser plutôt les centres importants. Il demandait aux Nations Unies d'obtenir que l'Administration fasse preuve d'un équilibre raisonnable dans ses efforts de développement.

183. Relativement peu d'orateurs ont abordé la question de l'autonomie. L'un d'eux a mentionné que les districts de l'est et les îles étant plus développés paraissaient prêts pour l'autonomie. Un autre a déclaré qu'il pensait que l'autonomie était une bonne chose car les gens pourraient alors prendre eux-mêmes les décisions qui les concernaient.

184. Un orateur a demandé aux Nations Unies de faire en sorte que la Nouvelle-Guinée et le Territoire du Papua constituent un seul territoire et aient un même statut. Il a également exprimé sa préoccupation de voir la division qui avait conduit à une destinée différente pour l'Irian occidental car, **à son avis, l'île devait constituer une seule entité.** L'orateur suivant a déclaré que "l'acte de libre choix" qui devait être exercé par l'Irian occidental en 1969 n'avait pas été réellement libre. Selon lui, **les Indonésiens avaient sélectionné environ 800 personnes qu'ils avaient seules consultés.** Il se demandait pourquoi les Nations Unies n'avaient rien fait pour remédier à la situation. Le Président de la Mission a expliqué que les Nations Unies s'étaient occupées de la question et avaient décidé de reconnaître le résultat des consultations en Irian occidental.

185. Un orateur a également évoqué une loi intitulée "Loi sur l'ordre public". Cette loi, a-t-il précisé, a été adoptée après qu'il y ait eu une certaine agitation de la part de mouvements tels que la **Mataungan Association.** A son avis, les Australiens auraient pu faire face à des agitations semblables sans faire adopter cette loi qui restreignait des droits fondamentaux de l'homme tels que la liberté de réunion, la liberté de mouvement, etc. Il souhaitait que les Nations Unies interviennent auprès de l'Administration pour que cette loi soit abrogée ou amendée.

186. La Mission a ensuite continué par avion à destination de Lumi où elle a tenu ce même après-midi une autre réunion publique. Le Président du Conseil local de Lumi a déclaré en début de séance que l'autonomie dépendrait de l'état de développement économique. Quant à l'indépendance, ils n'étaient pas encore préparés à l'assumer. Il pensait que le pays pourrait être autonome lorsqu'il y aurait davantage de personnes instruites. Nombre d'orateurs ont appuyé ce point de vue. Le Président du Conseil a cependant terminé en disant, en fin de séance, que la population attendait favorablement l'autonomie et qu'elle était disposée à l'avoir si l'Australie et les Nations Unies continuaient à lui fournir de l'assistance. Un orateur a exprimé son inquiétude devant la différence de statut entre la Nouvelle-Guinée, qui est un territoire sous tutelle, et le **territoire** non autonome du Papua. Il souhaitait l'unification des deux territoires avant l'accession à l'autonomie. Un autre orateur a déclaré que le Gouvernement australien donnait maintenant une assistance très substantielle au Territoire, mais que l'Australie avait été lente à développer celui-ci au cours des **50 années précédentes**. Il aimerait voir l'Administration nommer davantage d'autochtones dans des postes de responsabilité.

187. Une religieuse canadienne française a estimé qu'un grand effort devait être fait pour l'amélioration de la condition de la femme dans le Territoire. Un prêtre catholique a rappelé qu'une mission de visite précédente avait recommandé qu'une étude économique complète du Territoire soit entreprise par la BIRD. A l'issue de cette étude, la Banque a proposé une politique de développement consistant à concentrer l'assistance sur les régions où elle pouvait avoir la meilleure rentabilité. Cette politique, suivie depuis lors par l'Administration, a amené celle-ci à négliger certaines régions sans ressources telles que le Sepik. A son avis, les aspects humanitaires devraient être pris en considération et le critère de la plus haute rentabilité économique ne devrait pas être le seul applicable. Un membre du Conseil a déclaré que la population avait demandé en vain la construction d'une route de Wewak à Maprik et Lumi. Il était convaincu que cette route contribuerait **beaucoup au développement économique et souhaitait qu'elle soit construite très rapidement, en 1971 ou 1972.**

9. District du Sepik oriental

188. Ce district, le plus étendu, a une superficie de plus de 17 000 miles carrés et une population de plus de 200 000 habitants. Le centre du district est la grande vallée du Sepik, bordée de régions montagneuses au nord et au sud et d'une étroite bande côtière. Cette région a surtout commencé à se développer à partir de la seconde guerre mondiale. Les régions de Wewak et de Maprik produisent du café et du riz en quantités importantes; la construction de la route de Sepik qui relie les deux villes et qui se prolonge jusqu'à la frontière du Sepik occidental a contribué à développer cette région très peuplée. La civilisation riche et pittoresque de la vallée du Sepik commence à attirer les touristes et on est en train d'implanter l'élevage. Des activités de prospection du cuivre sont en cours dans le sud-ouest du district. Il y a 10 conseils locaux desquels dépendent 92 p. 100 de la population. Cinquante-neuf pour cent des enfants d'âge scolaire reçoivent un enseignement primaire, la plupart dans des écoles de missions. La population du district comprend 90 groupes linguistiques différents.

189. La Mission est arrivée dans le district à l'aéroport de Hayfield, en provenance de Vanimo, dans la matinée du 16 février, et a été accueillie par le Commissaire du district, M. E. G. Hicks, par le député de la région à la Chambre d'assemblée, M. Michael Somare, par M. Pita Lus, député de la circonscription de Maprik à la Chambre d'assemblée, par M. Kokomo Ulia, député de Dreikikir, par M. Kaisman B'Upu, président du Conseil du Greater Maprik et par d'autres personnalités du district. La Mission a entendu un exposé succinct fait par le Commissaire du district dans l'entrepôt de la Coopérative des producteurs de Sepik à Hayfield puis a poursuivi son voyage par la route jusqu'à la station agricole de Bainyik. Là, les membres de la Mission se sont entretenus brièvement avec les fonctionnaires locaux du Département de l'agriculture, de l'élevage et des pêcheries, des expériences menées dans le Territoire en matière de riziculture. La Mission s'est alors rendue à la Coopérative de production de Sepik où le Directeur, M. J. Meehan, a fait visiter aux membres de la Mission et à leur groupe les installations de la coopérative et leur a expliqué les opérations qui concernent essentiellement le riz et le café.

190. La Mission s'est alors rendue à Maprik, où, avant de déjeuner, elle a visité une haus tambaran 5/ et d'autres centres d'intérêt dans les environs de la station de Maprik; elle a également visité l'école primaire à programme double. Dans l'après-midi, la Mission a tenu, sur la place du marché, une réunion publique, à laquelle 1 800 personnes environ ont assisté. La Mission a entendu 20 orateurs, dont le Dr Busum, médecin responsable de la région. Le Dr Busum a déclaré qu'il souhaiterait voir le Territoire accéder à l'autonomie au cours de l'année suivante ou au cours du mandat de la troisième Chambre d'assemblée. Le système de conseils locaux avait été institué avant que la population soit prête; il en était de même pour l'autonomie : cependant, avec la pratique, elle apprendrait. Le Dr Busum ne souhaitait pas l'indépendance, qui était tout autre chose.

191. M. Pita Lus, député de la circonscription à la Chambre d'assemblée de Maprik, a demandé pourquoi il y avait deux catégories de personnes dans le Territoire : les Papuans, qui étaient citoyens australiens, et les

5/ Maison de cérémonie traditionnelle pour les hommes.

Néo-Guinéens qui avaient le statut de ressortissants de **territoire** sous tutelle. Les **Papuaus, a-t-il déclaré, avaient le même niveau de vie que les Néo-Guinéens** et ils devraient tous constituer ensemble un seul pays. A la Chambre d'assemblée, les **Papuaus se plaignaient des dépenses trop élevées effectuées en Nouvelle-Guinée.** Pour éviter cette distinction, les Nations Unies devaient visiter le Papua et considérer le pays comme un tout. Au sujet de la production de riz dans le district, M. Pita Lus n'était pas satisfait de l'accord par lequel le riz australien était importé à un prix inférieur à celui auquel il pouvait être produit dans la région.

192. M. Lus trouvait à redire, par ailleurs, au système d'enseignement dans le Territoire. Il a indiqué que beaucoup de personnes qui souhaitaient poursuivre leurs études au niveau secondaire n'étaient pas en mesure de le faire dans les circonstances actuelles.

193. Quant aux mouvements séparatistes de Nouvelle-Bretagne orientale et de Bougainville, M. Pita Lus a relevé que certains Australiens avaient déclaré que si le pays accédait à l'autonomie **tous les Australiens rentreraient chez eux.** Telle était, d'après lui, la raison pour laquelle les personnes vivant dans la brousse craignaient l'autonomie. Il pensait cependant que la population locale était prête à se gouverner elle-même. L'accession à l'autonomie arrêterait la tendance au séparatisme de certains districts du pays. Enfin, il a demandé l'autonomie pour 1972 conformément au programme électoral du **Pangu Pati, dont** il était membre.

194. Plusieurs orateurs ont dit à la Mission que les personnes instruites et les membres de la Chambre d'assemblée qui voulaient hâter l'octroi de l'autonomie donnaient une idée fautive des opinions de la population. Il n'était pas bon que les personnes instruites décident seules de l'avenir du Territoire. Un des orateurs a suggéré qu'un référendum sur la question de l'autonomie soit organisé pour régler la controverse actuelle. Un autre orateur a dit qu'il fallait décider de l'avenir sans référendum. D'autres ont déclaré que la construction de bonnes routes, le développement de l'enseignement et l'amélioration de la situation économique devaient précéder **l'autonomie.**

195. Mme Erita Phillips, présidente du Club des femmes de Maprik, a déclaré qu'il fallait donner aux femmes du Territoire les mêmes droits qu'aux hommes. D'après elle, les femmes tenaient beaucoup à avoir la possibilité de participer à la direction de la communauté.

196. M. Michael Somare, membre de la Chambre d'assemblée, a demandé à la Mission si l'ONU était disposée à former du personnel technique venant non seulement de Nouvelle-Guinée mais également du Papua. M. Somare savait qu'on octroyait des bourses de perfectionnement à d'autres pays en voie de développement et se demandait si **l'on pourrait octroyer des bourses d'études à la région.** On lui a répondu que toutes les possibilités offertes par les institutions des Nations Unies étaient ouvertes aux **Papuaus et aux Néo-Guinéens, sur demande, comme aux habitants** d'autres pays. On a appelé son attention sur la résolution 2705 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1970. M. Somare a de nouveau pris la parole devant la Mission à Wewak (voir par. 216 à 220 ci-dessous).

197. L'un des derniers orateurs a demandé qu'un poste de patrouille soit établi dans la région **occidentale** du district. Il voulait que le personnel ait des affectations précises, c'est-à-dire que les fonctionnaires de l'administration locale s'occupent de tâches administratives et que les agents de patrouille s'occupent des patrouilles.

198. Le 17 février, la Mission a pris l'avion pour se rendre à Ambunti où elle a été accueillie par M. Nauwi Sauinambi, député de la circonscription **d'Ambunti-Yangoru à la Chambre d'assemblée, le Président du Conseil local, M. Jambundi**, et d'autres personnalités. Lors d'une réunion publique qui s'est tenue dans l'impressionnant bâtiment du Conseil, décoré de façon traditionnelle, et à laquelle ont assisté plusieurs centaines de personnes, M. Sauinambi a fait part à la Mission de son inquiétude concernant le nombre d'élèves qui quittaient l'école au niveau de la classe VI. Il a déclaré qu'il n'y avait pas assez d'établissements d'enseignement secondaire dans le district et il souhaitait que l'Administration fournisse davantage de crédits pour l'éducation des enfants. Un autre orateur s'est inquiété des droits de scolarité qui, a-t-il déclaré, s'élevaient à 35 dollars australiens; il souhaitait qu'ils soient ramenés à 10 ou 20 dollars australiens. Un autre orateur s'est inquiété du nombre d'enfants qui, dans les villages, ne recevaient aucune instruction.

199. Le Président du Conseil d'Ambunti a dit qu'il craignait que l'Australie ne quitte le Territoire après l'accession à l'autonomie. Comme d'autres, il souhaitait que l'Australie continue à fournir une assistance en matière d'écoles, de routes et d'agriculture. Un autre orateur a demandé qu'on envoie davantage de spécialistes de l'agriculture dans la région pour aider la population à vendre ses produits.

200. M. Tampsen, membre du Conseil, a déclaré que le Territoire du Papua et de la Nouvelle-Guinée devait être fort au moment d'accéder à l'autonomie, afin que la population puisse subvenir à ses propres besoins. Mais il ne voulait pas que l'on envisage l'autonomie avant que des conseils locaux soient établis dans toutes les régions du Territoire (notamment les régions éloignées du Sepik oriental et occidental et le district occidental du Papua).

201. Plusieurs orateurs ont estimé que la Mission n'entendait pas les opinions réelles de la population. Les districts de Sepik se rangeaient à l'avis de certains autres districts qui étaient plus évolués et demandaient une autonomie rapide, mais en fait ils avaient besoin d'un développement économique plus poussé. On a également dit que les conseils locaux étaient en contact plus étroit avec la population que le Comité restreint de l'évolution constitutionnelle, dont les tournées n'étaient qu'une source de frictions.

202. L'inégalité entre les logements et habitations fournis aux fonctionnaires locaux et aux fonctionnaires d'outre-mer a également fait l'objet d'observations. Les logements destinés aux fonctionnaires locaux n'étaient pas satisfaisants.

203. Lorsque la Mission s'est rendue à Angoram plus tard dans la matinée, on lui a fait survoler la rivière Sepik et les villages surtout dans la région du lac de Chambri. Cette région est connue pour ses poteries et ses céramiques.

204. Après le **déjeuner**, la Mission a tenu une réunion publique à laquelle ont assisté quelque 200 personnes, notamment M. Peter G. Johnson, député de la circonscription d'Angoram à la Chambre d'assemblée, et M. James McKinnon, député de la circonscription du Middle Ramu. Les membres de la Mission connaissaient la plupart des questions soulevées : le voeu de voir supprimer la frontière "artificielle" entre le Papua et la Nouvelle-Guinée, la pénurie d'écoles, la nécessité notamment de créer dans la région une école secondaire et un établissement d'enseignement technique qui permettraient à ceux qui le souhaitent de poursuivre leurs études au-delà de la classe VI, le retard économique du sous-district et le taux peu élevé des impôts, la construction de nouvelles routes, en particulier d'une route menant à Wewak. Certains ont exprimé de l'inquiétude au sujet de la frontière qui séparait la Nouvelle-Guinée, à l'ouest, de l'Irian occidental et ont demandé qui protégerait la Nouvelle-Guinée contre une agression éventuelle. L'infirmier de l'hôpital local s'est inquiété de la vétusté de l'hôpital d'Angoram et a suggéré que les Nations Unies aident l'Administration à construire un hôpital convenable. Un autre orateur a demandé des médicaments contre le paludisme. Le rôle capital joué par les petites entreprises dans l'économie du sous-district a été souligné surtout par le député à la Chambre d'assemblée qui a demandé une aide dans ce domaine. Plusieurs orateurs ont demandé des crédits pour cette région.

205. A un moment donné, un dialogue animé a eu lieu entre les deux députés à la Chambre d'assemblée, M. Johnson et M. McKinnon. M. Johnson, tout en félicitant l'Autorité administrante d'avoir un **programme d'éducation politique**, estimait qu'à bien des égards **ce programme était destiné surtout aux membres instruits de la communauté**. Il estimait également que les lois sur le vagabondage étaient appliquées avec beaucoup trop de zèle. "Comment", a-t-il demandé, "peut-on qualifier ici de 'vagabond' un homme qui arrive tout juste à ne pas mourir de faim"? M. Johnson a également souligné l'inégalité des possibilités d'accès à l'enseignement dans le Territoire. Alors que les régions rurales bien développées avaient des moyens d'enseignement suffisants, les régions rurales arriérées n'en avaient presque pas. A Wewak, 94 p. 100 des enfants allaient à l'école, mais dans certaines parties du sous-district d'Angoram, 6 p. 100 seulement pouvaient le faire. Bien que l'Administration ait répété à maintes reprises qu'il y avait pénurie d'enseignants, M. Johnson a déclaré que l'on pourrait y remédier en recrutant ailleurs, aux Philippines par exemple, et qu'alors beaucoup de gens seraient prêts à construire des écoles eux-mêmes, comme certains l'avaient déjà fait. M. Johnson priait instamment la Mission de recommander à l'Autorité administrante d'améliorer ses politiques relatives à l'enseignement dans les régions les moins développées.

206. Au sujet du développement économique du Territoire, M. Johnson a déclaré qu'alors que l'Administration continuerait à dépenser de l'argent dans le district de Bougainville, **qui possédait des mines de cuivre, elle en dépenserait beaucoup moins dans la région de Sepik, qui était pauvre**. Quant à l'autonomie, M. Johnson était persuadé que l'on y parviendrait en fin de compte mais il se demandait si le Gouvernement australien était disposé à organiser un référendum sur l'indépendance du Territoire pour éviter une répétition de ce qui s'était passé dans l'ancien **territoire** de la Nouvelle-Guinée néerlandaise.

207. M. McKinnon était opposé à un référendum sur l'indépendance à un moment où les populations vivant le long des rivières Ramu et Sepik ne savaient pas encore ce qu'il fallait entendre par autonomie. M. McKinnon estimait que la population devait se suffire à elle-même avant l'autonomie. Il a énuméré un certain nombre de possibilités de développement économique dans la région, notamment les industries de la pêche, du bois et du bétail. La population devait s'habituer à assumer des responsabilités plus importantes et à supporter une charge fiscale plus élevée pour pouvoir se gouverner elle-même.

208. Dans la matinée du 18 février, la Mission s'est d'abord rendue à l'école de jeunes filles de Yarapos à Wewak, un établissement secondaire catholique comptant environ 275 élèves. Lors d'une réunion générale, les jeunes filles ont posé de nombreuses questions aux membres de la Mission, notamment sur le développement dans les pays africains et asiatiques au cours de la période précédant l'autonomie et l'indépendance. Leur inquiétude reflétait celle qu'avaient manifestée leurs aînés lors des réunions publiques organisées par la Mission. Elles semblaient surtout s'inquiéter des troubles qui pourraient survenir après l'accession à l'indépendance.

209. La Mission a alors visité l'école normale d'instituteurs de Kainde. Les membres de la Mission se sont entretenus avec des étudiants de Kainde, de Brandi, de Saint-Maxavier et de St. John dans la salle de réunion. Encore une fois, les questions correspondaient à celles qui avaient été posées aux membres lors des réunions publiques. Les participants ont manifesté une inquiétude considérable quant à l'avenir et à la position que prendrait l'ONU dans des situations données. L'un des étudiants a demandé si les Nations Unies étaient disposées à aider le Territoire dans son commerce extérieur dans l'éventualité où le Royaume-Uni entrerait au Marché commun européen. Un autre a demandé si les Nations Unies aideraient M. Whitlam (le chef de l'opposition en Australie) si son parti sortait victorieux des élections de 1972 et avançait les dates d'autonomie et d'indépendance pour le Territoire. Le Président a dit aux étudiants que l'ONU ne pouvait pas prédire l'avenir mais que toute assistance serait fournie à la suite de consultations entre la population du Territoire, l'autorité administrante et l'Organisation des Nations Unies. En outre, c'était de plus en plus à la population elle-même qu'il reviendrait de régler la plupart des problèmes qui se poseraient à l'avenir.

210. La Mission a terminé sa matinée de visites à Wewak en rendant visite au régiment des Iles du Pacifique dans les casernes de Moem. Elle a été accueillie par l'officier commandant le régiment, le lieutenant-colonel K. Lloyd, le commandant Graham Williams et l'officier autochtone principal, le capitaine Loa. Etant donné que le lieutenant-colonel Lloyd venait de prendre ses fonctions, il a demandé à son assistant, le commandant Williams, de s'entretenir avec la Mission et de répondre à ses questions. Le deuxième bataillon du régiment a son quartier général dans les casernes de Moem sauf une compagnie qui est cantonnée à Vanimo. Des renseignements ont été donnés sur les programmes de recrutement, de formation et d'enseignement, l'emplacement des forces, le programme d'action civique et le rôle du régiment. La question du rôle que pourrait jouer le régiment dans la défense de la sécurité interne a également été soulevée.

211. Dans l'après-midi, la Mission a assisté à une réunion publique de plusieurs centaines de personnes dans la salle d'entraînement des Volunteer Rifles du Papua et de la Nouvelle-Guinée. Elle a entendu une vingtaine d'orateurs, notamment M. Michael Somare, le député de la région à la Chambre d'assemblée, M. Beibi Yambanda, le député de la circonscription de Wewak, M. William Hawarri, le fondateur du National Labour Party, des membres du conseil local de Wewak-But et d'autres personnalités de la communauté.

212. M. Beibi a déclaré que l'autonomie et l'indépendance étaient inéluctables, mais qu'il espérait qu'elles ne viendraient pas trop vite. Il a déclaré qu'il y avait quatre écoles secondaires à Wewak (deux écoles publiques et deux écoles des missions) et qu'il aimerait en voir construire une de plus pour qu'un plus grand nombre d'élèves puissent faire des études.

213. M. Hawarri a demandé si les Nations Unies se pencheraient sur le problème des conseils multiraciaux. Il y avait quatre groupes de personnes dans le Territoire : les Papuans, les Néo-Guinéens, les Européens et les Chinois, et le problème racial était l'une des pierres d'achoppement auxquelles se heurtait le Territoire. Il s'est également plaint de ce que le transfert des pouvoirs aux autochtones ne progressait pas dans le secteur privé. Aucun Papuan ni Néo-Guinéen n'occupait de postes de direction.

214. Se référant aux indemnités versées aux expatriés, M. Hawarri a déclaré que, du fait de leurs faibles revenus, les Papuans et les Néo-Guinéens devraient avoir droit à certaines facilités; il demandait donc que les hôpitaux et les écoles soient gratuits. Faisant allusion à la récente création d'un comité sur les salaires ruraux, il a recommandé que l'on crée un autre comité pour étudier la question d'un barème minimum de salaires à l'échelon national. D'après lui, les travailleurs étaient traités comme des animaux. Ils faisaient l'objet d'un négoce au même titre que des sacs de coprah et ne recevaient pour ainsi dire rien en échange de leur travail.

215. Le Président du Conseil du Wewak-But a émis des doutes sur l'idée de la gratuité de l'enseignement et des hôpitaux. La population avait voté en faveur d'une autonomie rapide et devait désormais subvenir à ses besoins au moyen des droits et taxes qu'elle acquittait.

216. M. Somare a déclaré que le pays avait eu deux élections et se préparait maintenant à l'autonomie. Que cela plaise ou non à tous, le Territoire accéderait en fin de compte à l'autonomie. A cet égard, M. Somare a souligné que le développement économique devait aller de pair avec le développement politique. La Mission avait entendu plusieurs orateurs dire qu'il fallait retarder l'autonomie jusqu'à ce que la population autochtone soit plus instruite et participe davantage aux affaires. S'il fallait attendre que chaque homme, femme, enfant soit éduqué, il faudrait au moins 100 ou peut-être 200 ans. Le pays avait besoin de pouvoir politique pour être à même de négocier avec d'autres pays. L'Australie n'était pas le seul pays avec lequel les habitants du Territoire pouvaient commercer mais du fait qu'ils ne pouvaient exercer de pressions collectives ils étaient obligés de traiter avec l'Australie. M. Somare a fait allusion à l'accord sur le riz en vertu duquel du riz du Queensland était introduit dans le

Territoire dans des conditions défavorables au riz produit sur place. Il a accusé l'Autorité administrante de ne pas s'intéresser à l'amélioration de la qualité du riz local.

217. Les expatriés parlaient également de sociétés multiraciales. S'ils étaient sincères, il était grand temps qu'ils introduisent les Néo-Guinéens dans le secteur des affaires afin qu'ils puissent bénéficier des activités des grandes sociétés. Cela fait, ils ne seraient plus à la merci des problèmes qui s'étaient posés dans d'autres pays.

218. M. Somare a également fait remarquer que bien que les habitants des régions montagneuses aient dit qu'ils faisaient leur possible pour réaliser des progrès, il n'en connaissait aucun qui possédait des plantations. Tell's que les choses se présentaient actuellement, le secteur économique serait encore aux mains des étrangers quand le territoire accèderait à l'autonomie.

219. Dans le domaine de l'enseignement, M. Somare a avancé que des enseignants et des techniciens qui étaient disposés à venir d'Afrique, des Philippines et d'autres îles du Pacifique en étaient empêchés par les Australiens. On avait besoin de ces personnes. L'Australie ne pouvait pas fournir suffisamment de services, mais elle les empêchait de venir à cause de sa propre politique d'immigration. "Ce pays n'est pas un pays d'hommes blancs!" a-t-il protesté. Il a notamment prié les Nations Unies de recommander à l'Australie de remédier à cette situation.

220. M. Somare avait assisté à l'entretien entre la Mission de visite et les officiers du régiment dans les casernes de Moem. Il a déclaré que le régiment faisait partie de l'armée australienne et devait des comptes au Parlement australien. Il a demandé que le régiment soit placé sous les ordres de la Chambre d'assemblée du Territoire. Si les Papuans et les Néo-Guinéens étaient dans l'armée, que ce soit dans leur propre armée; et s'ils comprenaient qu'ils relevaient de leur propre parlement, les militaires ne feraient pas de difficultés plus tard comme ils en avaient fait dans d'autres pays nouvellement indépendants.

221. A la réunion de Wewak, d'autres orateurs avaient parlé de questions soulevées ailleurs, en particulier du rôle capital que jouaient les petites entreprises dans le district et de la nécessité d'une assistance financière, notamment de la part des Nations Unies. A cet égard, le Président a décrit en détail le genre d'assistance et les sommes que les institutions des Nations Unies fournissaient au Territoire. Plusieurs orateurs ont également exprimé l'espoir que la prospection des ressources minérales dans le district porterait des fruits dans un proche avenir.

222. Après la réunion, les membres de la Mission se sont entretenus avec l'évêque, Mgr Arkfeld, et ses collaborateurs à la mission catholique de Wirui. En dernier lieu, la Mission a visité la zone d'habitations à bon marché de Kreer.

10. District de Madang

223. Le district, qui a une superficie de 10 800 miles carrés et une population de 180 000 habitants, comprend la plaine côtière du nord, les monts de l'intérieur, la vallée marécageuse du fleuve Ramu et les **contreforts septentrionaux de la chaîne de montagnes du centre**. Le district comprend également Karkar et plusieurs autres îles côtières. Le développement est inégal, la ville de Madang et d'autres régions côtières sont relativement bien desservies et possèdent des routes, des écoles, des hôpitaux et des industries secondaires tandis que les régions montagneuses et le bas de la vallée du fleuve Ramu sont isolés et non développés. Cette situation se modifiera lorsque les réseaux routiers construits le long de la côte seront terminés ainsi que la grande route que l'on envisage de construire pour relier Madang au district de Chimbu situé dans les montagnes du centre par la vallée du Ramu. Le district bénéficiera également du projet hydro-électrique que l'on envisage d'exécuter sur le cours supérieur du Ramu. Le coprah, qui est produit dans la plaine côtière, est la **principale culture d'exportation et le bois** est sur le point de devenir une industrie importante, des terres d'une superficie de 123 000 acres situées à l'ouest de Madang devant bientôt être cédées à bail. Treize conseils locaux ont été créés et représentent près de 90 p. 100 de la population du district.

224. La Mission est arrivée à Madang le 19 février et a visité le même jour des entreprises commerciales, puis tenu une réunion publique avec les conseils locaux d'Ambenob et de Sumgilbar, la population et les membres du Conseil de l'île de Karkar, la population et les conseils locaux de la côte de Rai.

225. Après une réunion d'information organisée par le **Commissaire** du district et les représentants des services du district, la Mission s'est entretenue avec la population et les membres des conseils d'Ambenob et de Sumgilbar. Les entretiens ont porté essentiellement sur la situation de l'enseignement, les problèmes fonciers, la situation économique et la question de l'autonomie. Un certain nombre d'orateurs se sont déclarés préoccupés du manque d'écoles secondaires et ont demandé que l'ONU fournisse une assistance. Un orateur a émis l'avis que si les enfants d'âge scolaire rentraient dans leur village l'absence d'écoles les empêcherait de poursuivre leur éducation. Deux orateurs ont fait observer que, si de meilleurs traitements étaient offerts, un plus grand nombre de personnes se destineraient à l'enseignement. Un membre du Conseil a déclaré que les fonctionnaires expatriés avaient un niveau de vie plus élevé et a demandé que les fonctionnaires autochtones bénéficient des mêmes conditions. Un autre orateur a estimé que si des problèmes fonciers se posaient c'était parce que la population intéressée n'avait pas été consultée au préalable, **et il a cité l'exemple du problème foncier de Bougainville**. Un autre orateur a jugé que les prix du cacao et du café étaient trop bas et a demandé à la Mission de parler de la question avec les autorités australiennes. Un membre du Conseil a dit que le district avait besoin d'experts agricoles pour donner des avis sur la question de l'amélioration des sols ainsi que sur les cultures. D'autres personnes ont demandé de l'équipement et du matériel pour assurer la mise en valeur du Papua et de la Nouvelle-Guinée.

226. En discutant de la question de l'autonomie, plusieurs orateurs ont déclaré que 1972 était une date beaucoup trop rapprochée. L'un d'eux a dit qu'il fallait

10 ans au Territoire pour se préparer à l'autonomie. A leur avis, le développement de l'enseignement, la construction de routes, de ponts, **et le développement économique** en général étaient des conditions essentielles pour que le Territoire puisse accéder à l'autonomie. Un des orateurs était en faveur de l'autonomie pour 1972. Un orateur a émis l'avis que la date d'accession à l'autonomie devrait être fixée par les autorités gouvernementales à l'échelon le plus élevé tandis qu'un autre a estimé que l'autonomie ne pouvait être imposée à la population. La population elle-même devait décider à quel moment elle souhaiterait que le Territoire accède à l'autonomie.

227. A la réunion publique à laquelle participaient la population et les membres du Conseil de l'île Karkar, M. J. Middleton, membre de la Chambre d'assemblée, a parlé au nom des membres du Conseil et de la population de ce sous-district et a attiré l'attention sur certains problèmes. Il a déclaré que la politique de l'Australie était essentiellement d'assurer le progrès politique continu du Territoire. La population de Karkar a souligné qu'elle avait besoin de recevoir une instruction et d'acquérir de l'expérience. Il fallait combler l'écart dans l'enseignement, surtout dans la fonction publique. Le Papua et la Nouvelle-Guinée devaient être économiquement viables. Le développement économique et politique devait aller de pair. Quant à la Chambre d'assemblée, elle devait prouver que ses membres étaient capables d'accepter en matière de gouvernement les responsabilités nécessaires à une administration probe et efficace. Karkar était opposé à toute influence extérieure qui pourrait porter atteinte à la stabilité politique du Papua et de la Nouvelle-Guinée. M. Middleton a déclaré que les problèmes d'ordre éducatif devenaient apparents. Il a parlé des jeunes qui n'avaient pas terminé leurs études. Ces jeunes n'avaient pas reçu l'instruction nécessaire pour trouver un emploi et ne souhaitaient pas retourner dans leurs villages. Au sujet des problèmes fonciers, M. Middleton a déclaré que le délimitage des terres était devenu une tâche impossible à exécuter. Il était maintenant évident que l'objectif final ne serait pas atteint et les autorités intéressées le savaient parfaitement.

228. L'orateur suivant a parlé de la "puissance de l'argent". Il a déclaré que l'Australie avait fourni une aide considérable au Territoire. La subvention accordée par la BIRD pour la mise en valeur du Papua et de la Nouvelle-Guinée était moins élevée que celle versée par l'Australie. L'orateur a demandé à la mission de s'occuper de cette question à l'Organisation des Nations Unies. Il n'y avait pas assez d'écoles et on ne pouvait envisager de développement sans instruction. Cette personne a demandé pourquoi on ne recrutait pas d'enseignants aux Fidji et aux Philippines. Le Président du Conseil local a recommandé que les jeunes enfants qui échouent aux examens de la classe VI **soient autorisés à se représenter** l'année suivante.

229. Au cours de la réunion avec la population et les membres du Conseil local de la côte de Rai à Saidor, M. John Poe, membre de la Chambre d'assemblée, a déclaré que la population devait être préparée avant que le Territoire puisse accéder à l'autonomie et pendant que l'Australie était encore présente dans le Territoire. L'ONU ne **devrait pas forcer le Papua et la Nouvelle-Guinée à accéder** à l'autonomie. M. Poe a déclaré que les fonctionnaires locaux devaient avoir un plus grand rôle à jouer dans l'administration et dans les entreprises privées. Le secteur privé devrait assurer la formation de la population locale. M. Poe a souligné que le Territoire manquait d'écoles, dans les villages en particulier.

Il a rappelé que l'ONU n'avait rien fait au sujet de l'Irian occidental et il craignait que le Papua et la Nouvelle-Guinée n'aient à faire face aux mêmes problèmes. Le Président et le Vice-Président du Conseil local ainsi qu'un certain nombre de membres du Conseil ont souscrit pleinement à la déclaration de M. Poe. Le manque de moyens d'enseignement, l'absence de routes et le sous-développement en général empêchaient le Territoire d'accéder immédiatement à l'autonomie : l'Australie devait poursuivre l'exécution de son programme dans le Territoire. Les orateurs demandaient à l'ONU de contribuer au développement du Papua et de la Nouvelle-Guinée. Ils ont également déclaré que les personnes étrangères au Territoire ne devaient pas les presser à accéder à l'autonomie. Ils demanderaient l'autonomie lorsqu'ils y seraient pleinement préparés.

230. Le 20 février, la Mission a tenu une réunion publique à Bundi à laquelle ont participé la population de Bundi ainsi que des membres des conseils locaux de Bundi, d'Usino, de Simbai et d'Arabaka. La Mission a visité aussi l'école primaire catholique. Elie a également visité à Madang des entreprises commerciales, des habitations de type modeste ainsi qu'une plantation de cacao appartenant à un Néo-Guinéen.

231. A Bundi, les présidents ainsi que des membres des conseils intéressés ont déclaré que le fait qu'il n'y avait pas de routes pour relier les Hautes Terres à la côte constituait un sérieux handicap, aussi ont-ils demandé instamment que la route partant de Madang soit terminée. Ils ont également demandé une aide pour créer une école professionnelle à l'intention des élèves n'ayant pu entrer dans une école secondaire. Un prêtre qui enseignait à l'école primaire catholique a estimé que l'installation d'industries légères et d'entreprises commerciales permettrait de donner du travail à des jeunes ayant abandonné leurs études. Il a déclaré que de graves problèmes se poseraient si une planification n'était pas faite très en avance et à bon escient. Un médecin a parlé des services de santé déficients. A son avis, la situation sanitaire était aussi critique que celle de l'enseignement.

232. Le même jour à Madang, la Mission a tenu une réunion à l'intention de la population de la ville et de divers groupements, notamment de l'Association des travailleurs, du Conseil consultatif de la ville, de la Chambre de commerce, de l'Association des planteurs, des missions et des établissements d'enseignement. Le premier orateur a parlé de la pénurie d'écoles et d'hôpitaux et s'est inquiété du sort réservé aux nombreux enfants n'ayant pu entrer dans une école secondaire. D'autres orateurs ont souligné la nécessité de donner aux autochtones une formation leur permettant d'occuper des emplois dans le secteur privé. Un orateur a demandé que les inégalités existant entre les salaires et les conditions de travail des employés autochtones et des employés étrangers dans la fonction publique soient abolies et un autre orateur a déclaré que la population locale n'était pas traitée avec équité. Un exposé écrit sur les conditions régnant dans la fonction publique a été remis à la Mission. L'orateur suivant a convenu qu'il ne pouvait y avoir d'entreprises privées sans travailleurs, mais que le succès de ces entreprises dépendait de la main-d'oeuvre qualifiée qu'elles emploieraient. On a également émis l'avis qu'un deuxième aéroport international devrait être construit à Madang avec l'aide financière de l'Australie et de l'ONU.

233. L'orateur suivant a déclaré que la frontière entre le Papua et la Nouvelle-Guinée créait beaucoup de problèmes dans l'esprit des gens et a suggéré

qu'elle soit supprimée. Une autre personne a déclaré que la recommandation d'une mission de visite précédente tendant à ce que le **pidgin-english ne soit plus** parlé n'avait jamais été suivie d'effets. Le Président de la Mission a souligné l'importance du **pidgin-english comme moyen de communication dans le Territoire** et a estimé que la Mission actuelle ne devait pas recommander son abolition.

234. Un autre orateur a recommandé que l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'Australie mènent le Papua et la Nouvelle-Guinée à l'indépendance dans les meilleures conditions. Le montant des crédits nécessaires pour la mise en valeur des territoires dépassait de beaucoup ce que le Gouvernement australien pouvait fournir à lui seul. Cette personne a suggéré qu'une aide financière internationale soit fournie au Papua et à la Nouvelle-Guinée pour **leur permettre d'assurer leurs** besoins.

235. Un certain nombre d'orateurs ont déclaré que la véritable signification de l'autonomie était mal comprise. Comme dans d'autres districts et sous-districts, les personnes qui avaient pris la parole à Madang n'étaient pas d'accord sur la date à laquelle le Territoire devrait accéder à l'autonomie. Certaines d'entre elles estimaient que 1972 serait une date appropriée, alors que d'autres étaient opposées à une autonomie prématurée. Enfin, d'autres encore ont émis l'avis que le Territoire était dans une certaine mesure déjà autonome sans que la population en ait réellement conscience. Un orateur a mentionné la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU fixant une date pour l'indépendance du Papua et de la Nouvelle-Guinée. Cet orateur ne voyait pas pourquoi le Gouvernement **australien** devrait mettre en oeuvre les dispositions de cette résolution.

11. District de Chimbu

236. A l'exception de Manus, **ce district est le plus petit du Territoire, mais c'est le plus densément peuplé**, avec 186 000 habitants répartis sur 2 260 miles carrés. En dépit de son terrain montagneux et accidenté, il est bien desservi du point de vue routier. Ce bon système de communications a aidé à la production du café en tant que culture marchande et à sa commercialisation, en partie par l'intermédiaire d'une usine coopérative près de Kundiawa qui est la plus importante entreprise du Territoire appartenant à des autochtones. Il y a sept conseils locaux qui englobent 95 p. 100 de la population. Ils assurent en commun l'entretien des routes et d'autres services dans le cadre d'un ensemble de services conjoints intéressant Chimbu. Les habitants de Chimbu comprennent l'un des groupes linguistiques les plus importants du Territoire; ils sont vigoureux, s'expriment bien et s'adaptent facilement; beaucoup d'entre eux vont s'installer dans d'autres districts. Le besoin d'écoles plus nombreuses et de plus grandes possibilités commerciales se fait vivement sentir. Le district offre des ressources touristiques.

237. La Mission de visite est arrivée à Kundiawa le mardi 23 février au matin, après un vol agréable et instructif en provenance de Mendi, **dans le district des Hautes Terres du Sud du Papua. Les membres de la Mission avaient été invités à titre privé à visiter Mendi le 22 février.** Le vol au-dessus de la belle vallée de Wahgi, large et fertile, a permis aux membres d'apercevoir un certain nombre de plantations de thé. Le district de Chimbu commence là où la vallée se rétrécit en direction de Goroka.

238. Après une réunion d'information en compagnie de M. J. A. Frew, commissaire par intérim du district, **et de ses collègues, la Mission a assisté à une réunion publique aux chambres du Conseil local de Kundiawa.** Plusieurs centaines de personnes participaient à cette réunion. La plupart des orateurs étaient membres des conseils locaux de Kundiawa et de Gumine, et leur principal grief semblait être que, en dépit de la pression de la population, on n'envisageait pas suffisamment d'investissements dans le district. On créait des établissements ailleurs - et on a cité comme exemple le Collège technique de Port Moresby et l'hôpital régional de Goroka. Un des orateurs a dit qu'il n'existait aucun service administratif, qu'il n'y avait pas d'enfants dans les écoles secondaires et qu'il n'existait aucun fonctionnaire local. Un autre orateur a déploré que certains villages n'aient pas de route, donc aucun moyen d'évacuer leur seul produit, le café. Un troisième orateur s'est plaint de ce que la réorganisation de la **Chimbu Coffee Society** n'ait donné jusqu'à présent aucun résultat. Le Président du Conseil local de Gumine a dit que, alors que la population des zones côtières réclamait l'indépendance, les habitants de Chimbu réclamaient de l'argent, car lui seul menait au progrès. Presque tous les orateurs ont été d'avis que l'Organisation des Nations Unies devrait fournir une plus grande assistance, et l'un d'entre eux a estimé que cette assistance devait être aussi importante que celle de l'Autorité administrante.

239. L'un des orateurs était le père John Nilles, représentant de la région de Chimbu à la Chambre d'assemblée où il siégeait à la suite d'une élection partielle qui avait eu lieu à la mi-1970. Le père Nilles a dit entre autres que le pays devait accéder à l'autonomie sous un seul gouvernement, en tant que nation, et l'Organisation des Nations Unies devrait exercer son influence pour parvenir à ce

que le Papua et la Nouvelle-Guinée s'unissent en une seule nation. Il a attiré l'attention sur les élections de 1972 et a dit qu'il fallait envisager la situation de façon réaliste. Le revenu intérieur était faible, ce qui rendait l'avenir incertain si le Territoire devait devenir autonome.

240. Dans le domaine de l'enseignement, on manquait d'enseignants, particulièrement pour les écoles secondaires. Le Département de l'enseignement du Territoire envisageait à contrecœur de faire appel à des enseignants de pays d'Asie. En dépit des suggestions émises dans ce sens par les institutions bénévoles, on a fait peu de chose jusqu'ici pour encourager des enseignants de pays d'Asie à venir dans le Territoire. Ceux-ci ne demanderaient pas de hauts salaires comme le faisaient les Australiens, dont le niveau de vie était généralement plus élevé. La législation australienne en matière d'immigration ne devait pas s'appliquer au Territoire. Le père Nilles a aussi demandé la création d'usines secondaires dans les Hautes Terres.

241. Un autre orateur a été déçu par la bureaucratie qui sévissait dans les plus récents systèmes administratifs. Il a dit que lorsque les Tultuls et les Luluais ont dit qu'ils voulaient construire une route, ceci avait été fait avec diligence. Mais aujourd'hui, sous la direction des conseils locaux, les habitants n'avaient qu'à s'asseoir et attendre. Le district avait besoin d'écoles et de routes, mais n'avait pas d'argent.

242. Un des orateurs plaignait les jeunes, car l'école secondaire de la ville ne pouvait pas recevoir tous les jeunes sortant de l'école primaire. Certains fréquentent les écoles secondaires d'autres districts, mais le nombre d'abandons était toujours trop élevé après la classe VI. Cet orateur a estimé qu'un système d'enseignement onéreux ne pouvait que provoquer des échecs en masse. Il souhaitait un système d'enseignement obligatoire pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans.

243. Dans l'après-midi, la Mission s'est rendue par la grande route des Hautes Terres à Sinasina et a pu apprécier la qualité du voyage ainsi que le bien-fondé des remarques que la population avait faites à ce sujet. En cours de route, la Mission avait vu un des camions qui circulaient sur la grande route entre Lae et Mendi et avait mieux compris les difficultés que posait l'entretien des routes et des véhicules sur un terrain aussi accidenté.

244. Les membres du Conseil local et la population ont assisté à la réunion publique de Sinasina. Le premier orateur a dit à la Mission que les habitants de Chimbu n'avaient vu les premiers Européens que 40 ans auparavant et qu'ils souhaitaient que les Australiens restent et s'occupent d'eux. Si l'on parvenait à l'autonomie, le montant de l'argent apporté dans la région serait alors doublé.

245. M. Kelega Erumonga, président du Conseil de Sinasina, a parlé de l'importance de la construction de routes. Alors que les Papuans et les habitants des régions côtières demandaient l'autonomie, les habitants de Chimbu ne tenaient pas spécialement à l'avoir tant que l'économie ne se serait pas développée davantage.

246. La plupart des plaintes et des griefs exprimés par d'autres orateurs reflétaient l'inquiétude générale des habitants des Hautes Terres et des habitants de Chimbu. Ils étaient préoccupés notamment au sujet de la Chimbu Co-operative Coffee Society qu'ils souhaitaient voir redevenir une entreprise rentable. Il y avait plusieurs centaines de personnes à cette réunion en plein air, mais il s'est mis à pleuvoir et elles se sont dispersées.

247. La Mission a continué son voyage sur la grande route des Hautes Terres où elle a tenu une autre réunion publique avec les membres du Conseil local d'Elimbari et les habitants de la région. M. Yauwe Wauwe Moses, membre de la **Chambre d'assemblée pour la circonscription de Chuave, a dit qu'il** n'y avait rien à cacher à la Mission. Certaines régions du Territoire étaient prêtes pour l'autonomie alors que d'autres ne l'étaient pas. Dans le district de Chimbu, le développement n'était pas encore très poussé. Ceci était particulièrement vrai dans le domaine de l'enseignement. Le deuxième orateur était le Président du Conseil, M. Iana Meule, qui a dit que tous les habitants n'avaient que peu de pouvoir, mais qu'ils n'étaient pas très développés. Les écoles n'étaient pas encore satisfaisantes, mais ils étaient contents d'avoir à proximité le bon hôpital régional de Goroka. Il a demandé que la Mission, dans son rapport, parle de leur situation. Le troisième orateur a souligné la nécessité de développer l'économie et les affaires surtout pour aider la population à payer les impôts. Il ne pouvait pas comprendre pourquoi le prix du café avait tant baissé. Il a estimé que si les Australiens quittaient le Territoire le seul groupe **qui pouvait prendre la relève était les Tolais dans la péninsule de la Gazelle.** Le quatrième orateur a dit que le principal problème de cette région était les routes. Des portions de la grande route des Hautes Terres étaient très mauvaises et il y avait de nombreux accidents entre Chuave et Goroka. Il fallait améliorer la route.

248. A la fin de la réunion, M. Moses a dit que les trois orateurs désignés pour **prendre la parole devant la Mission l'avaient fait et avaient exprimé toutes les** vues dont la communauté souhaitait lui faire part. Tard dans l'après-midi, les membres de la Mission sont retournés à Kundiawa.

249. Le mercredi 24 février, la Mission a commencé sa journée en visitant l'école de lutte antipaludique du Territoire et la coopérative de café de Chimbu, société entièrement aux mains des autochtones.

250. A l'école de lutte antipaludique, la Mission a inspecté les laboratoires de démonstration et d'entomologie, où l'on enseigne à des volontaires comment devenir des agents de supervision dans le programme de lutte antipaludique du Territoire. Parmi les six étudiants formés au titre du programme actuel, cinq étaient des autochtones. La Mission a été informée que l'on souhaitait voir davantage d'étudiants participer au programme, mais qu'en raison des hautes qualifications et de la résistance physique requises, ceci n'avait pas été possible jusqu'ici.

251. A la coopérative de café, la Mission a rencontré les directeurs et les délégués, notamment le Président du Conseil d'administration, M. Urambo Gumango, **et** le nouvel Administrateur général, M. M. D. Collins. Bien que la coopérative ait dans le passé connu des jours meilleurs, elle venait récemment de passer par des moments difficiles, que les bas prix mondiaux du café n'aidaient pas à surmonter. M. Collins a précisé que depuis qu'il occupait les fonctions **d'Administrateur général il essayait de rembourser les dettes de la coopérative.** Il était optimiste pour l'avenir. Mais ce n'était pas le cas pour la plupart **des membres, qui n'avaient pas reçu récemment de dividendes sur leurs investissements,** d'autant plus que le café était la seule culture marchande du district. Ils considèrent le marasme économique comme un obstacle à l'autonomie. M. Collins

a expliqué que la coopérative s'étendait sur 80 km vers l'est, 80 km vers l'ouest, 40 km vers le nord et 100 ou 110 km vers le sud. Elle traitait de 1 200 à 2 000 tonnes par an. Les membres pouvaient vendre à la coopérative ou ailleurs, et la coopérative achetait aussi bien aux membres de la coopérative qu'à ceux qui n'en faisaient pas partie. On n'avait fixé aucune quantité minimum pour les achats de la coopérative, pas même une demi-livre, et elle payait en espèces immédiatement. Les plus grands acheteurs d'outre-mer étaient dans la République fédérale d'Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Le chiffre d'affaires de 1970 avait atteint environ 1,4 million de dollars australiens. Tout le café était de l'espèce arabica et n'avait jamais été rejeté pour des raisons de qualité.

252. Après avoir visité la coopérative de café, la Mission a quitté Kundiawa pour tenir une réunion publique à l'école primaire de Wandí. A Wandí, certains des habitants, une centaine environ, ont accueilli la Mission dans leur costume traditionnel coloré. Il y eut neuf orateurs, et le premier informa les membres de la Mission que s'ils avaient pu venir par la route, c'était en raison des efforts de la population. C'était de leurs mains et sans pelles qu'ils avaient commencé à construire la route. Plus tard, le Département des travaux publics avait envoyé des niveleuses et des tracteurs. Les écoles étaient aussi pour eux un luxe de date récente. Ceux qui étaient encore enfants étaient les premiers à aller à l'école, leurs parents n'avaient pas pu le faire. Mais tous les enfants n'allaient pas à l'école; il n'y avait pas suffisamment de place **et, en conséquence,** certains continuaient à flaner et à susciter des ennuis. Il a dit qu'il souhaitait que l'on fasse connaître les besoins de la région. Le Gouvernement australien donnait beaucoup d'argent, mais il n'en venait de nulle part ailleurs. La seule culture marchande était le café et trop peu de choses avaient été faites pour construire des écoles et des routes et pour investir dans de nouvelles affaires.

253. Le second orateur a demandé que l'Administration améliore les installations de Kundiawa, notamment l'hôpital. Il a dit que lorsque les habitants seraient prêts pour l'autonomie, ils le diraient, mais que lui ne voulait pas que des forces extérieures la leur imposent. Le revenu national n'était pas assez élevé; c'est pourquoi la population n'était pas prête à s'administrer elle-même, quoi qu'en disent les habitants de la côte.

254. Le troisième orateur a repris ces idées. Cependant, le quatrième orateur a cité les réalisations obtenues par les membres des conseils locaux dans la mesure de leurs moyens. Mais les connaissances et les aptitudes des conseillers étaient limitées; le district se trouvait dans une impasse et ne pouvait aller de l'avant. Il fallait plus d'argent.

255. L'orateur suivant a parlé des constants combats entre tribus; il a estimé que le système actuel de conseils ne fonctionnait pas aussi bien qu'il le devait. L'argent que les habitants devraient gagner semblait aller dans la poche de quelqu'un d'autre.

256. Le sixième orateur, qui était le vice-président du Conseil local de Kundiawa, a réitéré la demande qu'il avait faite les jours précédents en vue d'une amélioration des écoles, des hôpitaux et des routes. Il voulait aussi une

indemnisation pour les caféiers qui avaient été abattus lors de la construction de la grande route des Hautes Terres entre Lae et Mendi. Il espérait que la coopérative du café se développerait. L'orateur suivant a parlé aussi de la coopérative de café et a dit que jusqu'à présent il n'avait vu aucun bénéfice. Selon lui, seuls les Blancs dirigeaient la coopérative, et il n'y avait aucun homme à peau brune qui tienne les livres de comptes. Il aimerait voir le bilan tous les six mois, afin de savoir ce qu'il advenait de leurs investissements.

257. Le huitième orateur a dit qu'il fallait que ses enfants aillent à l'école et grandissent et que l'actuelle génération meure avant que la population puisse songer à l'autonomie ou à l'indépendance. Il a dit qu'il voulait continuer à être administré par le Gouvernement australien.

258. Le dernier orateur a suggéré que le budget soit réparti en fonction de la densité de population de chaque district. Il souhaitait aussi que l'on crée un hôpital à Kundiawa, semblable au nouvel hôpital de Goroka, ainsi que des routes meilleures, particulièrement celle qui mène à Madang, et de meilleures installations scolaires.

259. Tard dans la matinée, la Mission a poursuivi son voyage par la route vers Kerowagi : dans les chambres du Conseil, une foule nombreuse, comptant plusieurs centaines de personnes, s'était assemblée pour rencontrer la Mission. Les membres de la Mission ont été accueillis par le Président du Conseil, M. Asuwe Kawage; une douzaine d'orateurs ont pris la parole. Le premier orateur s'est plaint de ce que les impôts augmentaient. Il s'est plaint aussi de ce que les magasins européens fassent la concurrence aux magasins locaux; c'est pourquoi les Européens retournaient plus riches en Australie. La population avait essayé d'entreprendre des affaires mais elle n'avait abouti à rien.

260. Le deuxième orateur s'est plaint de l'absence de tout progrès. Les Papuans et les Néo-Guinéens étaient comme des orphelins que l'on ne venait pas secourir. Il a affirmé que l'Organisation des Nations Unies avait aidé d'autres pays mais n'avait pas aidé le Papua et la Nouvelle-Guinée.

261. Le Président du Conseil de Kerowagi a ensuite pris la parole. Il a estimé que ni lui ni aucun autre membre du Conseil ne méritaient d'être traités comme ils l'étaient. Les progrès étaient très faibles : on manquait d'experts agricoles, d'enseignants et d'autres agents de l'administration qui aideraient à mettre cette région en valeur. Il a demandé une assistance financière à l'Organisation des Nations Unies.

262. L'orateur suivant a dit que le Gouvernement australien estimait que le Territoire était mûr pour l'autonomie, mais que les habitants n'avaient d'autres revenus que le café et le pyrèthre. Les prix de ces produits étaient très bas et l'orateur souhaitait que le Gouvernement australien fixe les prix de ces produits. L'argent était la seule chose qui puisse permettre le progrès. Si les conditions de vie s'amélioraient il accepterait l'autonomie.

263. Le cinquième orateur a dit que bien que la Mission ait vu des habitants porter des chemises et des pantalons - vêtements européens -, dans les villages

ils portaient toujours leurs vêtements traditionnels. Les progrès étaient insuffisants. Les hommes d'affaires venaient dans le Territoire pour faire des bénéfices et repartaient ensuite en Australie. Ils ne vendaient à la population locale que des produits que celle-ci ne pouvait pas s'offrir, ce qui la rendait encore plus pauvre. La faute en incombait aux hommes d'affaires. Il a ajouté qu'il était difficile d'obtenir un prêt de la Banque de développement, car la banque demandait des garanties telles que des terrains, des porcs ou d'autres types de biens. Les hommes d'affaires européens pouvaient obtenir facilement un prêt, et même des prêts plus importants que ceux qu'on accordait aux habitants du district.

264. Le sixième orateur s'est plaint de ce que ses enfants et les enfants européens se tenaient à l'écart les uns des autres. Les Européens allaient à une école et la population locale à une autre, même si leurs pères travaillaient dans le même service de l'Administration. Il souhaitait voir tous les enfants dans la même école.

265. Les autres orateurs ont continué de se plaindre des prix du café, des prêts de la Banque de développement et du retrait des capitaux hors du pays. L'un d'eux a dit qu'il ne pouvait obtenir de contrat du Département des travaux publics pour transporter du gravier parce qu'un Européen en avait un. Il a estimé que c'était injuste. Un autre a regretté que lorsque les Européens retournent chez eux ils laissent parfois derrière eux des femmes autochtones et des enfants métis. Ils devraient être obligés d'emmener leur famille avec eux lorsqu'ils partent. Un autre a fait l'éloge des travaux des missions religieuses dans la région, mais a déploré que l'Administration et les hommes d'affaires européens dirigent le pays.

266. Un fonctionnaire australien du développement rural a contesté certaines des allégations des orateurs locaux. Il a affirmé qu'ils avaient reçu une assistance pour des projets relatifs à l'élevage de bétail, la culture du café et l'achat de camions.

267. La Mission s'est ensuite rendue par la route à l'école secondaire de Kerowagi pour inspecter les installations scolaires et pour rencontrer les élèves des dernières classes des écoles secondaires de Kerowagi et de **Kandiu**. Les observations des élèves ont été les mêmes que celles que la Mission avait entendues dans les autres écoles secondaires du Territoire. En revenant de Kundiawa, la Mission s'est arrêtée pour visiter l'exploitation agricole de M. Danga Mondo.

12. District des Hautes Terres de l'Ouest

268. Ce district est le plus peuplé, avec 332 000 habitants vivant dans de hautes vallées au sein des chaînes de montagnes du centre. On y trouve certains des plus importants groupes linguistiques du Territoire. La superficie totale est de 9 600 miles carrés. Le développement a été rapide dans une grande partie de la moitié est du district depuis la prolongation de la route des Hautes Terres jusqu'à Mount Hagen et jusqu'au district des Hautes Terres du Sud. La culture du café par les autochtones est bien établie dans cette région, particulièrement dans la vallée fertile du Wahgi, et des efforts sont entrepris pour développer la culture du thé. L'élevage du bétail est également encouragé. Une grande partie de la moitié ouest du district est très accidentée, éloignée et d'accès encore difficile. La majeure partie de la population dans cette région se livre à une agriculture de subsistance, bien que du pyrèthre commence maintenant à y être produit comme culture d'exportation. Les services de santé couvrent la plus grande partie du district, mais le nombre des écoles ne correspond pas aux besoins. Un quart environ des enfants d'âge scolaire vont à l'école, les deux tiers de ceux-ci fréquentant les écoles des missions religieuses. Les missions ont été également actives dans la promotion du développement économique et des entreprises de commercialisation. Il y a **12 conseils locaux couvrant 90 p. 100 de la** population. Ils perçoivent des taxes dont le revenu total s'élève à environ un million de dollars australiens. Les sous-districts sont au nombre de cinq : Hagen, chef-lieu Mount Hagen; Minj, chef-lieu Minj; Jimi, chef-lieu Tabibuga; Wabag, chef-lieu Wabag; Lagaip, chef-lieu Laiagam.

269. La Mission de visite a séjourné dans ce district du 25 au 27 février. Elle a participé à une séance de travail avec les fonctionnaires supérieurs du district et elle a visité l'établissement de réadaptation de Baisu ainsi que le Centre de commercialisation Waso à Wapenamanda. Elle a tenu des réunions publiques à Mount Hagen, au siège du Conseil local de Wahgi, à Laiagam, à Wabag et à Wapenamanda.

270. A la réunion publique de Mount Hagen, dans la matinée du 25 février, de nombreux orateurs ont exprimé leur plaisir de voir la Mission de l'ONU venir de si loin visiter leur pays et leur région. Le Président du Conseil local de Hagen a déclaré qu'il savait que dans certaines parties du Territoire la population voulait une autonomie rapide. Mais dans cette région ils ne se sentaient pas prêts encore. Il y avait dans ce district des groupes qui n'avaient été contactés par les Européens que quelques années auparavant. Le développement de l'éducation et celui de l'économie n'étaient pas encore suffisants et ils n'avaient pas assez de routes. Il pensait également qu'il n'y avait pas encore suffisamment d'unité dans le pays et qu'il fallait d'abord renforcer l'unité. Il avait appris que certains voulaient aller séparément à l'autonomie et à l'indépendance. A son avis, **le peuple devrait demeurer uni et progresser ensemble vers l'autonomie et l'indépendance.** Le Président du Conseil local de Dei, M. Barua, a ajouté que les membres de la Chambre d'assemblée voulaient l'autonomie alors que le peuple des Hautes Terres ne la voulait pas en ce moment. Il était nécessaire que les représentants des Hautes Terres et des régions côtières s'unissent. Il était également préoccupé par la question

des écoles secondaires. Il n'y en avait que quatre dans le district tout entier et la population aimerait en voir créer environ six autres. De nombreux autres orateurs ont manifesté aussi leur souhait de voir accomplir un plus gros effort en matière de développement et plus particulièrement en ce qui concernait l'éducation. M. Mek Nugintz, membre de la Chambre d'assemblée pour la circonscription de Mul-Dei, a indiqué que sur les quatre établissements secondaires du district un seul avait été fondé par l'Administration, les trois autres étant des écoles des missions. A son avis, l'assistance fournie par l'Australie et par les Nations Unies n'était pas suffisante pour assurer le développement rapide du Territoire. Comme plusieurs autres orateurs, il a mentionné le problème foncier qui était important dans le district. Il était nécessaire d'aider la population rurale à résoudre ce problème. Quant à l'autonomie, il pensait que c'était au peuple à décider lui-même du moment, sans y être poussé contre sa volonté par les Australiens ou par quiconque d'autre. La plupart des orateurs se sont prononcés pour une autonomie tardive, lorsque certaines conditions de développement seraient remplies. M. Pena Ou, membre de la Chambre d'assemblée pour la circonscription électorale de Hagen, a déclaré que le pays aurait besoin, pour sa sécurité, d'une armée et d'une marine adéquates. Ces forces étaient pour le moment sous l'autorité australienne. Les cadres de la police et des établissements pénitentiaires étaient en train d'être formés. Lorsque le développement aurait progressé et que les forces nécessaires au maintien de l'ordre existeraient en nombre suffisant, le pays pourrait accéder à l'autonomie puis à l'indépendance. A son avis, le Gouvernement australien a fait du bon travail. L'autonomie devrait être accordée seulement plus tard, mais en attendant le Gouvernement australien devrait donner davantage de pouvoir au Territoire pour faire face à certains problèmes tels que celui des écoles.

271. M. Henry Ben, un instituteur stagiaire autochtone, a déclaré qu'en ce moment la moitié au moins des membres de la Chambre d'assemblée étaient illettrés. Pour avoir une autonomie efficiente il faudrait d'abord que les membres de la Chambre d'assemblée soient des gens instruits. Le dernier orateur a proposé qu'un référendum soit organisé pour savoir si le peuple du Territoire voulait l'autonomie. Ce référendum serait suivi par une période d'essai durant laquelle l'exercice pratique du pouvoir serait laissé aux autochtones pour voir s'ils étaient à même de diriger leurs propres affaires.

272. Dans l'après-midi du 25 février, la Mission s'est rendue par avion à Banz, puis en voiture au siège du Conseil local de Wahgi où elle a tenu une réunion publique. M. Kaibelt Diria, membre de la Chambre d'assemblée pour la circonscription électorale de Minj, a déclaré que le seul moyen de se prononcer, en ce qui concernait l'autonomie du Territoire, était fourni par le rapport du Comité restreint de l'évolution constitutionnelle qui indiquerait quelle était la préférence du peuple quant à la date de l'autonomie. Il était convaincu que la récente création de partis politiques tels que le Pangu Pati et le Compass aiderait à rapprocher les diverses régions du Territoire et à renforcer l'unité. Il a aussi mentionné que les paysans étaient très préoccupés par les problèmes de la commercialisation du thé, qui n'était pas aussi satisfaisante qu'ils l'avaient espéré. Plusieurs autres orateurs ont exprimé les mêmes inquiétudes concernant la culture du thé.

273. Le Président du Conseil local de Pugome a dit avoir entendu, au sujet de l'avenir politique du pays, certaines personnes mentionner l'indépendance. Il ne voulait plus entendre ce mot, étant déjà assez perturbé par l'idée de l'autonomie. L'orateur suivant a déclaré que l'Administration australienne avait été dans leur région pendant 34 ans, et que malgré cela il n'y avait toujours pas suffisamment d'éducation ni de développement économique. Dans ces conditions, il leur était difficile d'avoir l'autonomie. Le Président du Conseil local de Wahgi a estimé, quant à lui, que l'autonomie n'était pas une mauvaise chose et que la population voulait y accéder dans l'avenir. Mais il lui fallait d'abord acquérir de l'instruction, et il n'y avait pas une seule école secondaire dans la région de Wahgi. A son avis, **1975 ou 1976 serait une date acceptable** pour l'autonomie.

274. Un fonctionnaire autochtone des services d'information et de vulgarisation a manifesté son souci de voir l'unité du Papua et de la Nouvelle-Guinée se renforcer. Il voulait que les Nations Unies en fassent un seul pays, mais il savait que le statut du Papua était différent de celui de la Nouvelle-Guinée. **Il souhaitait donc que le Papua devienne aussi un territoire sous tutelle.** Le dernier orateur, M. William Wi, directeur adjoint de Radio Hagen, s'est demandé comment la Mission pouvait savoir ce que voulait le Papua à propos de l'autonomie et faire des recommandations qui affecteraient l'ensemble du Territoire **en ne** visitant officiellement que la Nouvelle-Guinée. Le Président de la Mission de visite a répondu que des arrangements avaient été faits avec les autorités australiennes pour que les membres de la Mission visitent officieusement quelques régions du Papua.

275. Le lendemain 26 février, la Mission s'est rendue par avion dans la matinée à Laiagam où elle a tenu une réunion publique. Le Président du Conseil local a déclaré qu'à son avis l'argent était un facteur essentiel de développement **et qu'il en manquait dans la région.** Aucune compagnie ne s'y était installée pour mettre en valeur les ressources et pour y promouvoir le développement. En ce qui concernait l'autonomie, il fallait s'y acheminer lentement et avec prudence. Les opinions étant diverses à ce sujet à travers le pays, il souhaitait que la population tout entière examine ensemble la question de l'autonomie et de l'indépendance **et prenne des décisions communes.** Le pays avait besoin d'être uni avant que l'autonomie ne devienne possible. Tous les orateurs ont marqué leur préférence pour une autonomie octroyée au moment où le pays serait plus uni, plus développé, et les habitants plus instruits. M. Poio Iuri, membre de la Chambre d'assemblée pour la circonscription électorale de Lagaip, a estimé aussi qu'il fallait que l'autonomie soit accordée progressivement. Selon lui, des gens comme M. Whitlam, leader du parti travailliste qui est actuellement le parti d'opposition en Australie, voulaient pousser le pays vers l'autonomie en 1972 sans connaître le peuple du Territoire. Il pensait quant à lui que l'autonomie devait être accordée seulement au moment où tous les 2 500 000 habitants de l'ensemble du Territoire du Papua et de la Nouvelle-Guinée se déclareraient prêts à l'assumer.

276. Un membre du Conseil, montrant au premier rang de l'assistance sa mère dans son costume traditionnel des plus dépouillés, a pris la Mission à témoin du niveau d'avancement de la région. Un orateur, charpentier de son état, a fait

part de son inquiétude d'apprendre que certains demandaient l'autonomie et l'indépendance. Comment le pays pourrait-il y prétendre alors qu'il n'y avait pas encore d'usines susceptibles de fabriquer des fusils, des bombes et des avions. Tous les objets **utilisés étaient importés par les** Australiens, et il craignait de n'avoir même plus de **clous pour exercer son** métier si le pouvoir était transféré aux autochtones. Un autre orateur a cependant déclaré que l'autonomie ne nuirait pas au pays mais qu'il fallait y accéder lentement. Il ne voulait pas que les siens subissent le sort des habitants de l'Irian occidental. Il avait appris que des membres de la Chambre d'assemblée avaient visité divers pays indépendants pour voir comment fonctionnaient leurs institutions. La population demanderait l'autonomie et l'indépendance lorsqu'elle se sentirait prête.

277. La Mission a quitté Laiagam par avion pour tenir, dans la même matinée, une autre réunion publique à Wabag. Elle y a été accueillie par une grande foule de montagnards venus de tous les coins de la région, en costumes traditionnels de feuillage et peintures d'apparat. M. Tei Abal, membre de la Chambre d'assemblée pour la circonscription électorale de Wabag et membre ministériel pour l'agriculture, a déclaré parler au nom des 84 000 habitants du sous-district de Wabag et, en général, au nom de l'ethnie Enga qui compte 160 000 personnes. Avec l'approbation évidente de la multitude présente, il a développé trois points qui sont l'autonomie, l'unité, et l'œuvre de l'Australie dans le Territoire. En ce qui concernait l'autonomie, le sentiment du peuple de Wabag était qu'il ne voulait pas une autonomie accordée trop tôt. Les habitants estimaient qu'il n'y avait pas encore suffisamment de personnes instruites, d'entreprises gérées par des autochtones, de routes et de moyens de communication. Des fonctionnaires autochtones commençaient à être formés dans divers domaines et il leur fallait acquérir de l'expérience avant l'exercice de l'autonomie. Les Européens étaient venus au premier abord dans les zones côtières et seulement récemment dans les Hautes Terres. Il était donc compréhensible que la population des régions côtières souhaite une autonomie rapide. Mais les habitants des Hautes Terres n'étaient pas prêts encore pour l'autonomie. Quant à l'unité, il fallait qu'elle soit consolidée. Les régions côtières et les Hautes Terres devaient s'unir, et les Nations Unies devaient aider le pays à ne pas se diviser. L'Australie, a poursuivi l'orateur, a accompli dans le Territoire un certain nombre de réalisations telles que l'université, le collège médical, le collège d'agriculture, l'école normale secondaire, des établissements supérieurs techniques et des écoles secondaires. La population était donc satisfaite de l'œuvre du Gouvernement et des fonctionnaires australiens. Cependant les Hautes Terres n'avaient pas assez d'écoles primaires et secondaires. Le Comité restreint de **l'évolution constitutionnelle a été informé des vues de la population en la** matière. Le Gouvernement australien, de l'avis de l'orateur, devait respecter l'opinion du peuple du Territoire et celle de la Chambre d'assemblée. D'autres orateurs, et notamment M. Tembai Lamban, président du Conseil local de Wabag, ont appuyé par la suite diverses considérations émises par M. Abal.

278. De Wabag, la Mission s'est rendue par avion dans l'après-midi à Wapenamanda où elle a tenu une réunion publique. M. Pongo Ialebo, président du Conseil local, a déclaré qu'ayant visité d'autres districts il avait pu constater la grande disparité en matière d'éducation et de développement entre sa région et

d'autres parties du Territoire. Montrant à la Mission les membres de l'assistance, il a poursuivi en disant que si ceux-ci étaient à peine vêtus de feuilles, c'est qu'ils n'avaient pas les moyens de faire autrement. A son avis, la population était si démunie parce que le Gouvernement australien n'avait pas été équitable à l'égard de cette région. S'il y avait tant d'enfants parmi l'auditoire, c'était parce qu'ils ne pouvaient pas aller à l'école faute d'enseignants. Il avait appris que certains demandaient l'autonomie pour 1972. Dans les circonstances présentes, il ne pouvait pas souscrire à l'octroi de l'autonomie à une date si rapprochée.

279. La plupart des orateurs ont aussi soutenu qu'il leur fallait davantage d'éducation et de développement économique avant l'autonomie. Un instituteur a déclaré également que dans le passé les Hautes Terres avaient été négligées par l'Administration australienne au profit des régions côtières. Les Australiens faisaient de leur mieux maintenant pour améliorer la situation, mais il préférerait que l'Administration fasse un plus grand effort pour élever leur niveau d'éducation et de développement économique plutôt que de parler d'autonomie et d'indépendance. Un autre orateur a fait savoir qu'il s'opposerait à l'autonomie aussi longtemps qu'il y aurait des expatriés australiens dans la Chambre d'assemblée. Les Australiens devaient aider à développer le pays, mais ils ne devraient pas faire concurrence aux autochtones pendant les élections au sein du Territoire. Il espérait que le Gouvernement australien ne permettrait pas aux planteurs européens de présenter leurs candidatures contre des autochtones lors des prochaines élections.

280. Un orateur a déclaré qu'il n'avait jamais connu qu'un seul drapeau, le drapeau australien, **et qu'il s'étonnait de la présence d'un deuxième drapeau** qui lui était totalement inconnu. (Le deuxième drapeau se trouvait être celui des Nations Unies, hissé spécialement à l'occasion du passage de la Mission.) Plusieurs orateurs, dont M. Tumu, membre du Conseil, ont évoqué le problème foncier et réclamé avec insistance que des officiels du Service de démarcation viennent aider les habitants à résoudre leurs différends. S'il n'y avait pas de ces spécialistes en nombre suffisant, leurs pouvoirs devraient être délégués aux fonctionnaires de l'Administration (patrol officers).

281. A l'issue de la réunion publique de Wapenamanda, la Mission a visité l'entreprise de commercialisation Waso, **dont les actionnaires sont des autochtones** et qui semble connaître un développement intéressant.

PROGRES POLITIQUE

A. Le pouvoir exécutif

282. La Mission de visite de 1968 avait indiqué qu'à la suite des recommandations du Comité restreint de l'évolution constitutionnelle le Conseil de l'Administrateur prendrait le nom de Conseil exécutif de l'Administrateur. Il comprendrait, outre l'Administrateur et trois membres fonctionnaires, sept représentants chargés de fonctions ministérielles et un autre membre de la Chambre d'assemblée. Toutefois, le Conseil exécutif demeurerait essentiellement un organe consultatif et l'Administrateur ne serait pas tenu d'accepter ses avis. En août 1970, d'importants changements ont été opérés qui ont eu pour effet de conférer aux sept représentants chargés de fonctions ministérielles et à huit adjoints ministériels la pleine et entière responsabilité de certaines questions spécifiques et d'exiger de l'Administrateur qu'il agisse conformément à l'avis de son conseil exécutif en ce qui concerne ces questions. Ce transfert de pouvoirs a été effectué au moyen d'instructions données par le Gouverneur général du Commonwealth d'Australie à l'Administrateur en vertu de l'article 15 du Papua and New Guinea Act 1949-1968, d'une décision prise en vertu de l'article 24 et de dispositions approuvées en vertu de l'article 25 de la même loi. Le texte des dispositions approuvées qui définissent en détail les fonctions et les responsabilités des représentants chargés de fonctions ministérielles et des adjoints ministériels est reproduit dans l'annexe II au présent rapport.

283. Ces changements constituent un progrès décisif sur la voie de l'institution d'un gouvernement parlementaire composé de membres élus responsables devant la Chambre d'assemblée. Ils ont donné aux représentants chargés de fonctions ministérielles et aux adjoints ministériels des pouvoirs assez étendus sur leurs propres départements et une responsabilité assez grande en ce qui concerne le contrôle des fonds publics dépensés par leurs départements. Le Conseil exécutif de l'Administrateur est maintenant collectivement responsable des décisions prises, en particulier de la répartition des crédits entre les divers départements et de la négociation avec le Gouvernement australien du montant de la subvention annuelle versée par ce gouvernement. Les membres élus du Conseil exécutif de l'Administrateur élisent maintenant l'un d'entre eux pour assumer les fonctions de porte-parole du Conseil de la Chambre d'assemblée. Ces réformes ont, entre autres, le louable résultat de déplacer le pouvoir de décision de Canberra à Port Moresby. Dans le discours qu'il a prononcé le 6 juillet 1970 pour présenter les changements envisagés, le Premier Ministre australien a déclaré : "Nous proposons également que le Parlement australien n'exerce pas son droit de veto sur les ordonnances relatives à des questions effectivement placées dans le ressort des représentants chargés de fonctions ministérielles."

284. La Mission a recueilli l'impression que ces mécanismes fonctionnaient convenablement, bien que les représentants chargés de fonctions ministérielles et les adjoints ministériels aient d'abord hésité à s'acquitter intégralement des responsabilités qui leur étaient conférées. Dans la pratique, il semble que ces derniers aient tendance à renvoyer la plupart des questions au Conseil exécutif de l'Administrateur pour décision, même lorsqu'ils n'y sont pas strictement tenus : ceci présente au moins l'avantage de développer le sens de la responsabilité collective.

Il reste évidemment des domaines importants qui échappent à l'autorité des représentants chargés de fonctions ministérielles. C'est le cas notamment de la fonction publique, qui relève d'un conseil de la fonction publique distinct, du contrôle de la sécurité intérieure et de l'administration locale par l'intermédiaire des commissaires de district et de leur personnel, qui dépendent toujours de l'Administrateur, de la politique économique et de la planification du développement, dont la responsabilité incombe à un conseiller économique relevant directement de l'Administrateur. La Mission estime que ces deux derniers domaines au moins devront être placés sous l'autorité des représentants chargés de fonctions ministérielles à mesure que le Territoire progressera vers la pleine autonomie et qu'il faudrait dès à présent prendre des dispositions à cet effet. Tout ce qui relève de l'administration intérieure, y compris le contrôle de la police, sera d'une importance capitale lorsque le pays atteindra le stade de l'autonomie et il semble important que les représentants élus en comprennent dès à présent le fonctionnement. De même, si le volume de l'aide économique australienne est tel que le Gouvernement de Canberra doive nécessairement garder voix au chapitre en ce qui concerne la mise au point de la politique économique et de la planification du Territoire, il n'y aura pas d'autonomie véritable tant que les représentants élus ne se verront pas conférer effectivement quelque autorité sur des questions aussi capitales.

B. Le pouvoir législatif

285. L'actuelle Chambre d'assemblée a été élue en mars 1968 : la Mission de visite qui se trouvait alors dans le Territoire avait estimé que "le processus électoral semblait se dérouler sans heurt et avec efficacité, dans le respect le plus rigoureux des dispositions légales" 6/. Les prochaines élections sont prévues pour mars 1972. En 1969, une commission d'enquête a été désignée, comme suite à une motion déposée à la Chambre d'assemblée, pour étudier le système électoral du Territoire et la façon dont il avait jusqu'alors fonctionné.

286. La commission a fait rapport en février 1970 et formulé un certain nombre de recommandations, dont les plus importantes prévoyaient d'abaisser la majorité électorale de 21 ans à 18 ans et d'inscrire les électeurs dans la circonscription où ils avaient eu une résidence continue supérieure à six mois. La commission recommandait aussi de conserver le système actuel de vote facultatif et préférentiel et de maintenir à cinq ans le nombre d'années de résidence obligatoire pour un candidat né hors du Territoire.

287. La Mission a recueilli l'impression que la Chambre d'assemblée actuelle s'acquittait de ses responsabilités avec sérieux. Elle a pu observer qu'à la Chambre les représentants exerçaient pleinement leur droit de poser des questions à l'Administration sur sa politique et ses décisions ainsi que de proposer des solutions aux différents problèmes. La Chambre était saisie d'un vaste programme législatif et une grande partie du travail était faite en commission. Il y a à l'heure actuelle 21 commissions : 8 commissions permanentes pour le budget, le développement économique, l'Assemblée, la bibliothèque, les nominations ministérielles, les privilèges, les dispositions législatives accessoires et les ordonnances; 2 commissions statutaires pour la comptabilité et les travaux publics; 6 commissions restreintes pour le développement constitutionnel, la mise en valeur des terres, les bâtiments neufs et permanents de la Chambre d'assemblée, le rôle des fonctionnaires permanents d'outre-mer, les transports et les indemnités

6/ Voir Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-cinquième session, Supplément No 2, par. 191.

pour dommages de guerre; et 5 commissions spéciales pour l'industrie et l'agriculture, les finances et la fonction publique, le bien-être et le développement social, les entreprises et les services, le droit et l'administration locale.

288. L'un des points faibles de la Chambre d'assemblée a toujours été que les partis politiques ne sont jamais parvenus à s'établir dans l'ensemble du pays. Sur les six partis mentionnés dans le rapport de la Mission de 1968, seul le Pangu Pati a conservé de l'influence; il trouve l'essentiel de son soutien dans les villes côtières. Son principal rival est le Compass Party constitué à la fin de 1970, soutenu essentiellement par les habitants des Hautes Terres. Il existe un troisième parti, moins important, le People's Progress Party. On peut craindre que les divergences politiques entre les deux principaux partis ne se cristallisent sur une opposition purement régionale, ce qui accentuerait encore les différences entre les Hautes Terres et la côte à un moment où il devient au contraire de plus en plus nécessaire de les réduire dans l'intérêt de l'unité nationale. Il est donc urgent d'encourager ces deux partis au moins à mettre en place une organisation véritablement nationale fondée sur le soutien de la population de toutes les principales régions du pays. On peut craindre que si, dans ce dessein, l'Administration consentait une aide aux partis actuels elle ne parvienne paradoxalement qu'à renforcer leur caractère régional et donc à accroître plutôt qu'à éliminer la division du pays. Cependant, la Mission estime qu'il s'agit là d'un problème grave qui, étant donné les maigres ressources des partis actuels, ne sera probablement pas résolu si on s'en décharge sur ces derniers et qui doit donc faire de toute urgence l'objet d'un nouvel examen par la Chambre d'assemblée et l'Administration.

289. Du fait que les partis manquent de structures solides et de programmes rigoureux, les membres de la Chambre, même s'ils appartiennent à une formation politique, ont généralement tendance à agir et à voter individuellement, très souvent pour appuyer des intérêts purement locaux. Les projets de loi ne peuvent bénéficier du soutien organisé d'un parti et doivent être défendus par les représentants qui les présentent à titre individuel. En outre, on n'a pas jugé possible d'accorder aux membres de la Chambre le droit de présenter des projets de loi entraînant des dépenses : on a craint en effet que l'Assemblée ne soit alors inondée de demandes concurrentes de fonds publics destinés à des projets purement locaux. Enfin, l'étroitesse de leur assiette politique rend la position des représentants, notamment celle des membres ministériels qui cherchent à adopter un point de vue national, et non purement local, sur les questions épineuses, particulièrement vulnérable au moment des élections. Ainsi, un nombre exceptionnellement important de membres ont perdu leur siège aux élections de 1968 et l'on peut craindre qu'il n'en soit de même en 1972. Le retrait de la vie publique d'une proportion élevée des représentants qui avaient le plus d'expérience et de sens des responsabilités constituerait une grande perte pour le pays à un moment où ces qualités font forcément défaut. Par contre, il est possible que les élections de 1972 puissent faire entrer à la Chambre un nombre plus important de représentants plus jeunes et plus instruits que ceux qui y siègent actuellement.

C. Organisation judiciaire

290. Le système judiciaire du Territoire comprend à la base les "tribunaux locaux", qui n'exercent qu'une juridiction limitée mais s'occupent de la majorité des affaires dont sont saisis les tribunaux. On trouve ensuite les "tribunaux de

district" où siègent un petit nombre de stipendiary magistrates et de resident magistrates à plein temps et un grand nombre de fonctionnaires de la Division de l'administration territoriale qui exercent à temps partiel les fonctions de reserve magistrates. Au sommet de la pyramide se trouve la Cour suprême.

291. Un système de cours de formation dispensés à l'Ecole d'administration doit permettre de former un corps de magistrats autochtones à plein temps. Mais jusqu'à présent, ce programme n'a guère progressé et n'intéresse que les magistrats de rang inférieur. Vingt-six magistrats autochtones ayant reçu une formation complète siègent maintenant dans les tribunaux locaux tandis que 14 assistant magistrates suivent des cours de formation pratique dans des tribunaux locaux et que 19 étudiants obtiendront probablement leur diplôme d'assistant magistrate à la fin de 1971. Quatre des magistrats autochtones siégeant dans des tribunaux locaux remplissent les fonctions de reserve magistrates, ce qui leur permet d'exercer l'essentiel de la juridiction des tribunaux de district. Mais il n'y a pas de magistrats autochtones à temps plein dans les tribunaux de district ni évidemment de juges autochtones à la Cour suprême.

292. C'est là une situation regrettable dans un territoire qui approche de l'autonomie. Il est particulièrement important que les fonctionnaires expatriés soient remplacés dans leurs fonctions de magistrats le plus tôt possible. Le rythme actuel du programme visant à les remplacer par des Néo-Guinéens paraît trop lent par rapport aux exigences de la situation. Il semble qu'on ait des difficultés à trouver suffisamment de candidats remplissant les conditions nécessaires pour suivre les cours de formation, mais la Mission estime qu'il faut trouver des moyens d'accélérer considérablement le programme en lui accordant un rang plus élevé de priorité et en y consacrant des ressources plus importantes.

D. Les collectivités locales

293. La Mission s'est entretenue avec des membres des conseils locaux partout où elle s'est rendue et elle a recueilli l'impression que les conseils locaux s'acquittaient bien de leurs tâches et étaient de mieux en mieux acceptés par la population dans tout le Territoire. Cette impression est confirmée par les chiffres. Selon la dernière estimation effectuée par le Commissaire à l'administration locale, au 30 septembre 1970, près de 90 p. 100 de la population du Territoire relevaient de conseils locaux.

294. A cette date, le nombre total de conseils dans l'ensemble du Papua et de la Nouvelle-Guinée atteignait 146 (contre 91 au début de 1968). Sur les 93 conseils du Territoire sous tutelle, tous sauf 11 étaient organisés sur une base multiraciale et couvraient toutes les terres de leur ressort quel qu'ait été le régime d'occupation. La Mission a appris que des efforts énergiques étaient déployés dans un grand nombre de districts pour créer des conseils locaux dans les zones relativement peu nombreuses, généralement éloignées et arriérées, où il n'en existait pas encore. Au cours de l'exercice 1969/1970, le revenu total des conseils s'est élevé à 5 415 242 dollars australiens (dont 4 136 208 dollars australiens provenaient du Territoire sous tutelle), ce qui représente une augmentation de 35,8 p. 100 par rapport au chiffre de 1968/1969. Sur ce total, les allocations et subventions représentaient 1 349 015 dollars australiens (dont 989 281 dollars australiens

pour le Territoire sous tutelle), soit une augmentation de 63,7 p. 100. Une partie importante de celle-ci est imputable à la création du Fonds de développement rural qui finance certains projets à concurrence de 50 p. 100 à condition que le Conseil local intéressé fournisse, en nature ou en espèces, l'autre moitié des dépenses. Le montant des impôts prélevés varie d'un montant nominal de 50 cents (ou même rien pour les femmes) à un montant minimum de 10 dollars australiens (ou 2,50 dollars australiens pour les femmes) par an. En 1969/1970, les impôts ont représenté 43,6 p. 100 du revenu total. Les dépenses varient selon les régions mais les routes, les ponts et les transports locaux constituent le poste de dépenses principal, suivi par les services sociaux, tels que les bâtiments scolaires et les centres de santé locaux, le développement agricole et l'approvisionnement en eau. Certains conseils se lancent dans des opérations commerciales fructueuses comme des garages et des magasins.

295. Il est manifeste qu'ils jouent un rôle essentiel dans tout le pays en initiant la population aux responsabilités de l'autonomie à l'échelon local, en aidant à surmonter les dissensions locales et en contribuant au bien-être général. Il est encore très fréquent qu'ils aient besoin de l'aide et des conseils des fonctionnaires expatriés mais certains des conseils les plus anciens fonctionnent de plus en plus indépendamment et nombreux sont ceux qui font appel à des employés et à des conseillers autochtones formés au Centre de formation pour l'administration locale de Vunadadir.

296. On se propose maintenant de constituer des collectivités locales dans les zones urbaines. Des élections municipales ont eu lieu en avril à Port Moresby, Lae et Madang mais pas à Rabaul en raison d'un différend qui n'a pu être réglé entre le Conseil local de la Gazelle et la Mataungan Association. Ces élections doivent permettre d'instituer dans les villes le système représentatif dont la mise en place avait été recommandée par les missions précédentes. Lorsque les conseils municipaux seront élus, les actuels conseils consultatifs des villes disparaîtront.

297. Le système reste incomplet à l'échelon du district, comme l'ont aussi fait observer les missions précédentes. Pour combler cette lacune, la Chambre d'assemblée examine actuellement une législation visant à autoriser l'établissement "d'autorités régionales" et de conseils spéciaux. En règle générale, chaque autorité régionale correspondrait à un district bien qu'il puisse y en avoir plus d'une par district dans certains cas exceptionnels. Ces autorités remplaceraient les conseils consultatifs de districts actuels. Contrairement à ceux-ci, elles exerceraient certaines fonctions d'exécution et pourraient par exemple allouer les crédits du Fonds de développement rural, délivrer les patentes et les plaques d'immatriculation des véhicules et s'acquitter de toutes autres fonctions que les conseils locaux pourraient décider de leur confier en considérant qu'elles seraient mieux remplies à l'échelon du district. Leurs revenus proviendraient de subventions versées par l'Administration centrale et des sources de revenus qui leur seraient transférées par cette administration ou par les conseils locaux. Les nouveaux organismes seraient composés essentiellement de membres élus des conseils locaux, étant entendu qu'un certain nombre de membres pourraient être nommés pour représenter des intérêts spéciaux. Les conseils spéciaux seraient composés de deux ou plusieurs conseils locaux qui mettraient leurs ressources en commun dans un but commun, comme cela a déjà été fait avec de bons résultats dans le district de Chimbu, où plusieurs conseils ont remis tout leur équipement d'entretien des routes à un service commun desservant l'ensemble du district.

298. La Mission accueille avec satisfaction ces propositions, qui permettront peut-être de faire face dans une certaine mesure à la demande croissante de renforcement des libertés locales qui se manifeste dans certaines régions. Ces revendications sont particulièrement fortes dans la péninsule de la Gazelle, en Nouvelle-Bretagne orientale, ainsi qu'à Bougainville, régions où certains facteurs locaux renforcent les sentiments autonomistes et même séparatistes. La Mission est convaincue qu'il ne faut pas faire de concession à des mouvements aussi exclusivement régionaux aux dépens de l'unité nationale de l'ensemble du Territoire. Mais elle est tout aussi convaincue qu'il faut faire un effort spécial, avant l'accession à l'autonomie du Territoire tout entier, pour qu'à l'échelon du district les populations locales participent à l'administration plus qu'il n'a été possible de le faire jusqu'à présent dans le cadre du système du Commissaire du district. La Mission partage l'opinion exprimée dans son rapport final par le Comité restreint de l'évolution constitutionnelle : "il ne serait pas de l'intérêt du Territoire dans son ensemble que des groupes distincts s'en séparent et deviennent autonomes avant le reste du Territoire". Mais elle estime aussi, comme le Comité, que "les autorités locales envisagées devront être à même d'exercer des pouvoirs réels et de s'acquitter de responsabilités effectives si l'on veut qu'elles répondent aux aspirations de la population".

E. La fonction publique

299. La fonction publique du Papua et de la Nouvelle-Guinée comprend environ 7 000 expatriés et 15 000 autochtones. Quinze cents expatriés appartiennent à l'ancien cadre des fonctionnaires de carrière, qui a cessé de recruter en 1964, tous les autres étant employés temporairement ou sous contrat. Rares sont les fonctionnaires locaux qui occupent des fonctions supérieures dans l'administration. La Mission a été informée par l'Association de la fonction publique que dans tous les postes de la classe 4 et au-dessus, c'est-à-dire ceux dont le traitement dépasse 1 995 dollars australiens par an, il n'y avait qu'un peu plus de 250 fonctionnaires locaux pour plus de 2 000 expatriés. La Mission a rencontré un certain nombre de fonctionnaires locaux compétents qui occupent des postes de responsabilité, par exemple des chefs de département à Port Moresby et des directeurs de divers services à l'échelon du district, mais les fonctionnaires locaux qui occupent des postes élevés dans l'administration sont encore très peu nombreux.

300. Comme la Mission de 1968 l'avait prévu dans son rapport, la fonction publique est administrée aujourd'hui par un conseil de la fonction publique indépendant qui relève du Ministre des territoires extérieurs de Canberra et non de l'Administrateur. Le Conseil a été créé en 1969 et est présidé par un fonctionnaire autochtone. Il a pour politique d'encourager l'accession des autochtones à la fonction publique aussi rapidement que le permet le souci d'assurer l'efficacité des services. Malgré les progrès réalisés, il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. La proportion de fonctionnaires d'outre-mer est encore exceptionnellement élevée, surtout dans les emplois supérieurs, pour un pays qui progresse vers l'autonomie. Dans certaines branches de la fonction publique, notamment l'enseignement, le remplacement des fonctionnaires expatriés par des fonctionnaires locaux a commencé plus tôt et est plus avancé que dans d'autres secteurs, en particulier l'administration territoriale, où aucun Néo-Guinéen n'a dépassé le grade d'administrateur de district.

298. La Mission accueille avec satisfaction ces propositions, qui permettront peut-être de faire face dans une certaine mesure à la demande croissante de renforcement des libertés locales qui se manifeste dans certaines régions. Ces revendications sont particulièrement fortes dans la péninsule de la Gazelle, en Nouvelle-Bretagne orientale, ainsi qu'à Bougainville, régions où certains facteurs locaux renforcent les sentiments autonomistes et même séparatistes. La Mission est convaincue qu'il ne faut pas faire de concession à des mouvements aussi exclusivement régionaux aux dépens de l'unité nationale de l'ensemble du Territoire. Mais elle est tout aussi convaincue qu'il faut faire un effort spécial, avant l'accession à l'autonomie du Territoire tout entier, pour qu'à l'échelon du district les populations locales participent à l'administration plus qu'il n'a été possible de le faire jusqu'à présent dans le cadre du système du Commissaire du district. La Mission partage l'opinion exprimée dans son rapport final par le Comité restreint de l'évolution constitutionnelle : "il ne serait pas de l'intérêt du Territoire dans son ensemble que des groupes distincts s'en séparent et deviennent autonomes avant le reste du Territoire". Mais elle estime aussi, comme le Comité, que "les autorités locales envisagées devront être à même d'exercer des pouvoirs réels et de s'acquitter de responsabilités effectives si l'on veut qu'elles répondent aux aspirations de la population".

E. La fonction publique

299. La fonction publique du Papua et de la Nouvelle-Guinée comprend environ 7 000 expatriés et 15 000 autochtones. Quinze cents expatriés appartiennent à l'ancien cadre des fonctionnaires de carrière, qui a cessé de recruter en 1964, tous les autres étant employés temporairement ou sous contrat. Rares sont les fonctionnaires locaux qui occupent des fonctions supérieures dans l'administration. La Mission a été informée par l'Association de la fonction publique que dans tous les postes de la classe 4 et au-dessus, c'est-à-dire ceux dont le traitement dépasse 1 995 dollars australiens par an, il n'y avait qu'un peu plus de 250 fonctionnaires locaux pour plus de 2 000 expatriés. La Mission a rencontré un certain nombre de fonctionnaires locaux compétents qui occupent des postes de responsabilité, par exemple des chefs de département à Port Moresby et des directeurs de divers services à l'échelon du district, mais les fonctionnaires locaux qui occupent des postes élevés dans l'administration sont encore très peu nombreux.

300. Comme la Mission de 1968 l'avait prévu dans son rapport, la fonction publique est administrée aujourd'hui par un conseil de la fonction publique indépendant qui relève du Ministre des territoires extérieurs de Canberra et non de l'Administrateur. Le Conseil a été créé en 1969 et est présidé par un fonctionnaire autochtone. Il a pour politique d'encourager l'accession des autochtones à la fonction publique aussi rapidement que le permet le souci d'assurer l'efficacité des services. Malgré les progrès réalisés, il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. La proportion de fonctionnaires d'outre-mer est encore exceptionnellement élevée, surtout dans les emplois supérieurs, pour un pays qui progresse vers l'autonomie. Dans certaines branches de la fonction publique, notamment l'enseignement, le remplacement des fonctionnaires expatriés par des fonctionnaires locaux a commencé plus tôt et est plus avancé que dans d'autres secteurs, en particulier l'administration territoriale, où aucun Néo-Guinéen n'a dépassé le grade d'administrateur de district.

301. L'Administration est très consciente de la nécessité d'accélérer le programme de remplacement des fonctionnaires expatriés par des autochtones ou "indigénisation"*. La formation sur place de fonctionnaires autochtones de l'Ecole aussi bien que l'enseignement de l'administration ont donné de bons résultats et la Mission a pu rencontrer un grand nombre de jeunes fonctionnaires extrêmement prometteurs. Elle estime toutefois que cette politique est mise en oeuvre avec trop de prudence. Il semble que dans certains départements on hésite à donner aux fonctionnaires locaux la chance de montrer qu'ils sont capables d'assumer des responsabilités, quitte à faire certains sacrifices sur le plan de l'efficacité. En outre, bien que l'article 49 de l'Ordonnance sur la fonction publique prévoit la promotion préférentielle des fonctionnaires locaux, il semble que cet article n'ait pas encore été appliqué. La Mission considère qu'il faut d'urgence donner un nouvel élan au programme.

302. Il semble qu'un des obstacles au progrès soit l'absence d'accord entre l'Administration et l'Association de la fonction publique sur des modalités d'indemnisation acceptables et/ou des garanties d'emploi en Australie pour les fonctionnaires d'outre-mer remplacés par des fonctionnaires locaux. Le plan proposé par le Gouvernement australien en 1970, qui prévoyait la création d'un nouveau "service australien de coopération outre-mer" pour garantir un maximum de 1 000 emplois aux fonctionnaires expatriés compétents qui occupaient des postes clefs dans le Territoire, s'est heurté à une forte opposition de l'Association de la fonction publique. La Mission a été informée que des entretiens étaient en cours pour tenter de résoudre ce problème. Il est capital de le régler au plus tôt. La Mission a entendu de nombreuses plaintes de fonctionnaires, tant expatriés qu'autochtones, au sujet de l'absence de programme précis pour le remplacement des premiers par les seconds. Cette incertitude inquiète les fonctionnaires d'outre-mer et décourage leurs collègues néo-guinéens. Elle suscitera un nombre croissant de démissions chez les premiers et une perte de moral chez les seconds si l'on ne remédie pas à la situation. Le rythme des départs à la retraite s'est déjà accéléré au point que l'on éprouve des difficultés à remplacer les partants.

303. La Mission a également entendu des plaintes quant à la disparité des conditions d'emploi entre autochtones et expatriés. Comme l'avait recommandé la Mission en 1968, il n'y a plus maintenant qu'un seul barème des traitements mais les fonctionnaires expatriés perçoivent en outre une indemnité d'éloignement qui leur est versée par le Gouvernement australien et n'est pas à la charge du Territoire. De ce fait, dans la fonction publique le total des émoluments et, partant, les niveaux de vie des autochtones et des expatriés sont très différents à tous les échelons. Cela sera inévitable tant que le Territoire aura besoin d'un grand nombre d'agents venus de l'extérieur. Il faut en effet offrir à ces derniers des traitements et des conditions d'existence qui leur donnent envie de se rendre dans le Territoire alors qu'on ne peut donner aux fonctionnaires autochtones un niveau de vie tel que dans l'avenir le budget territorial en soit obéré.

* Le mot "indigénisation" sera utilisé dans le rapport pour désigner ce programme de remplacement.

304. La Mission a recueilli l'impression que les fonctionnaires autochtones étaient plus mécontents du caractère inadéquat des logements que de l'insuffisance des traitements. On constate en effet une nette disparité entre les logements dits "de type supérieur", destinés essentiellement aux expatriés et que très peu de fonctionnaires locaux peuvent occuper, faute de remplir les conditions voulues ou d'être en mesure d'en payer le loyer, et les logements dits "de type inférieur" qui, de l'avis d'un grand nombre d'autochtones, manquent de confort et interdisent toute intimité. Etant donné la croissance rapide de la fonction publique, il est difficile de construire des habitations à un rythme suffisant pour faire face à la demande. La situation varie d'ailleurs selon les régions. L'Administration est parfaitement informée de ce problème mais semble faire preuve d'une certaine rigidité et de peu d'imagination pour le résoudre. La Mission estime qu'une plus grande souplesse et un plus grand souci de consulter les fonctionnaires locaux au sujet de leurs conditions d'emploi, et notamment des logements dont ils ont besoin, pourraient atténuer leur mécontentement, qui est incontestable. C'est là une question qui mérite d'être examinée avec une attention particulière.

305. La Mission a examiné la possibilité de fixer des dates à partir desquelles on ne recrutera plus de fonctionnaires expatriés pour les classes inférieures de la fonction publique, comme l'avait proposé la Mission de 1968. Cette idée n'a pas été rejetée mais on a fait remarquer à la Mission qu'il pourrait être néfaste d'adopter une méthode trop rigide car, en raison de la pénurie d'autochtones possédant les compétences et les qualifications nécessaires, il fallait encore recruter des expatriés pour occuper des postes subalternes si l'on voulait donner des chances de promotion aux fonctionnaires autochtones compétents. Toutefois, la Mission estime qu'il faudrait limiter au strict minimum le recrutement d'expatriés pour occuper des postes subalternes et en venir aussi rapidement que possible au point où l'on n'engagerait des expatriés que lorsqu'ils possèdent une compétence qui fait défaut dans le Territoire.

306. L'Association de la fonction publique a déclaré à la Mission que ses négociations avec le Conseil de la fonction publique avaient été entravées en raison de l'insuffisance des attributions que le Gouvernement de Canberra avait déléguées au Conseil, en particulier en ce qui concerne les conditions d'emploi des fonctionnaires locaux. La Mission a débattu de cette question avec le Département des territoires extérieurs et a été informée que de nouvelles attributions venaient d'être déléguées au Conseil. La Mission espère qu'on continuera de s'occuper de ce problème, car au stade actuel il semble particulièrement important que les fonctionnaires aient le sentiment que les négociations entre leur Association et le Conseil peuvent progresser rapidement et porter des fruits, sans être indûment retardées parce que le Conseil doit en référer à Canberra.

F. Education politique

307. La Mission a été frappée du vif intérêt que les questions politiques ont éveillé dans presque toutes les réunions qu'elle a tenues dans le Territoire. Il s'agit là d'un phénomène récent. Il est dû en partie aux déplacements du Comité restreint de l'évolution constitutionnelle, qui s'est rendu dans tout le pays pour consulter la population, et il a été stimulé par la participation croissante de la population locale aux activités du gouvernement tant à l'échelon

local qu'à l'échelon central. Mais il s'est développé aussi grâce à l'action récente de l'Administration, qui vient de mettre au point un programme d'éducation politique. Une documentation spéciale a été réunie pour mettre la population au courant de l'évolution politique et constitutionnelle du pays et l'aider à comprendre ce qu'est l'autonomie. Ce matériel est largement utilisé par les stations de radio et autres moyens d'information dont dispose l'Administration. En outre, des fonctionnaires à plein temps chargés de l'éducation politique ont été nommés dans de nombreux districts pour coordonner les travaux exécutés dans ce domaine et donner eux-mêmes des cours et des conférences à l'intention des enseignants et d'autres fonctionnaires. Ils se déplacent fréquemment dans l'ensemble de leur district pour débattre des questions politiques avec les habitants des villages.

308. Ces agents se heurtent à de nombreuses difficultés, dont la moindre n'est pas le pidgin mélanésien, langue qui se prête mal à l'explication de concepts peu familiers, comme la distinction entre l'autonomie et l'indépendance. Ces fonctionnaires ont obtenu certains résultats, mais il est clair pour la Mission qu'il reste encore beaucoup à faire pour éliminer certaines idées fausses et combattre l'ignorance. Il arrive même que des personnalités politiques soient mal informées, notamment sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le Territoire et sur la signification des résolutions de l'Assemblée générale.

309. Il importe que l'éducation politique ne soit pas considérée comme une tâche réservée à quelques spécialistes. Il faut expliquer clairement à tous les fonctionnaires, notamment sur le plan local, leur rôle dans ce processus et s'assurer de l'entière coopération des agents de tous les départements, des enseignants et de tous ceux qui sont en mesure d'apporter leur concours. La meilleure façon de saisir la notion de progrès politique (y compris l'indigénisation) serait de la voir nettement mise en pratique dans tous les secteurs de l'administration, ainsi que dans les actes et le comportement de ses fonctionnaires.

310. L'attitude du secteur privé ne sera pas moins importante. La Mission a eu l'impression que la grande majorité des colons et hommes d'affaires expatriés considèrent comme inéluctables de nouveaux progrès politiques. Mais il sera de plus en plus nécessaire que l'évolution politique se reflète dans des relations sociales et commerciales nouvelles. Il serait désastreux que le vaste secteur privé appartenant aux expatriés en vienne à être considéré comme une enclave économique étrangère que n'affecterait pas le cours du progrès politique des autochtones. Pour prévenir ce danger, il conviendrait peut-être d'apporter quelques modifications aux méthodes traditionnelles de la libre entreprise si les entreprises étrangères veulent être à même de continuer à exercer leurs activités après l'accession du Territoire à la pleine autonomie et à l'indépendance. Il faut espérer que l'Administration encouragera ce processus en donnant l'exemple et en fournissant les conseils nécessaires.

311. Enfin, au fur et à mesure que le Territoire progresse vers l'autonomie, il devient de plus en plus souhaitable que les autochtones prennent en main l'éducation politique et assument la direction des affaires du pays. On manque encore de personnes capables d'assumer ce rôle de direction et l'on a tendance dans certains milieux à considérer que les hommes politiques de Port Moresby sont bien trop loin, qu'ils sont inefficaces et manquent de contacts avec la population. Il faudra encourager les dirigeants à jouer un rôle de plus en plus actif dans l'éducation de la population pour l'informer de l'évolution politique du pays et susciter un véritable sens de l'identité et des aspirations nationales.

PROGRES ECONOMIQUE

A. Programme de développement : buts et méthodesIntroduction

312. Un territoire dont le produit national brut au prix du marché a augmenté au rythme de 14,8 p. 100 par an de 1965 à 1969, puis de 25 p. 100 au cours de l'année 1969/1970, et dont le revenu national, économie de subsistance exclue, a sensiblement doublé en cinq ans, ne peut être jugé en mauvaise santé. Certes, le taux d'accroissement annuel de la population, dont il faut tenir compte pour déterminer l'amélioration du revenu monétaire par tête, compte parmi les plus élevés du monde et atteint 3 p. 100 en moyenne, avec un maximum de 5,8 p. 100 dans certains villages de Nouvelle-Bretagne; certes, les progrès enregistrés depuis 20 mois sont en grande partie imputables à l'exécution de travaux, gigantesques à l'échelle de la Nouvelle-Guinée, sur le chantier minier de Bougainville; certes, aussi, l'accroissement de la production est fort inégalement réparti selon les régions géographiques; certes enfin, les services économiques en conviennent, les données à partir desquelles sont calculés les agrégats manquent de précision. Néanmoins, l'observation sur place confirme les statistiques : le Territoire s'est développé rapidement depuis le passage de la dernière mission de visite. Or, les prix n'ont pas évolué de façon inquiétante pendant la période qui nous intéresse : l'indice dont on dispose, celui de la consommation européenne, est passé, sur la base 100 en 1962, de 107,7 en décembre 1965 à 117,6 cinq ans plus tard. On s'attend que l'expansion de l'économie se poursuive à un rythme rapide dans l'avenir, en particulier grâce à la réalisation des importants projets actuellement à l'étude.

313. Dans une large mesure le Territoire est redevable de sa situation au Programme de développement quinquennal. Ce dernier a été établi à partir des recommandations de la mission d'experts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) qui s'est rendue en Nouvelle-Guinée en 1963 et a fait rapport en 1964. Un avant-projet approuvé par la Chambre d'assemblée en juin 1967 a été suivi d'un programme révisé pour la période 1968-1973, qui a été présenté en septembre 1968.

314. Ce programme, qui prévoit notamment des investissements d'environ un milliard de dollars australiens en fonds publics, fait l'objet d'un rapport d'exécution annuel qui, présenté lors de la session budgétaire de la Chambre d'assemblée, permet d'indiquer les secteurs pour lesquels une mise à jour apparaît nécessaire. En juin prochain, il sera révisé pour la période 1972/1973 avec une projection jusqu'à 1974/1975. Un second programme qui s'achèverait en 1978/1979 a déjà été mis à l'étude.

315. Directement inspiré par le rapport de la Banque internationale, ce programme participe de son esprit. Or, si les experts de la BIRD ne se sont pas désintéressés

des problèmes d'éducation, ils ont néanmoins mis l'accent d'abord sur la notion de rentabilité et visiblement considéré, d'une part, que le développement économique du Territoire exigeait le recours à la libre entreprise, d'autre part, que les investissements devaient être réalisés dans les régions où ils pourraient le plus rapidement devenir productifs. Le secteur privé n'est pas toujours disposé à se conformer aux indications d'un programme et les ayants droit autochtones ne sont pas toujours favorables à l'installation sur leurs terres de planteurs étrangers. Les résultats inégaux enregistrés en agriculture s'expliquent notamment par les réserves des uns ou des autres. Par contre, dans le domaine industriel, l'ordonnance sur les encouragements à l'investissement, qui date de 1965 et prévoit notamment l'admission en franchise du matériel, l'exemption d'impôt pendant cinq ans et un taux préférentiel pour la fiscalité sur les sociétés, a obtenu un incontestable succès : 50 entreprises ont été admises au bénéfice du régime spécial et 39 sont effectivement en activité. Quant au principe de la distribution géographique des investissements en fonction du seul critère du rendement, son application rigoureuse pourrait aboutir à négliger entièrement les zones les plus défavorisées du Territoire.

316. Si le programme de développement fait une large place au concours privé apporté de l'extérieur, il attend néanmoins beaucoup de l'entreprise autochtone, qu'elle prenne la forme d'exploitations individuelles, de coopératives ou de sociétés.

1. Les coopératives

317. L'Autorité administrante n'a pas ménagé ses efforts pour encourager le mouvement coopératif; les sociétés se sont multipliées dans le Territoire et en 1969 il en existait 171 regroupant près de 100 000 coopérateurs. L'inefficacité ou l'indélicatesse de leurs dirigeants ont conduit certaines sociétés, notamment celles qui s'intéressent au commerce de détail, à la dissolution, voire à la faillite. Si les coopératives ont donc souvent échoué au niveau du commerce de détail, la Co-operative Wholesale Society, qui achète et vend en gros et dont la Mission a visité une succursale à Lorengau, a un chiffre d'affaires de plusieurs centaines de milliers de dollars. Les coopératives de production qui préparent et commercialisent les produits d'exportation ont atteint parfois la taille de grandes entreprises : celle de Finschhafen, qui avait 9 500 membres et un chiffre d'affaires de 900 000 dollars australiens, a dû se subdiviser en 13 succursales; celle de Chimbu traite environ pour 1,4 million de dollars australiens de café par an pour ses 18 000 adhérents. Le défaut commun aux coopératives du Territoire est le manque de dirigeants ayant reçu une éducation suffisante pour gérer et animer leur société. Les administrateurs autochtones, généralement illettrés, doivent se reposer entièrement sur les décisions et l'honnêteté de leur gérant ainsi que sur les conseils des fonctionnaires du service des coopératives. Dans le cas de sociétés de commercialisation du coprah, la création du Copra Marketing Board a incité les producteurs à délaisser leur société et à vendre directement leurs produits à cet organisme. La Mission de visite a pu mesurer le dévouement des conseillers des coopératives travaillant dans des conditions généralement difficiles et recommande que l'Administration développe une action simultanément dans deux directions : a) en s'informant mieux encore de la vie des sociétés de façon à prévenir en temps utile les déficiences ou les

détournements; b) en poursuivant la formation des futurs cadres salariés des coopératives tout en donnant une éducation économique au moins sommaire à leurs administrateurs.

2. Les conseils locaux

318. Les conseils locaux n'ont pas pour tâche de se livrer au commerce. Néanmoins, la loi les autorisant à créer des entreprises, certains d'entre eux ont fait usage de ses dispositions : la principale station d'entretien de véhicules de Mount Hagen appartient au Conseil local. D'autres conseils produisent des briques, gèrent des campements, achètent en gros pour les détaillants de leur ressort. Enfin, avant d'être transformé en société durant la visite de la Mission, le "Tolai cocoa project", qui traite et commercialise pour 1,3 million de dollars australiens de cacao par an, appartenait au Conseil de la Gazelle.

3. Les sociétés inspirées par les missions chrétiennes

319. Pour stimuler l'esprit d'entreprise de leurs fidèles, les missions luthériennes ont créé des sociétés commerciales dont les actions, d'une valeur très modeste (1 à 2 dollars australiens), sont partagées entre elles-mêmes et des Néo-Guinéens. La plus importante, la Native Marketing and Supply Company ou Namasu, dont l'action s'exerce de Lae aux Hautes Terres, a 7 000 actionnaires et 25 succursales. Elle usine le café local et se livre au commerce, de gros et de détail, ainsi qu'au transport. Plus modeste, la coopérative Waso de Wapenamanda, dans les Hautes Terres, a 467 actionnaires néo-guinéens et 84 européens. Dans l'île de Bougainville, les missions catholiques conseillent, et en fait animent, des sociétés de développement constituées par leurs fidèles.

4. Les sociétés de villages

320. Certains groupes, dans les régions insulaires, ont constitué des sociétés qui s'apparentent à des coopératives mais dont la création a été inspirée par des motifs tribaux, religieux ou de politique locale. Leur succès est fort inégal : la Hahalis Welfare Society de l'île de Buka par exemple paraît en mauvaise posture; la Tutukubal Isakul Association du Nouveau Hanovre et la Busiba Association de Buin sont relativement prospères.

5. Les entreprises mixtes

321. L'Administration favorise la création d'entreprises mixtes financées et gérées conjointement par des expatriés et des autochtones. Sans être nécessairement le plus significatif, l'exemple le plus réussi d'entreprise mixte est représenté par la palmeraie d'Hoskins où de petits exploitants agricoles néo-guinéens sont associés à une grande société possédée pour moitié par le Territoire. Mais il existe des cas, encore rares, d'associations plus typiques : élevage de bétail, congélation et vente de poisson. La principale difficulté en ce domaine est de parvenir à une réelle égalité de participation financière et de responsabilité dans la gestion.

6. L'aide aux petites entreprises individuelles

322. Depuis plusieurs années, l'Administration a créé dans les chefs-lieux des principaux districts des conseillers d'entreprise qui ont été rattachés en 1970 à un département autochtone dirigé par un Néo-Guinéen. Ce département conseille les autochtones désireux de créer une entreprise et a construit deux "Centres de promotion" où les autochtones peuvent louer des boutiques à un prix modéré. Pour des raisons qui ne sont pas toutes économiques, le centre de Rabaul végète depuis son ouverture.

323. La création d'un département du développement des entreprises s'imposait car le Territoire manque encore non seulement d'hommes d'affaires néo-guinéens mais aussi de ces petits artisans et commerçants autochtones qui, dans de nombreux pays en voie de développement, contribuent à l'expansion économique des postes de l'intérieur. Le 16 février 1971, le Conseil exécutif de l'Administrateur a approuvé un projet d'ordonnance qui sera débattu en juin par la Chambre d'assemblée et qui, s'il est adopté, donnera aux conseils locaux la faculté de réserver aux autochtones des licences de petit commerce et de leur attribuer par préférence certains lots dans les centres commerciaux.

324. La logique du programme de développement voulait que le secteur public apportât sa contribution, d'ailleurs considérable, sous la forme d'investissements collectifs et ne s'engageât pas directement dans la production par le canal de sociétés d'Etat ou d'économie mixte. L'Administration aurait une option pour l'acquisition du cinquième des actions de la Bougainville Copper Pty., Ltd., (BCP) et une "participation substantielle" dans le domaine et l'huilerie d'Hoskins. De fait, le Territoire a exercé son option sur les actions de la BCP et a, dès avant l'adoption définitive du programme, partagé à égalité avec Harrison and Crossfield la propriété du capital de la New Britain Palm Oil Development Company. En outre, dans ses récentes négociations avec des entreprises privées pour l'exécution de grands projets forestiers ou miniers, l'Administration a systématiquement demandé que 20 p. 100 des actions fussent réservés au Territoire.

325. Enfin, elle a déposé en 1970 devant la Chambre d'assemblée un projet d'ordonnance créant la Société d'investissement du Papua et de la Nouvelle-Guinée. Ce texte, qui a dû être examiné au cours du mois de mars 1971, prévoit que la Société d'investissement procurera à certaines personnes physiques ou morales telles que des Néo-Guinéens, l'Administration du Territoire, les conseils locaux, les coopératives ou la Banque de développement, une prise de participation dans le capital des entreprises les plus importantes financées ou contrôlées par des tiers ou dont le financement provient en grande partie de l'extérieur. la Société d'investissement interviendra seulement si ses dirigeants estiment que les bénéficiaires ont intérêt à prendre une participation mais ne veulent pas ou ne peuvent pas le faire autrement. Elle se comportera comme une entreprise privée et pourra notamment acheter et vendre des actions, prêter ou emprunter, mais devra se conformer aux directives générales définies par l'Administration en conseil et approuvées par le Ministre des territoires extérieurs. Dès sa création, la Société déchargera la Banque de développement de ses responsabilités dans la gestion du portefeuille du Territoire.

326. La Société d'investissement constituera, sans nul doute, si ses ressources sont suffisantes, un instrument efficace d'orientation de l'économie du Territoire. Il ne lui sera cependant pas loisible, semble-t-il, de créer des entreprises financées exclusivement sur des fonds publics. Or la Mission estime que l'Administration devrait envisager l'établissement de telles sociétés qui seraient chargées d'exécuter des opérations économiquement rentables mais qu'il n'est pas possible, ou pas opportun, de confier au secteur privé : par exemple certaines des plantations pilotes sur lesquelles repose l'exécution du programme de développement agricole. De fait, depuis déjà fort longtemps, la production et la distribution d'électricité dans les grands centres incombent à un organisme public, la Commission de l'électricité.

B. Un obstacle au développement économique : le problème foncier

1. Le problème

327. La densité de population du Territoire est dans l'ensemble fort basse et, excepté dans quelques zones surpeuplées, comme la péninsule de la Gazelle ou certaines parties du district de Chimbu, les agriculteurs néo-guinéens disposent de vastes espaces vierges. Néanmoins, les conflits fonciers n'ont cessé d'entraver le développement économique. Légalement, les terres vacantes et sans maître appartiennent au Domaine mais il n'est pas de forêt si isolée ou de marécages si déserts qu'ils ne soient l'objet au moins d'une revendication : toute parcelle a un maître.

328. Cette situation a plusieurs conséquences :

a) Les clans se disputent à tout propos la propriété de terrains et s'affrontent périodiquement dans de véritables batailles rangées;

b) L'Administration doit entreprendre de longues et délicates négociations chaque fois qu'elle désire utiliser un terrain; même lorsqu'elle dispose de crédits suffisants, elle doit souvent ajourner une acquisition par manque de temps. Or c'est elle qui achète, avant de les relouer aux intéressés, les concessions destinées aux planteurs non autochtones; ceux-ci se plaignent d'attendre leurs lots pendant des mois ou des années;

c) Les paysans engagés dans la culture du café, du cacao ou du thé, courent le risque de voir leurs bénéfices confisqués au moment de la récolte par d'habiles membres de leur clan qui revendiquent la propriété coutumière de la plantation.

2. Les tentatives de solution

329. L'Administration a tenté de résoudre ces différents problèmes :

a) Pour déterminer irrévocablement les limites des terres, elle a créé des juridictions, les "commissions des titres fonciers", qui se prononcent au vu de

rapports de "commissions de démarcation" composées en majeure partie d'autochtones jouissant de la confiance des villageois et connaissant particulièrement bien les terres. Malgré la compétence des magistrats et des présidents de comité, la législation n'a pas atteint son but : les procédures durent trop longtemps et les intéressés se lassent d'en attendre le terme. Les fonctionnaires des districts règlent à l'amiable, sans jugement, les cas les plus urgents;

b) Pour donner aux éléments dynamiques qui entreprennent des cultures industrielles la sécurité dont ils ont besoin, une ordonnance sur la "conversion des droits fonciers coutumiers" a organisé depuis 1963 une procédure permettant à un autochtone d'échapper à l'application de la coutume, de se faire reconnaître un droit de propriété individuelle sur le terrain qu'il occupe et de le faire immatriculer. Encore que certains experts fonciers de Nouvelle-Guinée se déclarent satisfaits par l'application de l'ordonnance, l'opinion la plus générale est que la conversion, trop lente, n'a pas obtenu le succès escompté. Les plus riches des planteurs autochtones rencontrés par la Mission cultivaient des parcelles non immatriculées. Au 30 juin 1970, une superficie de 1 113 hectares seulement avait été convertie en propriété individuelle.

3. Préparation de la réforme

330. L'Administration a alors recruté un expert britannique des problèmes fonciers, M. S. Rowton Simpson, qui, en août 1969, a notamment recommandé à la Chambre d'assemblée de développer l'immatriculation et de procéder à une réforme inspirée, non de l'exemple anglais ou australien, mais de celui de pays comparables à la Nouvelle-Guinée, comme le Kenya. Après qu'une mission néo-guinéenne se fût rendue au Kenya en janvier 1970, M. T. J. Fleming, ancien conseiller foncier du Gouvernement kényen, a été chargé de proposer les grandes lignes d'une réforme dont le projet a été mis au point par une équipe d'experts fonciers du Territoire sous l'autorité du directeur des terres, des mines et du cadastre. Puis un universitaire australien, le Pr D. J. Walan, a été consulté et quatre projets d'ordonnance ont été préparés en vue de leur présentation à la Chambre en mars 1971.

331. Les grands traits de la réforme sont les suivants :

a) La constatation de droits coutumiers sera administrative et non judiciaire, l'agent chargé de la constatation pouvant diviser la zone visée dans la requête en plusieurs secteurs et constituer autant d'équipes de reconnaissance des droits qu'il jugera nécessaire. Les décisions de cet agent ou, dans certains cas, de la Commission des titres fonciers, sont définitives;

b) La conversion d'un droit coutumier en propriété individuelle peut s'opérer en même temps que sa constatation;

c) Les transactions foncières autres que celles par lesquelles un non-autochtone acquiert un droit d'un Néo-Guinéen pourront être approuvées sur place ou au niveau du district et non pas au chef-lieu de territoire;

d) Tous les droits fonciers, coutumiers ou non, seront immatriculés dans un livre de la "propriété absolue", la notion de "freehold" étant abandonnée; au registre unique du Territoire seront substitués des registres ouverts pour chaque région où le volume des opérations foncières le justifie.

4. Difficultés d'application de la réforme

332. La réforme devait avoir pour résultat de réduire le volume de la correspondance et d'accélérer les procédures administratives puisqu'elle aboutit à une déconcentration du pouvoir de décision. La Mission en apprécie les mérites mais voudrait faire sur ce point les observations suivantes :

a) On peut craindre qu'elle ne parvienne pas à résoudre les problèmes fondamentaux (nombre insuffisant des délimitations interclaniques, lenteur excessive des négociations en vue de l'acquisition de terrains par le Domaine) si l'effectif du personnel affecté aux services fonciers n'est pas accru : les auteurs des projets en conviennent et prévoient la désignation d'un plus grand nombre de commissaires adjoints des titres fonciers. L'Administration a fait savoir à la Mission de visite qu'elle n'envisageait pas d'utiliser des fonctionnaires supérieurs pour les délimitations foncières mais souhaitait recourir à un personnel technique, qui serait d'ailleurs en majorité autochtone. Elle se proposait, pour faciliter et accélérer l'application de la réforme, de solliciter une aide internationale, peut-être sous la forme de l'envoi d'experts topographes. La Mission, qui a conscience de l'importance de la réforme pour l'avenir du Territoire, accueille avec sympathie le projet d'appel au concours des organismes internationaux et recommande qu'il soit examiné favorablement. Elle tient à marquer cependant que le recours à un personnel, un matériel et des méthodes trop élaborés risque de ralentir considérablement la mise en place d'une réforme déjà tardive et même d'en compromettre le succès. De façon générale, il serait souhaitable que des techniques topographiques coûteuses ne soient pas utilisées lorsque la planchette ou la boussole et la chaîne suffisent et que les documents aérophoto-graphiques actuellement disponibles, et auxquels les services fonciers recourent déjà, soient employés chaque fois que possible;

b) La question se pose en outre de savoir si le Gouvernement néo-guinéen, lorsque le Territoire accédera à l'autonomie, n'aura pas à témoigner de plus de sévérité que l'Autorité administrante à l'égard de revendications excessives, et coûteuses pour la collectivité, de certains ayants droit sur des terres mortes;

c) Sur un plan plus technique, la création de multiples livres fonciers aura ce résultat que les registres seront maniés par les personnes qui n'auront pas reçu une formation de conservateur de la propriété foncière; l'inscription dans les mêmes livres de droits d'origine différente risque en outre d'en rendre particulièrement difficile la mise à jour.

5. Les terres aliénées

333. L'Administration rappelle à juste titre que, sur une superficie d'environ 24 millions d'hectares pour l'ensemble du Territoire sous tutelle, moins de

1 p. 100 seulement, soit 207 000 hectares, sont la propriété de non-autochtones et que près de 2 p. 100, soit 568 000 hectares (dont près de la moitié est louée à des planteurs), appartiennent à l'Administration. Cependant, dans la péninsule de la Gazelle, 43 p. 100 des terres et un pourcentage beaucoup plus élevé des meilleurs fonds sont concédés. En Nouvelle-Irlande et à Manus, les plantations des non-autochtones occupent une forte proportion des meilleures terres arables dans la zone côtière. Dans les Hautes Terres, où la culture du thé a souvent été introduite sur des marais qui ont dû être assainis, certains Néo-Guinéens éprouvent un sentiment de frustration en constatant que les domaines pilotes des expatriés sont plus proches de l'usine que leurs propres exploitations.

334. Pour l'ensemble du Territoire, la moitié des terres complantées en cultures industrielles n'appartiennent pas à des autochtones. C'est dire que, dans certaines parties du Territoire, le problème des propriétés non autochtones est déjà posé comme en témoigne d'une part la réticence des expatriés à accroître leurs investissements agricoles, d'autre part la réserve des propriétaires coutumiers devant les offres d'achat de l'Administration. Dans un domaine où la sensibilité des Néo-Guinéens est vive, la prudence recommande de ne pas accroître et, chaque fois que possible, de réduire par voie d'acquisition (ou de retrait ou de résiliation en cas d'insuffisante occupation) les surfaces concédées.

335. Les villes, en particulier Iae et Madang, se développeront à un rythme rapide dans les années à venir; des espaces suffisants devraient être acquis par le Territoire pour l'installation des migrants venus des Hautes Terres. Des lots pourraient également être acquis, aux mêmes fins, par le Domaine le long des axes routiers dans les régions actuellement sous-peuplées.

C. L'application du programme de développement : la production

1. L'agriculture

336. Dans un Territoire où la grande majorité de la population vit de la terre, le programme quinquennal envisageait légitimement un effort considérable en faveur du développement de l'agriculture. L'Administration, témoignant d'une réelle imagination, a visé à diversifier la production : à côté des cultures traditionnelles, le cocotier et le cacao, puis le café, elle s'est intéressée au caoutchouc, au palmier à huile, au thé, au pyrèthre, au riz et à la passiflore de façon que diverses régions du Territoire soient touchées simultanément par l'expansion. Les résultats d'ensemble sont encourageants mais inégaux.

337. Les plantations de palmier à huile ont dépassé les prévisions : pour 1969/1970, 1 200 hectares environ ont été plantés au lieu de 1 080. Ce résultat est imputable au succès de l'opération complexe lancée à Hoskins en Nouvelle-Bretagne : des colons autochtones, venus de diverses régions de Nouvelle-Guinée, ont été installés sur des lots de 6 hectares à proximité d'une concession et d'une huilerie appartenant pour moitié au Territoire tandis que les habitants des villages voisins étaient encouragés à planter du palmier. Devant le succès du projet, il a fallu porter respectivement à 4 800, 4 000 et 800 hectares les surfaces à planter par les colons, la société et les villageois.

Lorsque la Mission a visité Hoskins, 562 colons étaient déjà établis. Bien que la perspective d'avoir à rembourser leur prêt de la Banque de développement avant de connaître le montant effectif de leurs recettes les ait visiblement inquiétés, ils paraissent satisfaits de leur expérience.

338. Le programme de développement ne fixe aucun objectif à la culture du café, la seule denrée importante produite en majeure partie (environ 70 p. 100) par des autochtones 7/. Les paysans des Hautes Terres s'y adonnent volontiers et en ont fait leur source habituelle de revenu monétaire. La production, inférieure à 15 000 tonnes en 1968, a dépassé 20 000 tonnes l'année suivante et le Territoire va désormais se heurter aux limitations de l'Accord international sur le café.

339. Pour les autres spéculations, les objectifs du programme n'ont pu être atteints, qu'il s'agisse des surfaces plantées, des quantités produites ou des deux.

340. La production de coprah se maintient depuis 1966 autour de 115 000 tonnes, dont un peu moins d'un tiers venant de plantations autochtones, l'augmentation légère des cours (160 livres la tonne contre 146 pendant les derniers 12 mois) n'ayant pas suffi à diminuer la désaffection des planteurs.

341. L'accroissement rapide des surfaces plantées en cacaoyers par les Néo-Guinéens, notamment sur les lotissements de Nouvelle-Bretagne, a été contrebalancé par la lente extension des plantations européennes tandis que la production de cacao stagnait autour de 23 000 tonnes. En dépit des efforts énergiques du service phytosanitaire, qui a mené des études systématiques sur le die-back, cette maladie continue à infecter les cacaoyères du Territoire.

342. Le thé cultivé dans les Hautes Terres de l'Ouest selon le système de l'association entre concessions européennes et petits lots autochtones est un produit d'excellente qualité à haut rendement mais qui, aux yeux des paysans, exige des soins pour un profit financier médiocre.

343. Les plantations de caoutchouc ne sont pas encore entrées en production, leur superficie s'accroît à un rythme inférieur aux prévisions, la chute des prix et les doutes sur l'avenir du Territoire contribuant ensemble à la réserve des agriculteurs.

344. Le riz, dont la production, encore modeste (environ 2 000 tonnes), s'est développée rapidement dans le Sepik oriental et le Sepik occidental, **pourrait** trouver aisément un marché dans le Territoire, qui en consomme (avec le Papua) 43 000 tonnes par an : mais son prix sur place est supérieur à celui du riz importé d'Australie.

7/ Le pyrèthre est exclusivement cultivé par des Néo-Guinéens, mais sa production n'a pas dépassé quelques centaines de tonnes.

345. Les études agronomiques sur la possibilité de créer dans la vallée de Markham une vaste plantation de canne à sucre se poursuivent.

346. Rapportée à l'échelle mondiale, la production néo-guinéenne de denrées tropicales est encore faible; malgré les efforts poursuivis depuis une dizaine d'années, elle est encore trop concentrée dans les îles d'où proviendrait actuellement 60 p. 100 de la production du Territoire; enfin, elle repose encore trop largement sur les plantations non autochtones qui produisent plus des deux tiers du coprah et près des trois quarts du cacao et environ 30 p. 100 du café de Nouvelle-Guinée.

347. La Mission de visite n'a aucune qualification pour porter un jugement technique sur les méthodes agricoles. Elle observe cependant que, dans certaines régions montagneuses, des procédés culturaux qui ne menaçaient pas les sols à une époque où la densité d'occupation des terres était faible peuvent s'avérer dangereux aujourd'hui alors qu'une tendance au surpeuplement rural se manifeste dans certaines régions du Territoire. Elle a relevé avec intérêt que le Conseil local de Lorengau subventionnait l'acquisition d'engrais par les cultivateurs et suggère qu'une politique plus systématique d'amélioration des sols soit envisagée à l'échelle du Territoire.

2. Elevage

348. La Mission a pu observer par elle-même les bons résultats de l'action entreprise pour améliorer l'élevage du porc - très populaire dans tout le Territoire -, développer le cheptel bovin, dont un dixième (7 600 têtes sur 63 000) appartient aux autochtones, et intéresser les Néo-Guinéens à l'élevage de la volaille. La subvention gouvernementale destinée à encourager l'importation de taureaux et de vaches australiens de qualité a été récemment augmentée et varie de 74 à 110 dollars australiens. Les bovins ne sont pas utilisés comme animaux de trait. L'Administration ne juge pas souhaitable d'enseigner aux cultivateurs néo-guinéens la culture attelée et préfère, chaque fois que cela est possible, passer directement à la culture mécanisée.

3. Pêche

349. Malgré la longueur de leurs côtes, les Néo-Guinéens, sauf dans l'île de Manus, ne sont en général pas, par tradition, des pêcheurs. La pêche n'a jusqu'à ces dernières années joué qu'un rôle modeste dans l'économie néo-guinéenne du fait que le Territoire manque d'entrepôts réfrigérés, que la modicité des ressources des consommateurs éventuels fait obstacle à l'expansion du marché et que les conserves importées font concurrence aux produits frais. Les prêts de la Banque de développement, en particulier pour l'acquisition de moteurs, les conseils donnés par le service des pêches et la mise en place de petites unités de congélation ont, au cours des dernières années, accru la production : à Kavieng, les ventes de poisson ont presque triplé durant le dernier trimestre de 1970. Néanmoins, la pêche n'occupe pas dans l'économie du Territoire une place en rapport avec ses possibilités.

350. L'intérêt que porte à la Nouvelle-Guinée l'industrie japonaise pourrait modifier cette situation. Avant même d'avoir achevé, autour de Manus, une campagne de prospection qui doit durer au maximum 12 mois, les navires de la société Itoh ont traité des tonnages suffisamment élevés de thon pour que l'on puisse envisager l'étape suivante : la construction d'une usine de traitement de 10 000 tonnes de poisson. Si ce projet se réalisait, l'Administration devrait veiller à ce que les droits traditionnels de pêche des autochtones, notamment sur certains atolls, soient respectés par la compagnie concessionnaire et que les pêcheurs néo-guinéens soient associés au fonctionnement de l'usine.

4. Forêts

351. Sensiblement inférieure aux prévisions du programme de développement, en raison de la perte de marchés d'outre-mer, la production de bois, qui provient principalement de Nouvelle-Bretagne occidentale (74,6 millions de pieds carrés) et du district de Morobe (52 millions), a atteint en 1970 un total de 174 millions de pieds carrés dont la valeur est inférieure à celle du coprah et du café mais dépasse celle du cacao produit dans le Territoire.

352. L'Administration ne considère pas la forêt comme un tout. Elle achète aux autochtones les droits sur les arbres mais non le sol : 1,4 million d'hectares au total, soit environ 5,8 p. 100 de la superficie du Territoire. Elle accorde ensuite des permis et perçoit une redevance au pied carré dont le produit pour l'ensemble de la Nouvelle-Guinée a été en 1970 légèrement supérieur au quart des dépenses du Département des forêts.

353. En Nouvelle-Guinée on pratique volontiers la coupe à blanc-étoc qui équivaut au défrichage d'un terrain et en permet l'utilisation pour l'agriculture lorsque le sol est suffisamment riche mais qui entraîne la destruction totale du couvert forestier y compris les arbres jeunes non commercialisables ^{8/}. Bien que les exploitants forestiers ouvrent des routes dont profite ensuite la collectivité tout entière, il semble que les autochtones ne soient pas toujours suffisamment associés à la procédure d'octroi des permis et éprouvent parfois de ce fait un sentiment de frustration. L'Administration a entrepris récemment, dans le Sepik occidental, à Gogol près de Madang et à Open Bay en Nouvelle-Bretagne, de délivrer des permis sur de très vastes surfaces. Le projet le plus avancé, celui de Gogol, portant sur 49 200 hectares, intéresse la société Honshu qui a effectué des expériences (les premières au monde en région tropicale) de déchiquetage du bois en vue de la confection d'agglomérés.

^{8/} En 1970 cependant, 4 200 des 5 600 hectares coupés à blanc-étoc auraient pu être mis ultérieurement à la disposition de l'agriculture tandis que dans l'ensemble du Territoire 1 320 hectares seulement étaient reforestés.

354. Les titulaires de permis forestiers sont tous des non-autochtones. Sans méconnaître les difficultés financières et techniques de l'exploitation forestière, l'Administration devrait encourager l'installation d'entrepreneurs néo-guinéens : comme naguère dans d'autres pays forestiers en voie de développement, les premiers permis pourraient être accordés à des associations mixtes d'autochtones et expatriés.

5. Mines : le projet de Bougainville

355. Avant même d'être entrée en exploitation, la mine de cuivre, d'or et d'argent de Panguna, dans le district de Bougainville, a bouleversé l'économie du pays et ébranlé son unité politique. Entreprise de taille mondiale établie sur une île sauvage à population clairsemée, la Compagnie de cuivre de Bougainville [Bougainville Copper Pty., Ltd., (BCP)] aura investi plus de 350 millions de dollars australiens quand son installation sera achevée : entre un port avec sa centrale électrique, dont la puissance installée sera cinq fois supérieure à celle de tout le reste de la Nouvelle-Guinée, et une ville de 10 000 habitants bâtie au coeur des massifs, une large route goudronnée assurera les liaisons de surface tandis qu'un réseau de tuyaux transportera le minerai concentré.

356. Par un contrat daté du 7 juin 1967, approuvé par la Chambre d'assemblée le 30 août 1967, la Compagnie, qui a reçu un bail pour 42 années, a souscrit un certain nombre d'obligations en faveur du Territoire ou de la population locale : loyer annuel d'un dollar par acre, redevance annuelle égale à 1 1/4 p. 100 du produit f.o.b. des livraisons de métal, banalisation des routes, quais et réseaux de distribution d'eau et d'électricité, cession du cinquième des actions, emploi préférentiel du personnel local et utilisation prioritaire du matériel produit en Nouvelle-Guinée.

357. En contrepartie, la Compagnie bénéficie d'une exemption d'impôt sur le revenu pendant trois ans, de déductions de dépenses dans ses déclarations d'impôt ultérieures, d'un plafonnement à 50 p. 100 du taux de son imposition sur le revenu, de l'admission en franchise de son matériel. On a calculé qu'au cours des 10 premières années la BCP verserait de 200 à 300 millions de dollars australiens au Territoire.

358. La population bénéficie, grâce à une modification de la législation minière, de 5 p. 100 du produit des redevances et, en vertu d'un accord avec la Compagnie, d'un loyer de 2 dollars australiens par acre et par an, réévalué tous les sept ans, ainsi que du remplacement de toute construction traditionnelle endommagée par un bâtiment en dur. Elle envoie ses enfants dans les établissements scolaires construits sur la mine. En outre, la société achète chaque semaine aux agriculteurs locaux pour environ 6 000 dollars australiens de nourriture.

359. Il n'en est pas moins vrai que l'installation de la Compagnie ne s'est pas accomplie dans l'harmonie : pendant deux ans un conflit, parfois violent, a opposé la population soit à l'entreprise, soit à l'Administration. En 1968, un groupe de Bougainvillais, dont deux membres de la Chambre, a demandé l'organisation d'un référendum sur la sécession ou le maintien de Bougainville dans le Territoire.

Une association, la Napikadoe Navitu, a repris cette revendication, qui a été présentée à la Mission de visite lors de son passage à Kieta. Si la Mission a constaté que les villageois qui profitent de la présence d'un chantier à proximité de chez eux se félicitent de l'ouverture de la mine, elle a entendu aussi des adversaires résolus de la BCP.

360. Sans entrer dans le détail d'une affaire fort complexe, elle exprimera l'opinion suivante : certes les Nations Unies ont, jusqu'à présent, désapprouvé les tentatives de sécession; certes la mise en exploitation de Panguna offre à une île jusqu'alors pauvre et mal desservie une occasion unique d'élever substantiellement son niveau de vie, mais des erreurs ont sans doute été commises : après avoir jadis éprouvé le sentiment d'être délaissée, Bougainville a vu entreprendre des travaux d'exploration avant l'achèvement des négociations foncières. La population a alors eu l'impression que l'on ne faisait pas grand cas de sa présence. Elle voudrait que les bénéfices de l'exploitation profitent à l'île plutôt qu'au reste du Territoire, qui, selon elle, l'a trop longtemps négligée. Elle craint de retourner à sa misère lorsque la mine sera épuisée.

361. L'Administration et la Compagnie ont, depuis deux ans, beaucoup fait pour réparer leurs premiers faux pas. La BCP engage et forme des autochtones avec l'ambition de pouvoir leur confier des responsabilités. Elle s'efforce d'associer un nombre croissant de Bougainvillais à la gigantesque aventure de Panguna. Il faut envisager maintenant la création sur l'île de nouvelles sources d'activités, entièrement indépendantes de la mine, qui constitueront pour la population locale une source autonome et permanente d'enrichissement. Dans l'immédiat, un problème grave va se poser : celui du placement de 7 500 employés qui seront licenciés lorsque la mine entrera en exploitation. Un programme de recasement doit être établi en leur faveur.

6. Les autres projets miniers

362. Sans que l'on puisse s'attendre à voir s'ouvrir bientôt dans le Territoire de nouveaux chantiers de la taille de celui de Panguna, l'avenir minier de la Nouvelle-Guinée paraît fort encourageant : les recherches pétrolières se poursuivent dans le district de Madang et dans celui des Sepik; au nord et au sud de Telefomin, des indices cuprifères font l'objet, dans des conditions particulièrement difficiles, de travaux d'exploration; les prospections géologiques de la Kennecott Exploration s'étendent sur l'ensemble de la partie continentale du Territoire; à Manus, plus de 400 000 dollars australiens ont été dépensés en recherches sur la présence de cuivre. De façon générale, la vague de prospection qui depuis quelques années a touché l'Australie s'est étendue au Territoire dont celle-ci a la charge.

7. Industrie

363. L'industrie néo-guinéenne n'a pas tant pour objet d'exporter des produits manufacturés que de réduire le volume de certaines importations ou de faire subir une première transformation à des productions agricoles ou forestières. Elle est donc généralement représentée par des unités de taille modeste. Néanmoins, elle se développe au rythme, fort rapide, prévu par le programme de développement : environ 13 p. 100 par an. Signe encourageant, la branche des industries mécaniques

l'emporte aujourd'hui en valeur sur celle de l'alimentation et des boissons. On regrettera cependant que le ciment, dont les importations ont dépassé un million de dollars australiens en 1970, ne soit pas encore produit dans le Territoire.

364. A la suite de la création en 1969 d'un Comité consultatif des tarifs, une légère protection douanière a été établie en faveur des produits manufacturés dans le Territoire. Son taux doit être maintenu à un niveau tel qu'il mette les jeunes usines locales - et leur main-d'oeuvre - à l'abri d'une concurrence excessive de l'extérieur sans élever le coût de la vie ni porter une atteinte indirecte au régime de la porte ouverte.

365. A l'exception de quelques scieries et d'ateliers de menuiserie et de fabrication de meubles, les établissements industriels appartiennent à des expatriés. Un expert des Nations Unies qui vient d'accomplir dans le Territoire une mission sur l'entreprise autochtone a proposé un programme coordonné de développement des petites exploitations industrielles néo-guinéennes.

8. Tourisme

366. Riche à la fois en folklore et en paysages, la Nouvelle-Guinée jouit d'un capital touristique qu'elle a entrepris d'exploiter : un réseau d'hôtels conformes aux normes internationales s'étend, à trois exceptions près, à l'ensemble des districts; les liaisons aériennes sont nombreuses. Un office du tourisme, privé mais subventionné par le budget local, diffuse un abondant matériel (200 000 fascicules en quatre ans) dans le Territoire, au Royaume-Uni et, par l'intermédiaire des services australiens d'outre-mer, dans le reste du monde. Il y a aussi une école d'hôtellerie qui forme des maîtres d'hôtel et des assistants-cuisiniers; les prix sont comparables à ceux du reste du Pacifique (environ 200 dollars australiens pour un circuit d'une semaine). Le nombre des touristes (Papua compris) est ainsi passé de 13 000 en 1965 à 30 000 en 1970, celui des vacanciers de 7 500 à 14 300, leurs dépenses totales atteignant 10,5 millions de dollars australiens, ce qui a placé le tourisme au rang des principales sources de revenus du Territoire.

367. Bien que les voyageurs viennent en grande majorité d'Australie (les quatre cinquièmes environ), la décision de l'Association du transport aérien international de réduire de 45 à 35 jours la durée des billets circulaires risque de mettre un frein à ce développement : les touristes des Etats-Unis en particulier pourraient renoncer à inclure la Nouvelle-Guinée dans leurs itinéraires du Pacifique sud.

368. A défaut d'animaux sauvages, le Territoire pourrait proposer aux voyageurs la visite de réserves d'oiseaux exotiques. Or, bien que celles-ci existent, il ne semble pas qu'un effort particulier ait été fait dans ce sens. En outre, le musée, dont les remarquables sculptures pourraient retenir les touristes, est installé à l'étroit dans une aile de la Chambre d'assemblée et a disposé en 1970 de quelques centaines de dollars seulement pour l'acquisition de pièces. Il devrait pouvoir être enrichi et transféré dans des locaux plus spacieux. La petite annexe du musée à Goroka est, d'ores et déjà, fort bien installée.

9. Energie

369. Alors que la puissance installée dans le Territoire dépassait légèrement 23 mégawatts en 1970, celle du barrage du Ramu dans les Hautes Terres de l'Est atteindra après complet achèvement 250 mégawatts. Dans une première étape qui pourrait être entreprise cette année et achevée en 1976, une centrale de 100 000 chevaux serait mise en service. Ce projet, d'un coût de 29 millions de dollars australiens, dont 21 millions ont été demandés à l'Association internationale de développement, intéresse une région habitée par près de la moitié de la population du Territoire.

D. L'application du programme de développement : les communications et les échanges

1. Routes

370. Le relief tourmenté du Territoire et son morcellement ne facilitent certainement pas la construction d'un réseau routier dense et cohérent. Néanmoins, en hésitant pendant longtemps à entreprendre la construction de routes principales, l'Administration a contribué autant que la géographie au manque de liaisons intérieures de surface et maintenu ainsi le Territoire dans la dépendance d'un réseau aérien excellent mais fort coûteux. L'axe principal qui, parti du port de Lae aboutit au coeur des Hautes Terres, n'a été achevé qu'en 1966. Son prolongement jusqu'à Mendi est en bonne voie mais sera terminé seulement en 1973.

371. Pour effacer son retard, l'Administration a entrepris au cours des dernières années un vaste programme de construction et a demandé à des techniciens du PNUD de lui soumettre des propositions d'ensemble pour l'amélioration des transports en Nouvelle-Guinée. Le rapport des experts a été déposé en novembre 1969.

372. Déjà se dessinent les grandes lignes d'un réseau coordonné de routes : une seconde liaison entre les Hautes Terres et la mer, à Madang, pour laquelle des soumissions ont été demandées à des bureaux d'études; une bretelle, qui est achevée, le long de la vallée du Ramu, entre l'axe Lae-Goroka et cette nouvelle route; la soudure définitive des tronçons entre Madang et Bogia sur la côte septentrionale; la pénétration progressive de la route de Wewak dans les montagnes peuplées du Sepik (celle-ci a déjà atteint la limite des deux Sepik).

373. La construction des grands axes routiers est prise en charge par le budget australien. Mais les petites liaisons régionales se multiplient grâce à la constitution du "Fonds de développement rural" du Territoire : celui-ci finance dans la limite de 50 p. 100 les projets qui lui sont soumis par les conseils ruraux et qui ont été approuvés. Stimulés par la subvention du Fonds, les conseils ont entrepris la construction de nombreuses voies secondaires qui faciliteront la collecte des produits agricoles.

2. Aviation civile

374. La Mission a reçu une requête qui, s'appuyant sur le rapport des experts du PNUD, demandait de rendre à lae le caractère d'aéroport international qu'il avait eu entre 1946 et 1966. Bien que le choix de l'emplacement de l'aéroport principal du pays ait des incidences politiques, notamment en ce qui concerne l'unité du Territoire, il s'agit d'un problème essentiellement technique et la Mission ne juge pas devoir faire une recommandation sur ce point. Elle observe que les experts du PNUD ont envisagé effectivement la construction d'un second aérodrome international dans le Territoire.

375. La Mission a appris avec intérêt que des Néo-Guinéens recevaient une formation de pilote : trois d'entre eux avaient déjà acquis leurs brevets et étaient employés par des compagnies aériennes, trois étaient en cours de formation et trois autres venaient de commencer leur entraînement.

3. Navigation maritime

376. La précédente Mission avait souligné certaines anomalies dans les frets et s'était faite l'écho des critiques portées par l'Association des planteurs contre le coût élevé du transport par mer entre l'Australie et le Territoire. Ces observations restent valables. Pendant le séjour de la Mission, **une augmentation** de 15 p. 100 du fret a été décidée par la conférence des armateurs. L'Administration n'est pas en mesure de contrôler de telles hausses, **que les intéressés** justifient en faisant valoir que les frets n'ont pas été modifiés pendant six ans et que leurs opérations sur la Nouvelle-Guinée restent déficitaires. Depuis 1966, le fret du carburant aurait notamment augmenté de moitié et celui des redevances de mouillage de 22 p. 100. Les sociétés d'armement continuent en outre à affirmer que les chargements pour la Nouvelle-Guinée sont trop disparates et les équipements portuaires trop rudimentaires pour assurer la rentabilité des transports maritimes avec le Territoire. Peut-être des tarifs différenciés **pourraient-ils cependant être** élaborés de façon **qu'aucun surpris ne soit payé lorsque les navires sont** déchargés dans l'un des quatre ports les mieux équipés du Territoire. A l'heure actuelle, le fret appliqué entre Sydney et Port Moresby est à peine inférieur (28,80 dollars australiens par tonne) à celui **payé pour le trajet** Londres-Sydney (29,90 dollars australiens).

377. Plusieurs orateurs, notamment en Nouvelle-Irlande, ont exprimé devant la Mission de visite le voeu qu'une compagnie maritime territoriale fût créée de façon à améliorer les liaisons des régions insulaires avec le reste du monde. Leur requête, qui ignore le coût de constitution et d'entretien d'une flotte, témoigne cependant que les producteurs ne sont pas satisfaits de la façon dont les armements privés évacuent actuellement le coprah et le cacao.

4. Télécommunications

378. En 1968 a été lancé un plan **quinquennal d'amélioration des télécommunications.** Sur les 14 millions de **dollars australiens qui doivent être engagés,** 6,3 millions proviendront d'un prêt consenti par la BIRD en juin 1968. Le programme,

qui a pour objet d'accroître substantiellement (en multipliant jusqu'à neuf fois le nombre de certains canaux) les liaisons téléphoniques, télégraphiques et de télex, permettra au Territoire de disposer d'un excellent réseau interne, relié par le câble "Sea com" à l'Australie et à l'Asie du Sud-Est. L'Administration compte que lorsque les améliorations seront achevées l'accroissement de revenu du Service des télécommunications suffira à couvrir les charges du prêt de la Banque internationale. D'ores et déjà, la Mission a pu apprécier par elle-même la qualité des liaisons téléphoniques et télégraphiques tant internes qu'internationales de la Nouvelle-Guinée.

379. Après l'adoption du programme et en raison de l'ouverture du chantier de Panguna, le Territoire a dû engager une dépense supplémentaire de 5,1 millions de dollars australiens pour renforcer et compléter le réseau télégraphique et téléphonique à Bougainville ainsi qu'entre cette île et le continent.

5. Commerce extérieur

380. Le déficit de la balance commerciale du Territoire s'est considérablement aggravé au cours des six dernières années; tandis que les exportations augmentaient d'environ 75 p. 100 de 1965 à 1970, les importations triplaient presque. En 1969/1970, les premières culminaient à 71,5 millions de dollars australiens, les secondes dépassaient 151 millions de dollars australiens. Cette détérioration apparente traduit en fait l'effort d'équipement considérable accompli en Nouvelle-Guinée. Il est significatif à cet égard que les achats de nourriture et de boissons aient seulement doublé tandis que les entrées de machines quintuplaient presque; les résultats de 1970 doivent certes être interprétés avec prudence, car les achats de la Compagnie de Bougainville ne se reproduiront pas l'année suivante mais, même s'ils sont défalqués du total, la structure des importations reste saine.

381. La lenteur relative de la progression des exportations tient notamment à ce que les investissements dans l'agriculture ne sont pas immédiatement productifs; ventes d'or et réexportations exclues, la progression a été la suivante depuis 1965 (en millions de dollars australiens) : 36,1; 36,4; 39,3; 51,5; 57,7 et 63,6. La mise en exploitation, l'an prochain, de la mine de Panguna, qui doit produire par an jusqu'à 150 000 à 170 000 tonnes de cuivre, 500 000 onces d'or (14,1 tonnes) et 1 million d'onces (28,3 tonnes) d'argent, transformera la structure du commerce extérieur néo-guinéen : le principal poste à l'exportation sera celui des produits miniers et la balance devrait devenir positive.

382. Si l'on analyse de plus près les statistiques commerciales du Territoire et si l'on examine les rapports de celui-ci avec ses cinq principaux partenaires commerciaux, on constate que trois d'entre eux, l'Australie, le Japon et les Etats-Unis, vendent à la Nouvelle-Guinée plus qu'ils n'achètent, tandis que le Royaume-Uni et la Communauté économique européenne (CEE) ont une balance déficitaire. Ce contraste entre pays vendeurs et pays acheteurs s'est accentué au cours des dernières années; entre 1964 et 1970, le solde bénéficiaire des ventes australiennes (Papua compris) est passé de 21 millions de dollars australiens à 71 millions de dollars australiens, celui des ventes des Etats-Unis de 3,5 millions de dollars australiens à 11,3 millions de dollars australiens et le solde négatif japonais

(- 3,5 millions de dollars australiens) est devenu fortement positif (+ 17,4 millions de dollars australiens). Dans le même temps, le Royaume-Uni réduisait son déficit de 7,3 à 3,1 millions de dollars australiens, mais la CEE l'aggravait (de 1,4 à 5,5 millions de dollars australiens). On notera enfin que la Chine continentale développe ses ventes (2,2 millions de dollars australiens en 1970), mais n'achète pas de produits néo-guinéens. Les pays du Sud-Est asiatique et du Pacifique, dont la production est souvent plus concurrente que complémentaire de celle de la Nouvelle-Guinée, paraissent éprouver une certaine difficulté à accroître leurs achats au même rythme que leurs ventes. Néanmoins, le Japon, qui a souscrit l'achat d'un million de tonnes de cuivre de Panguna et s'intéresse à des projets forestiers et halieutiques, devrait, dans un proche avenir, rétablir l'équilibre de ses échanges avec le Territoire.

383. L'Administration et certains membres de la Chambre d'assemblée appréhendent les conséquences d'une entrée éventuelle du Royaume-Uni dans la CEE. Une mission du Territoire s'est d'ailleurs rendue en Europe en 1970 pour informer les gouvernements des préoccupations néo-guinéennes. Actuellement, les produits agricoles entrent en franchise au Royaume-Uni et sont protégés par une préférence de 15 p. 100 pour le coprah et de 10 p. 100 pour l'huile de palme; or si les droits de la CEE sur le coprah sont nuls, ils restent fixés à 7 p. 100 pour le café, 6 p. 100 pour l'huile de palme et 4 p. 100 pour le cacao. Certes il appartient au Royaume-Uni seul de décider s'il demande à la Communauté d'accorder un régime particulier aux produits néo-guinéens comme elle l'a fait pour les sucres du Commonwealth. Certes la CEE peut objecter qu'elle est déjà le troisième acheteur du Territoire tout en restant un modeste fournisseur. Mais un accord devrait pouvoir être obtenu sur le maintien, pendant une période donnée, cinq ans par exemple, d'un minimum d'achats de la part de la Communauté élargie (Royaume-Uni compris). On pourrait envisager aussi la participation de la Nouvelle-Guinée aux foires des pays de la Communauté et l'Australie pourrait examiner avec les gouvernements intéressés les moyens d'augmenter leurs échanges commerciaux avec le Territoire dans les deux sens.

384. La balance des paiements courants du Territoire est déficitaire, le solde négatif des invisibles s'ajoutant à celui du commerce extérieur sans que les subventions et dépenses directes australiennes aient pu en 1970 - pour la première fois en 10 ans - rétablir l'équilibre.

385. Depuis 1960, la balance a évolué ainsi :

	<u>1960/1961</u>	<u>1964/1965</u>	<u>1969/1970</u>
	(Millions de dollars australiens)		
Commerce extérieur	-19	-35	-125
Invisibles	-16	-26	- 34
Transferts privés	- 1	+ 1	...
Transferts publics	+37	+71	+128
Solde	+ 1	+11	- 32

386. A plusieurs reprises au cours de la visite, la Mission a entendu des orateurs affirmer que les transferts publics vers le Territoire étaient entièrement compensés par les virements des fonctionnaires et des colons expatriés vers l'Australie.

Les statistiques ne confirment pas cette opinion : d'une part, **les revenus perçus** dans le Territoire de capitaux placés à l'extérieur sont légèrement inférieurs, avec 15 millions de dollars australiens, aux revenus perçus à l'extérieur de capitaux placés en Nouvelle-Guinée, soit 19 millions de dollars australiens; d'autre part, **le solde des transferts privés est sensiblement équilibré**. L'Administration doit cependant rester attentive au fait que la grande majorité des capitaux investis en Nouvelle-Guinée dans l'agriculture, l'exploitation forestière et minière, notamment dans la mine de Panguna, appartiennent à des non-autochtones : si leur rendement s'accroissait et **si les propriétaires viraient systématiquement leurs profits dans** leur pays d'origine, la Nouvelle-Guinée pourrait se trouver entraînée dans le cycle "déficit - investissement - déficit" par lequel sont passés de nombreux pays en voie de développement et des subventions massives resteraient nécessaires au rétablissement de l'équilibre des paiements.

387. Au terme d'une difficile enquête portant sur les années 1967/1968 et 1968/1969 et intéressant 300 entreprises, le service des statistiques du Territoire est parvenu à la conclusion que, pendant ces deux années, les flux d'investissements privés dans le Territoire en provenance de l'extérieur avaient atteint, respectivement, 32,7 et 43,5 millions de dollars australiens, tandis que les revenus de capitaux payables à l'extérieur s'étaient élevés à 14,6 et 18,3 millions de dollars australiens.

B. Le financement du programme de développement

1. Importance de l'aide extérieure

388. Le programme de développement, bien qu'il ait été bâti sur l'hypothèse d'une participation active du secteur privé, prévoyait une dépense publique de près d'un milliard de dollars australiens pendant ses cinq années d'exécution. Comme, en dépit de l'accroissement des facultés contributives de la population, les ressources propres du Territoire n'avaient pas suffi à atteindre cet objectif, les subventions australiennes ont dû être à la fois diversifiées et augmentées. A vrai dire, l'équilibre financier de la Nouvelle-Guinée (plus encore que celui du Papua) a toujours dépendu de l'aide extérieure. Les recettes du Territoire (Papua exclu) continuent à ne représenter qu'environ 30 p. 100 de ses dépenses : 18,4 millions de dollars australiens sur 60,3 millions en 1965/1966 et 40,1 millions de dollars australiens sur 135,8 millions en 1969/1970.

389. Certes, comme ces chiffres en témoignent, l'accroissement des recettes locales est impressionnant : environ 122 p. 100 en cinq ans. Mais l'augmentation des dépenses ne l'est pas moins, si bien que l'équilibre financier du Territoire repose toujours sur les subventions australiennes (71,4 millions de dollars australiens en 1969/1970) et, depuis quelques années, sur les emprunts (10,5 millions de dollars australiens en 1969/1970) auxquels il faut ajouter, **en 1969/1970**, l'emprunt spécial pour l'acquisition d'actions de la Compagnie de Bougainville et l'emprunt pour le port d'Arava.

390. L'Autorité administrante est consciente des inconvénients de cette situation : d'une part, la Chambre d'assemblée délibère sur un budget qui, dans une large mesure, ne dépend pas d'elle; d'autre part, les subventions se fondent dans la masse des recettes. En 1970, les autorités australiennes ont distingué l'"aide au développement" affectée à certains projets précis, de la subvention d'équilibre. En outre, l'indemnité d'éloignement attribuée aux fonctionnaires expatriés a été directement prise en charge par le budget du Commonwealth et n'apparaît plus dans celui du Territoire. Enfin, divers ministères et établissements publics australiens dépensent directement dans le Territoire environ 36 millions de dollars australiens en 1969/1970 (Papua inclus). Ceci a réduit à 23 p. 100 la part de la dépense publique prise en charge par les contribuables du Territoire.

391. Dans sa déclaration du 6 juillet 1970, le Ministre australien des territoires extérieurs a déclaré que l'objectif de son gouvernement était de "réduire progressivement la subvention d'équilibre, l'aide du Commonwealth étant principalement affectée au développement et à des formes spécifiques d'assistance". En outre, l'Administration s'est efforcée d'associer d'aussi près que possible les représentants élus de la population à la discussion de la subvention. Lorsque le projet de budget a été préparé par la Trésorerie, c'est le Comité des prévisions du Conseil exécutif de l'Administrateur composé de trois membres, qui négocie à Canberra le montant de la subvention et, selon les termes du Ministre, "c'est le Conseil exécutif de l'Administrateur qui est l'autorité en dernier ressort dans le Territoire pour mettre au point le projet de budget".

392. Ces décisions vont dans la bonne voie. On ne saurait s'attendre à ce que le Territoire parvienne dans un proche avenir à se procurer sur place les ressources nécessaires au paiement de ses dépenses. Mais, d'un autre côté, l'autonomie politique à laquelle va accéder la Nouvelle-Guinée n'aurait pas de sens si elle ne s'accompagnait de l'autonomie financière.

393. La Mission propose donc qu'un examen de l'ensemble des rubriques budgétaires soit entrepris en prenant en considération les suggestions suivantes : certaines dépenses directes du Commonwealth, comme les travaux publics, devraient être réintégrées dans le budget territorial; d'autres pourraient être mises à la charge de fondations (enseignement supérieur) ou d'organismes publics communs au Territoire et à l'Australie (aviation civile, sécurité aérienne, météorologie); on isolerait toute les dépenses qui peuvent être rattachées à un projet défini de manière à les faire bénéficier de subventions de développement; les dépenses de développement seraient, de façon générale, plus nettement distinguées, dans le budget, des dépenses de fonctionnement et d'entretien; les fonctionnaires expatriés seraient financièrement pris en charge par le budget australien, leur nombre seulement étant débattu entre les autorités australiennes et néo-guinéennes; la négociation annuelle sur le montant des subventions serait conduite par le Ministre territorial chargé des finances; le projet d'impôt sur le revenu adapté aux conditions locales serait rapidement mis au point pour accroître les revenus directs du Territoire.

2. Rôle financier des conseils locaux

394. Les conseils locaux perçoivent une taxe de capitation dont le produit s'est élevé en 1969/1970 à 1,6 million de dollars australiens pour l'ensemble du Territoire

sous tutelle. Mais la Mission a constaté que dans de nombreux districts, notamment dans les régions insulaires, le pourcentage d'arriérés était fort élevé. Les causes de cette évasion fiscale paraissent tantôt politiques (mésentente avec le conseil), tantôt économiques (la taxe est jugée trop élevée).

3. Crédit

395. Le crédit commercial est dispensé par des succursales des banques australiennes, la Banque de réserve étant elle-même représentée à Port Moresby. Son agence de Nouvelle-Guinée exerce déjà les fonctions financières d'une banque de réserve, mais ne contrôle pas le système bancaire et ne donne pas d'instructions aux banques. La création d'une banque de réserve territoriale est envisagée mais une récente panique a montré que les déposants assimilaient cette création à l'institution d'une monnaie locale qui ne serait pas soutenue par le dollar australien. La Mission estime souhaitable **que éventuellement après une campagne d'éducation, une banque de réserve** néo-guinéenne orientant le crédit soit constituée dans le Territoire car les besoins de celui-ci ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux du marché australien. Plus tard, la création d'une monnaie propre, entièrement garantie par le dollar australien, convertible sans limitation en monnaie australienne, pourrait être envisagée de façon à faciliter l'observation des mouvements monétaires intéressant le Territoire.

396. La Mission a été frappée par le nombre d'agences secondaires, gérées parfois par des commerçants, des missionnaires ou des fonctionnaires, que les banques d'épargne ont ouvertes jusque dans les postes les plus reculés du Territoire. Ces agences n'interviennent pas dans la distribution du crédit, mais familiarisent les paysans au moins avec la notion de l'institution bancaire.

397. Créée en 1965 et ouverte en 1967, la Banque de développement, organisme public, joue un rôle dont la Mission a pu mesurer l'importance tout au long de son voyage : il n'est guère de planteur ou d'artisan autochtone qui n'ait mentionné de quelque façon les activités de la banque. Celle-ci gère les quelques prêts de l'ancien "Bureau d'emprunt des autochtones" et le lourd "programme de crédit aux anciens combattants", **dont le volume est encore égal à celui de ses propres prêts.** La Banque a d'autre part pris en charge les prêts consentis par l'Association internationale de développement pour le financement de projets agricoles et d'élevage. En dehors d'une augmentation de capital par voie de subvention, la Banque a reçu en 1969/1970 un million de dollars australiens supplémentaires du Gouvernement australien pour résoudre des problèmes de liquidités.

398. Comme le Conseil de tutelle l'a remarqué, la Banque avait jusqu'à présent consenti un plus grand nombre de prêts aux autochtones qu'aux expatriés mais avait prêté plus aux seconds qu'aux premiers. Depuis le 1er juillet 1970, la tendance s'est renversée; la valeur des emprunts souscrits par les autochtones jusqu'au 24 février 1971, soit 1,2 million de dollars australiens, l'emporte sur celle des prêts aux expatriés, soit 860 000 dollars australiens. Ces chiffres semblent annoncer que pour l'ensemble de l'année les emprunts néo-guinéens seront supérieurs et les emprunts **des expatriés inférieurs à ceux de l'année antérieure.**

399. Des emprunteurs autochtones, notamment en Nouvelle-Irlande, se sont plaints à la Mission de la durée trop courte des prêts et du taux élevé de l'intérêt. Le taux appliqué le plus généralement aux autochtones est de 6 p. 100 alors qu'il est de 7 1/2 p. 100 pour les emprunteurs expatriés. La durée varie, notamment en Nouvelle-Irlande, de 12 mois à 8 ans. Bien qu'elle applique un taux d'intérêt proche des taux commerciaux, la Banque qui, en raison de sa fonction **sociale, engage** des frais administratifs élevés pour des prêts d'un montant très modeste (parfois moins de 200 dollars) **n'a pu encore assurer l'équilibre de son compte d'exploitation.**

400. La Banque n'éprouve pas de difficulté exceptionnelle à obtenir le remboursement de ses prêts : le pourcentage d'arriérés par rapport au total des prêts est de 10,4 p. 100 pour les autochtones et 8,8 p. 100 pour les expatriés. Aucune action n'a dû être ouverte en justice et 16 saisies seulement ont dû être opérées.

F. Conclusion

401. La Mission de visite a trouvé un Territoire encore pauvre certes mais en pleine expansion qui retire les premiers fruits des efforts considérables accomplis par l'Autorité administrante au cours des **10 dernières années.**

402. Elle remarque cependant que le cadre politique et social dans lequel s'exécute le programme de développement va substantiellement changer dans un proche avenir; à l'Administration australienne se substituera progressivement un **gouvernement** autonome néo-guinéen responsable, entre autres, du progrès économique; les promotions de diplômés des établissements supérieurs s'étofferont et des jeunes Néo-Guinéens, par dizaines puis par **centaines, occuperont peu à peu des postes de haute technicité** et des responsabilités croissantes; **enfin, une économie jusqu'à présent essentiellement agricole** devra s'adapter à la mise en exploitation d'un gisement minier gigantesque à l'échelle de la Nouvelle-Guinée.

403. Pour surmonter les difficultés qui les attendent, les responsables du développement du Territoire devront évidemment prendre conscience de ces changements en profondeur mais aussi pouvoir compter sur le maintien d'une aide importante de l'Australie et des Nations Unies.

404. L'état de dépendance financière, dans lequel sera de ce fait maintenu le Territoire, constituera d'ailleurs une des données fondamentales de la politique économique du futur **gouvernement** néo-guinéen.

CHAPITRE IV

PROGRES SOCIAL

A. Enseignement

1. Généralités

405. Les grandes lignes du système d'enseignement du Territoire ont déjà été exposées dans les rapports des Missions de visite de 1962, 1965 et 1968 9/. Le présent rapport se bornera donc essentiellement à signaler les modifications intervenues depuis le **rapport de la dernière Mission de visite, en 1968.**

406. En 1969, un Comité consultatif de l'enseignement a été créé et chargé, sous la direction de M. W. J. Weeden, de recommander les modifications qu'il jugerait souhaitable d'apporter au système d'enseignement. Comme suite au rapport du Comité, dont le gouvernement a accepté les conclusions, les organismes suivants ont été créés :

a) La Commission d'enseignement du Territoire. La Commission se compose du Directeur de l'éducation, de représentants de l'Administration, des églises et des missions, des conseils locaux, des enseignants, des milieux d'affaires, des associations civiques et de l'enseignement supérieur. La Commission est investie d'importantes fonctions de planification et d'administration de l'enseignement au niveau national;

b) Les commissions d'enseignement de district. Il s'agit de groupes représentant la population locale **qui sont responsables de l'application de la politique scolaire à l'échelon local et de la planification et du développement de l'enseignement dans les districts;**

c) La Commission du corps enseignant. C'est de cette commission que relèvent tous les membres du corps enseignant du Territoire, que leur employeur soit l'Administration ou une mission. L'ordonnance créant la Commission du corps enseignant dispose que, sous le nouveau régime, les traitements de départ des maîtres enseignant dans des établissements privés seront calculés d'après le barème applicable dans les écoles publiques. Des primes d'ancienneté et des indemnités de responsabilité seront instituées en juillet 1972. Le Président de la Commission est un autochtone.

407. Les objectifs du système d'enseignement du Territoire sont énoncés dans la Education Ordinance (Ordonnance sur l'enseignement) de 1970 dans les termes suivants :

9/ Voir Documents officiels du Conseil de tutelle, vingt-neuvième session, Supplément No 3, chap. III; ibid., trente-deuxième session, Supplément No 3, chap. V; et ibid., trente-cinquième session, Supplément No 2, chap. IV.

1) Conformément aux dispositions du présent article, le système d'enseignement du Territoire faisant appel au dévouement et à la pleine coopération des particuliers et organismes s'occupant d'enseignement dans le Territoire (notamment les églises et les missions, le corps enseignant, les conseils locaux, l'Administration et la communauté dans son ensemble) et utilisant au maximum toutes les ressources disponibles, se propose d'atteindre les buts suivants :

- a) Mettre au point et encourager la mise au point d'un système d'enseignement conforme aux besoins du Territoire et de sa population;
- b) Etablir des normes d'enseignement pour tout le Territoire, les maintenir et les améliorer; **et**
- c) Faire bénéficier de cet enseignement un aussi grand nombre d'élèves que possible,

dans la mesure où ce résultat peut être obtenu par des dispositions législatives et administratives et de manière à susciter notamment le sentiment d'une communauté de but et de l'appartenance à un même pays ainsi que le sentiment de l'importance et de la valeur de l'enseignement à tous ses niveaux.

2) En cherchant à atteindre ces buts, on tiendra tout particulièrement compte, dans la mesure où cela est raisonnablement possible et conforme aux objectifs fondamentaux du système :

- a) Du droit des parents de faire donner à leurs enfants l'enseignement qu'ils souhaitent;
- b) De l'intérêt qu'il y a à admettre une certaine diversité de méthodes d'enseignement dans la mesure où cela ne nuit pas aux résultats scolaires; et
- c) De l'intérêt qu'il y a à préserver l'identité et le caractère des établissements d'enseignement de type particulier (qu'il s'agisse d'établissements religieux ou autres, à **condition qu'ils** n'opèrent pas de distinctions de race ou de couleur ni n'appliquent d'autres critères inacceptables dans une société civilisée).

3) Rien dans la présente ordonnance ne restreint **ni n'autorise la** promulgation de règlements restreignant l'enseignement religieux ou idéologique dans les établissements d'enseignement, mais :

- a) Aucun établissement du système d'enseignement du Territoire n'est autorisé à exclure un enfant du seul fait de son affiliation religieuse ou idéologique;

- b) Aucun enfant fréquentant un établissement du système d'enseignement du Territoire ne sera contraint de recevoir un enseignement religieux ou idéologique contre le désir exprès de ses parents ou tuteurs; et
- c) Le Conseil d'administration de chaque établissement d'enseignement veillera, sur demande, à ce que des dispositions raisonnables et suffisantes soient prises pour permettre aux enfants appartenant à des confessions autres que celles de l'établissement de recevoir l'enseignement religieux ou idéologique correspondant à leurs propres croyances, à condition que ces dispositions puissent être prises sans compromettre la marche normale des études, autres que religieuses ou idéologiques, dans l'établissement en question."

La mise au point d'un système d'enseignement correspondant aux besoins du Territoire et de sa population conduit à énoncer en matière d'enseignement les grands objectifs suivants :

a) Le progrès politique, économique, social et intellectuel de la population;

b) La compréhension et la juste appréciation de la culture autochtone traditionnelle et des autres cultures ainsi que la formation d'une identité nationale et culturelle propre répondant aux exigences du présent.

2. Enseignement primaire

408. Au cours des dernières années, dans les écoles primaires, l'accent a été mis davantage sur la consolidation que sur l'expansion et on s'est efforcé d'amener un plus grand nombre d'enfants jusqu'à la fin du cycle primaire (classe VI). Dans le Territoire du Papua et de la Nouvelle-Guinée, le nombre total des élèves inscrits a augmenté de 4,37 p. 100, passant de 209 645 en 1968 à 218 800 en 1971, mais le nombre d'inscrits en classe VI a augmenté de 65 p. 100 pendant la même période. Simultanément, le nombre d'instituteurs a augmenté de 6,6 p. 100. En 1970, 53 p. 100 des enfants âgés de 7 à 12 ans ont fréquenté l'école primaire, contre 50 p. 100 en 1968.

409. Dans quelques districts, notamment dans les districts des Hautes Terres de l'Ouest, de Chimbu et du Sepik occidental, ainsi que dans les régions écartées d'autres districts, la situation est moins bonne que ne l'indiquent les chiffres pour l'ensemble du Territoire. Dans le district du Sepik occidental, par exemple, 18,4 p. 100 seulement des enfants ayant l'âge de fréquenter l'école primaire sont scolarisés.

410. La Mission est d'avis qu'il faudrait d'urgence s'efforcer d'ouvrir de nouvelles écoles primaires dans les districts les moins favorisés de manière à ne pas donner l'impression que certains districts sont plus favorisés que d'autres. Etant donné la gravité de la situation et les nombreuses demandes des habitants de ces régions

tendant à ce que de nouvelles écoles primaires soient ouvertes, c'est là un problème dont il faudrait immédiatement s'occuper.

411. La Mission note que l'objectif à long terme du programme d'enseignement est de mettre sur pied un système d'enseignement complet pour l'ensemble du Territoire, grâce auquel tous les enfants auront accès à l'enseignement primaire. La Mission pense qu'en essayant d'atteindre cet objectif, les progrès devraient être accélérés dans les régions les moins favorisées.

412. Dans tous les districts, on s'est plaint de ce qu'un grand nombre d'enfants quittaient l'école au niveau de la classe VI. Le problème vient du fait qu'il n'y a pas suffisamment d'établissements d'enseignements secondaire, professionnel et technique pour recevoir les élèves qui obtiennent chaque année leur diplôme de fin d'études primaires.

413. La Mission se rend parfaitement compte que cette situation n'est pas particulière à la Nouvelle-Guinée et existe dans de nombreux pays en voie de développement. Néanmoins, elle est d'avis qu'un effort particulier devrait être fait pour remédier à cette situation avant qu'elle ne prenne l'ampleur d'un grave problème social. La Mission a appris que la majorité des enfants ayant terminé leurs études primaires retournent dans **leurs villages où rien n'est fait pour améliorer ou utiliser les quelques connaissances qu'ils ont acquises à l'école.** Le but principal de l'enseignement primaire devrait être d'offrir aux enfants un enseignement qui corresponde à leurs conditions actuelles de vie tout en les préparant suffisamment aux changements rapides qu'entraîne la modernisation. Il conviendrait peut-être d'inclure dans leur programme quelques principes élémentaires d'agriculture qui pourraient leur être utiles lorsqu'ils retournent dans leur communauté. La Mission pense également que pour répondre aux besoins du Territoire **il devrait y avoir davantage d'écoles techniques et professionnelles.**

3. Enseignement secondaire

414. Au cours des trois dernières années, certains faits nouveaux importants sont intervenus en ce qui concerne l'enseignement secondaire dans le Territoire. Sur la recommandation du Comité consultatif de l'enseignement, chaque école a été dotée d'un conseil d'administration où sont fortement représentés la communauté desservie par l'école ainsi que les élèves, le personnel enseignant et l'organisme qui gère l'école. Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement secondaire, le corps des inspecteurs a été élargi. Tous les programmes d'enseignement secondaire font l'objet d'une révision complète.

415. L'accent a surtout été mis sur l'expansion. Le nombre des élèves du secondaire a augmenté de 43 p. 100, passant de 14 371 en 1968 à 20 555 en 1971 et celui des élèves de l'enseignement technique a augmenté de 95,7 p. 100 pendant la même période. Le nombre de professeurs de l'enseignement secondaire a augmenté de 83,5 p. 100. La première **Senior High School** du Territoire a été ouverte en 1969 à Sogeri à l'intention des élèves des niveaux V et VI et elle a délivré ses premiers diplômes en 1970. Cette école répondait à un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps, car toutes les autres écoles secondaires n'assurent un enseignement que jusqu'au niveau IV. On croit savoir qu'en 1972 **une deuxième Senior High School** sera ouverte à **Keravat, en Nouvelle-Bretagne orientale.**

416. Pendant son séjour dans le Territoire, la Mission a reçu de nombreuses demandes tendant à ce que de nouvelles écoles secondaires, techniques et professionnelles soient ouvertes. Il paraît évident que la population du Territoire voit dans l'enseignement la clef d'un avenir meilleur. La Mission croit qu'il faudrait faire un effort supplémentaire pour supprimer le barrage qui existe actuellement entre l'école primaire et l'école secondaire. Il ressort des statistiques dont on dispose qu'il n'existe pas suffisamment d'écoles secondaires pour recevoir le grand nombre d'enfants, qui, chaque année, passent l'examen d'entrée dans l'enseignement secondaire. En 1969, par exemple, 11 504 élèves ont quitté la classe VI de l'enseignement primaire et 4 646 d'entre eux seulement ont été inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire.

417. Des locaux scolaires et des professeurs qualifiés sont nécessaires pour résoudre ce problème. En Nouvelle-Guinée même, il n'existe pas encore suffisamment de professeurs locaux pour répondre aux besoins actuels. L'école normale de Goroka, créée en 1966, est le seul établissement du Territoire qui forme des professeurs d'enseignement secondaire. Ses premiers diplômés sont entrés en fonctions en 1969 et, compte tenu des immenses besoins du Territoire, leur nombre est loin d'être suffisant. Le Territoire est largement tributaire de l'Australie pour les professeurs de l'enseignement secondaire. Il y a également un certain nombre de membres des **services** de volontaires du Royaume-Uni et du Canada. Le nombre de professeurs fournis par ces organisations est limité car l'Australie, le Royaume-Uni et le Canada manquent eux aussi, dans une certaine mesure, de professeurs qualifiés. On a fait valoir devant la Mission que des professeurs pourraient être recrutés dans quelques pays voisins de la Nouvelle-Guinée. On croit savoir que des demandes ont été adressées à l'Administration tendant à ce que des professeurs soient recrutés aux Philippines mais que toutes ces demandes ont été écartées. La Mission pense qu'étant donné la gravité du problème **il y** a lieu d'envisager sérieusement la possibilité de recruter des professeurs qualifiés dans d'autres pays aux termes de contrats de durée déterminée. Si la pénurie de professeurs persiste, ces contrats pourraient être renouvelés jusqu'à ce que l'on dispose de personnel local. La situation en Nouvelle-Guinée exige une attention particulière.

418. La Mission s'est rendue dans un certain nombre d'écoles secondaires ainsi qu'au Collège technique de Port Moresby. Elle a été favorablement impressionnée par la qualité des enseignants et des élèves dans toutes ces institutions. L'équipement du Collège technique était d'un très haut niveau.

419. La Mission a observé que, mis à part l'anglais, qui est la langue officielle du Territoire, aucune langue étrangère n'est enseignée dans les écoles secondaires. Elle recommande qu'il soit remédié à cette anomalie et estime souhaitable que l'enseignement de l'une des langues utilisées dans la région du Pacifique soit inscrit dans les programmes scolaires. Ces derniers devraient également comprendre l'étude de la géographie et de l'histoire des pays d'Afrique et d'Asie qui en sont actuellement à la même phase de développement que la Nouvelle-Guinée.

4. Enseignement supérieur

420. L'Université du Papua et de la Nouvelle-Guinée a commencé à fonctionner en 1966 avec un cours préparatoire d'une durée d'un an. Actuellement, **les étudiants** peuvent y suivre, en lettres, en droit, en sciences et en pédagogie, des cours de préparation au premier diplôme de l'enseignement supérieur et des cours destinés aux étudiants diplômés. Normalement, les étudiants suivent le cours préparatoire d'une année avant de commencer des études du premier cycle. Lorsque le nombre des étudiants ayant terminé leur sixième année d'enseignement secondaire sera suffisant, l'année préparatoire sera supprimée. Pour l'ensemble des matières enseignées, plus de 1 000 étudiants à temps plein et à temps partiel sont inscrits cette année. La Mission s'est rendue deux fois à l'Université et a été favorablement impressionnée par les progrès accomplis. Le niveau des étudiants était tout à fait honorable et les bâtiments et le matériel d'excellente qualité.

421. L'Institut de technologie de Lae a été ouvert en 1967. Il compte des étudiants préparant des diplômes de génie civil, de topographie, de mécanique et électricité, de comptabilité, d'architecture et d'entrepreneur de bâtiment. La Mission s'est rendue à l'Institut en période de vacances et **n'a pu rencontrer aucun étudiant**. L'Institut est un établissement de qualité et la Mission a constaté avec satisfaction que, **bien que certains bâtiments ne l'eussent pas encore terminés**, la construction était en bonne voie. C'est un établissement qui, très certainement, jouera un rôle important dans l'avenir d'un pays en voie d'évolution rapide.

422. Le rendement de ces deux institutions demeure encore faible, mais l'on prévoit que le chiffre annuel de diplômés atteindra 160 en 1973.

423. L'Institut d'administration de Port Moresby est situé près de l'Université du Papua et de la Nouvelle-Guinée, dont il partage certaines installations. La Mission s'est rendue à l'Institut, où **elle a pu s'entretenir avec les étudiants**, dont la plupart étaient des fonctionnaires appelés à recevoir une formation spéciale de façon à pouvoir occuper des postes d'un plus haut niveau au sein de l'Administration. La Mission est convaincue que l'Institut est promis à un rôle plus important encore lorsque le développement de l'administration locale **s'accélérera**.

424. Faute de temps, la Mission n'a pas été en mesure de se rendre à l'Ecole médicale de Port Moresby, ni à l'Institut agricole de Vudal, **dans le district de la Nouvelle-Bretagne orientale**, ni à l'Ecole de sylviculture de Bulolo, dans le district de Morobe.

425. Sur la recommandation du Comité consultatif de l'enseignement, une Commission d'enquête de l'enseignement supérieur a été créée en 1970; elle a été placée sous la présidence de sir Allen Brown et chargée d'entreprendre une étude et de formuler des recommandations concernant les institutions qui offrent un enseignement aux niveaux postsecondaire et supérieur. La Commission a déjà commencé à rassembler des éléments d'information et son rapport devrait aider considérablement l'Administration à déterminer l'organisation future de l'enseignement supérieur dans le Territoire.

B. Santé publique

426. C'est sans doute dans le domaine de la santé publique que l'Administration a obtenu les meilleurs résultats tant en ce qui concerne la qualité des services que leur aire d'extension. En 1970, l'administration et les missions prises ensemble géraient 249 hôpitaux, 263 maternités et centres d'hygiène infantile ainsi que 2 310 dispensaires itinérants, 1 611 postes de secours et centres médicaux et 11 centres de santé ruraux. Entre 1968 et 1970, les dépenses de l'Administration pour les services de santé dans le Territoire sous tutelle sont passées de 7 838 510 dollars australiens à 10 072 211 dollars australiens. La Mission s'est rendue à l'hôpital régional de Goroka et a été favorablement impressionnée par les installations et la qualité des services. Elle a trouvé partout la preuve du succès du programme sanitaire qui, dans certaines régions, notamment celle de Rabaul, se manifeste par un accroissement important du taux de natalité et une amélioration de la qualité de vie des populations.

427. Selon les dernières statistiques dont on dispose, sur les 2 084 décès enregistrés dans les hôpitaux de l'Administration pendant l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1969, 370 au moins étaient dus à la pneumonie. La Mission recommande que des mesures soient prises rapidement pour enrayer cette maladie, qui semble surtout sévir dans les Hautes Terres.

428. La Mission s'est également rendue au centre de formation antipaludique de Kundiawa, dont elle a rencontré le directeur et un groupe de stagiaires. A la fin de la période de formation, ces stagiaires seront employés comme agents de lutte antipaludique et seront affectés à des postes dans l'ensemble du Territoire. La Mission a apprécié la qualité de la formation donnée, mais elle a constaté avec regret que le Centre ne pouvait loger et former que 8 à 12 étudiants à la fois. Etant donné que le paludisme est une maladie assez répandue en Nouvelle-Guinée et qu'il faudrait un personnel assez important pour obtenir son éradication, l'Administration devrait songer à développer ce centre de formation et à accroître le nombre des stagiaires **de façon à répondre aux besoins présents et futurs du Territoire.**

429. La Mission estime qu'il faut continuer à mettre l'accent sur la médecine préventive, la formation médicale et l'éducation sanitaire des communautés.

C. Relations du travail

430. Les missions précédentes ont constaté qu'il n'existait pas de véritables syndicats dans le Territoire. La situation à cet égard demeure inchangée. Toutefois, des associations de travailleurs se sont formées à Lae, Wau/Bulolo, Goroka, Mount Hagen, Madang, Wewak, Lorengau, Kavieng, Rabaul, Vanimo et Panguna; elles ont été enregistrées comme organisations professionnelles. La **Bougainville Catholic Teachers' Association** est également inscrite comme organisation professionnelle. Parmi les associations représentant les travailleurs au Papua et en Nouvelle-Guinée, on peut encore mentionner l'Association des employés de banque, l'Association des agents de police, l'Association du personnel de l'Université du Papua et de la Nouvelle-Guinée, l'Association du personnel de l'Institut de technologie et la **Local Teachers Association**. Au 30 juin 1970, le Territoire du Papua et de la Nouvelle-Guinée comptait 27 associations professionnelles

enregistrées auprès du Département du travail, représentant au total un effectif de 19 169 membres, dont 15 569 au moins étaient des employés autochtones. L'Association de la fonction publique, dont l'effectif total s'élevait en juin 1970 à 11 953 membres, est l'organisation syndicale la plus importante du Territoire et sans doute aussi la mieux structurée. Etant donné le nombre de ses adhérents, elle est certainement dans une position favorable pour négocier efficacement avec l'Administration les conditions d'emploi de ses membres.

431. Le 4 mars 1970, une Fédération des associations de travailleurs s'est créée, qui a été enregistrée en tant qu'organisation professionnelle. Les membres actuels de la Fédération sont les associations de travailleurs de Lae, Madang, Goroka, Wewak, Rabaul, ainsi que celle du district du Nord.

432. La Mission s'est entretenue avec le **Président** de l'Association des travailleurs de Lae, qui a déclaré que son **association** arrivait très difficilement à assurer le financement de ses activités parce que les salaires des autochtones étaient très bas dans le Territoire et que, de ce fait, les ouvriers avaient de la peine à contribuer aux dépenses de l'Association. A son avis, la cotisation à payer avait sans doute empêché bien des travailleurs d'adhérer à l'Association. Le **Président** a indiqué que pour développer les associations de travailleurs il faudrait peut-être faire appel à l'assistance de l'Organisation internationale du Travail, en ce qui concerne tant les ressources financières que le personnel.

433. La Mission estime que **dans le Territoire**, où la plupart des projets de développement, qu'ils relèvent du secteur public ou du secteur privé, font appel à une main-d'oeuvre nombreuse, le syndicalisme est appelé à jouer un grand rôle dans les négociations concernant les salaires et les autres conditions d'emploi. Les travailleurs ne semblent pas comprendre les avantages qu'ils pourraient tirer d'organisations syndicales efficaces. L'OIT pourrait contribuer sensiblement à améliorer la situation en fournissant une assistance extérieure, en envoyant par exemple du personnel qui pourrait aider à la mise en place de syndicats. La Mission recommande que l'Administration envisage d'envoyer des membres, jeunes et dynamiques, des associations de travailleurs du Territoire dans des pays où la situation générale s'apparente à celle de la Nouvelle-Guinée et où ils pourraient observer et étudier la façon dont les organisations syndicales se sont développées. Ces membres pourraient également tirer bénéfice d'une participation à des conférences internationales, et la Mission recommande en conséquence que, lorsqu'il sera question de désigner une délégation pour une conférence internationale de ce type, des membres des associations de travailleurs et de la Fédération des associations de travailleurs soient appelés à en faire partie.

D. Condition de la femme

434. Dans la société néo-guinéenne traditionnelle, le rôle de la femme consistait à produire la nourriture et à s'occuper des enfants en bas âge, tandis que celui de l'homme était de se battre, de protéger les siens et de fabriquer des armes. Cette division du travail continue d'affecter aujourd'hui encore la situation des femmes, bien que le rôle des hommes ait évolué avec la cessation des luttes tribales et le développement des cultures marchandes et du travail rémunéré. Un peu partout, on voit des femmes au travail, cultivant les jardins

ou transportant de lourdes charges dans leurs sacs de corde attachés sur le front, tandis que, sur les routes récemment construites, les hommes conduisent les camions de l'économie moderne. Il est vrai que les femmes peuvent avoir une influence sur la vie du village, surtout dans les clans matrilineaires. Elles peuvent généralement posséder des biens ou hériter **et ne sont pas privées des droits essentiels**, mais les inégalités traditionnelles subsistent encore.

435. Au fur et à mesure que l'enseignement se répand, la disparité entre le rôle des hommes et celui des femmes diminue, surtout parmi les jeunes. Dans beaucoup de régions, on constate chez les parents une certaine réticence à laisser leurs filles aller à l'école, surtout si cela les oblige à quitter le foyer. Néanmoins, les filles représentent un tiers des effectifs à tous les niveaux de l'enseignement primaire. Elles occupent également une bonne place dans les cycles secondaire et supérieur. A l'exception de quatre écoles de garçons, toutes les écoles secondaires de l'Administration sont désormais mixtes, tandis que les missions dirigent un certain nombre d'écoles secondaires réservées aux filles. A en juger par les écoles que la Mission a visitées, les filles participent activement à la vie scolaire. A l'Ecole normale secondaire de Goroka, on compte une jeune fille pour quatre jeunes gens, et en 1970 une jeune fille était présidente du Conseil représentant les étudiants. A l'université aussi, les jeunes filles sont bien représentées. En outre, **elles reçoivent de plus en plus une formation d'infirmière et d'aide soignante et aussi une formation d'assistante sociale titulaire ou auxiliaire.**

436. Les clubs de femmes, qui sont actuellement au nombre de 423 dans le Territoire sous tutelle, sont actifs dans la plupart des districts et contribuent à améliorer le niveau de vie dans les villages et les conditions de vie de la femme. En outre, les missions, les écoles et les organismes féminins veillent soigneusement à donner des rudiments d'économie domestique et d'enseignement ménager. D'une importance croissante sont les excellents services d'hygiène maternelle et infantile du Département de la santé publique et des missions, dont le réseau, remarquablement étendu, couvre la presque totalité du Territoire. Ces services ont fourni parfois des avis et du matériel en matière de planification de la famille, encore qu'à une échelle relativement limitée.

437. Les femmes jouent un rôle très restreint en politique. Il n'y a pas de femme membre de la Chambre d'assemblée et la Mission n'a pas rencontré de femme qui soit membre d'un Conseil local. La Mission a été frappée par le faible nombre de femmes qui ont pris la parole lors de ses réunions publiques. Au contraire, lors des débats dans les écoles et les universités, les jeunes filles ont très bien su s'exprimer. Les femmes ont, bien entendu, le droit de vote aux élections tant nationales que locales sur la même base que les hommes. Dans les zones relevant de certains **conseils** locaux, mais non partout, elles doivent verser des impôts, mais toujours à un taux sensiblement moins élevé que les hommes.

E. Discrimination

438. L'ordonnance de 1963 relative aux pratiques discriminatoires interdit les pratiques discriminatoires dans les lieux publics. En fait, la Mission n'a trouvé aucun indice réel de discrimination raciale flagrante et les relations entre les communautés sont, pour l'essentiel, détendues et agréables. Il existe certains

clubs et sociétés privés où, dans la pratique, les membres appartiennent à une seule race; on y dira cependant que ce n'est pas parce que les autres races en sont exclues mais plutôt parce que les intéressés ne veulent pas en devenir membres ou n'ont pas les moyens de le faire. De même, il y a des hôtels et des bars où, dans la pratique, les autochtones ont tendance à se grouper dans une partie de la salle ou du bâtiment, et les **expatriés** dans une autre : ici également, on dira que cela tient à des différences de prix et à des préférences sociales plutôt qu'à une exclusion délibérée.

439. De telles habitudes, bien qu'elles ne soient aucunement généralisées, sont néanmoins symptomatiques d'une séparation sociale qui pourrait créer des problèmes sociaux et même politiques, notamment dans certaines grandes zones urbaines, si elles continuaient d'avoir libre cours à une époque de rapide progrès politique et économique. Une telle séparation découle dans une certaine mesure d'écarts de niveaux de vie, qui sont très marqués. Les effets de ce problème sur la fonction publique ont été examinés au chapitre II et un certain nombre de fonctionnaires autochtones ont parlé à la Mission de ce qu'ils considèrent comme des pratiques discriminatoires de la part de l'Administration **en ce qui concerne** les traitements, le logement et les conditions d'emploi. Mais les écarts s'étendent également au secteur privé et il importe, dans ce domaine comme dans la fonction publique, que l'on s'efforce sciemment d'empêcher qu'ils ne donnent lieu à des sentiments de frustration ou de rancœur sociale, en particulier parmi les jeunes Néo-Guinéens instruits. Certains d'entre eux ont confié à la Mission leur crainte que les difficultés qu'ils éprouvent, ont-ils dit, à établir d'harmonieuses relations sociales sur un pied d'égalité avec les hommes d'affaires étrangers ne **provoquent, après l'autonomie, un mouvement d'opinion contre les** entreprises étrangères. Ils ont reconnu que dans une telle éventualité les conséquences seraient désastreuses pour le Territoire, **qui est lourdement tributaire** des techniques et du capital étrangers.

440. Il n'est ni simple ni facile d'apaiser ces craintes. On n'y parviendra que si tous les hommes de bonne volonté reconnaissent la nécessité d'adopter des attitudes sociales compatibles avec l'évolution politique. En règle générale, l'initiative doit émaner des étrangers. Très souvent, on verra qu'il convient non d'attendre des autochtones qu'ils adhèrent à des sociétés ou à des institutions existantes, mais plutôt d'en créer de nouvelles, en faisant appel à l'initiative et aux efforts concertés des différentes communautés. La Mission a vu des exemples de clubs, tant sociaux que sportifs, pleinement multiraciaux et il semble, en fait, que cette pratique soit assez courante.

F. Croissance de la population

441. En 1966/1967, la population autochtone de la Nouvelle-Guinée était estimée à 1 635 902 personnes, contre 1 772 744 en 1969/1970. L'augmentation nette a donc été de 136 842, soit près de 3 p. 100 par an.

442. Comme il a été dit ailleurs dans le présent rapport, le développement économique intensif, l'expansion de l'enseignement, les soins aux mères et aux enfants et, **d'une manière générale, l'amélioration des services de santé ont** provoqué une augmentation de la population dans beaucoup de secteurs. Par exemple,

dans certaines régions de la presqu'île de la Gazelle, caractérisée par une prospérité économique générale et un niveau de vie relativement plus élevé que dans le reste du Territoire, le taux net d'augmentation est plus élevé que partout ailleurs au Papua et en Nouvelle-Guinée; il est aussi parmi les plus élevés du monde. Si le taux d'accroissement annuel de population se maintient à ce niveau sans que l'on fasse rien pour le réduire, une grave menace au progrès économique et social pourrait en résulter.

443. Les migrations internes des régions rurales vers les zones urbaines, analogues à celles qui se produisent dans beaucoup d'autres pays, commencent à poser un problème en Nouvelle-Guinée. La croissance rapide des centres urbains et l'importance de l'afflux de migrants ruraux qui n'ont aucune racine dans leur nouveau milieu créent de nombreux problèmes sociaux. Cet afflux représente une énorme surcharge, à bien des égards, pour la santé publique, le logement, l'éducation et l'emploi, et une lourde charge pour tous les services sociaux. A Lae, la Mission a entendu parler des squatters et de la prostitution. Tous ces problèmes doivent être résolus d'urgence avant que la situation n'empire.

444. Nombreux sont ceux qui envisagent la planification de la famille avec méfiance tandis que d'autres, pour des raisons religieuses, s'opposent à toute forme de régulation des naissances. Toutefois, la Mission estime que des mesures de planification de la famille, telles que celles que l'Administration envisage actuellement, sont justifiées au moins dans certains secteurs très peuplés. La Mission considère également que le besoin croissant de mettre un frein à la migration vers les villes donne une force et une urgence **particulières aux** arguments, déjà acceptés par l'Administration, en faveur d'une augmentation de l'emploi rural. Il faut donc chercher une solution au problème foncier qui a entravé si souvent la mise en valeur agricole.

445. Le Département du bien-être social devrait être doté du personnel et des moyens matériels nécessaires pour résoudre les problèmes qui se posent dans les principaux centres urbains. La mission constate qu'un bon départ dans cette direction semble avoir été pris à Lae.

DEFENSE, RELATIONS INTERNATIONALES ET ROLE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

446. Maintenant que le moment de l'autonomie et de l'indépendance approche, a constaté la Mission, tout ce qui touche aux relations du Territoire avec le monde extérieur suscite un intérêt croissant. Après des siècles d'isolement, les Néo-Guinéens commencent à prendre conscience de l'existence d'autres pays. Certes, depuis de nombreuses années, l'Australie leur est familière et certains d'entre eux s'y sont même rendus. Mais c'est seulement dans un passé récent qu'un petit nombre de Néo-Guinéens ont commencé à visiter d'autres pays du Pacifique sud et de l'Asie du Sud-Est et même les Etats-Unis, l'Afrique et l'Europe. A leur retour, ils ont abordé les problèmes du Territoire dans une perspective nouvelle et ont été amenés à constater que leur cas n'était pas unique. Partout, les membres de la Mission ont observé que l'on prenait un intérêt très vif aux expériences des autres pays en voie de développement. Dans les districts les plus proches de l'Irian occidental, l'attention se porte particulièrement sur ce qui se passe dans cette partie voisine de l'Indonésie. En outre, à plusieurs reprises, on a interrogé la Mission sur la façon dont le Territoire serait défendu dans l'avenir, en particulier après son accession à l'indépendance, et sur la part que prendrait l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de sa sécurité.

447. On comprend en général qu'après l'accession à l'autonomie interne, la défense et les affaires étrangères demeureront la responsabilité de l'Australie jusqu'à l'indépendance. Mais dans ces deux domaines il existe des problèmes qu'il faut examiner au plus tôt.

448. Dans le domaine de la défense, il est souhaitable que les forces existant dans le Territoire, tout en continuant à faire partie de l'armée australienne et à être placées sous commandement australien, commencent à acquérir un certain loyalisme vis-à-vis du gouvernement local. La Mission s'est rendue à Wewak auprès d'un des deux bataillons du régiment des Iles du Pacifique, dont le nom peut prêter à confusion mais qui constitue, en fait, le noyau de la future armée du Papua et de la Nouvelle-Guinée, ainsi qu'à la station navale d'entraînement de Manus où sont basées cinq petites vedettes, embryon de la marine du Territoire. La Mission a été frappée dans les deux cas par l'importance accordée à la formation des officiers autochtones et par le souci des cadres d'inculquer aux officiers comme aux hommes le sentiment qu'ils appartiennent à une nation et sont au service de leur pays. Mais tant que ces unités resteront, comme c'est le cas à l'heure actuelle, sous commandement australien, elles risquent de demeurer quelque peu en dehors de la vie civique du pays. Pour éviter ce danger, et pour qu'au moment de l'indépendance les forces armées soient habituées à agir sous le contrôle d'hommes politiques autochtones et non de façon autonome, on pourrait charger un membre ministériel de la responsabilité des forces armées; celui-ci serait chargé de la liaison avec les forces de défense et se rendrait périodiquement auprès de toutes les unités pour leur faire bien comprendre qu'elles sont au service de la Chambre d'assemblée. La Mission a eu l'impression que ce loyalisme existait déjà dans la police. Cette dernière, qui compte environ 3 700 hommes, dont

200 officiers ou sous-officiers australiens, aura un rôle décisif à jouer dans les années à venir et il faudrait s'attacher particulièrement à y maintenir une stricte discipline et un moral élevé. La Mission croit comprendre que l'on a l'intention d'en augmenter les effectifs de façon qu'elle étende ses activités ordinaires de police et assure sa présence permanente dans un plus grand nombre de régions.

449. Dans le domaine des affaires étrangères, des mesures ont déjà été prises pour préparer le jour où un Papua et une Nouvelle-Guinée indépendants géreront leurs propres affaires. Le Gouvernement australien s'est fixé pour règle de consulter de plus en plus le Territoire sur les problèmes majeurs, notamment en matière d'affaires étrangères. Pour faciliter la conduite des affaires internationales dans l'Administration, un service spécial a été créé à cette fin au sein du Département de l'Administrateur. En 1970, deux fonctionnaires autochtones ont été désignés pour recevoir une formation diplomatique au Ministère des affaires étrangères de Canberra. L'un d'eux, qui a maintenant terminé son stage, complète sa formation en Nouvelle-Guinée. Le Territoire est représenté directement aux réunions de la Commission du Pacifique sud et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, dont il est un membre associé. Des représentants du Territoire font régulièrement partie de la délégation australienne à des sessions d'autres organismes des Nations Unies, aux conférences du Commonwealth et d'autres organisations. L'adhésion du Territoire à la Banque asiatique de développement a été demandée et sa participation à d'autres organisations internationales est envisagée. Un nombre important d'hommes politiques et de fonctionnaires locaux ont été envoyés à l'étranger pour des raisons diverses l'an dernier, et ce mouvement se poursuit. Durant le séjour de la Mission à Fort Moresby, la Chambre d'assemblée a accepté en faveur de son président et de cinq de ses membres une invitation à Djakarta du Parlement indonésien. Ces visites peuvent heureusement contribuer à l'amélioration des relations et à l'élimination des idées fausses.

450. Des activités de ce genre doivent être maintenues et il faut saisir toute occasion d'ouvrir aux Néo-Guinéens de nouvelles perspectives sur le monde. Il serait en particulier extrêmement souhaitable que les jeunes du Territoire acquièrent de l'expérience à l'extérieur, en particulier dans les pays en voie de développement. Il faut espérer que l'Organisation des Nations Unies comme les Etats Membres fourniront à cette fin toute l'assistance possible, notamment en octroyant des bourses et en organisant des échanges d'étudiants.

451. En Nouvelle-Guinée, on s'intéresse beaucoup à l'Organisation des Nations Unies, en particulier à son rôle actuel et futur dans la vie du Territoire sous tutelle et à son assistance financière et technique. Mais on témoigne aussi d'une grande ignorance à ce sujet. Le Territoire a depuis cinq ans reçu du Programme des Nations Unies pour le développement une aide d'environ 4 millions de dollars des Etats-Unis et obtenu des prêts et des crédits pour une valeur d'environ 22,5 millions de dollars des Etats-Unis de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement. Or, a constaté la Mission, fort peu de Néo-Guinéens en sont informés. L'ignorance n'est pas moindre en ce qui concerne les relations entre l'Organisation des Nations Unies et le Territoire : on a souvent demandé à la Mission si la tutelle serait maintenue après l'autonomie et si l'on disposerait

d'une aide de l'Organisation des Nations Unies pour assurer la défense du Territoire après l'indépendance. Il paraît indispensable d'informer d'urgence la population de ces questions. Il sera particulièrement important, à mesure que se rapproche la date de l'autonomie et de l'indépendance, de convaincre de vastes secteurs de la population que l'Organisation des Nations Unies continuera à s'intéresser au Territoire sous tutelle et à lui accorder son appui. Il est souhaitable aussi que l'Organisation, de son côté, démontre par tous les moyens dont elle dispose qu'il en est bien ainsi.

452. La Mission a discuté de l'ensemble de la question avec le Directeur du Centre d'information des Nations Unies à Port Moresby. Le Centre bénéficie du concours du Département de l'information et des services de vulgarisation de l'Administration ainsi que des services de radio, et il utilise activement le matériel d'information et les ressources dont il dispose. Toutefois, la Mission a eu l'impression que les uns et les autres étaient insuffisants pour faire face aux exigences particulières de la situation. La plupart des éléments d'information reçus de New York ne sont pas propres à être utilisés localement car ou bien ils traitent d'activités de l'Organisation des Nations Unies qui n'intéressent pas les Néo-Guinéens, ou bien ils sont trop compliqués pour être facilement compris par le public. Le Centre d'information n'a pas les fonds nécessaires pour produire localement des éléments d'information plus appropriés et ne dispose pas non plus des ressources ni du personnel nécessaires pour accomplir les déplacements indispensables à l'établissement de contacts directs avec la population de ce vaste Territoire. Les entretiens personnels, les conférences et les discussions sont de loin les moyens de communication les plus efficaces, car l'analphabétisme est généralisé et il n'y a pas de journaux publiés dans les langues locales.

453. La Mission estime que des raisons valables justifient que l'on adapte le rôle du Centre aux besoins particuliers d'un territoire sous tutelle sur la voie de l'autonomie et de l'indépendance, que l'on augmente considérablement son budget de façon à lui permettre de concentrer ses efforts sur la production, à l'échelon local, de matériel d'information approprié et qu'on lui fournisse à la fois les fonds et le personnel nécessaires pour permettre au Directeur et à ses collaborateurs de se déplacer beaucoup plus qu'ils ne le font maintenant. La Mission espère que cette recommandation sera prise en considération le plus rapidement possible.

AVENIR DU TERRITOIRE

454. La question de l'avenir politique du Territoire a occupé la première place dans les réunions publiques et les discussions de la Mission dans tout le Territoire. Il y a à cela des raisons bien précises. Le Comité restreint de l'évolution constitutionnelle de la Chambre d'assemblée **a parcouru le pays une ou deux semaines seulement** avant l'arrivée de la Mission pour s'enquérir de l'opinion de la population sur ce sujet. On savait qu'il existait des divergences de vues et que c'était là une question politique bien actuelle dans le Territoire. On a témoigné de l'intérêt pour la résolution 2700 (XXV) de l'Assemblée générale, et notamment pour la disposition demandant à la Puissance administrante d'établir, en consultation avec les représentants librement élus de la population, un calendrier précis pour le libre exercice par le peuple du Papua et du Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. On savait également que toute la question faisait l'objet d'un débat en Australie.

455. Le Gouvernement australien a toujours déclaré qu'il **était prêt à accorder au Papua et à la Nouvelle-Guinée la pleine autonomie interne et l'indépendance** lorsque la majorité de la population le désirerait. Dans un discours prononcé à Port Moresby le 6 juillet 1970, dans lequel il commentait les projets de réforme des structures politiques, le Premier Ministre australien, M. John Gorton, a déclaré :

"Nous ne voulons pas rester dans le Territoire une semaine contre la **volonté de la majorité de la population**. Nous ne pensons pas devoir quitter le Territoire contre la volonté de la majorité de la population. Nous ne voulons pas gouverner un peuple sans son consentement. Nous ne pensons pas qu'il soit convenable de partir et d'aider peut-être une minorité qui sait se faire entendre à gouverner la majorité sans le consentement de cette majorité, et si l'on ne peut d'ores et déjà fixer un calendrier, du moins peut-on dire qu'il y a des étapes conduisant le Territoire jusqu'au point où il sera autonome et où la population exprimera son opinion. Nous tiendrons compte de cette opinion au lieu d'imposer la nôtre quant à la date de l'autonomie et de l'indépendance."

Le même jour, M. C. E. Barnes, ministre des territoires extérieurs, a déclaré :

"Le **Gouvernement réaffirme sa politique** : il continuera à préparer le Territoire à l'autonomie et à l'indépendance, mais il ne fixera pas arbitrairement de date ou de calendrier contre les vœux des habitants du Territoire. En outre, le niveau de l'aide accordée au Papua et à la Nouvelle-Guinée **ne sera en aucune manière affecté par ces transformations**. Celles-ci ne changent rien à l'intention du **Gouvernement** de continuer à accorder une aide importante au Territoire lorsqu'il sera autonome et indépendant."

456. Par ailleurs, M. Gough Whitlam, chef de l'opposition en Australie, a déclaré lors d'un séjour à Port Moresby, le 12 janvier 1970, que si le gouvernement travailliste accédait au pouvoir après les élections qui devraient avoir lieu en Australie avant la fin de 1972,

"... les Néo-Guinéens obtiendraient l'autonomie dès que le gouvernement travailliste aurait pris les dispositions nécessaires avec la Chambre d'assemblée qui doit être également élue en 1972. Ce qui signifie que les lois promulguées par l'Assemblée ne seront plus désormais subordonnées au veto du Gouvernement australien, que toutes les questions touchant le sort de la population néo-guinéenne, sauf la défense et les affaires étrangères, seront décidées par des lois faites par la seule Assemblée et que ces lois seront appliquées par des fonctionnaires responsables devant la seule Chambre d'assemblée. Les Australiens qui resteront au service du Gouvernement néo-guinéen seront également responsables devant la Chambre d'assemblée, mais le Gouvernement australien acceptera de prendre à sa charge leurs traitements et les avantages sociaux prévus pour leurs familles. C'est la Chambre d'assemblée qui décidera de la nature de la constitution qu'aura la Nouvelle-Guinée après l'indépendance. Il est certain que le fait d'assumer de plus grandes responsabilités augmentera le désir d'accepter la totalité des responsabilités et l'aptitude à le faire. En ce sens, il est vrai que c'est la population de la Nouvelle-Guinée qui arrêtera son propre calendrier pour l'indépendance".

Dans la même déclaration, M. Whitlam a également évoqué l'aide australienne :

"Il n'y a pas de divergences entre les partis sur ce point capital. Que l'Australie continue d'apporter aide financière et conseils, c'est la politique du parti travailliste et la politique du parti libéral. Nous sommes fermement convaincus que cette aide augmentera. Il est certain qu'au moins jusqu'à la fin de ce siècle l'Australie apportera sa contribution aux pays en voie de développement. La Nouvelle-Guinée en sera longtemps l'un des principaux bénéficiaires."

Au cours d'un autre séjour dans le Territoire, un an plus tard, M. Whitlam a déclaré le 17 janvier 1971 :

"Au Papua et en Nouvelle-Guinée, on s'apercevra de plus en plus que les dissensions relatives à la question de la date de l'autonomie ne concernent qu'une période de deux à trois ans. Même si le gouvernement Gorton reste au pouvoir, le Territoire obtiendra l'autonomie au cours de la législature de la prochaine Chambre des représentants. Le Gouvernement australien a manifestement le devoir d'accélérer les préparatifs pour ce jour inéluctable. Dès maintenant, il faut fixer des dates pour l'autonomie et l'indépendance, comme nous y oblige la décision de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, qui n'a fait l'objet d'aucune opposition."

457. Des différences d'orientation analogues caractérisent les attitudes des deux principaux partis politiques du Papua et de la Nouvelle-Guinée, le Compass Party se prononçant pour une progression graduelle sans date précise et le Pangu Pati

préconisant l'autonomie pour 1972. Cette question est examinée dans le rapport final que le Comité restreint de l'évolution constitutionnelle a présenté à la Chambre d'assemblée le 4 mars 1971. La Mission a assisté à cette réunion. Le Comité restreint a rappelé qu'il avait par deux fois parcouru le Territoire, tout d'abord en avril/mai 1970 puis en janvier/février 1971. Il a déclaré que, d'après les témoignages qu'il avait recueillis au cours de sa tournée de 1970, la majorité de la population du Papua et de la Nouvelle-Guinée était opposée à une autonomie précoce. Il a également noté que, d'une façon générale, on appréciait et on comprenait mal la signification et les implications de l'autonomie interne. Le rapport du Comité poursuivait ainsi :

"La majorité de la population du Papua et de la Nouvelle-Guinée s'est prononcée une fois de plus contre l'octroi prématuré de l'autonomie interne, lorsque le Comité a parcouru pour la première fois le Territoire. Toutefois, si, à cette époque, la majorité de la population n'était pas disposée à envisager le point de savoir à quelle date le Papua et la Nouvelle-Guinée deviendraient autonomes, le Comité a constaté lors de son récent voyage que l'attitude de la population à l'égard de cette question avait changé. La plupart des habitants sont désormais prêts à discuter de la date qu'ils jugeraient appropriée pour l'accession du Papua et de la Nouvelle-Guinée à l'autonomie interne.

A l'heure actuelle, la majorité de la population du Papua et de la Nouvelle-Guinée estime que l'autonomie interne ne devrait pas être accordée avant l'entrée en fonction de la Chambre d'assemblée élue pour la période 1976-1980. De nombreuses personnes, notamment les habitants des Hautes Terres de l'Ouest et du Sud, sont opposées à une autonomie prématurée. Ceux qui soutiennent cette opinion jugent que le développement économique, social et de l'enseignement devra être beaucoup plus poussé et que l'on devra disposer d'une main-d'oeuvre locale qualifiée beaucoup plus nombreuse dans toutes les branches de l'Administration si l'on veut que l'autonomie interne devienne une réalité pour le Territoire. En revanche, d'autres considèrent que le moment est venu pour l'accession du Papua et de la Nouvelle-Guinée à l'autonomie interne. Un résumé, selon les districts, des vues de la population du Territoire sur la question de l'autonomie interne est joint au présent rapport en tant qu'appendice A.

Le Comité pense que la population du Papua et de la Nouvelle-Guinée est de plus en plus évoluée et informée sur le plan politique. Le Comité n'ignore pas que la politique du Gouvernement australien est d'acheminer progressivement le Papua et la Nouvelle-Guinée vers l'autonomie dans le cadre du Papua and New Guinea Act. Les changements annoncés par le Premier Ministre en juillet 1970 ont accéléré le progrès du pays vers l'autonomie interne. Etant donné le rythme de ce progrès, il se peut que la majorité de la population du Territoire demande que le pays accède à l'autonomie interne avant la fin de la législature de la prochaine Chambre d'assemblée. De même, le Comité n'ignore pas qu'un nouveau gouvernement peut venir au pouvoir en Australie et que de ce fait l'autonomie interne soit accordée avant que la majorité de la population ne soit prête à l'accepter.

Le Comité recommande donc que le développement du Territoire vise à préparer le pays à l'autonomie interne pendant la législature de la prochaine Chambre d'assemblée de sorte que, si l'autonomie est accordée plus tôt que prévu ou si elle est demandée par la population, l'accession à l'autonomie interne puisse alors avoir lieu avec une désorganisation administrative réduite au minimum.

Le Comité souhaite que l'on examine le type d'arrangements économiques et politiques et de relations à prévoir entre le Papua et la Nouvelle-Guinée et l'Australie au moment de l'accession à l'autonomie interne et recommande que ces questions soient étudiées dans le cadre du programme de développement menant à l'autonomie interne.

De l'avis du Comité, les dates qui seront fixées pour l'accession à l'autonomie interne et à l'indépendance ne doivent pas être arrêtées arbitrairement. Néanmoins le Comité pense qu'un calendrier approximatif comme celui qu'il recommande actuellement permettra d'orienter le développement du Papua et de la Nouvelle-Guinée vers l'autonomie interne.

Si les programmes sont élaborés dès à présent compte tenu du fait que le Territoire peut accéder à l'autonomie interne pendant la durée du mandat de la Chambre d'assemblée élue pour la période 1972-1976, le Comité estime que l'on pourra assurer une transition harmonieuse vers l'autonomie interne à un moment où la population y sera prête.

Le Comité est partisan d'un développement progressif et planifié du Papua et de la Nouvelle-Guinée vers l'autonomie interne et estime que l'accession à l'autonomie interne ne doit constituer qu'une étape de plus dans un processus harmonieux de développement 10/."

458. Dans son rapport, le Comité restreint recommandait en outre que le système de gouvernement du Territoire soit un gouvernement central unique, comme à l'heure actuelle, et que le pouvoir législatif comprenne une seule chambre, comme c'est actuellement le cas. Il a fait des recommandations visant à modifier le nombre de membres de la Chambre d'assemblée en portant le nombre des circonscriptions électorales à candidature libre à 82 et celui des circonscriptions régionales à 18, en ramenant à 4 le nombre des membres officiels et en prévoyant la désignation de 3 membres. Il a recommandé de désigner l'ensemble du Territoire sous le nom de Niugini et a proposé une maquette pour des armoiries et un drapeau. Le rapport n'aborde pas la question de l'indépendance.

459. D'après ses propres observations, la Mission estime que les conclusions du Comité sont valables. Lors des réunions organisées par la Mission, de nombreux orateurs, surtout dans les villes de la côte et des îles, se sont prononcés avec vigueur pour l'accession à l'autonomie en 1972 ou peu après; mais un plus grand nombre encore, principalement dans les régions les plus éloignées et dans les Hautes Terres, ont dit qu'ils n'étaient pas encore prêts pour l'autonomie. Certains étaient disposés à proposer une date comme 1976 ou plus tard, tandis que d'autres disaient qu'ils seraient prêts pour l'autonomie lorsque leur région serait plus développée du point de vue économique, social et sur le plan de l'enseignement. Il faut remarquer, néanmoins, que très peu de gens repoussaient l'idée de l'autonomie;

10/ Rapport final du Comité restreint de l'évolution constitutionnelle, mars 1971, par. 7 à 14.

la principale controverse portait sur la date. Il est évident que la signification de l'autonomie est mal comprise; c'est ainsi que l'on croit souvent qu'elle implique le départ de tous les fonctionnaires australiens et la cessation de l'aide extérieure. L'indépendance a moins fréquemment fait l'objet de discussions. Beaucoup ne semblent pas comprendre la distinction entre indépendance et autonomie. La plupart de ceux qui **la comprenaient préféraient que la date de l'indépendance soit fixée après l'accession à l'autonomie** tandis qu'un petit nombre était prêt à suggérer pour l'indépendance l'année 1976 ou toute autre date au cours de la législature de la Chambre d'assemblée élue en 1976. Beaucoup d'orateurs ont exprimé avec force le point de vue que les dates de l'autonomie et de l'indépendance devaient être fixées par la population du Papua et de la Nouvelle-Guinée et non imposées de l'extérieur.

460. La Mission est convaincue qu'il y a eu une nette évolution de l'opinion sur ce sujet et que des personnes qui en 1968 ne voulaient envisager ni l'autonomie ni l'indépendance y réfléchissent maintenant sérieusement. En conséquence, la Mission considère que le Comité restreint avait pleinement raison de croire que le niveau de la conscience politique s'est élevé et de suggérer qu'en raison de cette progression **la majorité pourrait demander l'autonomie avant la fin du mandat de la Chambre d'assemblée élue pour la période 1972-1976.** De plus, la Mission apporte tout son soutien à la recommandation du Comité tendant à ce que le développement du Territoire soit orienté de façon à le préparer à l'autonomie au cours de la prochaine législature.

461. La Mission estime qu'il est important que la progression vers la pleine autonomie soit envisagée comme un processus continu et sans solution de continuité. Cela impliquera le transfert progressif d'un plus grand nombre de pouvoirs aux représentants chargés de fonctions ministérielles et le plein exercice par ces représentants et par la Chambre d'assemblée des pouvoirs et des responsabilités étendus qu'ils possèdent déjà mais que certains hésitent à exercer. Cela exigera une intensification des efforts entrepris pour donner un caractère néo-guinéen à la fonction publique, tout spécialement à l'Administration territoriale et à la magistrature, et pour conclure des arrangements satisfaisants qui permettront de retenir les expatriés qualifiés et d'indemniser ceux qui partent. Il faudra également faire des efforts accrus pour satisfaire, tout particulièrement dans les régions arriérées, ceux, de plus en plus nombreux, qui demandent un plus grand nombre d'écoles, un développement économique accru et une participation plus importante de la population autochtone aux entreprises. Mais, surtout, **cela exigera une éducation politique plus intense** et une amélioration de la liaison entre l'Administration, Chambre d'assemblée comprise, et la population.

462. Il importera de ne pas donner à l'accession à l'autonomie un caractère trop spectaculaire mais de veiller, au contraire, à ce qu'à mesure qu'elle se réalisera elle soit pleinement comprise et acceptée comme constituant une étape dans un processus continu d'évolution politique. Il importera particulièrement d'éviter que ne se crée une situation où les différences politiques ne sont fondées que sur l'individualisme régional et où des régions entières s'efforcent, soit d'obtenir seules l'autonomie, soit de s'en dégager ou même de s'y opposer par la force. A cette fin, **il faudra veiller à associer des représentants de toutes les tendances de l'opinion à la préparation à l'autonomie** et s'assurer que chacun puisse voir que toutes les mesures ont été prises conjointement en consultation avec tous ces représentants et non pas décidées arbitrairement par quelque autorité extérieure.

463. Des considérations semblables s'appliqueront également à l'ultime évolution de l'autonomie à l'indépendance. La Mission est convaincue que la responsabilité de la décision en matière d'indépendance doit incomber au premier chef au Gouvernement du Papua et de la Nouvelle-Guinée autonomes, en consultation avec le Gouvernement australien. En conséquence, s'il serait prématuré de tenter de fixer une date ferme pour l'indépendance à l'heure actuelle, la Mission considère cependant qu'il serait prudent et réaliste de présumer, comme base de travail, que le Papua et la Nouvelle-Guinée accèderont à l'indépendance pendant la durée du mandat de la quatrième Chambre d'assemblée.

464. On s'est inquiété auprès de la Mission de l'unité de l'ensemble du Territoire alors qu'il progresse vers l'autonomie et l'indépendance. Cette inquiétude est due aux tendances séparatistes naissantes dans les régions de Bougainville et de la péninsule de la Gazelle, en Nouvelle-Bretagne, et traduit aussi la crainte que le statut international différent du Papua ne l'entraîne à se séparer de la Nouvelle-Guinée. Sur ces deux points, il sera important de donner toutes les assurances possibles.

465. La Mission partage l'opinion du Comité **restreint**, à savoir que la grande majorité de la population du Papua et de la Nouvelle-Guinée souhaite un gouvernement central fort et un pays unifié. Elle estime donc que, dans l'intérêt du pays dans son ensemble, le séparatisme doit être découragé. Mais, de l'avis de la Mission, des progrès réguliers sur la voie de l'autonomie complète et de l'indépendance pour le pays tout entier sont certainement la réponse la plus sûre aux tendances séparatistes. A Bougainville, l'aspiration actuelle au séparatisme pourrait être atténuée si ultérieurement la population du protectorat britannique des îles Salomon devait se prononcer en faveur de l'unification avec un Papua et une Nouvelle-Guinée indépendants.

466. Le fait que le Papua est un territoire australien et que ses habitants sont citoyens australiens, tandis que la Nouvelle-Guinée est un **territoire** sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies et que ses habitants sont des personnes placées sous la protection de l'Australie, ne présente aucun intérêt pratique et suscite la confusion. Comme le Comité **restreint** l'a noté, cela a amené certains habitants du Papua à réclamer pour le Papua un traitement distinct en fait d'**autonomie** interne et certains Néo-Guinéens à suggérer d'inclure le Papua dans le système de tutelle international. La Mission considère que cette dernière suggestion est pour le moins sujette à discussion à ce stade avancé. Par contre, elle juge souhaitable qu'à des fins purement internes une loi créant une citoyenneté unique soit promulguée aussitôt que possible pour l'ensemble du Territoire. C'est la Chambre d'assemblée qui devrait avoir l'initiative d'une telle proposition, qu'elle examinerait avec les autorités australiennes. Il serait utile aussi que le Gouvernement australien et les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies profitent d'une occasion convenable pour affirmer publiquement que le destin du Papua et de la Nouvelle-Guinée est d'accéder unis en un seul pays à l'autonomie puis à l'indépendance.

467. Les rapports que le Territoire unifié entretiendra avec l'Australie seront toujours de la plus haute importance du point de vue de sa paix et de sa prospérité futures. La Mission est convaincue que les gouvernements australiens, qu'il s'agisse du gouvernement actuel ou de ceux qui lui succéderont, tiendront à ce que

ces rapports soient harmonieux et seront disposés à envisager de continuer à fournir au Territoire une aide et un appui à cette fin. C'est en tenant compte de ces considérations que la Mission tient à appeler l'attention sur une question qui risque de nuire à l'établissement de bonnes relations dans l'avenir. Il s'agit de la frontière avec le Queensland. Cette frontière passe à environ un mile de la côte du Papua et englobe, sous la juridiction du Queensland, toutes les îles situées entre les deux territoires et dont trois, notamment, avec une population totale de 370 habitants, sont très proches de la côte du Papua. Au Papua, cette situation est considérée comme anormale par la population locale, qui commence à demander que le tracé de la frontière soit rectifié en faveur du Territoire. Cette question est encore loin de constituer un problème national, mais elle pourrait éventuellement devenir un sujet de désaccord, à moins qu'il n'y soit apporté une solution favorable. Le Gouvernement australien a tenté d'élaborer un règlement équitable en ce qui concerne les droits de pêche et de prospection pétrolière dans le détroit de Torres et le golfe du Papua, mais il fait valoir qu'une rectification de la frontière soulèverait des problèmes d'ordre constitutionnel en Australie ainsi que des difficultés particulières en ce qui concerne le transfert éventuel et l'installation en d'autres lieux des habitants de ces îles, qui ont déclaré ne pas vouloir se trouver placés sous la juridiction du Papua et de la Nouvelle-Guinée. De l'avis de la Mission, cette question devrait continuer à faire l'objet d'un examen constant.

RESUME DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Progrès politique

468. Les arrangements récents, qui impliquent un transfert d'autorité important aux représentants chargés de fonctions ministérielles autochtones, semblent bien fonctionner; le processus de transfert devra être poursuivi, surtout dans les domaines de l'administration interne et du développement économique (par. 282 à 284).

469. Le manque de partis politiques ayant une solide assise à l'échelle nationale est l'un des points faibles de la Chambre d'assemblée; il faudrait étudier les moyens qui pourraient encourager les partis existants à mettre en place une organisation véritablement nationale (par. 286 à 289).

470. Le programme d'indigénisation de la magistrature doit être accéléré (par. 290 à 292).

471. En ce qui concerne les collectivités locales, il existe une lacune entre les conseils locaux et le gouvernement central; il faut se féliciter de la proposition tendant à établir de nouvelles autorités décentralisées, qui devront être dotées d'autant de pouvoirs et de responsabilités réels que le permettra l'objectif primordial, qui est de maintenir l'unité de l'ensemble du Territoire (par. 293 à 298).

472. Il faut donner un nouvel élan au programme d'indigénisation, surtout dans la division de l'administration des districts; il faut établir d'urgence un programme précis en vue de conserver les fonctionnaires expatriés expérimentés qui possèdent des compétences particulières et de verser des compensations suffisantes aux fonctionnaires détachés; il faut accorder une attention particulière aux conditions d'emploi des fonctionnaires autochtones, surtout en ce qui concerne le logement (par. 299 à 306).

473. Il importe que l'éducation politique bénéficie de l'entière coopération de tous les fonctionnaires de l'Administration ainsi que des enseignants, et de tous ceux qui peuvent apporter leur concours si l'on veut préparer la population à l'autonomie; certains expatriés devront modifier leur attitude et leurs méthodes de travail; il faudra que les dirigeants politiques autochtones prennent confiance eux-mêmes (par. 307 à 311).

B. Progrès économique

474. L'économie commence à se développer rapidement, grâce à des investissements étrangers importants et à diverses mesures d'encouragement à l'entreprise autochtone; il faut continuer à aider le mouvement coopératif, et la création d'entreprises entièrement financées par des fonds publics ne doit pas être exclue (par. 312 à 326).

475. Le succès des mesures de réforme foncière proposées dépendra de l'affectation d'un personnel suffisant et de l'adoption de techniques simplifiées; les terres aliénées constituent un problème local dans certaines parties du pays et devraient être acquises par l'Administration lorsque l'occasion s'en présente; il faudra également acquérir des terres dans les zones à urbaniser et le long des principaux axes routiers (par. 327 à 335).

476. Malgré des efforts soutenus pour diversifier la production agricole, le café est la seule denrée importante produite en majeure partie par des cultivateurs autochtones; on pourrait s'attacher à améliorer les sols, à développer davantage la pêche, en protégeant les droits traditionnels, et à encourager la participation des autochtones aux entreprises d'exploitation forestière (par. 336 à 354).

477. Les mines offrent des possibilités encourageantes; l'expérience de la Compagnie de cuivre de Bougainville montre qu'il importe d'associer étroitement la population locale aux opérations, dès le départ; à Bougainville, il faudra encourager la création de nouveaux emplois, en particulier pour les 7 500 employés qui seront licenciés lorsque la construction initiale du projet minier sera achevée (par. 355 à 362).

478. L'industrie de transformation, qui est d'échelle modeste et appartient surtout à des non-autochtones, continuera à avoir besoin d'une protection douanière limitée (par. 363 à 365).

479. Le tourisme offre des possibilités, surtout si l'on peut consacrer des ressources plus importantes à la création de réserves naturelles et de musées (par. 366 à 368).

480. La construction de routes a bien progressé récemment, mais il faut passer au stade de l'aménagement d'un réseau routier national; en revanche, les communications maritimes sont encore freinées par le niveau élevé des taux de fret (par. 370 à 373, 376 et 377).

481. Les importations ont augmenté plus rapidement que les exportations, du fait, essentiellement, d'importations exceptionnelles d'équipement pour le projet d'exploitation du cuivre de Bougainville; l'Australie, le Japon et les Etats-Unis ont accru l'excédent de leur balance commerciale avec la Nouvelle-Guinée, tandis que le Royaume-Uni et la Communauté économique européenne ont une balance déficitaire; il faudrait chercher à conclure un accord garantissant que la Communauté économique européenne élargie maintiendra ses achats à la Nouvelle-Guinée une fois que le Royaume-Uni en sera devenu membre (par. 380 à 383).

482. Il faudra surveiller de près le versement des bénéfices tirés des investissements étrangers, dont le montant ne cesse d'augmenter (par. 386 et 387).

483. Financièrement, le Territoire sous tutelle est encore lourdement tributaire de l'aide extérieure; il faudrait étudier de nouveaux moyens de réduire cette dépendance en ce qui concerne le budget annuel du Territoire et d'examiner séparément les divers postes de dépenses de développement (par. 388 à 393).

484. Les autochtones bénéficient de plus en plus des opérations de crédit de la Banque de développement; il sera souhaitable de constituer par la suite une banque de réserve du Territoire puis peut-être de créer une monnaie locale entièrement garantie par le dollar australien (par. 395 à 400).

485. Il faudra tenir compte, dans le développement économique, des changements politiques et sociaux et du fait que le Territoire continue à dépendre financièrement de l'Australie et de l'aide internationale (par. 401 à 404).

C. Progrès social

486. En ce qui concerne l'enseignement primaire, il faudrait s'attacher aux besoins des régions les moins favorisées et aux moyens d'alléger les problèmes sociaux résultant du fait que les élèves qui quittent l'école primaire ne peuvent obtenir de places dans l'enseignement secondaire (par. 408 à 413).

487. Il faudrait continuer à mettre l'accent sur le développement de l'enseignement secondaire, y compris la formation professionnelle et technique, en tenant compte des possibilités d'emploi et d'accès à l'enseignement supérieur (par. 414 à 416).

488. Il faudrait envisager de recruter pour des périodes déterminées, à titre contractuel, des enseignants qualifiés originaires d'autres pays, et notamment des Philippines, et d'étendre, dans les programmes des écoles secondaires, l'enseignement des langues étrangères et l'étude de la géographie et de l'histoire des autres pays en voie de développement (par. 417 à 419).

489. Les services de santé publique sont très développés. Il faudra continuer à mettre l'accent sur la médecine préventive en s'attachant particulièrement à la lutte contre la pneumonie et le paludisme (par. 426 à 429).

490. Les organisations de travailleurs sont encore faibles et l'assistance de l'Organisation internationale du Travail pourrait être précieuse (par. 430 à 433).

491. L'amélioration de la condition de la femme est plus nette chez les jeunes femmes qui ont fait des études (par. 434 à 437).

492. La discrimination ouverte n'existe pas, mais la ségrégation sociale mérite d'être suivie de près (par. 438 à 440).

493. La croissance et la mobilité de plus en plus grande de la population commencent à créer des problèmes sociaux qui doivent retenir l'attention (par. 441 à 445).

D. Défense, relations internationales et rôle de
l'Organisation des Nations Unies

494. La défense et les relations avec l'étranger demeureront la responsabilité de l'Australie jusqu'à l'accession à l'indépendance, mais on devrait donner aux forces de défense existant actuellement dans le Territoire un certain loyalisme national en nommant rapidement un représentant chargé de fonctions ministérielles responsable de la liaison avec ces forces (par. 447 et 448).

495. Il faut continuer à saisir toutes les occasions de permettre aux hommes politiques et aux fonctionnaires ainsi qu'aux jeunes Néo-Guinéens d'acquérir des connaissances et de l'expérience dans d'autres pays, en particulier dans les pays en voie de développement, et leur fournir une assistance à cette fin (par. 449 et 450).

496. L'Organisation des Nations Unies devrait démontrer qu'elle continue à s'intéresser à l'ensemble du Territoire et à lui accorder son appui; à cette fin, il faudra augmenter le budget et l'effectif du personnel du Centre d'information des Nations Unies à Port Moresby (par. 451 à 453).

E. Avenir du Territoire

497. La Mission fait siennes les conclusions du Comité restreint de l'évolution constitutionnelle; en particulier, elle reconnaît avec le Comité que, puisque le rythme de l'évolution politique s'accélère, une majorité demandera peut-être l'autonomie interne avant l'expiration du mandat de la Chambre d'assemblée de 1972-1976, et que le développement du Territoire doit donc être orienté pendant le mandat de la prochaine Chambre de manière à le préparer à l'autonomie (par. 460).

498. La Mission pense qu'il est important que l'évolution vers l'autonomie se poursuive sans interruption; certaines questions, dans les domaines du remplacement des fonctionnaires étrangers par des autochtones, du développement économique et de l'éducation politique, méritent, à son avis, une attention soutenue dans les années à venir (par. 461).

499. Si la responsabilité de fixer la date de l'indépendance doit appartenir au premier chef au Gouvernement du Papua et de la Nouvelle-Guinée autonomes, la Mission pense qu'il serait à la fois prudent et réaliste de prendre comme hypothèse de travail l'accession du Territoire à l'indépendance pendant le mandat de la quatrième Chambre d'assemblée (par. 463).

500. La Mission recommande, puisque la vaste majorité de la population souhaite un gouvernement central fort et un pays uni, de décourager le séparatisme, d'adopter rapidement une loi sur la citoyenneté unique, à des fins internes, pour l'ensemble du Territoire et de saisir toute occasion appropriée de souligner publiquement que le destin du Papua et de la Nouvelle-Guinée est d'évoluer vers une complète autonomie et vers l'indépendance dans l'unité (par. 464 à 466).

501. La Mission estime que, dans l'intérêt des bonnes relations futures entre l'Australie et le Territoire, la question de la frontière avec le Queensland doit être maintenue à l'examen en permanence (par. 467).

ANNEXE I

I. ITINERAIRE DE LA MISSION

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>	
24 janvier	Papua	Les membres de la Mission se réunissent à Port Moresby	11 980
25 janvier		Entretiens avec l'Administrateur et des fonctionnaires supérieurs de l'Administration	
		Visite de l'Université du Papua et de la Nouvelle-Guinée	
		Visite de l'Ecole d'administration	
26 janvier		Visite du Centre d'information des Nations Unies	
		Entretiens avec le Conseiller économique	
		Visite de l'Ecole de formation de la police de Bomana	
		Visite de l'Ecole de formation de la Commission de l'électricité du Papua et de la Nouvelle-Guinée	
27 janvier	District des Hautes Terres de l'Est	Départ par avion pour Goroka	268
		Réunion avec le Conseil local d'Asaro-Watabung	
		Visite du Centre d'élevage de porcs du Conseil, du Centre rural de police et d'hygiène d'Asaro et de l'hôpital de Goroka	
28 janvier		Départ de Goroka par avion, survol de Lufa, de Marawaka, de l'Okapa, de la station expérimentale agricole d'Aiyura, du siège de l'Institut linguistique d'Ukarumpa et de la vallée de l'Arona où se trouve la centrale hydro-électrique de Ramu	

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>	<u>Distances parcoursues (en miles)</u>
		Arrivée à Kainantu	40
		Réunion avec le Conseil local de Kainantu	
		Départ de Kainantu par la route	
		Réunion avec le Conseil local d'Okapa	
		Réunion avec le Conseil local d'Henganofi	
		Retour à Goroka	50
29 janvier		Visite de l'Ecole normale de Goroka et entretiens avec des étudiants	
		Réunion publique dans la salle de la Croix-Rouge	
		Réunion conjointe avec les membres de l'Association des fermiers et des colons des Hautes Terres et avec la Chambre de commerce de Goroka	
		Visite du musée J. K. McCarthy, du Centre tropical d'élevage de porcs du Département de l'agriculutre et des pêcheries, de la plantation de M. John Akunai, de la ferme avicole et des entreprises de M. Auwo Kotauwo ainsi que de l'entreprise de M. Harry Gotaha	
30 janvier	District de Morobe	Départ par avion pour Lae	120
		Entretiens avec des fonctionnaires de l'Administration	
31 janvier		Visite du village de Butibum	
1er février		Départ par avion pour Kabwum	30
		Visite de la station agricole	
		Réunion publique	
		Départ par avion pour Finschhafen	55
		Réunion publique	
		Retour à Lae par avion	60

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>	<u>Distances parcourues (en miles)</u>
2 février		Visite de la Société de commercialisation Namasu	
		Visite de l'Institut d'enseignement technique supérieur	
		Visite de la fabrique de cartonnage de Nouvelle-Guinée	
		Réunion avec le Conseil local de Huon	
		Réunion avec des dirigeants de l'Association des travailleurs du district de Morobe	
		Réunion avec des membres de la Chambre de commerce	
		Réunion publique	
3 février	District de la Nouvelle- Bretagne occidentale	Départ par avion de Lae pour Kandrian	180
		Réunion publique	
		Départ par avion pour Hoskins	85
		Départ en chalutier d'Hoskins pour Kimbe	20
4 février		Départ en chalutier pour Hoskins	20
		Réunion publique avec la population de la région de Talasea et d'Hoskins	
		Visite de l'usine de traitement d'huile de palme	
		Réunion publique avec des représentants de toutes les zones de reboisement en palmiers à huile	
		Départ en chalutier pour Kimbe	20
5 février	District de la Nouvelle- Bretagne orientale	Départ en chalutier pour Hoskins	20
		Départ par avion pour Rabaul	150
		Réunion avec des membres des conseils locaux de la Gazelle, de Mengen et de Bainings	

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>	<u>Distances parcourues (en miles)</u>
		Réunion avec la Chambre de commerce	
		Réunion publique avec des représentants de diverses organisations et de la communauté urbaine	
6 février		Entretiens avec des fonctionnaires de l'Administration	
		Réunion avec l'Association des planteurs	
		Réunion avec les conseils locaux de Mengen et de Bainings	
		Réunion avec la Mataungan Association	
		Réunion avec le groupe Warbete à Navunaram	
		Entretiens à Vunakanau avec des repré- sentants des élèves des écoles secondaires et des étudiants des éta- blissements d'enseignement supérieur	(aller et retour) 24
7 février		Entretien avec M. Oscar Tammur, membre de la Chambre d'assemblée et animateur de la Mataungan Association	
		Visite de l'exploitation agricole et de l'entreprise de M. Merima Tomakala	
		Visite du club Ralum, de Kokopo	(aller et retour) 35
		Réunion avec des membres du Conseil local de la péninsule de la Gazelle	
8 février	District de Pougainville	Départ par avion pour Hutjena, à Buka	190
		Visite des installations de fermentation du cacao de la société Hamuri	
		Visite de l'école secondaire de Hutjena	
		Réunion publique dans la salle du Conseil local de Buka	

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>	<u>Distances parcourues (en miles)</u>
9 février		Départ par avion pour Wakunai	50
		Réunion publique dans la salle du Conseil local de Wakunai	
		Départ par avion pour Kieta	35
		Réunion publique	
		Départ par avion pour Buin	42
		Réunion publique	
		Visite de la société de commercialisation de Buin	
		Retour à Kieta	42
		Départ pour Panguna par la route	
		Visite de la Bougainville Copper Pty., Ltd.	25
10 février	District de la Nouvelle-Irlande	Retour à Kieta	25
		Visite de Radio Bougainville	
		Départ par avion pour Namatanai,	280
		Réunion publique	
		Départ par avion pour Kamiraba	55
		Départ par la route pour Konos	11
		Réunion publique à Konos	
		Départ par la route pour Kamiraba	11
		Départ par avion pour Kavieng	80
		Départ par avion de Kavieng pour Taskul, Nouveau-Hanovre	(aller et retour) 50
11 février		Réunion publique avec des membres du Conseil et la population de Lavongai	
		Visite d'un poste de secours à Taskul	

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>	<u>Distances parcourues (en miles)</u>
		Visite de l'école primaire de Carteret à Kavieng	
		Visite de l'école secondaire d'Utu	
		Réunion publique à l'Hôtel de ville	
12 février	District de Manus	Départ par avion pour Momote (Manus)	237
		Départ en voiture pour Lorengau	13
		Entretiens avec des fonctionnaires de l'Administration	
		Visite de la section technique des pêcheries	
		Visite de l'école secondaire de Manus	
		Visite des magasins de la société coopérative de vente en gros	
		Réunion publique à Lorengau	
13 février		Visite de la base navale de Lombrum	18
	District du Sepik occidental	Départ par avion pour Vanimo	425
		Réunion avec des fonctionnaires de l'Administration	
		Réunion publique dans la salle du Conseil local de Vanimo	
15 février		Départ par avion pour Telefomin	170
		Réunion publique	
		Départ par avion pour Aitape	146
		Réunion publique	
		Départ par avion pour Lumi	30
		Réunion publique	
		Retour à Vanimo	75

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>	<u>Distances parcourues (en miles)</u>
16 février	District du Sepik oriental	Départ par avion pour Maprik Réunion avec des fonctionnaires de l'Administration Visite de la station agricole de Bainyik Visite de la Coopérative de production de Sepik Visite d'une haus tambaran Réunion publique Visite de l'école primaire à programme double	140
17 février		Départ par avion pour Wewak Départ par avion pour Ambunti Réunion publique dans la salle du Conseil local Départ par avion pour Angoram Réunion publique Retour à Wewak	40 72 85 46
18 février		Visite de l'école secondaire de filles de Yarapos Visite de l'école normale de Kainde Visite du Pacific Islands Regiment à la caserne de Moem Réunion publique dans la salle d'entraî- nement des Volunteer Rifles du Papua et de la Nouvelle-Guinée Visite de la mission catholique de Wirui	
19 février	District de Madang	Départ de Wewak pour Madang Entretiens avec des fonctionnaires de l'Administration	208

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>	<u>Distances parcourues (en miles)</u>
		Réunion avec des membres des conseils d'Ambenob et de Sumgilbar et avec la population	
		Visite de l'entreprise de M. Kiup Nalon	
		Départ par avion pour l'île Karkar	48
		Réunion avec des membres du Conseil de Karkar et avec la population	
		Départ par avion pour Saidor	81
		Réunion avec des membres du Conseil local de Rai et avec la population	
		Départ par avion pour Madang	52
20 février		Visite du marché de Madang	
		Visite de l'entreprise de M. Tom Makis	
		Départ par avion pour Bundi	52
		Réunion avec des membres des conseils de Bundi, d'Usino, de Simbai, d'Arabaka et avec la population	
		Visite de l'école primaire catholique	
		Retour à Madang	52
		Réunion publique à Madang	
		Visite d'habitations à bon marché	
		Visite d'une plantation de cacao appar- tenant à M. Besabes	
22 février		Départ de Madang pour Mendi	160
		Entretiens avec des fonctionnaires de l'Administration	
		Entretiens non officiels avec des repré- sentants élus de districts	
		Visite du Centre de tissage	

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>	<u>Distances parcoursues (en miles)</u>
		Visite de l'école secondaire de Mendi et entretiens non officiels avec des élèves	
		Visite d'une école professionnelle	
23 février	District de Chimbu	Départ par avion de Mendi pour Kundiawa	90
		Entretiens avec des fonctionnaires de l'Administration	
		Réunion publique dans la salle du Conseil de Kundiawa	
		Départ en voiture pour l'école primaire de Dumun pour une réunion publique avec des membres du Conseil de Sinasina et avec la population	12
		Départ par la route pour la salle du Conseil d'Elimbari	
		Réunion publique avec des membres du Conseil et avec la population d'Elimbari	
		Retour à Kundiawa par la route	(aller et retour) 30
24 février		Visite de l'école de lutte antipaludique du Territoire	
		Visite de la coopérative de café de Chimbu	
		Départ en voiture de Kundiawa pour Wandu	
		Réunion publique	
		Départ par la route pour Kerowagi	
		Réunion publique avec des membres du Conseil et avec la population	
		Visite de l'école secondaire de Kerowagi	
		Réunion avec des élèves des écoles secondaires de Kerowagi et de Kandiu	

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>	<u>Distances parcoursues (en miles)</u>
		Sur le chemin de Kundiawa, arrêt pour visiter l'exploitation agricole de M. Danga Mondo	
		Retour à Kundiawa	(aller et retour) 24
25 février	District des Hautes Terres de l'Ouest	Départ par avion de Kundiawa pour Mount Hagen	52
		Entretiens avec des fonctionnaires de l'Administration	
		Réunion publique dans la salle du Conseil	
		Départ par avion pour Banz	
		Réunion publique dans la salle du Conseil local de Wahgi	
		Retour à Mount Hagen	(aller et retour) 60
		Départ par la route pour l'établissement de réadaptation de Baisu	
		Retour à Mount Hagen	(aller et retour) 30
26 février		Départ par avion pour Laiagam	60
		Réunion publique	
		Départ par avion pour Wabag	8
		Réunion publique	
		Départ par avion pour Wapenamanda	7
		Réunion publique	
		Visite du Centre de commercialisation Waso	14
		Retour à Mount Hagen	

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>	
27 février	Papua	Départ par avion de Mount Hagen pour Port Moresby	314
1er mars		Entretiens avec l'Administrateur	
		Séance de la Chambre d'assemblée	
2 mars	District de l'Ouest	Départ de Port Moresby pour Daru	271
		Réunion non officielle dans la salle du Conseil local de Kiwai avec des fonctionnaires de l'Administration, des membres du Conseil et avec la population	
		Visite de l'Ecole secondaire de Daru	
		Départ par avion pour Balimo	
		Réunion non officielle avec des fonctionnaires de l'Administration, des membres des conseils locaux et avec la population	
		Retour à Daru	Callan et
3 mars	District du Centre	Départ par avion de Daru pour Tapini	262
		Réunion non officielle avec des fonctionnaires de l'Administration et avec la population de la zone de Tapini	
		Visite de l'Ecole d'administration	
		Retour par avion à Port Moresby	81
		Visite du Centre d'information des Nations Unies	
		M. Blanc a des entretiens avec M. Meertens, secrétaire de la Commission des titres de propriété	

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>	<u>Distances parcourues (en miles)</u>
4 mars		Visite de l' Ecole de formation technique	
		Entretiens avec des membres de la Chambre d'assemblée	
		Visite de l' Université du Papua et de la Nouvelle-Guinée	
		Entretiens avec des étudiants	
		Séance de nuit de la Chambre d'assemblée	
5 mars		Entretiens avec des membres du Comité restreint de l'évolution constitutionnelle	
		Entretien avec le Directeur de la Banque de développement du Papua et de la Nouvelle-Guinée	
		Entretiens avec le Conseiller économique	
		Réunion avec des représentants de l'Association de la fonction publique	
		Entretien avec l'Administrateur	
6 mars	Australie	Départ de Port Moresby pour Canberra	1 800
8 mars		Entretiens avec le Secrétaire et des fonctionnaires supérieurs du Département des territoires extérieurs	
		Visite au Secrétaire du Département des affaires extérieures	
		Réunion avec des hauts fonctionnaires du Département des affaires extérieures	
9 mars		Réunion avec des membres du Comité parle- mentaire aux affaires extérieures	
10 mars		Visite au Ministre des territoires extérieurs	
11 mars		Entretien avec M. Gough Whitlam, chef de l'opposition	
		Départ de Canberra pour New York	10 454
Total			<u>29 922</u>

LOI DE 1949-1968 SUR LE PAPUA ET LA NOUVELLE-GUINEE

Dispositions approuvées au titre de l'article 25

CONSIDERANT que le paragraphe 2 de l'article 24 de la loi de 1949-1968 sur le Papua et la Nouvelle-Guinée prévoit que le Ministre d'Etat des territoires extérieurs déterminera de temps à autre les questions qui seront du ressort du titulaire d'un poste ministériel, questions correspondant à celles ou à l'une de celles dont s'occupe un département particulier de l'administration;

CONSIDERANT que le paragraphe 1 de l'article 25 de la loi de 1949-1968 sur le Papua et la Nouvelle-Guinée prévoit qu'en ce qui concerne ces questions les représentants chargés de fonctions ministérielles ou les adjoints ministériels ont pour fonctions d'aider à administrer le Territoire, et en particulier :

- a) De participer à la formulation de politiques et de plans ainsi qu'aux propositions de dépenses concernant ces questions et à la direction des activités du département administratif qui en est chargé;
- b) De représenter ou d'aider à représenter l'administration à la Chambre d'assemblée;
- c) Dans le cas des représentants chargés de fonctions ministérielles, de présenter des recommandations dans ces domaines au Conseil exécutif de l'Administrateur;

ET CONSIDERANT que le paragraphe 1 de l'article 25 prévoit également que ces fonctions doivent être exercées dans les limites et selon les modalités prévues par des dispositions approuvées par le Ministre d'Etat des territoires extérieurs et applicables aux postes de représentant chargé de fonctions ministérielles ou d'adjoint ministériel,

EN CONSEQUENCE, je soussigné, Charles Edward Barnes, ministre d'Etat des territoires extérieurs, approuve par la présente les dispositions suivantes, applicables aux postes de représentant chargé de fonctions ministérielles ou d'adjoint ministériel.

A. Responsabilités en ce qui concerne le Département

- 1) Conformément aux instructions données par le Gouverneur général à l'Administrateur, en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 15 de la loi de 1949-1968 sur le Papua et la Nouvelle-Guinée, les représentants chargés de fonctions ministérielles ou les adjoints ministériels exercent les pleins pouvoirs et sont entièrement responsables en ce qui concerne les questions spécifiées pour chaque poste dans l'annexe ci-jointe. Ce faisant, les représentants chargés de fonctions ministérielles ou les adjoints ministériels devront s'abstenir d'agir de façon incompatible avec :

- a) Les programmes et politiques de développement qui pourront en temps utile être adoptés par le Commonwealth d'Australie et la Chambre d'assemblée ou le Conseil exécutif de l'Administrateur, selon le cas;
 - b) Les accords ou obligations légalement conclus ou contractés par l'Administration du Papua et de la Nouvelle-Guinée ou par le Commonwealth d'Australie et intéressant le Territoire du Papua et de la Nouvelle-Guinée.
- 2) En ce qui concerne les questions qui ne sont pas spécifiées dans l'annexe, les représentants chargés de fonctions ministérielles ou les adjoints ministériels :
- a) Seront responsables, dans le cadre de la politique gouvernementale d'ensemble, des décisions concernant la politique et des mesures administratives du département (ou d'une partie du département, selon le cas) dans ses activités journalières (autres que celles concernant la gestion et les services publics);
 - b) Seront responsables de la formulation de plans et de propositions de dépenses pour le département (ou une partie du département, selon le cas), y compris l'établissement des prévisions budgétaires.
- 3) Dans l'exercice de leurs fonctions, les représentants chargés de fonctions ministérielles ou les adjoints ministériels :
- a) Renverront les décisions de politique, ou d'autres questions, au Conseil exécutif de l'Administrateur :
 - i) Dans les cas où ils l'estiment nécessaire; ou
 - ii) Lorsque le Conseil exécutif de l'Administrateur ou l'Administrateur en décide ainsi;
 - b) Etudieront les documents et recommandations que leur soumettra le département; leurs décisions seront consignées par écrit et seront conservées dans les archives du département;
 - c) Recevront, pour toutes les questions relatives à l'exercice de leurs fonctions, les avis du chef du département intéressé responsable du fonctionnement général de ce département.

B. Responsabilités en ce qui concerne le Conseil exécutif de l'Administrateur

- 1) Pour les questions relevant de leur compétence, et sauf dispositions contraires prises dans des cas particuliers, les représentants chargés de fonctions ministérielles ou les adjoints ministériels :
 - a) Présenteront des propositions au Conseil et entre autres des projets de loi;
 - b) Présenteront des prévisions préliminaires annuelles de dépenses;
 - c) Appliqueront les décisions du Ministre ou de l'Administrateur après avoir pris l'avis du Conseil exécutif de l'Administrateur.

- 2) Les représentants chargés de fonctions ministérielles participeront aux activités générales du Conseil, conformément à l'article 19 de la loi sur le Papua et la Nouvelle-Guinée.
- 3) En ce qui concerne le Conseil exécutif de l'Administrateur, les adjoints ministériels pourront, avec l'assentiment de l'Administrateur, assister aux réunions du Conseil lorsque les débats seront consacrés à des questions relevant de leurs attributions et pourront y prendre la parole.

C. Responsabilités en ce qui concerne la Chambre d'assemblée

Les représentants chargés de fonctions ministérielles ou les adjoints ministériels seront généralement responsables devant la Chambre d'assemblée pour les questions relevant de leur compétence, et en particulier :

- a) Ils répondront aux questions et feront des déclarations officielles sur ces sujets, ainsi que sur d'autres, après arrangements en ce sens;
- b) Ils présenteront sur ces sujets ainsi que sur d'autres, après arrangements en ce sens, des projets de loi ayant été approuvés par le Conseil exécutif de l'Administrateur ou le Ministre d'Etat des territoires extérieurs, selon le cas, et ils les suivront tout au long de la procédure de la Chambre.

Outre ce qui précède, dans l'accomplissement de leurs fonctions au titre de l'article 25 de la loi, les représentants chargés de fonctions ministérielles et les adjoints ministériels devront régler leur conduite sur le code qui a été accepté et est applicable aux titulaires d'un poste ministériel; des notes à ce sujet étaient jointes aux dispositions approuvées le 4 mars 1970. Ils devront également respecter la convention qui veut qu'ils ne prennent pas position en public contre les politiques ou les décisions approuvées par le Conseil exécutif de l'Administrateur.

JE REVOQUE par la présente toutes les dispositions approuvées antérieurement en vertu des pouvoirs que me confère l'article 25 de la loi de 1949-1968 sur le Papua et la Nouvelle-Guinée.

Fait le 21 août 1970.

Le Ministre d'Etat des territoires extérieurs,

(Signé) C. E. BARNES

APPENDICE

REPRESENTANT CHARGE DE FONCTIONS MINISTERIELLES POUR L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE ET LA PECHE DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Service de vulgarisation agricole.

Formation agricole, à l'exclusion des études supérieures.

Services de recherche et services techniques pour les industries agricoles.

Pêche, à l'exclusion des domaines couverts par la loi sur la pêche (Commonwealth).

Contrôle de la qualité des exportations.

Première phase du traitement et commercialisation sur le marché intérieur des produits agricoles.

Conservation et étude de la flore et de la faune.

Lutte contre les maladies et les parasites des cultures.

Etude des sols et de l'utilisation des terrains en vue d'une mise en valeur et de nouvelles colonisations.

Application dans le secteur agricole des plans de colonisation et de mise en valeur.

Note : Les termes "agriculture" et "agricole" recouvrent les activités pastorales et la pêche.

REPRESENTANT CHARGE DE FONCTIONS MINISTERIELLES POUR L'ENSEIGNEMENT DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT

Emplacement, administration et fonctionnement des écoles, des centres d'enseignement professionnel et des écoles normales, à l'exclusion de l'Ecole normale de Goroka.

Programmes d'études.

Droits et frais de scolarité.

Tout ce qui a trait à l'enseignement donné par les missions, y compris les subventions versées à celles-ci.

Age de scolarisation.

Subventions versées aux associations de parents d'élèves.

Cours par correspondance pour les écoles secondaires et les centres d'enseignement technique.

Frais de subsistance des étudiants.

Attribution de bourses permettant à leurs titulaires de faire des études supérieures.

Recherche en matière d'enseignement et méthodes pédagogiques.

Transport des écoliers.

REPRESENTANT CHARGE DE FONCTIONS MINISTERIELLES POUR LA SANTE PUBLIQUE
DEPARTEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE

Emplacement, administration et fonctionnement des hôpitaux, centres de santé et postes de secours.

Services d'ambulance.

Services médicaux et dentaires des écoles.

Services dentaires, y compris la fluoration.

Services pharmaceutiques.

Protection infantile, y compris les établissements d'enseignement préscolaire.

Services de santé des missions, y compris les subventions.

Services des maladies mentales.

Service de transfusions sanguines de la Croix-Rouge.

Droits et frais pour les services de santé.

Quarantaine.

Recherche médicale, y compris les spécialistes itinérants et les études.

Formation du personnel paramédical et infirmier; assistants-dentistes.

Hygiène du milieu.

Lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles.

Services de santé des collectivités.

Planification de la famille.

Statistiques médicales et épidémiologie.

Services d'éducation sanitaire.

Supervision du Conseil médical et du Conseil de soins infirmiers.

REPRESENTANT CHARGE DE FONCTIONS MINISTERIELLES POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
DEPARTEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Administration des douanes et des contributions indirectes, y compris le recouvrement des droits.

Importations et exportations interdites.

Enregistrement des étrangers.

Censure.

Tourisme.

Lutte contre les drogues dangereuses.

Mesures visant à promouvoir le développement des industries artisanales et familiales et assistance prêtée à celles-ci.

Domaines-industries.

Industries pilotes.

Fonctionnement du service d'enregistrement des coopératives.

Services de vulgarisation et enseignement en matière de coopératives.

Services consultatifs à l'intention des entreprises industrielles et commerciales.

Nomination de personnel du Territoire pour les expositions commerciales outre-mer.

REPRESENTANT CHARGE DE FONCTIONS MINISTERIELLES POUR LE TRAVAIL
DEPARTEMENT DU TRAVAIL

Conciliation dans les conflits du travail.

Sécurité, santé et bien-être dans les entreprises.

Octroi de brevets, inspection et services techniques consultatifs sur les poids et mesures, les chaudières d'usines, l'emballage, les explosifs et les liquides inflammables.

Recherche sur les questions de travail.

Services consultatifs en matière d'emploi.

Inspection du travail.

Assurance--accidents du travail.

Octroi de patentes.

Cours de formation industrielle et commerciale.

Plan de formation par l'apprentissage.

Programmes d'enseignement destinés aux travailleurs, conseils et assistance journaliers fournis aux associations de travailleurs.

REPRESENTANT CHARGE DE FONCTIONS MINISTERIELLES POUR LES TRAVAUX PUBLICS
DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Etude, construction et entretien d'ouvrages selon des normes approuvées.

REPRESENTANT CHARGE DE FONCTIONS MINISTERIELLES POUR LES POSTES ET TELEGRAPHES
DEPARTEMENT DES POSTES ET TELEGRAPHES

Moyens pour la levée et la distribution du courrier et autres services postaux.

Services philatéliques.

Services téléphoniques, télégraphiques et de téléx.

Fourniture, installation et entretien de matériel de radiodiffusion et gestion des services techniques pour l'administration.

ADJOINT MINISTERIEL POUR LE TRESOR
DEPARTEMENT DU TRESOR

Recettes perçues dans le territoire, à l'exclusion des droits de douane.

Gestion de la dette publique.

Réglementation des prix.

Services publics à l'exclusion de ceux qui relèvent des conseils administratifs locaux et d'autres autorités.

ADJOINT MINISTERIEL POUR LES TRANSPORTS
DEPARTEMENT DES TRANSPORTS

Services de cabotage.

Normes de fonctionnement des véhicules et limites de charge.

Contrôle du transport de passagers.

Sécurité routière.

Service consultatif pour les bateaux, les lignes aériennes et les services de transports routiers privés.

Aérodromes appartenant à l'administration.

Gestion et entretien du parc de véhicules de transport de l'administration.

Epaves, objets récupérés et enquêtes sur les naufrages et les catastrophes survenant dans les eaux du Territoire.

Enregistrement et réglementation de la navigation.

Réglementation et fonctionnement des ports (autres que les ports relevant du Conseil des ports du Papua et de la Nouvelle-Guinée) et pilotage.

Formation nautique à l'exclusion du niveau postsecondaire.

Examen et octroi de certificats pour capitaines et ingénieurs.

ASSISTANT MINISTERIEL POUR LES COLLECTIVITES LOCALES
DEPARTEMENT DE L'ADMINISTRATEUR

Collectivités locales rurales et urbaines à l'exclusion des autorités régionales.

Election aux organismes des collectivités locales.

Formation en matière de collectivités locales.

Supervision du service des collectivités locales.

Subventions allouées aux conseils locaux.

ADJOINT MINISTERIEL POUR LES TERRES ET LE CADASTRE
DEPARTEMENT DES TERRES, DU CADASTRE ET DES MINES

Octroi de baux.

Acquisition et affectation de terres à des fins rentrant dans le cadre des attributions d'un représentant chargé de fonctions ministérielles ou d'un adjoint ministériel.

Conversion de terres soumises au régime coutumier.

Urbanisation.

Etablissement de levés et de cartes.

Evaluation.

Parcs et jardins nationaux.

Déclaration attribuant une terre au Domaine.

ADJOINT MINISTERIEL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LES AFFAIRES INTERIEURES
DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DES AFFAIRES INTERIEURES

Développement communautaire.

Protection de l'enfance.

Subventions aux institutions bénévoles.

Assistance dans le cadre de la protection sociale.

Pensions et aide aux indigents.

Services d'imprimerie du gouvernement.

Services de pompes funèbres et cimetières.

Approvisionnement, logement et hôtellerie.

Services de lutte contre les incendies.

Archives.

ADJOINT MINISTERIEL POUR LES FORETS
DEPARTEMENT DES FORETS

Evaluation des ressources.

Formation aux disciplines forestières, à l'exclusion du niveau postsecondaire.

Réglementation des activités des scieries.

Jardins botaniques, y compris l'Herbier.

Reboisement.

Recherche et services techniques.

ADJOINT MINISTERIEL POUR LES ETABLISSEMENTS PENITENCIERS
DEPARTEMENT JURIDIQUE

Supervision du Service des établissements pénitenciers.

Emplacement, administration et fonctionnement des établissements pénitenciers.

Libération conditionnelle et surveillée et libération conditionnelle.

Réadaptation sociale des délinquants.

Lois relatives aux débits de boissons alcoolisées.

ADJOINT MINISTERIEL POUR LES MINES
DEPARTEMENT DES TERRES, DU CADASTRE ET DES MINES

Délivrance de permis de prospection, sauf dans les cas où ceux-ci sont d'une ampleur susceptible d'entraîner l'octroi d'une concession minière spéciale.

Octroi de permis d'exploitations minières autres que les concessions minières spéciales et les permis d'exploitation qui y sont associés.

Sécurité et inspection des mines.

Déclaration sur le statut des champs aurifères et des gisements de minéraux.

Conseil consultatif des mines.

Redevances provenant des droits d'exploitation relevant des attributions de l'adjoint ministériel.

Etudes géologiques.

RESOLUTION 2155 (XXXVIII), ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE TUTELLE
LE 18 JUIN 1971

2155 (XXXVIII). Rapport de la Mission de visite des Nations Unies
dans le Territoire sous tutelle de la
Nouvelle-Guinée (1971)

Le Conseil de tutelle,

Ayant examiné à sa trente-huitième session le rapport de la Mission de visite
des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée (1971) [T/1717],

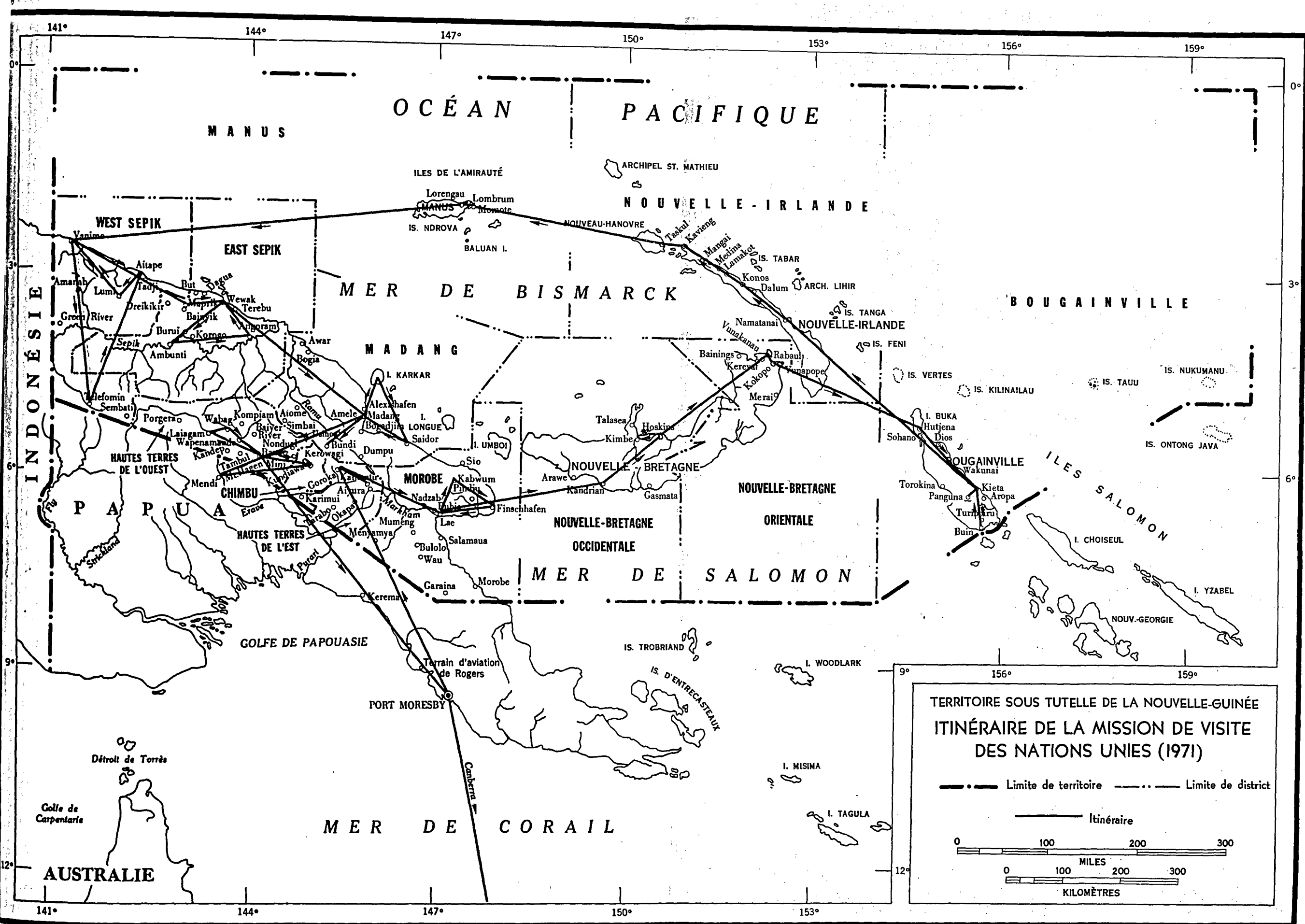
Ayant entendu les observations faites oralement par le représentant de
l'Australie au sujet dudit rapport,

1. Prend acte du rapport de la Mission de visite et des observations de
l'Autorité administrante à son sujet;
2. Exprime sa satisfaction du travail accompli par la Mission de visite en
son nom;
3. Appelle l'attention sur le fait qu'à sa trente-huitième session il a tenu
compte, pour formuler ses propres conclusions et recommandations sur la situation
dans le Territoire sous tutelle, des recommandations et observations de la Mission
de visite, ainsi que des observations présentées par l'Autorité administrante à
leur sujet;
4. Décide de continuer à tenir compte de ces recommandations, conclusions
et observations lorsqu'il examinera à l'avenir les questions relatives au
Territoire sous tutelle intéressé;
5. Invite l'Autorité administrante à tenir compte des recommandations et
conclusions de la Mission de visite, ainsi que des observations faites à ce sujet
par les membres du Conseil de tutelle;
6. Décide, conformément à l'article 98 de son règlement intérieur, de faire
distribuer sous une forme appropriée le rapport de la Mission de visite et le
texte de la présente résolution.

1507ème séance,
18 juin 1971.

ANNEXE IV

CARTE



HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Находите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
